

Le 11 janvier 1993

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 janvier 1993, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

1-93

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 décembre 1992

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 décembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-93

Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 1992

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 1992 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-93

Adoption de la liste de comptes C-46-92

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-46-92 concernant les chèques 42073 à 42312 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 640 342,96 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 11 janvier 1993

4-93

Adoption de la liste de comptes C-47-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-47-92 concernant les chèques 42313 à 42327 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 151 434,93 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

5-93

Construction d'un bâtiment de 24 unités de logement pour personnes seules, O.M.H.T.R.O.

Considérant qu'en date du 5 juin 1991, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et qu'elle prévoit la réalisation de 24 unités pour personnes seules;

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 16 unités de logement de 1 chambre à coucher et 8 unités de logement de 2 chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur les terrains portant les numéros de lot 4-298, 4-299 (site A) et 4-293 (site B) situés sur les rues Carrier et Rivard et appartenant à Centre d'achat de Trois-Rivières inc.;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'accord quant au programme de construction et quant au choix des terrains retenus par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation a été consulté sur le choix des terrains et le programme de construction;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 11 janvier 1993

que, conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

- le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation;
- le Conseil approuve le choix des terrains proposés par la Société d'habitation du Québec;
- le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;
- le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;
- le Conseil s'engage à participer à 10% du déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉE

6-93

Renouvellement du contrat d'assurances générales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle le contrat d'assurances générales de la firme J.B. Lanouette inc., agissant conjointement avec la firme B.F. Lorenzetti inc. pour le terme du 1er mars 1993 au 1er mars 1994, aux mêmes conditions et primes que l'an dernier.

ADOPTÉE

7-93

Supplément du greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le supplément du greffier de la cour municipale soit majoré de la façon suivante :

au 01-01-93 : 27,30 + 2% = 27,84 \$
 au 01-04-93 : 27,84 + 3% = 28,64 \$

ADOPTÉE

Le 11 janvier 1993

8-93

Nomination de M. Pierre H. Vincent

CONSIDÉRANT la nomination récente du député fédéral de la circonscription de Trois-Rivières, M. Pierre H. Vincent, aux titres de ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et de ministre délégué aux Affaires indiennes et du Nord,

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à M. Pierre H. Vincent, qu'il lui rappelle son appui et son entière confiance en lui pour faire avancer la cause régionale et qu'il lui souhaite de réaliser pleinement, dans son présent mandat, tous les projets qui lui tiennent à coeur.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les familles Touzin et Bujold : Remerciements pour condoléances

Madame Lise Bacon, Vice-première ministre : Réforme cadastrale

Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales : Programme PRIL - Réaménagement budgétaire 1992

Société d'autisme : Demande d'aide financière

Association des manufacturiers du Québec : Ville industrielle de l'année

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 18 janvier 1993

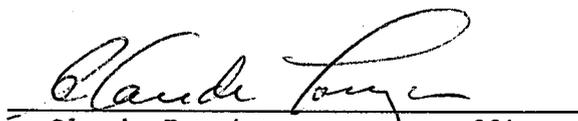
Règlement # 735

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 735 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 440 640 \$ et un emprunt de 293 194 \$"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 18 janvier 1993, je déclare que ledit règlement # 735 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 25 janvier 1993

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 janvier 1993, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

9-93

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 1993 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

10-93

Adoption de la liste de comptes C-48-92

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-48-92 concernant les chèques 42338 à 42451 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 170 439,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

11-93

Adoption de la liste de comptes C-49-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-49-92 concernant les chèques 42102, 42462, 42466 à 42583 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 135 663,57 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 25 janvier 1993

12-93

Servitude d'égout sanitaire sur le lot P.32

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot P.32 (rue Nolin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jean-Guy Pronovost.

ADOPTÉE

13-93

Servitude d'égout sanitaire sur le lot P.33

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot P.33 (rue Nolin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Harwick Développement.

ADOPTÉE

14-93

Frais pour délivrance des documents

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

qu'à compter du 1er janvier 1993, les frais exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la Ville soient modifiés comme suit :

<u>Document</u>	<u>Montant</u>
Boutons de revers	3,00 \$ tx incl.
Budget	3,00 \$ tx incl.
Carte de la ville	1,50 \$ tx incl.
Certificat	6,00 \$ non tx

Le 25 janvier 1993

Copie de règlement (page/max 35 \$)	0,30 \$	tx incl.
Copie du rôle d'évaluation (unité d'évaluation)	0,30 \$	+ taxes
Dactylo/manuscrit (page long. 11/14)	3,00 \$	tx incl.
États financiers	5,00 \$	tx incl.
Liste des commerces	10,00 \$	tx incl.
Liste des contribuables ou résidents (coût par nom)	0,01 \$	+ taxes
Photocopie (page long. 11/14)	0,30 \$	tx incl.
Plan de cadastre	Coût réel + taxes	
Plan général des rues (imprimé)	3,00 \$	tx incl.
Plan triennal	3,00 \$	tx incl.
Rapport d'accident (serv. Séc. publ.)	10,00 \$	non tx
Tout document, plan urban., zonage, etc.	Coût réel + taxes	

ADOPTÉE

15-93

Subvention, Chevaliers de Colomb

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'une subvention soit accordée à l'organisme "Les Chevaliers de Colomb" au montant de la tarification des salles A et B du pavillon communautaire pour la soirée du 13 février prochain, dans le cadre des festivités du 50e anniversaire de la paroisse Ste-Catherine.

ADOPTÉE

16-93

Adoption de nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 25 janvier 1993

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1993 :

# RÉGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
717	Goyer	Frontage 245,24	34,48	8 456 \$
720	Sabourin, Lebel	Frontage 158,92	34,48	5 480 \$
732	Marion, Audet et des Récollets	Frontage 297,75	25,86	7 700 \$

ADOPTÉE

17-93

Adoption de nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1994 :

# RÉGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
721	Arnaud	Frontage 342,4	33,44	11 450 \$
724	Lebel, Brosseau Sabourin	Frontage 835,86	33,44	27 951 \$
728	Ancil, Decelles Dozois, Sicard	Frontage 1014,50	28,21	28 619 \$

ADOPTÉE

18-93

Cogéco câble, rue Brosseau

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la compagnie Cogéco câble de procéder à la mise en place du service de câblo-distribution le plus rapidement possible dans le secteur de la rue Brosseau.

ADOPTÉE

Le 25 janvier 1993

19-93

Servitude d'urbanisme et convention

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une convention ainsi qu'un contrat de servitude d'urbanisme relativement aux lots 15-17, 15-18, 15-47, 15-48, 15-P.16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Noé Veillette inc. ainsi que sur les lots 15-92, 15-P.92 et 15-P.16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Jocelyn, Harold et Marc Veillette.

ADOPTÉE

20-93

Acte de quittance

CONSIDÉRANT le parfait paiement de toutes sommes dues, tant en capital qu'en intérêts, frais et accessoires par Les Brasseries Carling O'Keefe du Canada limitée - Carling O'Keefe of Canada Limited à Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Ville de Trois-Rivières-Ouest consente à la radiation totale des actes suivants, savoir :

- a) Vente avec solde de prix de vente par Ville de Trois-Rivières-Ouest à Camille Lebon, exécutée devant Me Gilles-Guy Garceau, notaire, le 21 novembre 1969 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 24 novembre suivant, sous le numéro 267 081;
- b) Vente avec assumption par Camille Lebon à La Brasserie O'Keefe Limitée - O'Keefe Brewing Company Limited, exécutée devant Me Gilles J. W. Larose, notaire, le 15 novembre 1974 et dont copie a été enregistrée au susdit bureau d'enregistrement, le 25 novembre suivant, sous le numéro 294 100;

Le 25 janvier 1993.

EN CONSÉQUENCE, Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à Les Brasseries Carling O'Keefe du Canada Limitée - Carling O'Keefe du Canada Limited, quittance générale, complète et finale et mainlevée de tout droit absolument quelconque, privilège et hypothèque pouvant lui résulter des actes ci-dessus énoncés et de leur enregistrement et renonce de plus au bénéfice de toute clause de dation en paiement et/ou résolutoire pouvant y être stipulée en sa faveur et affectant l'immeuble y décrit.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte de quittance à cet effet, de même qu'à signer tout autre document jugé utile ou nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

21-93

Adoption de la soumission, Location service et remplissage de cylindres d'acétylène et d'oxygène

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la location, le service et le remplissage de cylindres d'acétylène et d'oxygène ont été reçues le 22 janvier 1993 en présence de MM Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet et Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Oxygène Val-Mauricie ltée	A 430,72 \$ B 446,86 \$
Oxygène Trois-Rivières inc.	A 462,52 \$ B 446,85 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 25 janvier 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Oxygène Val-Mauricie ltée" au montant de 430,72 pour la section A et au montant de 446,86 \$ pour la section B (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

22-93

Ouverture des soumissions, Rénovation et agrandissement de l'édifice des travaux publics

Les soumissions suivantes pour l'agrandissement et le réaménagement de l'Édifice des travaux publics ont été reçues le 22 janvier 1993 en présence de MM Roger Villemure, arch., Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing.M.Ing. ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et les représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> \$
Construction Rénaud Charland ltée	829 900,00
Les Constructions Laviolette inc.	832 000,00
Construction Bugère inc.	851 244,00
Les Constructions Pépin & Fortin inc.	886 000,00
Le Groupe Drumco Construction inc.	889 495,00
Les Constructions Yves Paquin inc.	998 000,00
C. R. Gagnon inc.	904 904,00
Construction G. Therrien inc.	915 230,00
Les Constructions Bernard Bélanger ltée	920 000,00
Les Constructions André Boulard inc.	938 889,00
Sherko Constructions (de l'Estrie)	940 735,00
Construction Héroux, Allard & Goyette inc.	968 700,00
Progère inc.	969 900,00

Le 25 janvier 1993

Wickenden John F et Cie ltée	970 000,00
Soliger inc.	1 004 010,45
Construction Bois-Francis inc.	1 005 000,00
Pascal Montminy inc.	1 023 134,00
Charles-Eugène Roux inc.	1 029 000,00
Construction & pavage Maskimo ltée	1 148 409,64

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci au directeur du Service technique pour étude et rapport.

23-93

Poursuite contre Maurice Lampron

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes de contribuables ont été portées à notre attention au sujet de l'usage fait des lots 35-118 et 35-119 (rue Duval) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Maurice Lampron;

CONSIDÉRANT que ces plaintes portent notamment sur l'accumulation désordonnée de débris de construction de toute nature, sur le manque évident d'entretien des lieux ainsi que la présence de vermine;

CONSIDÉRANT que ces plaintes ont fait l'objet de constatations de la part des officiers de notre corporation municipale, lesquels ont fourni rapport en conséquence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ces plaintes et des constatations;

CONSIDÉRANT le danger de pollution que représente l'accumulation de ces débris qui peuvent être cause d'incendie;

CONSIDÉRANT que le particulier plus haut mentionné ne détient aucun permis du ministère de l'Environnement pour accumuler ainsi sur son terrain des débris pêle-mêle;

IL EST

Le 25 janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'usage fait par M. Maurice Lampron des lots 35-118 et 35-119 lui appartenant et situés sur la rue Duval constitue une nuisance au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour les motifs ci-après exposés, soit :

- par l'accumulation de débris de construction et autres déchets à l'extérieur d'un bâtiment dans la cour arrière;
- que ces débris, notamment, sont destinés à des sites d'élimination ou à l'intérieur de zones industrielles;
- par la présence sur les lieux de vermine qui s'y retrouve et qui incommode largement les voisins;
- que ces nuisances se produisent sur les terrains ci-après décrits, soit :

Désignation

Deux terrains rectangulaires ayant chacun 18,29 mètres de largeur sur plus ou moins 29,57 mètres de profondeur, bornés au Nord-Est par la rue Duval, au Nord-Ouest par le lot # 35-117, au Sud-Est par le lot 35-120 et au Sud-Ouest par les lots 36-63, P.36-64 et 36-65.

EN CONSÉQUENCE,

QU'IL SOIT ORDONNÉ à M. Maurice Lampron d'enlever totalement les débris ou autres déchets qui se retrouvent sur son terrain plus haut mentionné et de faire disparaître le tout;

QU'IL SOIT ORDONNÉ à M. Maurice Lampron de faire procéder à l'élimination de la vermine qui se trouve sur ces lieux;

QUE LES DÉLAIS pour se conformer à la présente résolution soient de vingt-et-un (21) jours à partir de la signification d'une mise-en-demeure à être adressée par la Ville ou ses procureurs;

ET QU'À DÉFAUT par ledit Maurice Lampron de faire les travaux nécessaires dans les délais déterminés plus haut, que la Ville soit autorisée à prendre

Le 25 janvier 1993

toutes les mesures nécessaires et requises pour faire disparaître les nuisances plus haut décrites, et ce, aux frais dudit Maurice Lampron;

AUTORISER en conséquence les procureurs de la Ville, Beaumier, Richard, à prendre les mesures légales nécessaires pour donner suite à la présente résolution et à faire tout ce que nécessaire et requis pour faire respecter les règlements municipaux et autres règlements et lois applicables au présent cas.

ADOPTÉE

24-93

Proclamation du "Mois du Coeur"

CONSIDÉRANT que les maladies du coeur sont chaque année responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec.

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30 % le taux de mortalité dû aux maladies du coeur, d'ici l'an 2002;

CONSIDÉRANT que cet objectif a aussi été exprimé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires;

IL EST

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

que le mois de février soit proclamé MOIS DU COEUR et que nos édiles municipaux incitent les citoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit de sauver des vies.

ADOPTÉE

25-93

Mandat - Informatique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 25 janvier 1993

que la firme "Systematix" soit mandatée pour faire l'évaluation du dossier informatique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'elle procède à l'évaluation de la situation sous les aspects suivants:

- a) Prendre connaissance des capacités fonctionnelles du système actuel;
- b) Évaluer les besoins déjà cernés et les situer dans le contexte global de nos systèmes;
- c) Évaluer la proposition de notre fournisseur actuel;
- d) Dégager les alternatives potentielles s'il y a lieu;
- e) Rédiger un rapport synthèse de l'analyse.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Commission scolaire de Chavigny : Transmission de la résolution 492C-9212-07

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Consultations publiques

Ministère des Affaires municipales : Approbation d'une partie du règlement 730

Union des municipalités du Québec : Régime d'arbitrage de différends applicables aux policiers et pompiers municipaux

Dumas, Paris & associés inc. : Cession de parc, lot 2504

Mme Sylvie Picard : Demande d'aide financière, Carrefour canadien international

M. Daniel Thivierge : Taux d'arrérage de taxes

Pluritec ltée : Remerciements pour le mandat de la bibliothèque

Mme Martine Girard : Demande d'aide financière

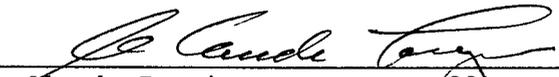
M. Conrad Perron, Action-Prévention : Demande d'aide financière

8229

Le 25 janvier 1993

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er février 1993

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er février 1993, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

26-93

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 janvier 1993 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

27-93

Fête nationale du Québec 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à adresser au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche une demande d'assistance financière pour les manifestations de la Fête nationale du Québec 1993.

ADOPTÉE

28-93

Subventions pour l'année 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 1er février 1993

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1993 aux organismes suivants :

Popote volante	100 \$
Croix Rouge	100 \$
Âge d'Or Jean XXIII	600 \$
Âge d'Or Jean XXIII (S.D.L.)	100 \$
Âge d'Or Ste-Catherine	600 \$
Âge d'Or Ste-Catherine (S.D.L.)	100 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Loisirs pour handicapé mental	400 \$
Légion canadienne	125 \$
Aféas Jean XXIII	100 \$
Aféas Ste-Catherine	100 \$
Centraide	100 \$
Sclérose en plaques	100 \$
Cadets de l'air	100 \$
Orchestre Symphonique de Trois-Rivières	500 \$
Artisans de paix	200 \$
Club Ado Trois-Rivières-Ouest	500 \$
Comité Parents-adolescents	2 000 \$
Club Mère-enfant	250 \$
Groupe Scout Duvernay	200 \$
Groupe Scout Ste-Catherine de Sienne	200 \$
Louveteaux Ste-Catherine de Sienne	100 \$
Louveteaux Jean XXIII	100 \$
Association de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie inc.	800 \$
Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest	1 000 \$
Le Sagittaire	175 \$
Tri-Excel-Gymnastars	1 130 \$
Mégophias	7 390 \$
Jeux du Québec - Conseil des Loisirs de la Mauricie	500 \$

ADOPTÉE

29-93

Adoption de la soumission, Agrandissement et réaménagement de l'édifice des Travaux publics

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'agrandissement et le réaménagement de l'édifice des Travaux publics ont été reçues le 22 janvier 1993 en présence de MM. Roger Villemure, arch., Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing.M.Ing. ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et les représentants des diverses compagnies :

Le 1er février 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
	\$
Construction Rénaud Charland ltée	829 900,00
Les Constructions Laviolette inc.	832 000,00
Construction Bugère inc.	851 244,00
Les Constructions Pépin & Fortin inc.	886 000,00
Le Groupe Drumco Construction inc.	889 495,00
Les Constructions Yves Paquin inc.	898 000,00
C. R. Gagnon inc.	904 904,00
Construction G. Therrien inc.	915 230,00
Les Constructions Bernard Bélanger ltée	920 000,00
Les Constructions André Boulard inc.	938 889,00
Sherko Constructions (de l'Estrie)	940 735,00
Construction Héroux, Allard & Goyette inc.	968 700,00
Progère inc.	969 900,00
Wickenden John F et Cie ltée	970 000,00
Soliger inc.	1 004 010,45
Construction Bois-Francis inc.	1 005 000,00
Pascal Montminy inc.	1 023 134,00
Charles-Eugène Roux inc.	1 029 000,00
Construction & pavage Maskimo ltée	1 148 409,64

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Roger Villemure, architecte et de la firme d'ingénieurs Consultants CGL inc.;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 1er février 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Rénald Charland ltée" au montant de 810 672,84 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 734;

que tout ajout ou toute diminution au taux stipulé au présent contrat soit de nouveau présenté au Conseil pour approbation.

ADOPTÉE

30-93

Entente - Préposé aux télécommunications

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire, le directeur général et la secrétaire administrative soient autorisés à signer une entente avec le syndicat des employés municipaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest portant sur deux nouvelles classifications à introduire dans la convention collective, savoir :

- préposé aux télécommunications I
- préposé aux télécommunications II

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Anne Marie Guévremont, Les Rivières : Campagne Enfants avertis

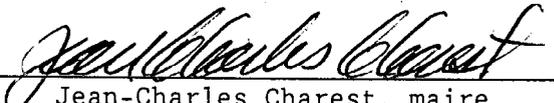
M. Jean-Claude Beaumier, Ville de Cap-de-la-Madeleine : Colloque de l'Association québécoise d'urbanisme

M. Pierre H. Vincent, Ministre de la consommation et des Affaires commerciales : Remerciements pour témoignage de confiance

8234

Le 1er février 1993

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 15 février 1993

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 février 1993, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

31-93

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 1993 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

32-93

Adoption de liste de comptes C-01-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-01-93 concernant les chèques 42328 à 42337 inclusivement, 42452 à 42461 inclusivement, 42463 à 42465 inclusivement et 42584 à 42588 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 362 986,27 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

33-93

Adoption de la liste de comptes C-02-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 février 1993

que la liste de comptes C-02-93 concernant les chèques 42589 à 42675 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 501 441,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

34-93

Adoption de la liste de comptes C-03-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-03-93 concernant les chèques 42676 à 42680 inclusivement et 42682 à 42719 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 271 406,22 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

35-93

Adoption de la liste de comptes C-04-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-04-93 concernant les chèques 42681, 42720 à 42801 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 700 578,18 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier, à l'exception du chèque numéro 42757 au montant de 27 107,81 \$.

ADOPTÉE

36-93

Servitude sur le lot P.29

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Hydro-Québec un contrat de servitude relatif à une alimentation aérienne située sur le lot P.29 (rue Quenneville) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 15 février 1993

37-93

Homologation de la rue Bellefeuille

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce à l'homologation de la rue Bellefeuille sur les lots P-30 et P-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

38-93

Entente - Société protectrice des animaux de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE

39-93

Nomination, maire suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Suzie Ayotte soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1er mars 1993.

ADOPTÉE

40-93

Adoption de la soumission, Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et mise en forme des rues Brosseau et Robitaille

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme des rues Brosseau et Robitaille dans le cadre du règlement 735 ont été reçues le 12 février 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service

Le 15 février 1993

technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Jean Rouette, chef-dessinateur et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> \$
Transport Yvan Boisvert inc.	150 573,88
A. Plamondon et fils inc.	154 398,22
André Bouvet ltée	161 245,07
Thomas Bellemare ltée	162 551,16
Gaston Paillé ltée	164 499,96
Les Constructions et Pavages Continental, div. du Groupe Devesco ltée	175 621,59
J. P. Doyon ltée	175 668,95
Entreprises Claude Caron ltée	177 727,62
Sintra inc.	180 858,22

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de MM. Daniel Thibault, ing. directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Yvan Boisvert inc." au montant de 150 573,88 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 735.

ADOPTÉE

Le 15 février 1993

41-93

Adoption de la soumission, Chaudière à vapeur sèche neuve (dégeleuse)

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture d'une chaudière à vapeur sèche neuve (dégeleuse) a été reçue le 12 février 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Jean Rouette, chef-dessinateur et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
	\$
Accessoires d'outillage limitée	30 704,29

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de MM. Daniel Thibault, ing. directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Accessoires Outillage limitée" au montant de 30 704,29 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve cette somme au budget du projet 92-15.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, Entretien ménager, poste de la Sécurité publique

Les soumissions suivantes pour l'entretien ménager du poste de la Sécurité publique ont été reçues le 12 février 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a. greffier de la Ville, Jean Rouette, chef-dessinateur et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Ans</u>	<u>Montant</u>
		\$
Entretien Michelin Bergeron enr.	1	35 317,38
	3	NIL

Le 15 février 1993

Groupe Pelletier Entretien	1	46 420,27
	3	145 747,84
2863-7890 Québec inc. (Michel Ricard)	1	24 275,29
	3	75 786,11
Ateliers les Vieilles Forges inc.	1	18 604,00
	3	58 082,85
Roussel enr.	1	18 325,11
	3	56 072,29
Service ménager Nettoie-tout	1	8 645,52
	3	26 197,48
Entretiens Multi-Services Michel enr.	1	14 214,64
	3	44 401,39
Les Services Ménagers Roy ltée	1	16 243,02
	3	49 506,49
Supranet inc.	1	9 779,37
	3	29 338,10
Service de maintenance Sylmar inc.	1	19 026,64
	3	59 450,50
Produits S.M.V. enr.	1	43 079,23
	3	133 132,64
Services ménagers trifluviens inc.	1	20 062,50
	3	61 324,12
Maxi Pro inc.	1	13 146,61
	3	41 137,67
Les Services d'entretien Michel Nérin enr.	1	14 585,96
	3	45 974,09
Service d'entretien Quigley inc.	1	11 459,71
	3	35 443,77

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci au directeur du Service technique pour étude et rapport.

42-93

Servitude de passage, lot P. 12

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé l'imposition d'un passage pour une conduite d'aqueduc sur un terrain du ministère des Transports portant le

Le 15 février 1993

numéro de lot P. 12 (parcelle no 2), du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports consent à accorder gratuitement cette servitude à condition que la Ville lui verse un montant de 333,84 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais administratifs;

CONSIDÉRANT que les conditions suivantes seront respectées :

- que toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes seront respectées, incluant une servitude de nonaccès désignée par les points 43-44 ainsi qu'une servitude en faveur de Bell Canada sous le numéro 145153;
- que le ministère des Transports ne fournira aucun titre ni certificat de recherches ou de localisation et que la Ville n'exigera ni bornage, ni arpentage, ni délimitation, déclarant bien connaître les lieux sur lesquels une servitude est requise;
- que les frais relatifs à la présente transaction seront à la charge de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal accepte l'offre du ministère des Transports relativement à l'imposition d'une servitude de passage pour une conduite d'aqueduc sur le lot P. 12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ce, au coût de 333,84 \$ ainsi qu'aux conditions ci-avant mentionnées.

ADOPTÉE

Modification d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 15 février 1993

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 8 mars 1993 à 19 h 45;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

44-93

Talus de pente moyenne de 25 %

CONSIDÉRANT que la MRC de Francheville détient le contrôle en matière de schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les normes prescrites en ce qui a trait aux talus de pente moyenne de 25 % n'incluent aucune clause spécifiant la hauteur verticale de ceux-ci;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal demande à la MRC de Francheville d'examiner la possibilité de réviser la définition de "talus de 25 % et plus de pente moyenne" de façon à y ajouter une norme de hauteur de 5 mètres.

ADOPTÉE

45-93

Permis de ramonage pour l'année 1993

CONSIDÉRANT le rapport explicite du Capitaine Michel Parent suite aux offres de service des diverses compagnies de ramonage;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean Proulx, directeur du Service de la Sécurité publique;

Le 15 février 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les firmes "Ramonage Marc Robert" et "Ramonage Jos Gélinas" soient mandatées pour effectuer les travaux de ramonage dans la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1993 et que la répartition des secteurs soit établie par le Capitaine Michel Parent.

ADOPTÉE

46-93

Vente de terrain à M. Jacques Magny

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est disposée à vendre à M. Jacques Magny une partie du terrain situé sur le lot P. 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue des Dominicains), soit une surface de 4,6 mètres par 27,39 mètres, totalisant 125,22 mètres carrés, au prix de 1 100 \$, soit 50 % de sa valeur réelle qui est de 17,58 \$ le mètre carré (totalisant 2 200 \$);

CONSIDÉRANT que M. Jacques Magny accepte ladite offre aux conditions suivantes exigées par la Ville :

- que les frais d'arpenteur et de notaire soient assumés par M. Magny;
- que M. Magny s'engage à compléter la construction projetée dans un délai de six (6) mois à compter de la date de signature du contrat;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec M. Jacques Magny un contrat de vente d'une partie du lot 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 1 100 \$ et ce aux conditions ci-avant mentionnées.

ADOPTÉE

Le 15 février 1993

CORRESPONDANCE

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales : Semaine de la municipalité

M. Alphé Poiré, directeur général de l'administration financière, M.A.M. : Approbation du règlement # 734 (édifice des Travaux publics)

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités du Québec : Tarifs préférentiels des établissements hôteliers

M. Nelson Flageole, Club de l'Âge D'or Jean XXIII : Demande de subvention 1993

Mme Monique Fontaine, Club de Patinage artistique de T.R.O. : Demande de modification de l'horaire pour la prochaine saison

M. Claude Thompson, Les petits chanteurs de Trois-Rivières : Demande d'aide financière

M. Yvon Desbiens, Direction générale des élections du Québec : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Application du chapitre XIII sur le financement et le contrôle des dépenses électorales.

M. Benoit Arial, Direction générale de l'administration financière, M.A.M. : Prévisions budgétaires 1993

M. Michel Camirand, WMI Parc Hirondelles : Rapport final sur le programme de récupération "La Mauricie RécupérActive"

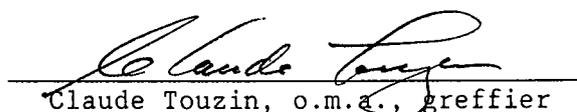
M. Jacques Marier, Bell Canada : Hausse tarifaire générale

Mme Margaret F. Delisle, Fédération canadienne des municipalités : Demande d'adhésion

PÉTITION : Terrain - Maurice Lampron

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er mars 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er mars 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Marthe Rousseau motive son absence pour raisons personnelles.

93-03-47

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 février 1993

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 15 février 1993, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 février 1993.

ADOPTÉE

93-03-48

Adoption des listes de comptes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'adopter, telles que présentées par le trésorier, les listes de comptes ci-après:

Le 1er mars 1993

- C-05-93 pour les chèques 42802 à 42886
totalisant 272 665,22 \$

- C-06-93 pour les chèques 41597 et 42887 à 42985
totalisant 311 613,10 \$

ADOPTÉE

93-03-49

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31
décembre 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 31 décembre
1992 pour un montant total de revenus de
35 768,87 \$ soit adoptée telle que présentée par
le Trésorier.

ADOPTÉE

93-03-50

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15
janvier 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 janvier
1993 pour un montant total de revenus de
2 380,46 \$ soit adoptée telle que présentée par le
Trésorier.

ADOPTÉE

93-03-51

Adoption du rapport du comité de circulation tenu
le 3 février 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 1er mars 1993

que le rapport du comité de circulation R-01-93, tenu le 3 février 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

93-03-52

Adoption du compte rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 26 janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte-rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 26 janvier 1993 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000 à l'article 7.4 f) de façon à définir le mot "parc-école".

93-03-53

Retrait d'adjudication - M. Émil G. Anderau

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec monsieur Émil G. Anderau un contrat de retrait d'adjudication relatif au lot 36-117 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 1er mars 1993

93-03-54

Adoption de la soumission, Arbres, arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs dans la ville ont été reçues le 26 février 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing.M.Ing, ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
	\$
Floriculture Gauthier, inc.	A 7 266,70
	B 14 733,90
	C 4 506,84
	D 3 466,80
	E 1 836,12
	F 2 893,28
Pépinière 55 inc.	A 8 910,02
	B 24 253,73
	C 4 361,23
	D 4 653,60
	E 4 860,71
	F 7 928,70
Terrassements Modernes enr.	A 6 875,42
	B 14 132,56
	C 1 652,50
	D 2 782,00
	E 2 503,80
	F 3 338,40

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Terrassements Modernes enr." aux montants suivants (taxes incluses) :

Le 1er mars 1993

A - Arbustes et fleurs	6 875,42 \$
B - Arbres	14 132,56 \$
C - Arbres	1 652,50 \$
D - Préparation de terrain	2 782,00 \$
E - Entretien	2 503,80 \$
F - Arrosage	3 338,40 \$

étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-03-55

Adoption de la soumission, Ensemencement mécanique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'ensemencement mécanique ont été reçues le 26 février 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing.M.Ing, ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
	\$
Pépinière du Lac St-Paul	7 478,02
Terrassements Modernes enr.	7 478,01

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Terrassements Modernes enr." au montant de 7 478,01 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 1er mars 1993

93-03-56

Adoption du projet 92-16

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil vote des crédits de 3 346,94 \$ au projet 92-16 pour permettre l'acquisition de terrains vendus pour non-paiement des taxes.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant la modification n° 1 qui a été apportée au régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le but de se conformer aux exigences de la Régie des rentes du Québec et abrogeant le règlement 525-I.

93-03-57

Programme "Défi 93"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que madame Christiane Comeau, secrétaire administrative au Service du personnel, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre du programme "Défi 93";

que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Canada tout document officiel concernant lesdits projets;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout sanitaire et d'un aqueduc ainsi que sur la tarification relative à la rue du Fleuve.

Le 1er mars 1993

93-03-58

Adoption du rapport de la quatrième rencontre du comité conjoint tenue le 17 février 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport de la quatrième rencontre du comité conjoint relatif à l'étude salariale des cadres de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le mercredi 17 février 1993 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Ralph Mercier, Union des municipalités du Québec : Projet de loi 74 - Régime d'arbitrage de différends des policiers et pompiers municipaux

M. Émile Loranger, maire de L'Ancienne-Lorette :
Projet de loi 74

Me Marcel J.-G. Beaumier : Reconnaissance pour félicitations

Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey et Lemay :
Action en nullité - Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

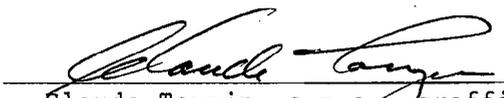
M. Sylvain Pratte : Journée récupération

M. Robert Comeau, G.D.G. Environnement ltée :
Gestion des déchets domestiques dangereux

M. Louis Pinsonnault, Mouvement Arrêt-Taxes du Québec : Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 mars 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 mars 1993, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Mme Marthe Rousseau, conseillère, motive son absence pour raisons personnelles.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 9 mars 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1993, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

93-03-59

Adoption du règlement 2024

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 2024 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

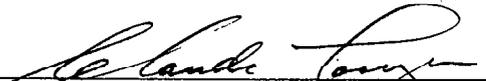
Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 15 mars 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mars 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Guy Côté motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-03-60

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 1993

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 1993, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1^{er} mars 1993.

ADOPTÉE

93-03-61

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 8 mars 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 mars 1993.

ADOPTÉE

Le 15 mars 1993

93-03-62

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale
du conseil municipal tenue le 9 mars 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale
du conseil municipal de la ville de Trois-
Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1993.

ADOPTÉE

93-03-63

Adoption de la liste de comptes C-07-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-07-93 concernant les
chèques 42969 et 42986 à 43079 inclusivement,
pour un montant total de déboursés de 239 172,36 \$
soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-03-64

Adoption de la liste de comptes C-08-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-08-93 concernant les
chèques 42757 et 43079 à 43179 inclusivement, pour
un montant total de déboursés de 600 731,25 \$ soit
adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-03-65

Adoption du règlement # 1000.32

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement 1000.32 intitulé : "Règlement
amendant le règlement 1000 à l'article 7.4 f) de
façon à définir le mot «parc-école», soit adopté
tel que rédigé dans le Livre des règlements de la
ville.

ADOPTÉE

Le 15 mars 1993

93-03-66

Adoption du règlement # 525-J

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement 525-J intitulé : "Règlement adoptant la modification # 1 qui a été apportée au régime complémentaire de retraite de ville de Trois-Rivières-Ouest dans le but de se conformer aux exigences de la régie des rentes du Québec et abrogeant le règlement 525-I", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

93-03-67

Servitude d'égout sanitaire sur le lot 21-175

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 21-175 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Albert Talbot.

ADOPTÉE

93-03-68

Servitude d'égout sanitaire sur le lot 21-178

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 21-178 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasses Du Pont inc. et Société immobilière Du Pont inc.

ADOPTÉE

93-03-69

Proclamation de la semaine du français au travail

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 15 mars 1993

que la semaine du 22 au 26 mars soit proclamée "Semaine du français au travail 1993".

ADOPTÉE

93-03-70

Proclamation de la semaine interculturelle nationale

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la semaine du 26 mars au 2 avril 1993 soit proclamée "Semaine interculturelle nationale".

ADOPTÉE

93-03-71

Proclamation de la semaine nationale de la conservation des espèces sauvages

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages a été créée et adoptée comme loi par le Parlement en 1947, afin de sensibiliser le public à l'importance de la conservation des richesses naturelles au pays;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne de la faune espère que la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages accroîtra la participation active des communautés à la conservation des richesses naturelles;

CONSIDÉRANT que la conservation des habitats naturels est une nécessité et une assurance pour la survie de la faune et de la flore au pays;

CONSIDÉRANT que les richesses naturelles appartiennent à tout le monde et doivent être protégées;

CONSIDÉRANT que cette année, le thème de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages s'intitule "Concertaction, naturelle action !" et que ce thème souligne la nécessité de prendre des mesures axées sur la conservation des richesses naturelles au pays;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 15 mars 1993

que la semaine du 4 au 10 avril 1993 soit proclamée "Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages" et que le conseil incite tous les citoyens à mettre en oeuvre des projets d'amélioration des habitats naturels dans la ville.

ADOPTÉE

93-03-72

Gagnants régionaux - Finale régionale des Jeux du Québec de la Mauricie

CONSIDÉRANT l'excellente performance des athlètes suivants dans leur discipline respective lors de la Finale régionale des Jeux du Québec de la Mauricie, soit :

Julien Nadeau	Gymnastique artistique
Marie-Ève Garceau	Karaté
Pierre-David Lanouette	Karaté
Cynthia Carignan	Patinage artistique
Anne-Marie Lamy	Patinage artistique
Johanne Benoit	Patinage artistique
Karine L'Archevesque	Ski de fond
Ian L'Archevesque	Ski de fond
Patrick Martin	Curling
Étienne Gélinas	Curling
David Thibeault	Hockey sur glace - Bantam
Philippe Simoneau	Hockey sur glace - Bantam
Michel Thibeault	Hockey sur glace - Bantam
Jennifer Bernier	Nage synchronisée
Nathalie Borgia	Nage synchronisée

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le courage et la détermination exemplaires de cette jeunesse ouestri-fluvienne;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil municipal félicite chaleureusement chacun de ces finalistes des Jeux du Québec de la Mauricie, qu'il les encourage à poursuivre leurs activités et qu'il leur souhaite la meilleure des chances dans leur développement de carrière sportive.

ADOPTÉE

Le 15 mars 1993

93-03-73

Adoption du rapport du comité de retraite du 23 février 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport du comité de retraite du 23 février 1993 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

93-03-74

Renonciation à l'homologation de la rue Bellefeuille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte de renonciation à l'homologation de la rue Bellefeuille par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en vertu d'un avis d'homologation en date du 25 novembre 1965 enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Trois-Rivières sous le numéro 252197, un jugement de la Cour Supérieure de Trois-Rivières rendu le 22 février 1971, enregistré avec un avis sous les numéros 280314 et 280315, ainsi qu'à accorder une mainlevée pure et simple et consentir à la radiation de tous les droits de la Ville de Trois-Rivières-Ouest résultant desdits actes.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, réitère l'avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement sur la tarification de l'éégout sanitaire de la rue du Fleuve.

93-03-75

Adoption de la soumission, Entretien ménager, poste de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien ménager du poste de la Sécurité publique ont été reçues le 12 février 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a.,

Le 15 mars 1993

greffier de la ville, Jean Rouette, chef-dessinateur ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
		\$
Entretien Michelin Bergeron enr.	A	35 317,38
	B	-----
Groupe Pelletier Entretien enr.	A	46 420,27
	B	145 747,84
2863-7890 Québec inc.	A	24 275,29
	B	75 786,11
Atelier des Vieilles Forges inc.	A	18 604,00
	B	58 082,85
Service d'entretien ménager M2R enr.	A	18 325,11
	B	56 072,29
Service Ménager Nettoie-Tout enr.	A	8 645,52
	B	26 197,48
Entretiens Multi Services Michel enr.	A	14 214,64
	B	44 401,39
Les Services Ménagers Roy ltée	A	16 243,02
	B	49 506,49
Supranet enr.	A	9 779,37
	B	29 338,10
Service de maintenance Sylmar inc.	A	19 026,64
	B	59 450,50
Produits S.M.V. enr.	A	43 079,23
	B	133 132,64
Services Ménagers Trifluviens inc.	A	20 062,50
	B	61 324,12
Maxi Pro inc.	A	13 146,61
	B	41 137,67
Les Services d'entretien Michel Nérin enr.	A	14 585,96
	B	45 974,09
Service d'entretien Quigley inc.	A	11 459,71
	B	35 443,77

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing.M.Ing., ingénieur de projet;

Le 15 mars 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" de la soumission de la firme "Service Ménager Nettoie-Tout enr." au montant de 26 197,48 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante du service de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

93-03-76

Fermeture du projet 91-13

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-13 (Expertise Vyredox, puits 7 et 8) sont terminés et qu'ils ont coûté 27 267,17 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 27 192,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1992 d'un montant de 75,17 \$ et de fermer le projet 91-13.

ADOPTÉE

93-03-77

Fermeture du projet 91-19

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-19 (Véhicule patrouille) sont terminés et qu'ils ont coûté 24 623,63 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 23 000,00 \$

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 15 mars 1993

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1992 d'un montant de 1 623,63 \$ et de fermer le projet 91-19.

ADOPTÉE

93-03-78

Fermeture du projet 92-02

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-02 (Achat de terrains) sont terminés et qu'ils ont coûté 40 255,88 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 40 255,88 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fermer le projet 92-02.

ADOPTÉE

93-03-79

Fermeture du projet 92-06

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-06 (Terrains à vendre) sont terminés et qu'ils ont coûté 47 748,16 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 40 788,56 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer à même les recettes de 1992 d'un montant de 6 959,60 \$ et de fermer le projet 92-06.

ADOPTÉE

Le 15 mars 1993

93-03-80

Fermeture du projet 92-08

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-08 (Déplacement d'aqueduc - Ministère des Transports du Québec) sont terminés et qu'ils ont coûté 89 670,66 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 93 098,55 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de retourner aux recettes 1992 le montant de 3 427,89 \$ et de fermer le projet 92-08.

ADOPTÉE

93-03-81

Fermeture du projet 92-10

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-10 (Réfection de pavage 1992) sont terminés et qu'ils ont coûté 61 059,28 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 70 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de retourner aux recettes 1992 le montant de 8 940,72 \$ et de fermer le projet 92-10.

ADOPTÉE

93-03-82

Fermeture du projet 92-16

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-16 (Acquisition/vente pour taxes) sont terminés et qu'ils ont coûté 3 346,94 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 3 346,94 \$;

IL EST

Le 15 mars 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de fermer le projet 92-16.

ADOPTÉE

93-03-83

Fermeture du règlement # 718

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 718 (Repavage, bordures et trottoirs) sont terminés et qu'ils ont coûté 152 482,11 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 165 000,00 \$ et qu'il ne reste aucune somme à emprunter;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de porter au surplus libre l'excédent de contribution d'un montant de 12 517,89 \$ et de fermer le règlement # 718.

ADOPTÉE

93-03-84

Championnats provinciaux de la Fédération québécoise de hockey sur glace

CONSIDÉRANT que les Championnats provinciaux de la Fédération québécoise de hockey sur glace auront lieu en avril 1995;

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de hockey mineur ainsi que l'Organisation de hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest ont manifesté leur intérêt quant à devenir les hôtes de ces championnats;

CONSIDÉRANT que la tenue des championnats pourrait avoir un effet stimulant sur les jeunes de Trois-Rivières-Ouest ainsi qu'un impact intéressant tant sur le plan publicitaire que sur le plan commercial;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 15 mars 1993

que le conseil municipal appuie l'Association régionale de hockey mineur et l'Organisation de hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest dans leur démarche en vue d'obtenir la tenue à Trois-Rivières-Ouest des Championnats provinciaux de la Fédération québécoise de hockey sur glace devant avoir lieu en avril 1995.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Berthe Bellemare, Âge d'or Ste-Catherine de Sienne : Remerciements pour subvention reçue

M. Michel Dallaire : Situation rue Lacerte due à la présence de Multi-Cam inc.

Famille Yvan Leclerc : Remerciements pour condoléances

Mme Carole Émard, Philip Environnement : Collecte des déchets domestiques dangereux

M. Dimitris Yannopoulos : Rampe de rouli-roulant abritée

M. Alphonse Poiré, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 735

M. Michel Doyon, Association forestière de la vallée du St-Maurice inc. : Semaine de l'arbre et des forêts 1993

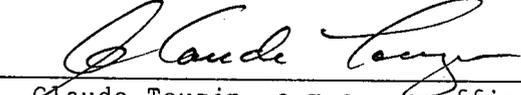
Famille de M. Conrad Lampron : Remerciements pour condoléances

M. François Boivin, Bell : Projet de service 9-1-1 de Bell Québec

M. François Lambert, École secondaire Mont-Bénilde : Demande de pétition - piste cyclable sur le pont Laviolette

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 22 mars 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 mars 1993, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-03-85

Adoption du règlement # 3021

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 3021 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

93-03-86

Adoption du règlement # 4009

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 4009 intitulé "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 42-A de la

Le 22 mars 1993

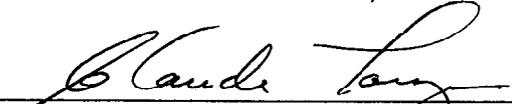
Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui amende le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F. pour les exercices financiers 1993-1994-1995.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 46 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui autorise l'aménagement d'un terminus sur la rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 avril 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-04-87

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 1993

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 15 mars 1993 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mars 1993.

ADOPTÉE

93-04-88

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 22 mars 1993

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 mars 1993.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-89

Adoption de la liste de comptes C-09-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-09-93 concernant les chèques 43180 à 43256 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 166 624,82 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-90

Adoption de la liste de comptes C-10-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-10-93 concernant les chèques 43237, 43257 à 43338 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 175 809,33 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-91

Adoption de la liste de comptes C-11-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-11-93 concernant les chèques 43339 à 43425 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 155 376,56 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-92

Adoption de la liste de mauvaises créances Cr-93-01

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mauvaises créances CR-93-01 portant sur la taxe d'affaires soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-93

Adoption de la liste de mauvaises créances CR-93-02

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mauvaises créances CR-93-02 portant sur divers comptes soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-94

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 janvier 1993 totalisant la somme de 5 609,88 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-95

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 février 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 février 1993 totalisant la somme de 7 181,88 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-96

Adoption de la liste de mutations du 15 au 28 février 1993

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 15 au 28 février 1993 totalisant la somme de 9 156,73 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-97

Adoption des états financiers de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1992 soient adoptés tels que présentés par Mme Marie-France Gendron, comptable agréée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant les règlements municipaux # 1000 et # 1000.19 de façon à majorer le montant des amendes relatives au stationnement et à la sécurité du public et de façon à apporter des précisions à divers articles afin de les rendre conformes au Code de la sécurité routière.

93-04-98

Adoption du règlement # 617

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 617 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire et d'un aqueduc ainsi que sur la tarification relative à la rue du Fleuve" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-04-99

Adoption du règlement # 836

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 836 intitulé "Règlement adoptant le règlement # 42-A de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui amende le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F. pour les exercices financiers 1993-1994-1995" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-100

Adoption du règlement # 837

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 837 intitulé "Règlement adoptant le règlement # 46 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui autorise l'aménagement d'un terminus sur la rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-04-101

Cession du lot P.34-44 (rue Boulay)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot P.34-44 (rue Boulay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Commission scolaire de Chavigny.

ADOPTÉE

93-04-102

Servitude touchant une alimentation aérienne (rue Duberger)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Hydro-Québec une convention relative à la servitude touchant une alimentation aérienne située sur le lot 20-68 (rue Duberger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

93-04-103

Permanence de M. Vincent Fortier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 5 avril 1993

que M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., soit nommé en permanence au poste d'ingénieur de projet au Service technique à compter du 19 avril 1993, date à laquelle il aura complété sa période de probation.

ADOPTÉE

93-04-104

Annulation de coupons et obligations non réclamés

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à annuler les coupons et les obligations relatifs à l'émission du 9 octobre 1979/1989, à en demander le remboursement à la Banque canadienne impériale de commerce et à remettre cette somme au Curateur public du Québec, tel que prévu par la Loi.

Émission de 2 060 000,00 \$

Datée du 9 octobre 1979/1989

Règlements : 57-88, 109

<u>Échéance</u>	<u>#</u>	<u>Coupon</u>	<u>Obligation</u>
9-04-80	1	110,00 \$	---
9-10-80	2	55,00 \$	---
9-04-81	3	55,00 \$	---
9-04-82	5	55,00 \$	---
9-10-82	6	55,00 \$	---
9-04-83	7	55,00 \$	---
9-10-83	8	55,00 \$	---
9-04-84	9	55,00 \$	---
9-10-84	10	55,00 \$	---
9-04-85	11	55,00 \$	---
9-10-85	12	55,00 \$	---
9-04-86	13	55,00 \$	---
9-10-86	14	110,00 \$	---
9-04-87	15	55,00 \$	---
9-10-87	16	55,00 \$	---
9-04-88	17	55,00 \$	---
9-10-88	18	165,00 \$	1 000,00 \$
9-04-89	19	110,00 \$	---
9-10-89	20	110,00 \$	5 000,00 \$

TOTAL 7 375,00 \$

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-105

Surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1992

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992 à des fins spécifiques :

Élections municipales	30 000 \$
Réclamations (égout)	20 000 \$
Enlèvement de la neige	20 000 \$
Excédent prévu au budget	40 000 \$
Enfouissement des déchets	113 700 \$
Contribution aux règlements en cours	2 258 \$
Plaintes au rôle	24 250 \$
	<hr/>
	<u>250 208 \$</u>

ADOPTÉE

93-04-106

Adoption de la soumission, Réhabilitation de puits (au Vyredox)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réhabilitation de puits (au Vyredox) ont été reçues le 19 mars 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	Puits 6	40 367,46 \$
	Puits 8	40 367,46
	Puits 6.1	
	6.2,6.3,6.4	39 242,48 \$
	Puits 7.1	
	7.2,7.3,7.4	39 242,48 \$
	Puits 8.1	
	8.2,8.3,8.4	39 242,48 \$
	<hr/>	
	Total	198 462,36 \$
Coopérative des travailleurs Envirotecheau	Puits 6	17 368,67 \$
	Puits 8	17 137,55 \$
	Puits 6.1	
	6.2,6.3,6.4	20 692,20 \$

Le 5 avril 1993

Puits 7.1	
7.2,7.3,7.4	20 692,20 \$
Puits 8.1	
8.2,8.3,8.4	20 692,20 \$
	<hr/>
Total	96 582,82 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing, directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Coopérative des travailleurs Envirotecheau" au montant de 96 582,82 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-04-107

Adoption de la soumission, Fourniture d'une chargeuse-pelleteuse

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une chargeuse-pelleteuse ont été reçues le 2 avril 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
M.C. Équipement inc.	109 493,10 \$
Hewitt Equipement ltée	NON CONFORME
Équipement Claude Bélanger inc.	111 330,50 \$

Le 5 avril 1993

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "M.C. Équipement inc." au montant de 109 493,10 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget d'immobilisations de l'année courante.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Tonte de gazon

Les soumissions suivantes, pour la tonte de gazon, ont été reçues le 2 avril 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Verdure de Demain inc.	49 879,16 \$
Groupe Pelletier Entretien enr. division Jeannine Pelletier inc.	138 069,15 \$
Floriculture Gauthier inc.	100 222,16 \$
Sup Herbe (Plamco Néotek ltée)	88 647,87 \$
Jacques Pelletier (articles C, B)	13 807,00 \$
Les Entreprises P. St-Aubin enr.	146 860,81 \$
Les Entreprises André Laroche inc.	49 914,64 \$
L'Expert Tondeur inc.	86 726,72 \$

Le 5 avril 1993

Les Entreprises Gabel enr. 113 824,97 \$

Biotek inc. 101 422,89 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci au directeur du Service technique pour étude et rapport.

93-04-108

Adoption du compte rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 23 février 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le compte rendu de la rencontre Parents-Ado T.R.O. tenue le 23 février 1993 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

93-04-109

Proclamation de la "Semaine de l'action bénévole"

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner la générosité des gens de notre région qui consacrent gracieusement leur disponibilité à des oeuvres humanitaires;

CONSIDÉRANT que toute action sociale peut produire un effet bénéfique d'entraînement et qu'en définitive, cela est souhaitable;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements à tous les bénévoles ouestrifluviens, que la semaine du 18 au 24 avril 1993 soit proclamée "Semaine de l'action bénévole" et que toute la population soit invitée à faire «une petite action ... pour bâtir un monde», comme le stipule le thème de cette année, de façon à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de notre municipalité.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-110

Adoption du projet 93-01 (diverses immobilisations)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 230 000 \$ au projet 93-01 pour permettre les dépenses suivantes et que ces montants soient pris à même le surplus réservé :

Équipement informatique	170 000 \$
Améliorations logiciels	18 500 \$
Centre communautaire	25 000 \$
Diverses immobilisations	16 500 \$
	<hr/>
	230 000 \$

ADOPTÉE

93-04-111

Fermeture du projet 91-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-00 (diverses immobilisations) sont terminés et qu'ils ont coûté 315 573,33 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 391 669,00 \$ et qu'un montant de 76 095,67 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 76 095,67 \$ et de fermer le projet 91-00.

ADOPTÉE

93-04-112

Fermeture du projet 91-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-01 (immobilisations diverses) sont terminés et qu'ils ont coûté 272 495,22 \$;

Le 5 avril 1993

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 357 700,00 \$ et qu'un montant de 85 204,78 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 85 204,78 \$ et de fermer le projet 91-01.

ADOPTÉE

93-04-113

Fermeture du projet 91-06

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-06 (terrains de soccer) sont terminés et qu'ils ont coûté 150 398,58 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 165 000,00 \$ et qu'un montant de 14 601,42 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 14 601,42 \$ et de fermer le projet 91-06.

ADOPTÉE

93-04-114

Fermeture du projet 91-09

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-09 (puits et bornes-fontaines) sont terminés et qu'ils ont coûté 39 498,20 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 40 000,00 \$ et qu'un montant de 501,80 \$ demeure disponible;

IL EST

Le 5 avril 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 501,80 \$ et de fermer le projet 91-09.

ADOPTÉE

93-04-115

Fermeture du projet 91-18

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-18 (Études d'ingénierie) sont terminés et qu'ils ont coûté 21 569,50 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 70 000,00 \$ et qu'un montant de 48 430,50 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 48 430,50 \$ et de fermer le projet 91-18.

ADOPTÉE

93-04-116

Fermeture du projet 91-20

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-20 (Centre sportif) sont terminés et qu'ils ont coûté 35 622,44 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 42 000,00 \$ et qu'un montant de 6 377,56 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 6 377,56 \$ et de fermer le projet 91-20.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-117

Fermeture du projet 91-22

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-22 (diverses immobilisations) sont terminés et qu'ils ont coûté 33 354,54 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 57 950,00 \$ et qu'un montant de 24 595,46 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller.

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 24 595,46 \$ et de fermer le projet 91-22.

ADOPTÉE

93-04-118

Félicitations aux médaillés des Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite tous les participants de la 28^e Finale des Jeux du Québec et qu'il exprime à nouveau sa fierté à l'égard des médaillés ouestrifluviens qui sont :

Geneviève Boucher	Patinage de vitesse	OR (2)
Véronique Boucher	Patinage de vitesse	OR (1)
	Patinage de vitesse	ARGENT (2)
Élite Bantam Masc.	Hockey	OR (1)

ADOPTÉE

93-04-119

Félicitations à l'équipe de Janique Berthelot

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement madame Janique Berthelot et ses coéquipières pour avoir mérité la médaille d'argent lors de la Finale féminine du Championnat canadien de curling junior.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1993

93-04-120

Félicitations à l'équipe de Michel Ferland

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement monsieur Michel Ferland et son équipe pour avoir mérité la médaille d'argent lors de la Finale du Championnat mondial de curling à Grindelwald ainsi que le titre de "meilleur skip junior au monde".

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. André Roy, Fleur de Mai : Remerciements pour subvention

M. Nelson Flageole, Age d'Or Jean XXIII : Remerciements pour subvention

Mme Gisèle Bourassa, Popote volante Sourire : Remerciements pour subvention

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités du Québec : Inscription au Mérite municipal

Mme Luce P. Proulx, Association des parents d'enfants handicapés inc. : Demande d'aide financière pour le 35^e anniversaire de l'APEH

Mme Solange Côté, AFÉAS Ste-Catherine de Sienna : Remerciements pour subvention

M. Robert Middlemiss, ministre délégué aux Transports : Transfert du réseau routier local au 1^{er} avril 1993

Mme Marielle Jean, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Version modifiée du projet de voie d'accès au secteur Nord de Trois-Rivières

Mme Simonne Dion, AFÉAS Jean XXIII : Remerciements pour subvention

PÉTITION (96 personnes) : Opposition au projet de fermeture de la rue Angers.

8283

Le 5 avril 1993

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 avril 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 avril 1993, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-04-121

Adoption des états financiers de l'année 1992

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

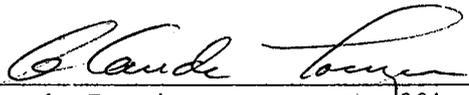
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les états financiers de l'année 1992 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Dessureault Leblanc Lefebvre, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 14 avril 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 avril 1993, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant madame Suzie Ayotte; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs le maire Jean-Charles Charest et Roland Lottinville, ing. directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Avis de
présentation

M. Guy Côté, conseiller donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement portant sur la division de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest en huit (8) districts électoraux.

93-04-122

Adoption du projet de règlement - Districts électoraux

CONSIDÉRANT que le greffier a déposé le projet de règlement portant sur la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le projet de règlement (numéro 5- modifié), portant sur la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux, soit adopté ce quatorzième jour d'avril 1993 à 19 h 39 et que ledit projet soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

ADOPTÉE

Le 14 avril 1993

93-04-123

Dénomination des districts électoraux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

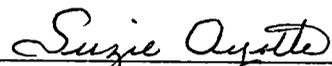
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les huit districts électoraux portent les noms suivants :

- numéro 1 District électoral du Carrefour
- numéro 2 District électoral Marion
- numéro 3 District électoral Terrasse du Fleuve
- numéro 4 District électoral Chavigny
- numéro 5 District électoral des Marguerites
- numéro 6 District électoral de la Montagne
- numéro 7 District électoral Cherbourg
- numéro 8 District électoral Rosemont

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.



Suzie Ayotte, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 avril 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 avril 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-04-124

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 1993

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 avril 1993 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1993.

ADOPTÉE

93-04-125

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 avril 1993.

ADOPTÉE

Le 19 avril 1993

93-04-126

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale
du 14 avril 1993

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale
du conseil municipal de la Ville de Trois-
Rivières-Ouest tenue le 14 avril 1993.

ADOPTÉE

93-04-127

Adoption de la liste de comptes C-12-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-12-93 concernant les
chèques 43426 à 43511 inclusivement, pour un
montant total de déboursés de 386 528,41 \$ soit
adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-04-128

Adoption de la liste de comptes C-13-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-13-93 concernant les
chèques 42681, 43512 à 43614 inclusivement, pour
un montant total de déboursés de 383 082,01 \$ soit
adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère réitère l'avis de
motion à l'effet qu'elle présentera à une
prochaine séance un règlement amendant les
règlements municipaux # 1000 et # 1000.19 de façon
à majorer le montant des amendes relatives au
stationnement et à la sécurité du public et de
façon à apporter des précisions à divers articles
afin de les rendre conformes au Code de la
sécurité routière.

Le 19 avril 1993

93-04-129

Entente - École de printemps de patinage artistique

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de location du Centre sportif entre l'École de printemps de patinage artistique et le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

93-04-130

Permanence de Mme Josée Bédard

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Mme Josée Bédard soit nommée en permanence au poste de dessinatrice au Service technique à compter du 3 mai 1993, date à laquelle elle aura complété sa période de probation, conformément à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

93-04-131

Adoption de la soumission, mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été reçues le 8 avril 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Construction et Pavage Maskimo ltée	44 432,82 \$
Pagé Construction Division de Simard et Beaudry	45 415,08 \$
Les Constructions & pavage Continental Division du Groupe Devesco ltée	45 646,20 \$

Le 19 avril 1993

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction & pavage Maskimo ltée" au montant de 44 432,82 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-04-132

Adoption de la soumission, Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la coupe d'entrées charretières a été reçue le 16 avril 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville:

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Construction S.R.B. s.c.c.	27 594,65 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction S.R.B. s.c.c." au montant de 27 594,65 \$ (taxes incluses) étant donné que cette

Le 19 avril 1993

soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-04-133

Proclamation de la Semaine des Travaux publics

CONSIDÉRANT que les services dispensés par les Travaux publics à la population font partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens;

CONSIDÉRANT que le soutien d'une population informée et compréhensive est un élément vital pour l'efficacité des divers programmes et opérations des Travaux publics, tels que les systèmes d'aqueduc et d'égout, les rues et les routes, les édifices publics, la cueillette des déchets et rebuts ainsi que l'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT que la santé, la sécurité et le confort de la population reposent en grande partie sur ces installations et services;

CONSIDÉRANT que la qualité et l'efficacité de ces installations sont étroitement liées aux efforts des employés du Service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que les compétences, les qualifications et l'efficacité du personnel du Service des Travaux publics sont matériellement influencées par l'attitude des gens et par la compréhension de l'importance du travail qu'ils effectuent;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la semaine du 26 avril au 2 mai 1993 soit proclamée "Semaine nationale des Travaux publics" sous le thème "La qualité par les travaux publics", que tous les citoyens, organismes et associations de la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engagent à se familiariser aux problèmes dont notre Service des Travaux publics a constamment à faire face et qu'ils se sensibilisent aux contributions que le personnel de ce service

Le 19 avril 1993

apporte plus ou moins directement à chacun d'entre nous dans le but de maintenir notre milieu de vie municipal agréable.

ADOPTÉE

93-04-134

Contrat d'assistance technique des logiciels avec Mensys

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique des logiciels d'application pour l'année 1993 et ce, au coût de 15 579,20 \$ (taxes incluses) pour un total de deux cents (200) heures et qu'il soit prévu au contrat une possibilité d'extension de cent (100) heures au même taux horaire.

ADOPTÉE

93-04-135

Ouverture de compte "Immobilisations"

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest effectue dans un seul compte toutes ses opérations courantes, tant celles de l'administration budgétaire que celles reliées aux règlements d'emprunt en cours;

CONSIDÉRANT qu'il serait utile d'ouvrir un compte spécial pour le fonds des immobilisations, qui servirait au financement temporaire des dépenses des règlements en attendant le financement permanent au moyen d'un emprunt à long terme;

CONSIDÉRANT que le trésorier fournira à la banque les résolutions d'emprunt temporaire justifiant le découvert de ce nouveau compte;

CONSIDÉRANT que les chèques et les dépôts seront effectués dans le compte "Opérations" et que les transactions du compte "Immobilisations" seront effectuées par virement;

IL EST

Le 19 avril 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la résolution # 203-89 soit modifiée de façon à y ajouter la teneur de la présente résolution, incluant le préambule précité;

qu'un compte spécial "Immobilisations" soit ouvert à la Banque Nationale et que le trésorier ou son assistant soient autorisés à effectuer les transactions de virement dans ledit compte.

ADOPTÉE

93-04-136

Semaine de la conservation de la faune

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 18 au 24 avril 1993 soit proclamée "Semaine de la conservation de la faune", sous le thème "Des milliers de lacs, un fleuve : des habitats essentiels" et que le conseil invite tous les citoyens à exprimer à leur manière leur sensibilisation à la conservation de l'eau pendant cette semaine.

ADOPTÉE

93-04-137

Modification d'urbanisme

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, construction et lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 10 mai 1993 à 19 h 45;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Le 19 avril 1993

93-04-138

Nomination des vérificateurs

CONSIDÉRANT que la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" était le vérificateur de la Ville pour l'année 1993;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes, le vérificateur doit être nommé avant le 15 avril;

CONSIDÉRANT que ladite nomination n'a pas eu lieu avant le 15 avril 1993;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" soit nommée vérificateur pour l'année 1993.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Richard Guay, Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec : Retrait de plainte

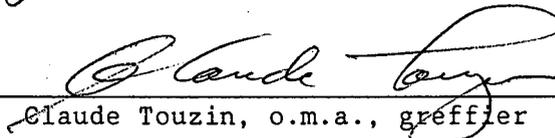
M. Louis Pinsonneault, Mouvement Arrêt-taxes du Québec : Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

M. Réjean Gosselin, Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest : Réunions du comité de relations de travail

Mme Solange Guimond, Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 226 : Remerciements pour subvention et appui

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 3 mai 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 mai 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

93-05-139

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 1993

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 19 avril 1993 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 avril 1993.

ADOPTÉE

93-05-140

Adoption de la liste de comptes C-14-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-14-93 concernant les chèques 43615 à 43681 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 109 419,05 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

93-05-141

Adoption de la liste de comptes C-15-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-15-93 concernant les chèques 43682 à 43763 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 182 393,14 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-142

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 mars 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 mars 1993, totalisant un montant de 5 558,28 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-143

Adoption du règlement # 1000.33

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement 1000.33 intitulé "Règlement amendant les règlements # 1000 et 1000.19 de façon à majorer le montant des amendes relatives au stationnement et à la sécurité du public et de façon à apporter des précisions à divers articles afin de les rendre conformes au Code de la sécurité routière" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-05-144

Adoption de la soumission, Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la tonte de gazon ont été reçues le 2 avril 1993 en

Le 3 mai 1993

présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Verdure de Demain inc.	49 879,16 \$
Groupe Pelletier Entretien enr. division Jeannine Pelletier inc.	138 069,15 \$
Floriculture Gauthier inc.	100 222,16 \$
Sup Herbe (Plamco Néotek ltée)	88 647,87 \$
Jacques Pelletier (articles C, B)	13 807,00 \$
Les Entreprises P. St-Aubin enr.	146 860,81 \$
Les Entreprises André Laroche inc.	49 914,64 \$
L'Expert Tondeur inc.	86 726,72 \$
Les Entreprises Gabel enr.	113 824,97 \$
Biotek inc.	101 422,89 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "E" de la soumission de la firme "Les Entreprises André Laroche inc." au montant de 1 390,00 \$ (taxes en sus) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

93-05-145

Adoption de la soumission, mini-ordinateur pour la trésorerie

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture d'un mini-ordinateur pour la trésorerie a été ouverte le 3 mai 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Mensys ltée	"A" 188 457,00 \$
	"B" 450,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie "A" de la soumission de la firme "Mensys ltée" au montant de 188 457,00 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 93-01 (diverses immobilisations).

ADOPTÉE

93-05-146

Adoption de la soumission, Revêtement synthétique, Terrains de tennis Quirion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le revêtement synthétique pour les terrains de tennis Quirion ont été reçues le 23 avril 1993 en présence de MM. René Laprise, directeur adjoint au Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 3 mai 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Thermo Control enr.	13 731,74 \$
Distribution Defargo inc.	12 352,08 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Laprise, directeur adjoint, Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Distributions Defargo inc." au montant de 12,352,08 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, Assurances collectives

Les soumissions suivantes pour les assurances collectives ont été reçues le 30 avril 1993 en présence de mesdames Christiane Comeau, secrétaire administrative au Service du personnel, Denise Isabel, secrétaire au Service du greffe, de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Richard Paquin, représentant la firme André Gingras & associés inc. :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Assurance-Vie Desjardins	15 507,52 \$
Croix-Bleue	16 537,74 \$
Mutuelle SSQ	17 409,00 \$
Personnelle Vie	16 856,74 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Richard Paquin, représentant la firme "André Gingras & associés inc." pour étude et rapport.

Le 3 mai 1993

93-05-147

Adoption du rapport du comité de circulation tenu le 3 mars 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-02-93, tenu le 3 mars 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

93-05-148

Modification de l'annexe "A" du règlement # 320

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 320 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 261,37 \$ prévu pour le règlement # 320 (rues Sirois et Garceau) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7731-06-0958

P.3-39-3

56,39 mètres

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

93-05-149

Modification de l'annexe "A" du règlement # 321

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 321 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 222,79 \$ prévu pour le règlement # 321 (rues Roland et Forest) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7432-86-0429 19-38 18,29 mètres

ADOPTÉE

93-05-150

Modification de l'annexe "A" du règlement # 429

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 3 mai 1993

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 429 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 20 783,40\$ prévu pour le règlement # 429 (rues Longsault, Laflamme, Aubert et côte Rosemont) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7334-64-8090	162-606	18,00 m
7334-83-6891	164-1-13	17,75
7434-12-1220	162-650	18,71
7434-12-6661-001-0004	472-103, 472-1, 472-2	2,51
7434-12-6661-001-0006	472-202, 472-1, 472-2	2,11

ADOPTÉE

93-05-151

Modification de l'annexe "A" du règlement # 431

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 431 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 3 mai 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 14 937,36\$ prévu pour le règlement # 431 (rues Bayonne et Routhier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-36-8507	155-268	20,79 mètres
7333-37-4214	155-263	21,56

ADOPTÉE

93-05-152

Modification de l'annexe "A" du règlement # 435

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 435 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 19 337,37\$ prévu pour le règlement # 435 (rues Forest et Gagnon) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7432-84-7891	19-89	18,29 mètres
7432-94-4630	19-99	18,29
7432-95-2617	19-61	18,29

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

93-05-153

Modification de l'annexe "A" du règlement # 442

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 442 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 969,27\$ prévu pour le règlement # 442 (rue Bellefeuille) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7531-85-8694	17-337	20,60 mètres
7531-95-0853	17-441	18,29
7531-95-4788	17-93-1, 17-94	18,29
7631-06-0685	17-282	30,21

ADOPTÉE

93-05-154

Servitude sur le lot P.12

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de passage pour aqueduc sur le lot P.12 du cadastre officiel de la

Le 3 mai 1993

paroisse de Trois-Rivières appartenant au ministère des Transports du Québec et ce, moyennant un déboursé de trois cents dollars (300 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

93-05-155

Protocole - Construction sur la rue Laflamme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Mme Claire D. Dargis, un protocole relatif à un projet de construction sur la rue Laflamme.

ADOPTÉE

93-05-156

Protocole - Agrandissement d'un local sur la rue Charbonneau

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec M. Richard Bouchard, un protocole relatif à un projet d'agrandissement de local sur la rue Charbonneau.

ADOPTÉE

93-05-157

Adoption du projet 93-02 (Modifications puits # 6 et 8)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 18 000 \$ au projet 93-02 pour permettre des modifications aux puits # 6 et 8 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

93-05-158

Campagne d'économie d'eau potable 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest souscrive à la campagne d'économie d'eau potable 1993 organisée par l'Association québécoise des techniques de l'eau moyennant un montant de 1 196,26 \$ pour les frais de participation.

ADOPTÉE

93-05-159

Comité de Liaison Adolescents-Parents

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Comité de liaison adolescents-parents (C.L.A.P.) soit reconnu officiellement à titre de groupe de bénévoles dûment constitué, avec un conseil d'administration élu. Cette association se rassemblera à raison de une fois par mois.

ADOPTÉE

93-05-160

Adoption de la soumission, Fourniture et épandage d'engrais, d'herbicide et de chaux liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'épandage d'engrais, d'herbicide et de chaux liquide ont été reçues le 3 mai 1993 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
B.B. Extermination inc.	3 676,33 \$
Floriculture Gauthier inc.	3 657,58 \$
Environnement Plus enr.	3 299,29 \$
Pépinière Jardins Gaétan Chassé inc.	4 819,24 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

Le 3 mai 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Environnement Plus enr." au montant de 3 299,29 \$ (sans les taxes) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-05-161

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mars 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 mars 1993, totalisant un montant de 14 333,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-162

Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1993 dans la catégorie : Villes - pop. 20 000 à moins de 40 000 habitants;

que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et en informe le ministère;

que la population exacte de la municipalité est de 20 076 habitants.

ADOPTÉE

Le 3 mai 1993

CORRESPONDANCE

Mme Lorraine Boisvenue, Martin international :
Salon des Régions, neuvième édition du Monde des
Affaires

M. Louis Pinsonnault, Mouvement Arrêt-taxes du
Québec : Régie intermunicipale de gestion des
déchets de la Mauricie

Gouvernement du Canada : Programme fédéral d'aide
aux zones défavorisées

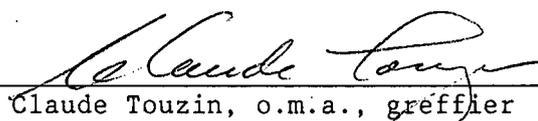
M. Robert Middlemiss, ministre délégué aux
Transports : Programme de soutien à l'embauche du
personnel saisonnier du ministère des Transports

M. Ralph Drew, Village de Belcarra, C.-B. :
Révision de l'Acte Canadien des jeunes délinquants

Mme Nicole Veilleux, mairesse de Beaudry : Demande
d'assistance financière

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 10 mai 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mai 1993, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

93-05-163

Adoption de la soumission, Luminaires pour le tennis Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de luminaires pour le tennis Laviolette ont été reçues le 7 mai 1993 en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et de monsieur René Laprise, directeur adjoint au Service des loisirs :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
J. D. Paré Électrique inc.	7 944,75 \$
Westburne Québec inc.	8 089,20 \$
B.H.B. Distributions électriques inc.	3 790,37 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du Service des Loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 10 mai 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "J.D. Paré Électrique inc." au montant de 7 944,75 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 11 mai 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 mai 1993, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

M. Gaétan Alarie, conseiller motive son absence pour raisons personnelles.

93-05-164

Adoption du règlement 2025

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 2025 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

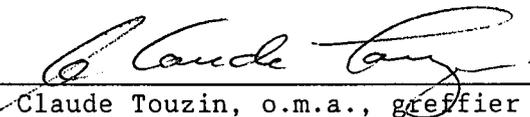
Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 17 mai 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 mai 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-05-165

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 mai 1993.

ADOPTÉE

93-05-166

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mai 1993.

ADOPTÉE

93-05-167

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 11 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 17 mai 1993

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 mai 1993.

ADOPTÉE

93-05-168

Adoption de la liste de comptes C-16-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-16-93 concernant les chèques 43764 à 43832 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 203 218,26 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-169

Adoption de la liste de comptes C-17-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-17-93 concernant les chèques 43674, 43833 à 43916 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 287 424,13 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-170

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 avril 1993

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 avril 1993, totalisant un montant de 15 738,23 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-05-171

Adoption de la soumission, Assurance collective

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'assurance collective ont été ouvertes le 30 avril 1993 en présence de mesdames Christiane

Le 17 mai 1993

Comeau, secrétaire administrative au Service du personnel, Denise Isabel, secrétaire au Service du greffe, de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Richard Paquin, représentant la firme André Gingras & associés inc. :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Assurance-Vie Desjardins	15 507,52 \$
Croix-Bleue Canassurance	16 537,74 \$
SSQ-vie	17 409,00 \$
La Personnelle Vie	16 856,74 \$

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Assurance-vie Desjardins" au montant de 15 507,52 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-05-172

Adoption du rapport du comité de circulation tenu le 11 mai 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-03-93, tenu le 11 mai 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente, à l'exception du point 93-13 qui a été refusé par le conseil.

ADOPTÉE

Le 17 mai 1993

93-05-173

Taxes scolaires - Commission scolaire Chavigny

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Commission scolaire de Chavigny une convention relative à la perception des taxes scolaires.

ADOPTÉE

93-05-174

Adoption du compte rendu - C.L.A.P. 93-04-27

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le compte rendu de la rencontre du C.L.A.P. (Comité de liaison adolescents parents) tenue le 27 avril 1993 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

93-05-175

Proclamation de la "Semaine Canada en forme"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la semaine du 28 mai au 6 juin 1993 soit proclamée "Semaine Canada en forme" et que le conseil appuie la "Semaine Québec-Canada en forme" qui aura lieu du 28 mai au 2 juin 1993.

ADOPTÉE

93-05-176

Proclamation de la "Semaine de la municipalité"

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, l'Union des municipalités du Québec, ainsi que de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec ont invité notre municipalité à participer à la semaine de la municipalité;

Le 17 mai 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil municipal proclame la semaine du 6 au 12 juin 1993 "Semaine de la municipalité".

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 28.4 du règlement # 1000 de façon à prolonger la durée de la période permise pour les activités de "lave-auto".

93-05-177

Annulation de servitude sur le lot 161-170

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte d'annulation de servitude restrictive de construction sur le lot 161-170 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Roch Quessy.

ADOPTÉE

93-05-178

Félicitations - Chavigny Jazz 4

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations aux 24 jeunes de Chavigny Jazz 4 qui a remporté la médaille d'or lors de la finale nationale du Music Fest 1993 à Edmonton et qu'il souhaite la meilleure des chances aux membres des Harmonies et des Chavigny Jazz qui participeront prochainement à diverses compétitions.

ADOPTÉE

Le 17 mai 1993

93-05-179

Félicitations - Prix national de la Sécurité routière 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations au Comité des élus municipaux et des directeurs de police des villes de Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et à l'officier commandant de la Sûreté du Québec en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec, pour la contribution exceptionnelle à la gestion, à la formation, à l'éducation ou à la mise en application des règlements dans le secteur routier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jacques Turcotte, Terrasse Du Pont inc. :
Garderie et école préscolaire au domaine Du Pont

M. André de Repentigny, Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie : La Mauricie dans les honneurs

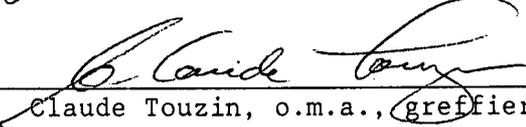
M. Gilles Mayrand, Les habitations populaires Desjardins du centre du Québec : Demande d'appui à la proposition d'un programme québécois de coopératives d'habitation.

M. Robert Middlemiss, ministre délégué aux Transports : Décentralisation de la voirie locale

M. Jean-Luc Lemieux, Le Directeur général des élections du Québec : Mémoire de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières sur la division et le nombre de districts électoraux dans la municipalité

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 25 mai 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 mai 1993, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

93-05-180

Adoption du règlement # 3022

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 3022 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-05-181

Adoption du règlement # 5016

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 5016 intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-05-182

Adoption du règlement # 1000.34

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 25 mai 1993

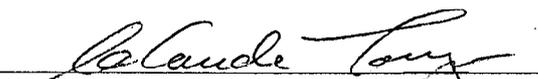
que le règlement # 1000.34 intitulé "Règlement modifiant l'article 28.4 du règlement # 1000 relativement aux activités de lave-auto" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 26 mai 1993

Procès-verbal de l'assemblée de consultation relative au règlement # 838 portant sur la division de la municipalité en 8 districts électoraux et tenue le 26 mai 1993 dans la salle du conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PRÉSENCES : Monsieur Jean-Charles Charest, maire
Mesdames Suzie Ayotte, conseillère
Marthe Rousseau, conseillère
Messieurs Gaétan Alarie, conseiller
Guy Côté, conseiller
Gaston Cormier, conseiller
Fernand Bouchard, conseiller
Roland Lottinville, directeur général
Claude Touzin, greffier
Michel Richard, conseiller juridique
Michel Dubé, Direction générale des élections
Jacques Doré, Direction générale des élections

ASSISTANCE : 34 personnes

- 1 Tel que demandé par M. Jean-Charles Charest, M. Claude Touzin explique les étapes du projet de règlement # 838 ainsi que le plan no 5 adopté par le conseil.
- 2 M. Fernand Bouchard expose ses vues sur le plan no 5 et affiche clairement ses couleurs, cartes à l'appui, en argumentant en faveur du plan no 1 que M. Claude Touzin avait soumis au conseil, tenant compte de chaque condition requise par la Commission de représentation électorale. Il s'adresse à Me Michel Richard pour savoir lequel des deux plans, le 1 ou le 5 est le plus "légal", ce à quoi Me Richard rétorque que c'est au conseil et à la population que revient la responsabilité de se prononcer sur la question selon les exigences de la Commission et principalement celle des écarts-types ainsi que celle de l'homogénéité socio-économique des districts.
- 3 Tel que demandé par M. Claude Touzin, pour clarifier le choix du nombre de districts à 8 plutôt que 6, Me Richard décrit la loi à cet effet :
 - la loi établit le nombre de districts en fonction de la population;
 - le ministre peut accorder une dérogation pour des raisons de décroissance de population et des finances d'une ville, ce qui n'est pas le cas à Trois-Rivières-Ouest;
 - le conseil municipal doit décider avant le 1^{er} juin 1993 après quoi la Commission de représentation électorale prendra le dossier en charge et ce, aux frais de la Ville; en ce cas, la population peut émettre ses opinions directement à la Commission.

Le 26 mai 1993

- 4 M. Jean-Noël Groleau, citoyen, résidant au 5325, Poitiers, exprime sa préférence pour le plan no 1 qui est, selon lui, plus logique, plus naturel, plus légal et qui respecte plus l'homogénéité socio-économique ainsi que les barrières physiques. Il invite le conseil à "refaire ses devoirs".
- 5 M. Gaston Cormier explique que le plan no 5 convient mieux au travail d'un conseiller arguant, d'une part, de la trop grande superficie de son district dans le plan no 1 (10 km entre le S-O et le N-E) et d'autre part, des points favorables suivants dans le plan no 5, soit du respect de la loi électorale quant à la barrière physique que constitue la voie ferrée, d'un sentiment d'appartenance des gens résidant sur la rue Ste-Marguerite, de l'entité bien distincte de chaque district, ainsi que du fait que l'identification rurale est minime.
- 6 Mme Nicole Laroche, citoyenne, résidant au 175, de Sienne, préfère le plan no 1 où chaque district peut favoriser un sentiment d'appartenance alors qu'un seul district serait favorisé en ce sens dans le plan no 5. Elle trouve également que le district 4 du plan no 5 couvre une trop grande superficie, soit plus des deux tiers du territoire de la ville. Selon elle, le plan no 1 est plus homogène, il touche plus d'artères principales, est mieux divisé en superficie et il respecte plus l'âge des gens.
- 7 Mme Denise Morin, citoyenne, résidant au 630, Brunet, est déçue du plan no 5 quant au district no 2 (le sien), auquel elle n'a aucun sentiment d'appartenance; elle préférerait que les limites soient le boul. Royal au sud (voie plus importante que Bellefeuille), la voie ferrée au nord et la voie ferrée de Kruger à l'est. Elle s'adresse à M. Guy Côté pour savoir s'il a communiqué avec des gens de son district, ce à quoi M. Côté répond par la négative. Elle amorce un discours sur la taxation, lequel M. Touzin interrompt en expliquant que c'est un sujet qui n'est aucunement touché par la division de la municipalité en districts.
- 8 Mme Nicole Lemoine, citoyenne, résidant au 5305, Nice, affirme que le plan no 1 est le plan "du gros bons sens" et félicite M. Touzin pour son excellent travail alors que le plan no 5 "sent la politique où chacun des conseillers a tenté de gruger à droite et à gauche pour farcir son district". Elle s'oppose énergiquement au plan no 5. Elle demande la procédure qui suivra l'adoption du plan. Me Richard explique que le 31 mai 1993, le conseil rendra une décision, qu'un avis d'adoption du plan sera publié et que les gens qui voudront s'y opposer devront le faire directement à la Commission de représentation électorale.

Le 26 mai 1993

- 9 M. Rémi Panneton, citoyen, résidant au 5540, de Boulogne, dit son mécontentement à l'égard du fait que Mme Ayotte n'ait pu retenir les rues de Boulogne et Monaco comme faisant partie du secteur Rosemont, ce à quoi Mme Ayotte réplique qu'en politique, il faut parfois faire des concessions, bien que ce ne soit pas de gaité de coeur.
- 10 Sur la demande de M. Jean-Noël Groleau, citoyen, précité, à savoir si le plan no 5 est complètement légal, M. Touzin répond que non et explique certains écarts dans les pourcentages de population, dont le fait que le district 4 comprend moins d'électeurs mais qu'il est en développement. M. Groleau croit que ce district pourrait devenir excédentaire avec un éventuel développement du boul. St-Jean.
- 11 M. Réal Drouin, citoyen, résidant au 2725, Gagnon, demande quels sont les développements prévus dans les districts pour les 2 prochaines années. M. Touzin énumère ce qui suit :
- | | |
|------------|----------------------|
| District 7 | Environ 150 maisons |
| District 8 | Blocs d'appartements |
| District 6 | Aucun développement |
| District 5 | En développement |
| District 2 | En développement |
| District 1 | Aucun développement |
| District 4 | En développement |
| District 3 | En développement |
- 12 M. Alain Poirier, citoyen, résidant au 5525, de Boulogne, dit que, compte tenu du fait que le district 4 du plan no 5 exigerait une redivision dans quelques années, occasionnant de nouveau une dépense considérable, le plan no 1 est plus logique et donc préférable.
- 13 M. Damien Charest, citoyen, résidant au 3030, Falaise, demande le nombre requis de personnes devant adresser un avis d'opposition à la Commission de représentation électorale suite à l'adoption du plan le 31 mai 1993. M. Dubé, représentant de ladite commission répond que 100 avis d'opposition sont requis, sous forme individuelle ou collective (pétition). M. Charest revient avec la question des 6 districts. Me Richard redonne les explications à ce sujet (Voir l'élément 3 du présent procès-verbal).
- 14 Mme Denise Morin, citoyenne précitée, demande si on peut aller en référendum, ce à quoi Me Richard explique que la procédure relative à la division en districts électoraux ne prévoit aucunement cette pratique juridique.

Le 26 mai 1993

- 15 M. Jean-Charles Robert, citoyen résidant au 280, Lacerte, ne voit pas l'avantage d'être transféré au boul. Mauricien et demande à M. Guy Côté s'il a consulté ses électeurs avant d'accepter une telle division, ce à quoi M. Côté lui répond qu'actuellement il représente les électeurs de toute la ville et non d'un seul secteur puisqu'il a été élu au suffrage universel.
- 16 M. Pierre St-Arnaud, citoyen, résidant au 3705, Landerneau, demande pourquoi on n'a pas respecté la mémoire des anciens quartiers en donnant le nom de Terrasse Duvernay au lieu de Cherbourg, ce à quoi M. Touzin répond que les noms des districts pourraient être changés dans l'éventualité où le plan no 1 serait choisi. M. St-Arnaud appuie la Chambre de Commerce de Trois-Rivières qui suggère de ne conserver que 6 districts.
- 17 M. Michel Lampron, citoyen résidant au 5180, Chamonix, affirme brièvement qu'il n'a qu'un seul sentiment d'appartenance et que c'est à la ville de Trois-Rivières-Ouest.
- 18 M. Gaétan Lyonnais, citoyen, résidant au 5285, de Boulogne, félicite M. Fernand Bouchard sans qui la décision d'adopter le plan no 5 aurait passé "comme du beurre dans la poêle".
- 19 M. Roger Pronovost, citoyen, résidant au 5325, de Boulogne, dit que les rues de Boulogne et Champagne n'ont aucune raison d'être rattachées au district des Marguerites et que l'appartenance, c'est important.
- 20 M. Jean-Charles Charest remercie l'assistance pour les nombreuses suggestions, mentionne qu'un rapport suivra, que le conseil considérera et analysera les opinions émises avant de rendre une décision finale.

Sur ce, l'assemblée est levée à 20 h 30.


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 31 mai 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 31 mai 1993, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-05-183

Adoption du règlement # 838

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

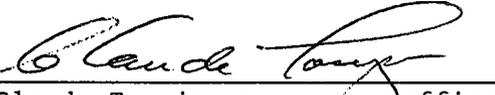
que le règlement # 838 intitulé "Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

M. Fernand Bouchard, conseiller, enregistre sa dissidence sur l'adoption du règlement # 838.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 7 juin 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juin 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-06-184

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 mai 1993.

ADOPTÉE

94-06-185

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 mai 1993.

ADOPTÉE

93-06-186

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 mai 1993

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 7 juin 1993

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 mai 1993.

ADOPTÉE

93-06-187

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 31 mai 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 31 mai 1993.

ADOPTÉE

93-06-188

Adoption de la liste de comptes C-18-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-18-93 concernant les chèques 43917 à 43987 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 179 826,67 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-189

Adoption de la liste de comptes C-19-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-19-93 concernant les chèques 43988 à 44065 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 172 800,76 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-190

Adoption de la liste de comptes C-20-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 7 juin 1993

que la liste de comptes C-20-93 concernant les chèques 44062, 44066 à 44158 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 210 586,40 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-191

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 avril 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 avril 1993, totalisant un montant de 40 559,47 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-192

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 mai 1993, totalisant un montant de 9 919,37 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-193

Séances des mois de juillet et août 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de fixer les dates des assemblées régulières du conseil au 5 juillet et au 23 août pour ces deux mois 1993.

ADOPTÉE

93-06-194

Adoption de la soumission, Parc-école Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'assistance au projet d'aménagement du parc-école

Le 7 juin 1993

Richelieu ont été ouvertes le 28 mai 1993 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Noé Veillette inc.	17 334,00 \$
Aménagement Pluri-service inc.	22 155,85 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 17 334,00 \$ (taxes incluses), en plus des options B, C et E, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 93-00 (immobilisations).

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Chemin d'accès au terrain de tir à l'arc

Les soumissions suivantes pour le chemin d'accès au terrain de tir à l'arc ont été reçues le 18 mai 1993 en présence de M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville;

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Noé Veillette inc.	9 984,38 \$
Aménagements Pluri-service inc.	17 220,58 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Michel Lemieux pour étude et rapport.

Le 7 juin 1993

93-06-195

Soldes disponibles, règlements # 309 et 450

CONSIDÉRANT que les règlements # 309 et 450 présentaient un solde disponible aux états financiers le 31 décembre 1992;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations échéant le 4 juillet 1993 prévoit le refinancement de ces deux règlements;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les soldes disponibles des règlements décrits ci-après soient affectés aux recettes de l'année 1993 et que le solde de l'emprunt à renouveler soit réduit des montants indiqués :

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Refinancement prévu</u>	<u>Solde disponible</u>	<u>Dettes non renouvelées</u>
309	De la Montagne	32 400 \$	16 974,23 \$	17 000 \$
450	Mongeau	89 500 \$	3 633,96 \$	3 600 \$

ADOPTÉE

93-06-196

Crédits supplémentaires, règlement # 734

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 19 000 \$ au règlement # 734 pour permettre des travaux additionnels d'isolation à l'Édifice des travaux publics et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

93-06-197

Crédits supplémentaires, projet 93-01

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 7 juin 1993

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 15 000 \$ au projet 93-01 pour permettre la mise en place d'une enseigne de bienvenue au parc Laviolette, à la sortie de l'autoroute 55 et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

93-06-198

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 7 mai 1993 et portant sur les lots 18-123 à 18-132, 21-181 et 21-182 (rue Sabourin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 38504, minute 4197).

ADOPTÉE

93-06-199

Cession de rue, Lot 18-132 (rue Sabourin)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 18-132 (rue Sabourin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

93-06-200

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 18 mai 1993 et portant sur les lots 150-480 et 151-88 (autoroute 55) du cadastre officiel de la

Le 7 juin 1993

Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de La Cie Terrasse de l'Érablière inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38445, minute 4230).

ADOPTÉE

93-06-201

Cession pour zone tampon des lots 151-88 et 150-480 (autoroute 55)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour zone tampon des lots 151-88 et 150-480 (autoroute 55) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Immeubles D. Levasseur inc. et que la présente résolution abroge la résolution 466-92 adoptée le 7 décembre 1992.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement approuvant le règlement no 48 (1993) qui adopte le programme des dépenses en immobilisations de la CITF pour les exercices financiers 1994, 1995 et 1996.

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion afin de présenter à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 735 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV (Voir p. 8331-A)

93-06-202

Entente de location - Patinage artistique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente de location entre le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest, bailleur et le Centre régional de développement de la Mauricie ainsi que l'École d'été de la Mauricie, tous deux locateurs.

ADOPTÉE

8331-A

Le 7 juin 1993

Avis de motion
(Suite)



et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 440 582 \$ et un emprunt de 322 552 \$.

Le 7 juin 1993

93-06-203

Proclamation de la semaine canadienne de l'environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la semaine du 5 au 12 juin 1993 soit proclamée "Semaine canadienne de l'environnement" et que chaque citoyen soit invité à faire sa part d'écocivisme en posant des gestes concrets en faveur de l'environnement non seulement durant cette semaine mais de façon définitive.

ADOPTÉE

93-06-204

Appui à la proposition de programme québécois de coopératives d'habitation (102-2 et 102-3)

CONSIDÉRANT QU'à la suite du désengagement du gouvernement fédéral dans le programme au développement des coopératives d'habitation, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, de concert avec l'Association des groupes de ressources techniques, a présenté une proposition de programme québécois de coopératives d'habitation au ministre responsable de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport propose au gouvernement provincial un projet moins onéreux qui tient compte de la conjoncture économique actuelle et que ce projet permettrait de relancer l'activité économique du secteur de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE des familles à revenu faible ou modeste ont un besoin urgent de logement à prix abordable et que les coopératives d'habitation sans but lucratif ont démontré qu'elles peuvent offrir à cette clientèle l'accès à un logement dont le coût est adapté à son revenu;

CONSIDÉRANT QUE les Habitations populaires Desjardins du Centre du Québec sollicitent l'appui du conseil dans leur démarche auprès du ministre responsable de l'habitation et que ce conseil reconnaît les objectifs et les efforts déployés par les coopératives d'habitation pour défendre les intérêts des ménages à revenu faible ou modeste;

Le 7 juin 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Confédération québécoise des coopératives d'habitation dans sa démarche auprès du ministre responsable de l'Habitation, laquelle démarche vise à faire accepter le programme québécois de coopératives d'habitation contenu dans un document daté du 18 février 1993 et intitulé "L'habitation coopérative, investissons dans l'avenir".

ADOPTÉE

93-06-205

Modification au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

QUE le conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme suivants :

- Dans le district du Carrefour :

En bordure de la rue du Fleuve, intersection rue Guay, la densité d'occupation autorisée dans ce secteur sera augmentée de façon à permettre des habitations en commun de plus de neuf (9) personnes.

- Dans le district des Marguerites :

En bordure de la rue Corbeil, du côté de l'autoroute de Francheville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à ne permettre que l'activité commerciale.

- Dans le district Cherbourg :

Le tracé des futures rues Montlieu, Chauveau, Blain et Sicotte sera modifié et la densité d'occupation dans ces rues sera modifiée de façon à permettre des maisons en rangée. De plus, la zone tampon prévue dans la partie Nord sera élargie entre les rues Laflamme et Sicotte.

Le 7 juin 1993

- Dans le district Chavigny :

La densité d'occupation résidentielle sur le prolongement de la rue Borduas sera diminuée de façon à permettre des résidences de type unifamilial jumelé.

- Dans le district des Marguerites :

Du côté Sud du chemin de service longeant l'autoroute 40, à l'extrémité Ouest de la ville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à permettre l'implantation de bâtiments commerciaux pour fin d'entreposage.

- Dans le district Chavigny :

Entre la rivière Lacerte et les rues Tanguay, boulevards Royal et Marion, derrière les bâtiments existants, les activités permises dans la zone commerciale seront modifiées de façon à permettre la construction de mini-entrepôts.

Le projet de modification de zonage comprend, outre les modifications requises pour fin de concordance imposée par les modifications du plan d'urbanisme, les modifications suivantes :

- Dans le district Marion :

Sur le boulevard Marion, face à la rue Bellefeuille, modification sera faite aux activités permises dans la zone 185C, de façon à permettre l'implantation d'une garderie.

- Dans le district Rosemont :

Sur la rue Donais, une modification sera faite dans les zones 164Rd et 169Rd, de façon à limiter à deux (2) étages, la hauteur des bâtiments qui seront érigés à l'Est de la rue Préville.

- Dans tous les districts :

Les normes de dégagement des îlots de pompes pour les stations service seront modifiées de façon à devenir conformes aux règlements provinciaux en vigueur.

Le 7 juin 1993

Ces modifications sont en conformité avec les documents préparés par le service technique de la Ville et présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue le 23 août 1993 à 19 heures;

QUE suite à cette assemblée publique, le conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

93-06-206

Adoption du rapport du comité de retraite du 18 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de retraite du 18 mai 1993 soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Guy Pelletier, L'Éléphant théâtre inc. : Échange de services contre taxes municipales

Mme Simone Dion, Aféas Jean XXIII : Collecte des résidus de peinture

Mme Denise et M. Laurent Sévigny : Demande d'aide financière

M. Gabriel Pellerin, Chambre de commerce de Trois-Rivières : Remerciements pour l'accueil à l'occasion de l'assermentation de l'Exécutif

Mme Jeannette Beaudoin, Âge d'Or Ste-Catherine de Sienna : Appui à l'Aféas Jean XXIII pour collecte de peinture

Mme Solange Côté, Aféas Ste-Catherine de Sienna : Appui à l'Aféas Jean XXIII pour collecte de peinture

Le 7 juin 1993

M. Luc Dugal : Affichage - Travaux étudiants

M. Jean-Bosco Bourcier, Commission des assurances générales de l'UMQ : Le point sur "La municipale mutuelle des assurances des municipalités"

M. Michel Aubry, Club Optimiste de Trois-Rivières-Ouest : Appui à l'Afées Jean XXIII pour collecte de peinture

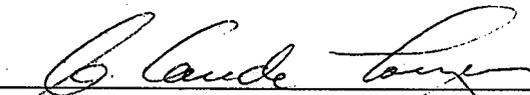
Madame Carole Gagné, Club Mère-Enfant de Trois-Rivières-Ouest : Appui à l'Afées Jean XXIII pour collecte de peinture

Mme Louise Mélançon, Accueil dépannage S. inc. : Demande de permis pour les loisirs et divertissements

Mme Denise Bilodeau, Choralie - Danse du Québec inc. : Demande afin que cet organisme s'installe dans la maison Le Pas

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 juin 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 juin 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-06-207

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juin 1993.

ADOPTÉE

93-06-208

Adoption de la liste de comptes C-21-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-21-93 concernant les chèques 44159 à 44243 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 736 601,23 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-209

Adoption de la liste de comptes C-22-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 21 juin 1993

que la liste de comptes C-22-93 concernant les chèques 44244 à 44330 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 685 463,09 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-210

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mai 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 31 mai 1993, totalisant un montant de 23 270,43 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-06-211

Adoption de la soumission, Bordures de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la pose de bordures de béton dans diverses rues de la ville ont été ouvertes le 11 juin 1993 en présence de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, de Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Jean Leclerc Excavation inc.	99 282,01 \$
Laval Construction enr. - Division de Union des carrières & pavages limitée	108 950,35 \$
Les Constructions R.C.R. inc.	109 459,46 \$
Injection EDM inc.	117 239,66 \$
Construction T.C.L. (1990) inc.	122 078,81 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 21 juin 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jean Leclerc Excavation inc." au montant de 99 282,01 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements concernés.

ADOPTÉE

93-06-212

Adoption du projet 93-03 - Terrains à vendre 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits de 40 824,09 \$ au projet 93-03 pour permettre le paiement de la taxe d'améliorations locales sur des terrains destinés à la revente et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

93-06-213

Vente de terrain à LPA Groupe-conseil inc.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil municipal approuve l'offre d'achat de la firme LPA Groupe Conseil inc. portant sur un terrain situé à l'arrière de la bâtisse de la compagnie Molson et appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente dudit terrain.

ADOPTÉE

93-06-214

Adoption du règlement # 839

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 839, intitulé : "Règlement approuvant le règlement no 48 (1993) qui adopte le

Le 21 juin 1993

programme des dépenses en immobilisations de la CITF pour les exercices financiers 1994, 1995 et 1996", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-06-215

Adoption du règlement 735-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 735-A, intitulé : "Règlement amendant le règlement # 735 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville (Voir p. 8340-A)

ADOPTÉE

93-06-216

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois débutant le 1^{er} juillet 1993.

ADOPTÉE

93-06-217

Modification de l'utilisation de parcelles du lot P-27

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

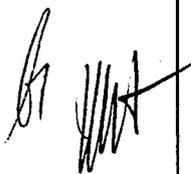
APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'échange avec Jean Fréchette ltée par lequel la Ville cède à Jean Fréchette ltée deux parcelles de terrain d'une superficie de 99,2 m.c. et 1 088,3 m.c. faisant partie du lot 27 et une parcelle de terrain d'une superficie de 522,6 m.c., soit le lot 27-4, toutes du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout pour la somme de 19 326,97 \$. En contre échange,

8340-A

Le 21 juin 1993

93-06-215
(Suite)



et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 440 582 \$ et un emprunt de 322 552 \$.

Le 21 juin 1993

la Ville acquiert de Jean Fréchette ltée une parcelle de terrain d'une superficie de 172,9 m.c. faisant partie du lot 27-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout pour la somme de 2 344,87 \$.

ADOPTÉE

93-06-218

Vente de matériel informatique

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, en date du 31 mai 1993, à l'effet de vendre du matériel informatique devenu inutile pour les besoins des différents services de la Ville et pour lequel le service d'entretien doit tout de même être maintenu;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil municipal approuve la vente de matériel informatique tel que décrit dans la proposition d'achat du 4 juin dernier faite par M. P. Mailhot, résidant de Ville Vanier, au montant de 375 \$.

ADOPTÉE

93-06-219

Émission d'obligations, amendement des règlements

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant de 2 383 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
162-N-1	61 600 \$
175	20 400 \$
185	16 000 \$
280	45 300 \$
283	45 300 \$
285	134 000 \$
287	31 600 \$
290	45 600 \$
296	17 900 \$
299	15 700 \$

Le 21 juin 1993

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
301	66 900 \$
308	133 500 \$
309	15 400 \$
313	370 000 \$
320	8 100 \$
321	2 800 \$
342	14 600 \$
423	41 500 \$
429	504 900 \$
431	160 700 \$
435	153 100 \$
436	36 700 \$
437	80 300 \$
438	9 100 \$
442	4 000 \$
450	85 900 \$
717	102 400 \$
720	66 400 \$
732	93 300 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 383 000 \$;

- 1.- Les obligations seront datées du 27 juillet 1993;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année sur

Le 21 juin 1993

présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
- 7.- Le terme de la partie à renouveler des règlements # 280 et 287 est modifié pour se lire, 4 ans au lieu de 5 ans; le règlement # 309 est modifié pour se lire 3 ans au lieu de 5 ans et le règlement # 342 est modifié pour se lire 7 ans au lieu de 9 ans.

ADOPTÉE

93-06-220

Émission d'obligations, terme

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 2 383 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 162-N-1, 175, 185, 280, 283, 285, 287, 290, 296, 299, 301, 308, 309, 313, 320, 321, 342, 423, 429, 431, 435, 436, 437, 438, 442, 450, 717, 720 et 732, la Ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 27 juillet 1993), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes,

Le 21 juin 1993

au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 162-N-1, 175, 320, 321, 342, 423, 429, 431, 435, 436, 437, 438, 442, 450, 717, 720 et 732, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

93-06-221

Émission d'obligations, terme additionnel

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, aura le 4 juillet 1993, un montant de 2 201 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 936 800 \$ pour des périodes de 5, 9, 14 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 162-N-1, 175, 185, 280, 283, 285, 287, 290, 296, 299, 301, 308, 309, 313, 320, 321, 342, 423, 429, 431, 435, 436, 437, 438, 442 et 450;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 80 100 \$ a été payé à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 120 900 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 27 juillet 1993;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 2 120 900 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 23 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

93-06-222

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 383 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque Beaubien Geoffrion inc.	92,28	211 000	5,00	1994	7,3516
	+ 5,877	230 000	6,00	1995	
	98,157	250 000	6,25	1996	
		284 000	6,75	1997	
		1 408 000	7,00	1998	
Tassé & associés ltée RBC Dominion Valeurs mobilières inc. Scotia McLeod inc. Wood Gundy inc. Valeurs mobilières SMC inc.	98,256	211 000	5,00	1994	7,3220
		230 000	6,00	1995	
		250 000	6,25	1996	
		284 000	6,75	1997	
		1 408 000	7,00	1998	
Richardson Greenshields du Canada inc.	98,581	211 000	5,00	1994	7,2252
		230 000	6,00	1995	
		250 000	6,25	1996	
		284 000	6,75	1997	
		1 408 000	7,00	1998	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Richardson Greenshields du Canada ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'émission d'obligations au montant de 2 383 000 \$, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Richardson Greenshields du Canada ltée.

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

93-06-223

Adoption de la soumission - Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.B Deschamps inc.	9 137,91 \$
Yvon Boulanger	9 326,85 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 9 137,91 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

93-06-224

Cession d'un terrain par le ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil municipal approuve la cession par le ministère des Transports à la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un terrain d'une superficie de 91 553 m.c., situé sur les lots P-16, P-17, P-18, P-21, P-22, P-23 et P-25 aux conditions stipulées dans la correspondance du ministère des Transports du 14 juin 1993 relativement au même sujet et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Ledit terrain sera utilisé comme aire de verdure et de loisirs.

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

93-06-225

Adoption de la soumission, chemin d'accès au terrain de tir à l'arc

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la confection d'un chemin d'accès au terrain de tir à l'arc ont été ouvertes le 28 mai 1993 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Noé Veillette inc.	9 984,38 \$
Aménagements Pluri-Service inc.	17 220,58 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 9 984,38 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-06-226

Adoption de la soumission, enseigne de bienvenue

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la mise en place d'une enseigne de bienvenue (rue Notre-Dame) ont été ouvertes le 18 juin 1993 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing, directeur du Service technique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 21 juin 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Construction G. Therrien inc.	19 891,00 \$
F. X. Boisvert enr., enseignes	21 105,36 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier ing. M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction G. Therrien inc." au montant de 19 891,00 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 93-01.

ADOPTÉE

93-06-227

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Sabourin :

- | | | |
|--------|--|-----------|
| 11-366 | Plan d'ensemble, secteur à l'est du pont Laviolette, de la rue Bellefeuille vers le Nord | Juin 1993 |
| 11-441 | Voirie, égouts, aqueduc, rue Sabourin, du boulevard Marion au ch. 0 + 175 | Juin 1993 |
| 11-442 | Voirie, égouts, aqueduc, rue Sabourin, du ch. 0 + 175 à la rue Lebel | Juin 1993 |

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

93-06-228

Nomination du directeur général adjoint pour la période du 18 juillet 1993 au 17 juillet 1994

CONSIDÉRANT l'importance du rôle du directeur général de la Ville et celle d'assurer les fonctions qu'il exerce;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que, pour valoir pendant la période comprise entre le 18 juillet 1993 et le 17 juillet 1994, le conseil municipal désigne M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier de la Ville, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint.

Les fonctions de directeur général adjoint ne seront exercées qu'en cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir du directeur général, ou advenant une vacance à ce poste.

Le traitement auquel aura droit M. Jean-Yves Martin, à titre de directeur général adjoint, sera de 4 % supérieur à son traitement actuel, laquelle majoration de 4 % ne vaudra que pour la durée temporaire de sa nomination et ne sera d'aucune façon réputée faire partie de son traitement de base.

La désignation de M. Jean-Yves Martin au poste de directeur général adjoint cessera automatiquement à l'arrivée du terme ou à toute date antérieure si tel était le désir du conseil municipal par révocation de la présente résolution.

ADOPTÉE

93-06-229

Engagement d'une préposée aux télécommunications

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Colombe Déziel soit engagée à titre de préposée aux télécommunications à compter du 12 juillet 1993, au salaire de 415,67 \$ (2e échelon) selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

93-06-230

Demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour la cueillette de peinture

CONSIDÉRANT que les firmes WMI Mauricie-Bois-Francis inc. et Services sanitaires ne détiennent pas les permis requis pour effectuer la cueillette de peinture;

CONSIDÉRANT que M. Boisvert, du Centre de formation en entreprise et récupération, assure que son entreprise fournira gratuitement le matériel nécessaire à ladite cueillette dans l'éventualité où la Ville en assumera la tenue;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, le greffier de la Ville adresse au ministère de l'Environnement une demande de certificat autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à tenir une journée de cueillette de peinture devant avoir lieu à la mi-septembre 1993.

ADOPTÉE

93-06-231

Félicitations à M. Steeve Gauthier, Triathlète ouestrifluvien

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à M. Steeve Gauthier, qui a donné à la Mauricie sa meilleure performance à vie au triathlon de Lac-à-la-Tortue, avec une huitième position au classement général et un temps de 2:08:00,2 heures.

ADOPTÉE

Le 21 juin 1993

CORRESPONDANCE

M. Léonard Castagner, Association des ingénieurs municipaux du Québec : Génie-Mérites-Municipal

M. Pierre Dupont, S.O.S. Transport : Conférence de presse

M. Yves Ménard, Compo-sortium inc. : Gestion des déchets domestiques

M. Jean-Paul Brochu, Municipalité de St-Donat : Mini-sondage sur la décision de l'U.M.R.C.Q. - Loi 145 (Facturation - Sécurité du Québec)

M. Pierre-Paul Bélanger, Institut national canadien pour les aveugles : Demande d'aide financière

M. Jacques Robert Blanchette : Mur anti-bruit - Autoroute 55

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 juillet 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juillet 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Guy Côté ainsi que M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-07-232

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 juin 1993.

ADOPTÉE

93-07-233

Adoption de la liste de comptes C-23-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-23-93 concernant les chèques 44331 à 44405 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 388 296,08 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-07-234

Adoption de la liste de comptes C-24-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 5 juillet 1993.

que la liste de comptes C-24-93 concernant les chèques 44394, 44406 à 44496 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 344 296,42 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-07-235

Fin d'emploi de M. Rosaire Laflamme

CONSIDÉRANT que M. Claude Chainé, médecin, a produit une attestation médicale déclarant M. Rosaire Laflamme totalement invalide et ce, indéfiniment;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu copie de l'avis d'acceptation de la Régie des rentes du Québec quant à l'émission de prestations d'invalidité à l'attention de M. Laflamme;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune possibilité pour M. Laflamme de reprendre son travail à la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville, suite aux considérations précitées, mette un terme à l'emploi de M. Rosaire Laflamme, le 5 juillet 1993, afin de libérer le poste qu'il occupe. Le Conseil remercie chaleureusement M. Laflamme pour ses 17 années de loyaux services dans le secteur des loisirs.

ADOPTÉE

93-07-236

Subvention, bureau touristique

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1993 soit accordée au Bureau touristique à titre de subvention.

ADOPTÉE

Le 5 juillet 1993

93-07-237

Adhésion à S.O.S. Transport

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec S.O.S. Transport un contrat d'adhésion de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à titre de membre discrétionnaire, le tout moyennant une dépense de 100 \$.

ADOPTÉE

93-07-238

Entente avec le club de tir à l'arc "Le Sagittaire"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le Club de tir à l'arc Le Sagittaire inc.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions pour l'entretien ménager du garage municipal

Les soumissions suivantes pour l'entretien ménager du garage municipal ont été reçues le 5 juillet 1993 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies.

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Atelier Les Vieilles Forges inc.	(1) 14 059,00 \$ (3) 42 061,00 \$
Service ménager Nettoie-tout	(1) 15 773,96 \$ (3) 52 517,37 \$
Services ménagers trifluviens inc.	(1) 13 947,33 \$ (3) 42 668,84 \$

Le 5 juillet 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Service d'entretien Quigley inc.	(1) 16 263,32 \$ (3) 49 712,01 \$
Service d'entretien ménager M2R	(1) 14 611,65 \$ (3) 44 375,22 \$
Supranet enr.	(1) 15 594,80 \$ (3) 46 784,40 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Vincent Fortier pour étude et rapport.

93-07-239

Adoption de la soumission, pavage dans diverses rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le pavage dans diverses rues de la ville ont été ouvertes le 25 juin 1993 en présence de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, de Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Pagé Construction, Div. Simard-Beaudry inc.	339 892,62 \$
Les constructions et pavage Continental, div. Groupe Devesco ltée	383 502,35 \$
Construction et pavage Maskimo ltée	336 879,60 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier,

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction & pavage Maskimo ltée" au montant de 336 879,60 \$ (taxes incluses), étant donné que

Le 5 juillet 1993

cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements 707, 721, 724, 728, 733 et du projet 93-04.

ADOPTÉE

93-07-240

Octroi au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant de 200 \$ au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, afin de défrayer le coût d'opération des diverses activités dudit comité.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

93-07-241

Demande relative aux programmes québécois d'incitation au travail

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec détourne de plus en plus de responsabilités de ses différents ministères vers les municipalités et que cela augmente considérablement le fardeau fiscal de ces dernières;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dépense des sommes énormes en prestations de sécurité du revenu;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer un dynamisme économique et social favorisant l'équilibre du marché du travail;

Le 5 juillet 1993

CONSIDÉRANT qu'une pleine utilisation des ressources humaines doit être assurée pour que chaque personne ou famille ait une sécurité financière qui lui permette un niveau de vie convenable, dans la dignité et le respect de ses pairs;

CONSIDÉRANT que des milliers de prestataires sont aptes et ne demandent qu'à travailler dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis sur pied différents programmes tels que "Stage en milieu de travail", "Expérience de travail (EXTRA)" et "Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)";

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de demander au gouvernement du Québec :

- 1 d'établir des procédures plus rigoureuses quant à l'application des divers programmes de retour à l'emploi offerts aux prestataires de la sécurité du revenu qui sont aptes à travailler;
- 2 de faire en sorte que les différents ministères provinciaux impliqués concluent des ententes quant aux modalités d'exigibilité et de demander au gouvernement fédéral de faire de même pour les prestations d'assurance-chômage;
- 3 de conclure des ententes avec les différents syndicats et de modifier le Code du travail afin permettre ce projet d'incitation au retour au travail;
- 4 d'exiger des prestataires non inscrits aux programmes de retour à l'emploi qu'ils fassent un minimum d'heures de travail bénévole dans des organismes publics et parapublics ou d'autres entreprises afin d'avoir droit à leur prestation sociale;
- 5 de faire en sorte que les centres d'emploi Travail-Québec envoient de l'information sur

Le 5 juillet 1993

les programmes tant aux entreprises à but lucratif qu'aux entreprises publiques et à but non lucratif.

ADOPTÉE

93-07-242

Nomination de Me Jean Normand

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement Me Jean Normand pour sa nomination au titre de juge à la cour supérieure dans le district de Montréal et qu'il remercie sincèrement Me Normand pour la détermination, la rigueur et le professionnalisme dont il a constamment fait preuve dans le traitement des dossiers de la Ville en matière de convention des policiers.

ADOPTÉE

93-07-243

Adoption du rapport du comité de circulation R-04-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-04-93, tenu le 23 juin 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente, à l'exception des points 93-21, 93-22 et 93-24 qui sont reportés à une réunion ultérieure.

ADOPTÉE

93-07-244

Présentation de plans au ministère de l'Environnement pour les rues Borduas et Nolin

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Borduas et Nolin :

Le 5 juillet 1993

- | | | |
|--------|--|--------------|
| 11-263 | Plan d'ensemble secteur
Chavigny | Juillet 1993 |
| 11-598 | Voirie, égouts, aqueduc
rue Borduas, de Nolin au
chaînage 0+620 | Juillet 1993 |
| 11-599 | Voirie, égouts, aqueduc
rue Borduas, du chaînage
0+620 au chaînage 0+685 | Juillet 1993 |

ADOPTÉE

93-07-245

Vente de terrain dans le parc industriel à Progère
construction inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Progère Construction inc. un terrain de figure irrégulière situé sur le lot 10-53 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 10-51, vers le sud-est par le lot 10-49 (rue de l'Industrie), vers le sud-ouest par le lot P-10 et vers le nord-ouest par les lots 10-45 et 10-46.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 63,07 mètres, dans sa ligne sud-est 32,92 mètres, dans sa ligne sud-ouest 64,14 mètres et dans sa ligne nord-ouest 32,94 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre-vingt-treize et neuf dixièmes (2 093,9) mètres carrés.

Le 5 juillet 1993

Cette vente est faite au prix de 13,557 \$ le mètre carré, soit 28 387,00 \$, plus un montant de T.P.S. + T.V.Q. de 4 417,02 \$, totalisant 32 804,02 \$, payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire, pour fins industrielles, para-industrielles ou de recherche sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ trois cent trente-quatre et quarante-quatre centièmes (455,21) mètres carrés sur deux étages. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé. Le présent vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, il est bien entendu que la vente de la totalité du terrain avec bâtiments dessus construits peut être faite sans offre préalable au présent vendeur.

Le 5 juillet 1993

La condition ci-haut mentionnée est imposée au profit du présent vendeur. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit du présent vendeur, de la présente vente relativement à cette partie du terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront au présent vendeur comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Edouard Paquette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du Ministre des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

93-07-246

Adoption du projet 93-05

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil vote des crédits de 59 000 \$ au projet 93-05 pour diverses immobilisations 1993 (système téléphonique, garage municipal, informatique/aqueduc) et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 5 juillet 1993

93-07-247

Adoption du projet 93-04 (Réfection du pavage)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil vote des crédits de 165 000 \$ au projet 93-04 pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et sentiers de piétons pour l'année 1993 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

93-07-248

Adoption des rapports des cinq réunions du comité villes et villages fleuris tenues depuis le 16 février 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les rapports des réunions du comité Ville fleurie T.R.O. tenues les 16 février, 31 mars, 28 avril, 19 mai et 2 juin 1993 soient adoptés tels que présentés par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

93-07-249

Crédits supplémentaires au projet 93-00

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 8 500 \$ au projet 93-00 pour l'achat d'une déchiqueteuse de branches ainsi que pour des travaux à la toiture de la bibliothèque et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

93-07-250

Crédits supplémentaires au projet 93-01

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 5 juillet 1993

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 7 000 \$ au projet 93-01 pour la mise en place d'une enseigne de bienvenue au parc Laviolette (sortie autoroute 55) et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Raymond L'Italien, U.M.Q. : Loi 102

M. André Pronovost, Association des policiers-pompiers de T.R.O. : Retrait de l'application de la Loi 102

M. Gilles Tremblay, Association des employés cadres : Loi 102

M. Réjean Gosselin, Syndicat des employés municipaux de T.R.O. : Opposition à la loi 102

Mme Stella Montreuil, MM. Normand Maillet, André Bigué et Michel Lambert : Arbres rue Boulay

M. Eddy Giguère, Commission de la représentation électorale : Opposition au règlement # 838 décrétant la division de la ville de Trois-Rivières-Ouest en huit (8) districts électoraux

M. Patrick Bourgeois, Association athlétique Trois-Rivières inc. : Festival familial d'été 93

M. Jean Pinard, pour Terrasse Duvernay ltée et Terrasses boisées inc. : Ouverture d'une section de la rue Laflamme

Me Caroline Pouliot, Commission municipale du Québec : Enregistrement des règlements 2025, 3022 et 5016

MM. Réjean Beaudoin et Vincent Guay, École Chavigny : Participation de la Ville au projet de "Jeunes entreprises"

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 26 juillet 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 juillet 1993, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et directeur général adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et M. Roland Lottinville, ing. directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-07-251

Modification au plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme suivants :

- Dans le district du Carrefour :

En bordure de la rue du Fleuve, intersection rue Guay, la densité d'occupation autorisée dans ce secteur sera augmentée de façon à permettre des habitations en commun de plus de neuf (9) personnes.

- Dans le district des Marguerites :

En bordure de la rue Corbeil, du côté de l'autoroute de Francheville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à ne permettre que l'activité commerciale.

Du côté Sud du chemin de service longeant l'autoroute 40, à l'extrémité Ouest de la ville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à permettre l'implantation de bâtiments commerciaux pour fin d'entreposage.

Une aire d'affectation commerciale sera créée en bordure du chemin Ste-Marguerite Ouest, à même la zone d'affectation résidentielle de basse densité, située sur le lot P.34 afin de permettre l'activité "artisanat et fabrication"

Le 26 juillet 1993

- Dans le district Cherbourg :

Le tracé des futures rues Montlieu, Chauveau, Blain et Sicotte sera modifié et la densité d'occupation dans ces rues sera modifiée de façon à permettre des maisons en rangée.

- Dans le district Chavigny :

La densité d'occupation résidentielle sur le prolongement de la rue Borduas sera diminuée de façon à permettre des résidences de type unifamilial jumelé.

L'aire résidentielle de moyenne densité située à l'angle des rues Borduas et Quenneville, coin Sud-Ouest, est modifiée pour une aire résidentielle de basse densité, afin de permettre la construction de bâtiments duplex de deux (2) étages.

- Ces modifications sont en conformité avec les documents préparés par le Service technique de la Ville et présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A.19.1).

afin que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 23 août 1993 à 19 h 45.

afin que, suite à cette assemblée publique, le conseil municipal adopte lesdits projets de règlements de modification selon les procédures prévues par la loi.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

- Dans le district du Carrefour :

En bordure de la rue du Fleuve, intersection rue Guay, la densité d'occupation autorisée dans ce secteur sera augmentée de façon à permettre des habitations en commun de plus de neuf (9) personnes.

Le 26 juillet 1993

- Dans le district des Marguerites :

En bordure de la rue Corbeil, du côté de l'autoroute de Francheville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à ne permettre que l'activité commerciale.

Du côté Sud du chemin de service longeant l'autoroute 40, à l'extrémité Ouest de la ville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à permettre l'implantation de bâtiments commerciaux pour fin d'entreposage.

Une aire d'affectation commerciale sera créée en bordure du chemin Ste-Marguerite Ouest, à même la zone d'affectation résidentielle de basse densité, située sur le lot P.34 afin de permettre l'activité "artisanat et fabrication"

- Dans le district Cherbourg :

Le tracé des futures rues Montlieu, Chauveau, Blain et Sicotte sera modifié et la densité d'occupation dans ces rues sera modifiée de façon à permettre des maisons en rangée.

- Dans le district Chavigny :

La densité d'occupation résidentielle sur le prolongement de la rue Borduas sera diminuée de façon à permettre des résidences de type unifamilial jumelé.

L'aire résidentielle de moyenne densité située à l'angle des rues Borduas et Quenneville, coin Sud-Ouest, est modifiée pour une aire résidentielle de basse densité, afin de permettre la construction de bâtiments duplex de deux (2) étages.

93-07-252

Modification aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil adopte, outre les modifications requises pour fin de concordance imposée par les modifications du plan d'urbanisme, les modifications suivantes :

Le 26 juillet 1993

- Dans le district Marion :

Sur le boulevard Marion, face à la rue Bellefeuille, modification sera faite aux activités permises dans la zone 185C, de façon à permettre l'implantation d'une garderie.

- Dans le district Rosemont :

Sur la rue Donais, une modification sera faite dans les zones 164Rd et 169Rd, de façon à limiter à deux (2) étages, la hauteur des bâtiments qui seront érigés à l'Est de la rue Préville.

- Dans tous les districts :

Les normes de dégagement des ilots de pompes pour les stations service seront modifiées de façon à devenir conformes aux règlements provinciaux en vigueur.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville, une modification est faite au règlement de zonage sur les marges de recul avant de manière à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal jusqu'à un maximum de deux (2) mètres en retrait par rapport à la marge de recul avant établie.

- Dans le district du Carrefour :

En bordure de la rue du Fleuve, intersection rue Guay, la densité d'occupation autorisée dans ce secteur sera augmentée de façon à permettre des habitations en commun de plus de neuf (9) personnes.

- Dans le district des Marguerites :

En bordure de la rue Corbeil, du côté de l'autoroute de Francheville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à ne permettre que l'activité commerciale.

Du côté Sud du chemin de service longeant l'autoroute 40, à l'extrémité Ouest de la ville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à permettre l'implantation de bâtiments commerciaux pour fin d'entreposage.

Le 26 juillet 1993

Une aire d'affectation commerciale sera créée en bordure du chemin Ste-Marguerite Ouest, à même la zone d'affectation résidentielle de basse densité, située sur le lot P.34 afin de permettre l'activité "artisanat et fabrication".

- Dans le district Cherbourg :

Le tracé des futures rues Montlieu, Chauveau, Blain et Sicotte sera modifié et la densité d'occupation dans ces rues sera modifiée de façon à permettre des maisons en rangée.

- Dans le district Chavigny :

La densité d'occupation résidentielle sur le prolongement de la rue Borduas sera diminuée de façon à permettre des résidences de type unifamilial jumelé.

L'aire résidentielle de moyenne densité située à l'angle des rues Borduas et Quenneville, coin Sud-Ouest est modifiée pour une aire résidentielle de basse densité, afin de permettre la construction de bâtiments duplex de deux (2) étages.

- Ces modifications sont requises pour fin de concordance imposée par la modification du plan d'urbanisme et elles sont conformes aux documents préparés par le Service technique de la Ville et présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A 19.1).

afin que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 23 août 1993 à 19 h 45.

afin que suite à cette assemblée publique, le conseil municipal adopte lesdits projets de règlements de modification selon les procédures prévues par la loi.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage de la façon suivante :

Le 26 juillet 1993

- Dans le district Marion :

Sur le boulevard Marion, face à la rue Bellefeuille, modification sera faite aux activités permises dans la zone 185C, de façon à permettre l'implantation d'une garderie.

- Dans le district Rosemont :

Sur la rue Donais, une modification sera faite dans les zones 164Rd et 169Rd, de façon à limiter à deux (2) étages, la hauteur des bâtiments qui seront érigés à l'Est de la rue Prévile.

- Dans tous les districts :

Les normes de dégagement des îlots de pompes pour les stations service seront modifiées de façon à devenir conformes aux règlements provinciaux en vigueur.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville, une modification est faite au règlement de zonage sur les marges de recul avant de manière à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal jusqu'à un maximum de deux (2) mètres en retrait par rapport à la marge de recul avant établie.

- Dans le district du Carrefour :

En bordure de la rue du Fleuve, intersection rue Guay, la densité d'occupation autorisée dans ce secteur sera augmentée de façon à permettre des habitations en commun de plus de neuf (9) personnes.

- Dans le district des Marguerites :

En bordure de la rue Corbeil, du côté de l'autoroute de Francheville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à ne permettre que l'activité commerciale.

Du côté Sud du chemin de service longeant l'autoroute 40, à l'extrémité Ouest de la ville, l'aire d'occupation sera modifiée de façon à permettre l'implantation de bâtiments commerciaux pour fin d'entreposage.

Le 26 juillet 1993

Une aire d'affectation commerciale sera créée en bordure du chemin Ste-Marguerite Ouest, à même la zone d'affectation résidentielle de basse densité, située sur le lot P.34 afin de permettre l'activité "artisanat et fabrication".

- Dans le district Cherbourg :

Le tracé des futures rues Montlieu, Chauveau, Blain et Sicotte sera modifié et la densité d'occupation dans ces rues sera modifiée de façon à permettre des maisons en rangée.

- Dans le district Chavigny :

La densité d'occupation résidentielle sur le prolongement de la rue Borduas sera diminuée de façon à permettre des résidences de type unifamilial jumelé.

L'aire résidentielle de moyenne densité située à l'angle des rues Borduas et Quenneville, coin Sud-Ouest est modifiée pour une aire résidentielle de basse densité, afin de permettre la construction de bâtiments duplex de deux (2) étages.

93-07-253

Vente d'un terrain à 2750-4802 Québec inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à 2750-4802 Québec inc. un terrain de figure irrégulière composé des lots 29-130 et 29-131 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au coût de 600 \$ (taxes en sus) et un terrain de figure irrégulière composé du lot P.29 dudit cadastre au coût de 5 400 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

93-07-254

Subvention à la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 26 juillet 1993

qu'une subvention de 5 000 \$ soit accordée à la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières pour l'année 1993.

ADOPTÉE

93-07-255

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Manon Cantin soit engagée à titre de policier-pompier suppléant à compter du 3 août 1993, au salaire de 11,0440\$/heure selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'elle réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie.

ADOPTÉE

93-07-256

Suspension d'un employé du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du conseil des faits concernant un membre du Service des travaux publics de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les manquements du membre concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'employé numéro 0740 du Service des travaux publics soit suspendu de ses fonctions, sans

Le 26 juillet 1993

salaire, à compter du mardi 27 juillet 1993 à 16 h 30 et ce, jusqu'au mercredi 4 août 1993 à 7 h 30.

ADOPTÉE

93-07-257

Crédits supplémentaires au projet 91-02

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 16 512 \$ au projet 91-02 pour permettre une dépense de mainlevée sur une partie du lot no 27, tel que stipulé au projet 91-02.

ADOPTÉE

93-07-258

Adoption du règlement # 736

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement intitulé "Règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas et autorisant une dépense n'excédant pas 325 599 \$ et un emprunt de 202 440 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a. greffier

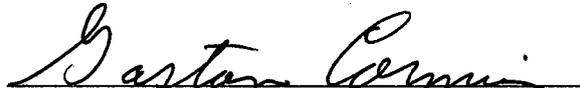
Le 29 juillet 1993

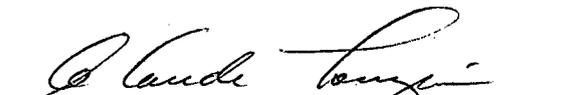
Règlement # 735-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 735-A intitulé: "Règlement amendant le règlement # 735 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brosseau et Robitaille ainsi que des travaux d'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 440 582 \$ et un emprunt de 322 552 \$"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 29 juillet 1993, je déclare que ledit règlement # 735-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

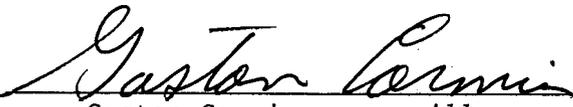
Le 16 août 1993

Règlement # 736

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement 736 intitulé: "Règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas et autorisant une dépense n'excédant pas 325 118 \$ et un emprunt de 199 073 \$"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 16 août 1993, je déclare que ledit règlement # 736 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 23 août 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 août 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur le règlement # 2026, tenue ce 23 août 1993, aucune modification n'a été apportée.

93-08-259

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juillet 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juillet 1993.

ADOPTÉE

93-08-260

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 juillet 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 juillet 1993.

ADOPTÉE

93-08-261

Adoption de la liste de comptes C-25-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 23 août 1993

que la liste de comptes C-25-93 concernant les chèques 44497 à 44590 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 889 704,93 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-262

Adoption de la liste de comptes C-26-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-26-93 concernant les chèques 42624, 44062, 44591 à 44673 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 288 076,58 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-263

Adoption de la liste de comptes C-27-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-27-93 concernant les chèques 44674 à 44762 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 662 218,66 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-264

Adoption de la liste de comptes C-28-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-28-93 concernant les chèques 38029, 44763 à 44863 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 257 338,70 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-265

Adoption de la liste de comptes C-29-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-29-93 concernant les chèques 44864 à 44945 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 393 091,96 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-266

Adoption de la liste de comptes C-30-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-30-93 concernant les chèques 44946 à 45070 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 253 121,74 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-267

Adoption de la liste de comptes C-31-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-31-93 concernant les chèques 44763, 45071 à 45162 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 258 984,87 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-08-268

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 juin 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 juin 1993, totalisant un montant de 25 112,16 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-269

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 juin 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 30 juin 1993, totalisant un montant de 33 617,24 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement concernant la salubrité, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant le règlement # 94-H.

93-08-270

Adoption du compte rendu - C.L.A.P. 93-05-25

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le compte rendu de la rencontre du C.L.A.P. (Comité de liaison adolescents parents) tenue le 25 mai 1993 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

93-08-271

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 juillet 1993, concernant la subdivision d'une partie du lot 10 et la création du lot 10-53 (rue de l'Industrie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 38 652, minute 4370).

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-272

Échange de servitudes de passage

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Kruger inc. un acte d'échange de servitudes de passage portant sur les lots 508, P.1-3 et P.2-45 (rue Notre-Dame) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

93-08-273

Retrait sur le lot 36-117

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec M. Émile J. Andereau, un acte de retrait portant sur le lot 36-117 (rue Bélanger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et dont la Ville était devenue adjudicataire, le tout conditionnel au paiement des frais d'adjudication, d'indemnité de 10 % ainsi que des taxes municipales et scolaires pour l'année 1993.

ADOPTÉE

93-08-274

Ratification et mainlevée sur le lot 10-51

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte de ratification et mainlevée portant sur le lot 10-51 (2105, rue Sidbec-Sud) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Société d'investissement PMJ inc., à l'égard d'une obligation de construire contenue à la condition spéciale numéro 1 d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 390364 et assumé dans une vente enregistrée à Trois-Rivières sous le numéro 390410 et comportant un droit de résolution de la vente;

Le 23 août 1993

Ce même acte de mainlevée comporte aussi la ratification de la vente intervenue par Placements Gitan inc. et Placements Philare inc. à Société d'investissement PMJ inc, enregistrée à Trois-Rivières sous le numéro 390410, le tout selon les termes et conditions d'un projet d'acte de mainlevée et ratification préparé par Me Jean Damphousse, notaire et soumis à l'assemblée.

ADOPTÉE

93-08-275

Servitude sur le lot 27-1

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, à titre d'intervenant y consentant, un acte de servitude entre M. Normand Veillette et la Société québécoise d'assainissement des eaux, portant sur le lot 27-1 (fonds dominant) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

93-08-276

Mainlevée sur les lots 12-8-1-1 et 12-8-2

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte de mainlevée portant sur les lots 12-8-1-1 et 12-8-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières afin de renoncer à la préférence d'achat établie en faveur de la Ville et de consentir à la radiation de la clause résolutoire établie aux actes de vente à Paul Leclerc ayant été enregistrés sous les numéros 305 292 et 327 911 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

93-08-277

Adoption de la soumission, Traverse d'aqueduc sous l'autoroute 55

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la traverse d'aqueduc sous l'autoroute 55 ont été ouvertes le 13 août 1993 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent

Le 23 août 1993

Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
André Bouvet ltée	183 440,08 \$
Les Forages L.B.M. inc.	176 257,50 \$
Les constructions et pavages Continental, div. Groupe Devesco ltée	132 400,00 \$
André Cyrenne inc.	161 356,00 \$
Gaston Paillé ltée	124 422,16 \$
Cap Excavation inc.	121 634,60 \$
J.P. Doyon ltée	140 837,35 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier,

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Cap Excavation inc." au montant de 121 634,60 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 735.

ADOPTÉE

93-08-278

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 1993 et portant sur les lots 21-183 à 21-188 et 22-298 à 22-304 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le

Le 23 août 1993

compte de Terrasse du Pont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38502, minute 4358).

ADOPTÉE

93-08-279

Cession de rue, lots 22-304 et 21-188

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 22-304 et 21-188 (rue Brosseau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse du Pont inc.

ADOPTÉE

93-08-280

Fermeture du projet 92-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-00 (immobilisations 1992) sont terminés et qu'ils ont coûté 56 396,08 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 82 546,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 26 149,92 \$ et de fermer le projet 92-00.

ADOPTÉE

93-08-281

Fermeture du projet 92-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-01 (surplus réservé) sont terminés et qu'ils ont coûté 124 467,42 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 167 000,00 \$;

IL EST

Le 23 août 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 42 532,58 \$ et de fermer le projet 92-01.

ADOPTÉE

93-08-282

Fermeture du projet 92-03

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-03 (équipements - fonds de roulement) sont terminés et qu'ils ont coûté 162 210,43 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 160 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 2 210,43 \$ et de fermer le projet 92-03.

ADOPTÉE

93-08-283

Fermeture du projet 92-04

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-04 (améliorations- centre sportif) sont terminés et qu'ils ont coûté 81 778,74 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 85 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 3 221,26 \$ et de fermer le projet 92-04.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-284

Fermeture du projet 92-11

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-11 (étude feux de circulation) sont terminés et qu'ils ont coûté 31 719,47 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 36 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 4 280,53 \$ et de fermer le projet 92-11.

ADOPTÉE

93-08-285

Fermeture du projet 92-12

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-12 (égout sanitaire Jean XXIII) sont terminés et qu'ils ont coûté 29 281,27 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 30 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 718,73 \$ et de fermer le projet 92-12.

ADOPTÉE

93-08-286

Fermeture du projet 92-13

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-13 (éclairage - divers ajouts) sont terminés et qu'ils ont coûté 6 492,44 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 7 600,00 \$;

Le 23 août 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 107,56 \$ et de fermer le projet 92-13.

ADOPTÉE

93-08-287

Fermeture du règlement # 712

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 712 (aqueduc, égout sanitaire, Jean XXIII/Ste-Marguerite) sont terminés et ont coûté 165 146,24 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 164 692,65 \$ et qu'il reste à emprunter 1 308,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 453,59 \$, de renoncer au solde à emprunter de 1 308,00 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-08-288

Fermeture du règlement # 715

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 715 (égout pluvial, lot P.27) sont terminés et ont coûté 60 534,53 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 60 534,53 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-289

Fermeture du règlement # 722

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 722 (travaux rue Notre-Dame (est de Matton) sont terminés et ont coûté 20 537,30 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 23 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 462,70 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-08-290

Entente avec Les Jardins de Mère-Grand

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient avertisés à signer une entente avec Les Jardins de Mère-Grand, relativement au prêt d'un local par le Service des loisirs.

ADOPTÉE

93-08-291

Adoption du règlement # 2026

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 2026 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville".

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000, article 4.16.25 par l'ajout d'un deuxième paragraphe qui se lira comme suit:

- Dans les zones où il n'existe pas de réseau d'aqueduc, les propriétaires devront tenir compte de cette particularité notamment en avisant leur assureur et dans certains cas, en prévoyant des mesures alternatives dont la mise en place de réservoirs souterrains pour fins de protection contre les incendies. Dans ces zones, la Ville assumera la protection contre les incendies dans la mesure des moyens disponibles pour chaque bâtiment.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000 afin de changer les heures de cueillette d'ordures de façon à ce que la cueillette débute à 7 heures et se termine à 16 heures.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

93-08-292

Adoption de la soumission, Cueillette, transport et élimination des ordures ménagères

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la cueillette, le transport et l'élimination des ordures ménagères ont été ouvertes le 6 août 1993 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et directeur général adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Le 23 août 1993

A) Cueillette aux unités d'habitation

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
Service sanitaire R.S. inc.	1 an	418 953,45 \$
	3 ans	1 276 824,00 \$
	5 ans	2 161 312,71 \$
Gestion des Rebutis DMP inc. (WMI Mauricie Bois-Francis)	1 an	371 465,14 \$
	3 ans	1 145 157,80 \$
	5 ans	1 961 050,47 \$
Jules Milette inc.	1 an	490 196,19 \$
	3 ans	1 442 276,26 \$
	5 ans	2 364 928,12 \$

B) Service de contenants amovibles

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>			
Service sanitaire R.S. inc.	*(Alt. I)	1 an	206 580,19 \$		
		3 ans	644 333,45 \$		
		5 ans	1 111 019,52 \$		
	*(Alt. II)	5 ans	1 111 019,52 \$		
		Gestion des Rebutis DMP inc. (WMI Mauricie Bois-Francis)	(Alt. I)	1 an	149 681,03 \$
				3 ans	472 963,57 \$
5 ans	826 634,44 \$				
(Alt. II)	5 ans	826 634,44 \$			
Jules Milette inc.	(Alt. I)	1 an	277 643,60 \$		
		3 ans	820 845,79 \$		
		5 ans	1 431 163,18 \$		
	(Alt. II)	5 ans	1 585 511,88 \$		

* Alternative I (sans fourniture de contenants)

* Alternative II (avec fourniture de contenants)

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que, pour la cueillette aux unités d'habitation, la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gestion des Rebutis D.M.P. inc. (WMI Mauricie Bois-Francis), pour une durée de 5 ans, au montant de

Le 23 août 1993

1 961 050,47 \$, ci-après détaillé, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;

Contrat de 5 ans:	1993-1994	333 811,23 \$
	1994-1995	342 966,70 \$
	1995-1996	352 299,89 \$
	1996-1997	361 747,08 \$
	1997-1998	371 441,88 \$
	Sous-total :	1 762 266,78 \$
	TPS 7 % :	123 358,67 \$
	TVQ 4 % :	75 425,02 \$
	TOTAL 5 ans:	1 961 050,47 \$

que, pour les contenants amovibles, la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gestion des Rebutis D.M.P. inc. (WMI Mauricie Bois-Francis), pour une durée de 5 ans (Alternative II), au montant de 826 634,44 \$, ci-après détaillé, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;

Contrat de 5 ans:	1993-1994	134 508,48 \$
	1994-1995	141 923,10 \$
	1995-1996	148 589,60 \$
	1996-1997	155 415,70 \$
	1997-1998	162 405,00 \$
	Sous-total :	742 841,88 \$
	TPS 7 % :	51 998,93 \$
	TVQ 4 % :	31 793,63 \$
	TOTAL 5 ans:	826 634,44 \$

que le conseil approprié ces sommes au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats s'y rapportant;

qu'une demande soit faite au ministère des Affaires municipales à l'effet d'accepter ces engagements de crédit de cinq ans; qu'une demande soit également adressée à la Municipalité régionale de comté de Francheville à l'effet d'accepter cette soumission étant donné qu'elle a légalement acquis compétence en matière de traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective, ainsi qu'en matière d'élimination des déchets, notamment sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-293

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 3 août 1993 et portant sur les lots 160-930 à 160-940, 161-569 à 161-595, 162-803 à 162-810 (rues Sicotte, Blain, Chauveau et Savoie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 36755, minute 4395).

ADOPTÉE

93-08-294

Cession des lots 162-810, 161-594, 161-593 et 160-940, 161-595 et 162-809

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 162-810 (rue Montlieu), 161-594 (rue Blain), 161-593 et 160-940 (rue Chauveau), 161-595 et 162-809 (rue Savoie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

93-08-295

Entente avec la firme R.J. Lévesque ltée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil municipal accepte de verser la somme totale et finale de 12 000 \$ à la firme R.J. Lévesque ltée, suite à l'entente intervenue entre les deux parties et que ce montant soit pris au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-296

Destruction de documents - Cour municipale

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier de la Ville soit autorisé à procéder à la destruction des boîtes numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contenant les billets de contravention payés en 1989, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la Cour municipale.

ADOPTÉE

93-08-297

Vente de matériel informatique

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, en date du 23 août 1993, à l'effet de vendre deux (2) batteries d'alimentation pour système informatique ne convenant pas pour l'usage auquel nous les destinions;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les propositions suivantes pour ces équipements:

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Mensys	75,00 \$
M. P. Mailhot	110,00 \$

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil municipal approuve la vente de matériel informatique à M. P. Mailhot, résidant de Ville Vanier, au montant de 110 \$ et que ce montant soit remis au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 23. août 1993

93-08-298

Adoption de la soumission, Travaux municipaux rue Quirion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'égout pluvial, de mise en forme, de bordure et de pavage de la rue Quirion ont été ouvertes le 20 août 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	9 156,11 \$
André Cyrenne inc.	32 587,23 \$
J.P. Doyon ltée	14 800,28 \$
André Bouvet ltée	15 685,19 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que la soumission de Gaston Paillé ltée a été jugée non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "J.P. Doyon ltée" au montant de 14 800,28 \$ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 92-05.

ADOPTÉE

93-08-299

Adoption de la soumission, Colmatage de fissures dans le pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de colmatage de fissures dans le pavage ont été ouvertes le 20 août 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies:

Le 23 août 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Scellement Provincial inc.	24 954,54 \$
Solfixe inc.	13 603,98 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	18 277,74 \$
Excacation R. Deslauriers inc.	22 951,50 \$
Pavage Citadelle inc.	23 786,10 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Solfixe inc." au montant de 13 603,98 \$ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-08-300

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 6 août 1993 et portant sur les lots 28-22 et 28-23 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 38 646, minute 4393).

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-301

Adoption de la soumission, Construction d'une voie d'accès (L.P.A.)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction d'une voie d'accès à partir du boulevard St-Jean ont été ouvertes le 23 août 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	50 243,89 \$
André Cyrenne inc.	53 437,27 \$
J.P. Doyon ltée	40 714,13 \$
André Bouvet ltée	41 604,43 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que la soumission de Gaston Paillé ltée a été jugée non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "J.P. Doyon ltée" au montant de 40 714,13 \$ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget du règlement # 716 et que le maire ou le maire suppléant et que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-08-302

Adoption du projet 93-06 (programme conversion éclairage public)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 23 août 1993

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits de 200 000 \$ au projet 93-06 pour permettre la réalisation du programme de conversion d'éclairage public et que ce montant soit pris à même la subvention et le fonds d'administration.

ADOPTÉE

93-08-303

Dénomination des voies de communication

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest a pris connaissance du rapport présenté par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil ne désire pas modifier les noms de voies de communication existants sur son territoire;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil municipal décrète que les noms actuels des voies de communication de la ville de Trois-Rivières-Ouest sont conformes et qu'il n'entend pas donner suite au rapport de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

93-08-304

Demande d'aide financière pour les travaux de conversion du système d'éclairage public et mandat à l'interlocuteur de la municipalité

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest bénéficie du tarif général d'éclairage public (propriétaire de son réseau d'éclairage public);

ATTENDU qu'une partie du parc d'éclairage public de la municipalité fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU que dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, la municipalité a fait réaliser une étude technico-économique, laquelle a été acceptée par Hydro-Québec;

Le 23 août 1993

ATTENDU qu'il est avantageux pour la municipalité de Trois-Rivières-Ouest de réaliser la conversion au sodium du parc d'éclairage public, selon les modalités du Programme;

ATTENDU qu'Hydro-Québec, par son Programme de conversion de l'éclairage public, offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation des travaux de conversion;

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, pour les travaux de conversion;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest s'engage à convertir tous ses luminaires au mercure pour du sodium selon le Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue;

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest désigne M. Vincent Fortier, ing. M. Ing. pour représenter la municipalité comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce Programme.

ADOPTÉE

93-08-305

Recyclage des vieux luminaires

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest a converti au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques en conformité avec les modalités du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

ATTENDU que la municipalité sait que ses vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux tels que du BPC dans les condensateurs et du mercure dans les ampoules;

ATTENDU que la municipalité désire respecter les lois et les règlements concernant les déchets dangereux du MENVIQ;

Le 23 août 1993

ATTENDU que la municipalité cède à Hydro-Québec ses droits de propriété sur les luminaires convertis;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure convertis dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public pour en permettre le recyclage et le traitement.

ADOPTÉE

93-08-306

Crédits supplémentaires, règlement # 716

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil approprié des crédits supplémentaires de 45 000 \$ au règlement # 716 (P.28 - ministère des Transports/Réserve foncière) pour permettre l'installation des services municipaux pour le lot P.28 (L.P.A.).

ADOPTÉE

93-08-307

Adoption de la soumission, Entretien ménager du garage municipal

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien ménager du garage municipal ont été ouvertes le 5 juillet 1993 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies.

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Atelier Les Vieilles Forges inc.	(1) 14 059,00 \$
	(3) 42 061,00 \$
Service ménager Nettoie-tout	(1) 15 773,96 \$
	(3) 52 517,37 \$

Le 23 août 1993

Services ménagers trifluviens inc.	(1) 13 947,33 \$
	(3) 42 668,84 \$
Service d'entretien Quigley inc.	(1) 16 263,32 \$
	(3) 49 712,01 \$
Service d'entretien ménager M2R	(1) 14 611,65 \$
	(3) 44 375,22 \$
Supranet enr.	(1) 15 594,80 \$
	(3) 46 784,40 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Atelier des Vieilles Forges inc.", pour une durée de 3 ans, au montant de 42 061,00 \$ (taxes incluses), étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-08-308

Nomination d'un sergent

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. René Martin soit promu au grade de sergent avec une période probation de 6 mois, au salaire de 958,06 \$/semaine, à compter du 31 août 1993 à 8 heures, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 23 août 1993

93-08-309

Engagement d'un policier-pompier régulier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Sylvain Routhier, actuellement policier-pompier suppléant, soit engagé à titre de policier-pompier régulier au salaire de 640,97 \$/semaine à compter du 31 août 1993 à 8 heures selon la convention collective en vigueur. La date d'ancienneté de M. Routhier est le 17 novembre 1990.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Fondation québécoise en environnement : "Cet automne, je verdis mon entourage"

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation : Intégration sociale des personnes handicapées

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation : Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ), Enveloppe budgétaire 1993

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation : Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL)

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation : Programme de logement sans but lucratif public (HLM), Programmation 1993

Service d'arbres Robec inc. : Programme municipal de distribution de composteurs domestiques

Le Regroupement des commerçants : Demande d'aide financière

MM. Steve Perron & Éric Gauthier : Disco 14-17 ans

M. Réjean Gosselin, Syndicat des employés municipaux de T.R.O. : Désistement de la Loi 102

PÉTITION : Récupération des matières recyclables

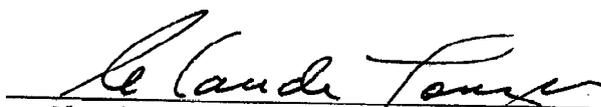
PÉTITION : Maintien en poste d'un brigadier adulte, école Les Terrasses

8400

Le 23 août 1993

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 septembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 septembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-09-310

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 août 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 août 1993.

ADOPTÉE

93-09-311

Adoption de la liste de comptes C-32-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-32-93 concernant les chèques 45163 à 45247 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 311 540,06 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-09-312

Adoption de la liste de comptes C-33-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 septembre 1993

que la liste de comptes C-33-93 concernant les chèques 45248 à 45373 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 284 123,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-09-313

Comptes retirés

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les comptes # 000869 et 000870 relatifs à des réclamations soient retirés de la liste de comptes de la Ville, considérant le jugement de cour défavorable s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-09-314

Nomination, représentant des locataires des résidences pour familles, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que madame Christiane Mailhot soit nommée représentante des locataires des résidences pour familles de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'un an.

ADOPTÉE

93-09-315

Nomination, représentant des locataires des résidences pour personnes retraitées, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Roland Lafrance soit nommé représentant des locataires des résidences pour personnes retraitées de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'un an.

ADOPTÉE

Le 7 septembre 1993

93-09-316

Adoption du règlement # 94-I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 94-I, intitulé "Règlement concernant la salubrité, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant le règlement # 94-H", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-09-317

Vente de terrain dans le parc industriel à Emco Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Emco Québec, une division de EMCO limitée, un terrain de figure irrégulière situé sur le lot 9-35 aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P-8, vers le sud-est par les lots 9-31 et P-9, vers le sud-ouest par les lots 9-30 et P-9 (rue Sidbec) et vers le nord-ouest par le lot 9-33.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 102,65 mètres, dans sa ligne sud-est 41,00 mètres et 60,96 mètres, dans sa ligne sud-ouest 47,37 mètres et 68,58 mètres et dans sa ligne nord-ouest 101,57 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie huit mille cinq cent treize et deux dixièmes (8 513,2) mètres carrés.

Le 7 septembre 1993

Cette vente est faite au prix de 10,764262 \$ le mètre carré, soit 91 638,32 \$ payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire, pour fins industrielles, para-industrielles ou de recherche sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux mille quatre-vingt-dix et vingt-cinq centièmes (2 090,25) mètres carrés sur deux étages. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé. Le présent vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, il est bien entendu que la vente de la totalité du terrain avec bâtiments dessus construits peut être faite sans offre préalable au présent vendeur.

Le 7 septembre 1993

La condition ci-haut mentionnée est imposée au profit du présent vendeur. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit du présent vendeur, de la présente vente relativement à cette partie du terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront au présent vendeur comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du Ministre des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

93-09-318

Adoption du règlement # 5017

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 5017, intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-09-319

Adoption du règlement # 737

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 7 septembre 1993

que le règlement # 737, intitulé "Règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie et autorisant une dépense n'excédant pas 545 936 \$ et un emprunt de 391 452 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-09-320

Adoption de la soumission, Arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la plantation d'arbres ont été ouvertes le 3 septembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Terrassement moderne enr.	23 101,72 \$
La Pépinière des Laurentides enr.	20 419,05 \$
Pépinière 55 inc.	31 859,46 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	29 784,72 \$
Floriculture Gauthier inc.	40 494,79 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier,

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "La Pépinière des Laurentides enr." au montant de 20 419,05 \$ (taxes incluses), étant donné que

Le 7 septembre 1993

cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approprie cette somme au budget divers règlements concernés.

ADOPTÉE

93-09-321

Réduction des contrôles gouvernementaux sur les municipalités

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Environnement ainsi qu'aux différents autres ministères qui pourraient être concernés, de réduire considérablement les contrôles exercés sur les municipalités, accordant ainsi à ces dernières une plus grande autonomie et leur permettant d'exercer leur rôle auprès des citoyens de façon plus rapide, plus efficace et plus économique. En particulier, la Ville de Trois-Rivières-Ouest souhaiterait que les contrôles suivants cessent :

- 1 que cesse le contrôle du ministère de l'Environnement lors de l'approbation des plans pour les extensions de réseau d'aqueduc et de réseau d'égout, ces plans étant souvent approuvés par des techniciens alors qu'ils sont préparés pour les villes par des ingénieurs seniors qui peuvent et qui doivent en assumer la responsabilité;
- 2 que Québec cesse d'approuver les règlements d'emprunts des municipalités et approuve plutôt les programmes triennaux des municipalités, quitte à ce que des règlements qui seraient en excédent de ces programmes nécessitent l'approbation du ministère concerné;
- 3 que les ventes de terrains industriels n'aient plus besoin d'être approuvées, que ce soit par le ministère de l'Industrie et du Commerce ou par le ministère des Affaires municipales, les terrains étant, de toute façon, la propriété des municipalités;

Le 7 septembre 1993

- 4 que cesse tout autre contrôle inutile et coûteux que pourrait identifier, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, le gouvernement du Québec;
- 5 que le gouvernement du Québec reconnaisse une fois pour toutes que les gouvernements municipaux sont des gouvernements élus, responsables et capables de bien administrer les fonds publics comme ils l'ont démontré dans le passé.

que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, au ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Louise Gélinas, Commission scolaire de Chavigny : Circulation sur les rues Boulay et Chavigny

M. François Chénier, Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Acquisition du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès

Mme Sylvie Picard : Demande d'aide financière

Mme Carole Tremblay Adams : Demande d'aide financière

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 14 septembre 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 septembre 1993, à 23 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte, Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération :

1. Protocole d'entente avec l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest
2. Protocole d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest
3. Protocole d'entente avec l'Association des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest
4. Retrait de la loi 102

93-09-322

Protocole d'entente avec l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer avec l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole d'entente en regard du retrait de la loi 102.

ADOPTÉE

Le 14 septembre 1993

93-09-323

Protocole d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole d'entente en regard du retrait de la loi 102.

ADOPTÉE

93-09-324

Protocole d'entente avec l'Association des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer avec l'Association des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole d'entente en regard du retrait de la loi 102.

ADOPTÉE

93-09-325

Retrait de la loi 102

CONSIDÉRANT la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de celle-ci, un organisme municipal peut, par une résolution adoptée avant le 15 septembre 1993, se soustraire à l'application des sections I à III du chapitre III de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'après avoir mûrement délibéré, la Ville de Trois-Rivières-Ouest juge opportun de se soustraire à l'application de la loi 102;

CONSIDÉRANT les relations de travail prévalant actuellement au sein de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

Le 14 septembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest déclare par les présentes se soustraire à l'application des sections I à III du chapitre III de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal;

QUE copie de cette résolution soit transmise à toute association de salariés accréditée pour représenter les salariés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

QUE copie de cette résolution soit déposée au greffe du bureau du Commissaire général du travail.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

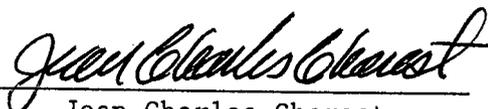

Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

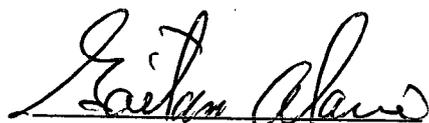
8412

Le 14 septembre 1993

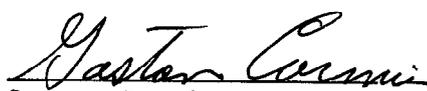
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 14 septembre 1993.



Jean-Charles Charest
Maire



Gaétan Alarie
Conseiller



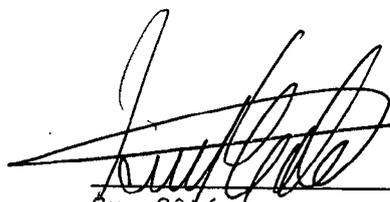
Gaston Cormier
Conseiller



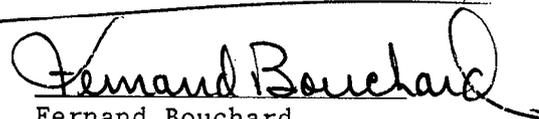
Suzie Ayotte
Conseillère



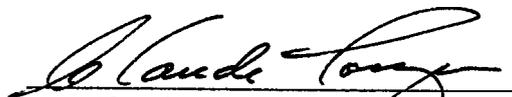
Marthe Rousseau
Conseillère



Guy Côté
Conseiller



Fernand Bouchard
Conseiller



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 20 septembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 septembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

93-09-326

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 septembre 1993.

ADOPTÉE

93-09-327

Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 septembre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 septembre 1993.

ADOPTÉE

93-09-328

Adoption de la liste de comptes C-34-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 20 septembre 1993

que la liste de comptes C-34-93 concernant les chèques 45374 à 45462 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 627 910,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-09-329

Adoption de la liste de comptes C-35-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-35-93 concernant les chèques 45463 à 45530 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 178 232,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-09-330

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1993, totalisant un montant de 47 843,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture de rue du lot P-28 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, anciennement chemin Ste-Marguerite (LPA).

93-09-331

Appui M. François Gagnon

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 20 septembre 1993

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du propriétaire du lot P-82 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, qui désire faire creuser un cours d'eau et que la Ville demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

93-09-332

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 31 août 1993, concernant la subdivision d'une partie du lot 9, le remplacement de la partie restante du lot 9-18 et la création du lot 9-35 (rue Sidbec) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 38 697, minute 4473).

ADOPTÉE

93-09-333

Nomination au poste de maintenance-journalier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Réjean Gosselin soit nommé au poste de maintenance-journalier au service des Loisirs à compter du 27 septembre 1993 avec une période d'adaptation d'un (1) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

93-09-334

Liste des salaires - Personnel surnuméraire non-syndiqué

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 20 septembre 1993

que la liste des salaires pour le personnel surnuméraire non-syndiqué en date du 1er octobre 1993 au 30 septembre 1994 soit acceptée telle que présentée par le service du Personnel.

ADOPTÉE

93-09-335

Adoption du règlement # 3023

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 3023 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage" soit adopté tel que rédigé dans le livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-09-336

Adoption de la soumission, Étanchéisation d'une toiture, édifice des Travaux publics

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'étanchéisation d'une toiture à l'édifice des Travaux publics ont été ouvertes le 20 septembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
2755-7842 Québec inc., Couvre-toit	45 072,34 \$
St-Louis & frère inc.	43 872,14 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Couvreur 04 a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 20 septembre 1993

"St-Louis & frère inc." au montant de 43 872,14 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprie cette somme au budget du projet 93-05 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-09-337

Adoption de la soumission, travaux municipaux, rue Sabourin, règlement # 736

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux municipaux sur la rue Sabourin ont été ouvertes le 17 septembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	32 541,42 \$
J. P. Doyon ltée	45 274,99 \$
Thomas Bellemare ltée	46 006,51 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	41 470,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée." au montant de 32 541,42 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprie cette somme au budget du règlement 736 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

Le 20 septembre 1993

93-09-338

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec (rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie :

- | | | |
|--------|---|----------------|
| 11-283 | Plan d'ensemble d'égouts
Terrasse Rosemont | Septembre 1993 |
| 11-309 | Voirie, égouts, aqueduc
Rue Montlieu, de la rue
Cherbourg au ch. 0+343,01 | Septembre 1993 |
| 11-602 | Voirie, égouts, aqueduc
Rue Savoie, de la rue
Montlieu au ch. 0+257,66 | Septembre 1993 |
| 11-604 | Voirie, égouts, aqueduc
Rue Blain, des rues
Savoie à Montlieu | Septembre 1993 |
| 11-605 | Voirie, égouts, aqueduc
Rue Chauveau, des rues
Blain à Montlieu | Septembre 1993 |

ADOPTÉE

93-09-339

Financement, emprunt temporaire (règlement 733)

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts

Le 20 septembre 1993

temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser après le 1er février 1993 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
733 (rues Quenneville, Nolin et Borduas)	338 080 \$	90 %	304 272 \$

ADOPTÉE

93-09-340

Subvention au service des Loisirs

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une subvention en provenance du Fonds conjoncturel de développement, au montant de 82 100 \$ pour les projets suivants :

Aménagement des sites de rouli-roulant	10 575 \$
Local Frontenac	40 025 \$
Piscine municipale	31 500 \$

et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le Secrétariat aux affaires régionales un protocole d'entente déterminant les modalités de la subvention.

ADOPTÉE

93-09-341

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 20 septembre 1993

que soit adressée à la Commission municipale du Québec une demande autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire une énumération abrégée des lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à inclure dans la vente pour taxes devant avoir lieu d'ici la fin de l'année 1993.

ADOPTÉE

93-09-342

Adoption du rapport du comité de circulation R-05-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-05-93, tenu le 8 septembre 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

93-09-343

Acceptation du rôle d'évaluation 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1994 au montant de 705 693 300 \$ (valeur imposable de 665 285 100 \$ et valeur non imposable de 40 408 200 \$) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

93-09-344

Acceptation du rôle locatif 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1994, au montant de 13 975 800 \$ (valeur imposable de 13 851 200 \$ et valeur non imposable de 124 600 \$) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

Le 20 septembre 1993

93-09-345

Mémoire sur le projet de règlement sur l'évaluation environnementale

CONSIDÉRANT que la question environnementale est désormais une préoccupation constante pour les gouvernements, la population et les entreprises;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement a déposé, le 23 juin 1993, un projet de règlement sur les évaluations environnementales;

CONSIDÉRANT que cette réglementation vise à préciser les types de projets qui seront assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et à fixer les étapes et les délais de cette nouvelle procédure;

CONSIDÉRANT que la réglementation proposée risque, par la longueur des procédures qui y sont établies, de paralyser le développement économique du Québec en créant un contexte d'incertitude intolérable pour la majorité des promoteurs;

CONSIDÉRANT que la réglementation proposée placera divers secteurs industriels du Québec en désavantage flagrant par rapport à leurs concurrents étrangers;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel, devant la libéralisation des marchés, que les entreprises du Québec soient assujetties à des règles d'évaluation environnementale comparables à celles auxquelles sont soumis leurs compétiteurs étrangers;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial sont tous deux en voie d'adopter des procédures d'évaluation environnementale alors qu'il est essentiel, particulièrement dans le contexte économique actuel, d'éviter tout dédoublement d'actions entre paliers de gouvernements;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'optimiser l'utilisation limitée des ressources financières et humaines des entreprises et des gouvernements;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'établir au Québec une procédure d'évaluation environnementale qui soit efficace et de qualité;

Le 20 septembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest signifie dans les meilleurs délais au ministre de l'Environnement du Québec ainsi qu'à divers autres représentants du gouvernement que le projet de règlement sur les évaluations environnementales déposé le 23 juin 1993 doit être modifié de façon à tenir compte des considérations suivantes :

- 1 La longueur des procédures doit être réduite de façon significative. Il en va de l'avenir même du développement économique du Québec.
- 2 Il serait possible d'accélérer considérablement la procédure si le gouvernement acceptait d'établir une liste ferme des projets à impacts majeurs et des projets à impacts mineurs.

Le projet de règlement donne au ministre de l'Environnement le pouvoir de statuer si un projet est considéré à impacts "majeurs" ou "mineurs". Dans le domaine du capital de risque, une telle incertitude serait un handicap majeur. Il est essentiel que le promoteur sache, avant de procéder à une étude de faisabilité, à quel type d'évaluation environnementale son projet sera soumis.

- 3 Il serait aussi possible d'accélérer la procédure si le gouvernement acceptait de confier au promoteur la responsabilité d'informer la population de son projet et de l'étude d'impact environnemental qui s'y rattache, au lieu de prévoir l'intervention du BAPE à cet effet.

Cette approche permettrait d'optimiser les ressources du BAPE en limitant sa responsabilité à la tenue des audiences publiques, le cas échéant. Elle permettrait aussi d'engager un dialogue constructif entre le promoteur et la population, dès le début de la procédure d'évaluation environnementale.

- 4 Il serait aussi possible d'accélérer les procédures si le gouvernement acceptait de s'imposer des délais à toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale.

Le 20 septembre 1993

Certaines étapes de la procédure proposée dans le projet de règlement ne comportent aucun échéancier pour le gouvernement. Ceci laisse le champ libre à des retards qui pourraient être attribuables soit à l'engorgement de l'appareil gouvernemental, soit à des pressions externes d'intervenants qui auraient avantage à ce que le projet sous évaluation soit freiné.

5 L'objectif de l'évaluation étant la protection de l'environnement, il serait normal qu'un projet qui n'augmente d'aucune façon les rejets à l'environnement ne soit pas assujéti à une procédure d'évaluation environnementale. La réglementation québécoise doit prévoir des dispositions à cet effet, ce qui n'est pas le cas dans le projet de règlement déposé en juin dernier.

6 Il est essentiel, dans le contexte d'endettement des deux paliers de gouvernement, que ceux-ci harmonisent leurs réglementations en matière d'évaluation environnementale de façon à éliminer toute duplication des gestes administratifs et légaux qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

93-09-346

Crédits supplémentaires au projet 93-05 (diverses immobilisations)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 30 000 \$ au projet 93-05 pour permettre la réparation de la toiture au garage municipal et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Transmission d'un document sur le profil financier de la Ville

M. Jean Normand, Juge à la cour supérieure du Québec : Remerciements

Le 20 septembre 1993

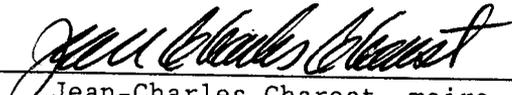
M. Jacques Héon, Club de soccer féminin : Demande
d'aide financière

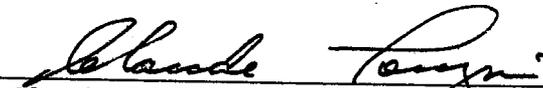
M. Eddy Perron : Offre d'achat de matériel

La Famille Blais : Remerciement pour condoléances

M. Alain Lavallée, Groupe RCM inc. : Collecte
sélective

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 27 septembre 1993

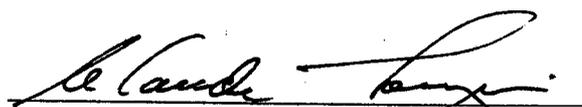
Règlement # 737

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 737 intitulé : "Règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie et autorisant une dépense n'excédant pas 545 936 \$ et un emprunt de 391 452 \$"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 27 septembre 1993, je déclare que ledit règlement # 737 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaétan Alarie.


Gaétan Alarie, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 4 octobre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 octobre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-10-347

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 septembre 1993.

ADOPTÉE

93-10-348

Adoption de la liste de comptes C-36-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-36-93 concernant les chèques 45531 à 45586 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 248 284,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-349

Adoption de la liste de comptes C-37-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 4 octobre 1993

que la liste de comptes C-37-93 concernant les chèques 45587 à 45619 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 15 464,37 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-350

Adoption de la liste de comptes C-38-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-38-93 concernant les chèques 45620 à 45641 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 258 217,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-351

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 août 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 août 1993, totalisant un montant de 11 544,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-352

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 août 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 31 août 1993, totalisant un montant de 19 225,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 4 octobre 1993

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 736 et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu.

93-10-353

Adoption du règlement # 618

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 618, intitulé "Règlement décrétant la fermeture d'une partie du lot P-28 N.S. du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, anciennement le chemin Ste-Marguerite-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-10-354

COGECO Câble, rue Borduas

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la compagnie COGECO Câble de procéder à la mise en place du service de câblodistribution le plus rapidement possible dans le secteur de la rue Borduas.

ADOPTÉE

93-10-355

Proclamation de la "Semaine de la santé et de la sécurité du travail"

CONSIDÉRANT que l'on doit favoriser l'engagement des travailleuses, des travailleurs et des employeurs à assumer chacun leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail;

Le 4 octobre 1993

CONSIDÉRANT que la prévention constitue le moyen à privilégier pour diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT que les chutes en milieu de travail et leurs conséquences affectent la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs;

CONSIDÉRANT que le maintien du lien d'emploi à la suite d'un accident du travail assure un prompt et durable retour au travail et que cela constitue un avantage pour tous;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal proclame la semaine du 18 au 24 octobre 1993 "Semaine de la santé et de la sécurité du travail" et qu'il convie toutes les travailleuses et tous les travailleurs ainsi que tous les employeurs à participer aux activités organisées dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE

93-10-356

Autorisation de délivrer des constats d'infraction

CONSIDÉRANT que la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest doit fonctionner, à partir du 1er novembre 1993, par délivrance de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest doit être en mesure de traiter, dès cette date, les plaintes aux demandes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest découlant de l'application de ses règlements municipaux et du Code de sécurité routière, en fonction de ces nouvelles procédures;

CONSIDÉRANT que l'article 147(2) du Code de procédure pénale (L.R.Q. c. C-25.1 modifié par L.Q. 1992, c.61) prescrit que le Poursuivant, en l'occurrence la Ville de Trois-Rivières-Ouest, doit autoriser les personnes ci-après énumérées à délivrer des constats d'infraction;

Le 4 octobre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que, conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q. c.C-25.1 modifié par L.Q. 1992, c.61), la Ville autorise les agents de la paix, les membres de la Direction de la police de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et les auxiliaires de police engagés par résolution du conseil municipal à délivrer des constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, relatifs à la circulation et au stationnement, pour l'application du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), pour toute infraction commise dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et relevant de sa Cour municipale et pour tout autre règlement ou loi qu'ils pourraient être appelés à appliquer;

que la Ville autorise également les personnes occupant les fonctions ci-après désignées à délivrer des constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qui relèvent de leur compétence respective et pour tout autre règlement ou loi qu'elles pourraient être appelées à appliquer :

- Agent de la paix
- Procureur agissant pour la Poursuite devant la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest
- Directeur de l'Urbanisme ou son représentant autorisé
- Chef de la division des permis
- Inspecteur de la construction ou des bâtiments
- Directeur des Services techniques ou son représentant autorisé
- Ingénieur de projet
- Contremaître des Travaux publics
- Directeur du service des Loisirs et son adjoint ou son représentant autorisé
- Régisseur au programme
- Capitaine de la Sécurité publique de la Division des incendies
- Greffier de la Ville

ADOPTÉE

Le 4 octobre 1993

93-10-357

Annulation, compte de taxes

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte de taxes de "Les Immeubles D. Levasseur inc.", au montant de 71,39 \$ et portant sur le lot 150-415 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit annulé en raison de l'achat dudit lot par la Ville de Trois-Rivières-Ouest (zone tampon longeant l'autoroute 55).

ADOPTÉE

93-10-358

Démission de M. Jacques Giroux, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de M. Jacques Giroux à titre de pompier volontaire soit acceptée à compter du 31 octobre 1993 et que le conseil municipal offre ses sincères remerciements à M. Giroux pour l'excellent travail accompli dans le cadre de ses fonctions au service de la Sécurité publique, division des Incendies.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000 et portant sur le bruit.

93-10-359

Adoption de la soumission, Drainage pluvial au parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le drainage pluvial au parc Laviolette ont été ouvertes le 1er octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

Le 4 octobre 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Noé Veillette inc.	15 429,99 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	13 272,93 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Panpierre inc." a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Aménagements Pluri-Services inc." au montant de 13 272,93 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-10-360

Félicitations à M. Jean-Pierre Dupont

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à M. Jean-Pierre Dupont pour son initiative en regard de la participation du personnel des Travaux publics à la patrouille de sécurité prévue pour la fête de l'Halloween.

ADOPTÉE

93-10-361

Félicitations, organisateurs du concours "Maisons fleuries"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 4 octobre 1993

que le Conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations aux membres du jury et à la présidente du concours Mme Marthe Rousseau pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

93-10-362

Proclamation de la "Semaine nationale de la famille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la semaine du 4 au 10 octobre 1993 soit proclamée "Semaine nationale de la famille".

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Alain Lavallée, Groupe RCM inc. : Programme de recyclage

Mme Lisette Dionne, Municipalité de Val-des-Monts : Proposition concernant le bénévolat des prestataires de sécurité sociale et d'assurance-chômage

M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 736

M. Pierre H. Vincent : Félicitations pour l'intérêt de la Ville à l'égard de la protection de l'environnement (récupération des déchets domestiques).

M. Michel Dallaire : Plainte contre Multi-Can inc.

Monsieur François Chénier, Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Programme de gestion intégrée des déchets, rencontre d'information

M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Autorisation d'engagement de crédit pour la soumission relative à la cueillette, au transport et à l'élimination des ordures ménagères

Le 4 octobre 1993

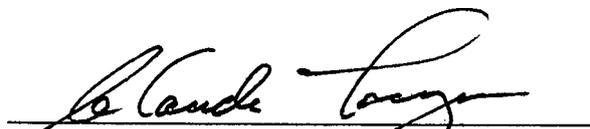
CORRESPONDANCE
(SUITE)

PÉTITION : Demande d'installation de clôture, rue
Coubertin

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier

8435

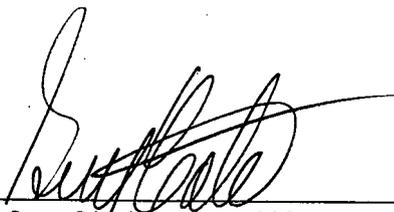
Le 12 octobre 1993

Règlement # 3023

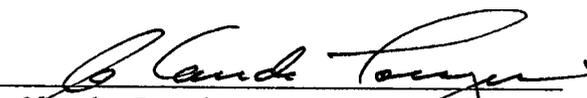
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement
3023. intitulé : "Règlement modifiant le
règlement de zonage # 3000"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 12 octobre 1993, je déclare que
ledit règlement # 3023 est réputé avoir été
approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir
signé, j'ai lu le présent certificat dans
l'enceinte réservée aux séances du conseil, en
présence de monsieur Guy Côté.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 18 octobre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 octobre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Guy Côté motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-10-363

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 octobre 1993.

ADOPTÉE

93-10-364

Adoption de la liste de comptes C-39-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-39-93 concernant les chèques 45642 à 45792 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 255 975,64 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-365

Adoption de la liste de comptes C-40-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 18 octobre 1993

que la liste de comptes C-40-93 concernant les chèques 45793 à 45910 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 801 964,71 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-366

Adoption du règlement # 736-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 736-A, intitulé "Règlement modifiant le règlement 736 et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 369 058 \$ et un emprunt de 236 537 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-10-367

Horaire de cueillette d'ordures dans la ville

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'à compter du 1er novembre 1993, la cueillette de déchets domestiques dans la ville de Trois-Rivières-Ouest soit faite de jour, entre 7 h 30 et 16 heures, le même jour que celui auquel les contribuables ont l'habitude d'être desservis et qu'en conséquence les contenants soient déposés au chemin le soir précédant la journée de cueillette ou avant 7 h 30, la journée même de la cueillette.

ADOPTÉE

93-10-368

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'en vertu des articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le conseil ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, qui aura lieu le 30 novembre 1993 à

Le 18 octobre 1993

10 heures, divers immeubles dont les taxes sont demeurées impayées, le tout tel que décrit dans l'état préparé par le trésorier.

ADOPTÉE

93-10-369

Adoption de la soumission, Étanchéisation de la toiture, Bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'étanchéisation de la toiture de la bibliothèque ont été ouvertes le 13 octobre 1993 en présence de MM. Roland Lottinville, ing. directeur général, Daniel Thibault, ing. directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
St-Louis et Frère inc.	25 565,00 \$
Toitures Pro-toit T.R. inc.	15 913,04 \$
Couvre-toit	26 198,00 \$
Couvreur 04	27 056,00 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Couvreur 04" a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Toitures Pro-toit T.R.inc." au montant de 15 913,04 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 18 octobre 1993

93-10-370

Nomination, maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Gaston Cormier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 1er novembre 1993.

ADOPTÉE

93-10-371

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries 1993"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries 1993) :

- Catégorie aménagement général :
Mme Suzanne Baril et M. Gilles Hébert
- Catégorie balcons fleuris :
Mme Jocelyne Abbott et M. Mario Blais
- Catégorie commerce :
Jardins Gaétan Chassé inc.
- Catégorie aménagement artisanal :
Mme Ginette Lavoie et M. Michel Lavoie
Mme Diane Brassard et M. Germain Brassard
- Catégorie plus bel arbre :
M. Paul Jacob
- Catégorie boîte à fleurs :
Mme Maureen Babin et M. Oscar Babin

ADOPTÉE

93-10-372

Demande d'amendement de la Loi sur la fiscalité municipale

CONSIDÉRANT que le 15 juillet 1993, la Cour suprême rendait son jugement dans la cause opposant la corporation municipale de Saint-Basile village Sud et la compagnie Ciment Québec;

Le 18 octobre 1993

CONSIDÉRANT que le jugement de la Cour suprême renverse le jugement de la Cour d'appel (1991) et le jugement de la Cour provinciale (1988) et confirme le jugement du B.R.E.F. (1985);

CONSIDÉRANT que l'impact que pourrait avoir le jugement de la Cour suprême est considérable puisqu'il remet en question l'interprétation qui avait été faite jusqu'ici de l'article 65,1° de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que la compréhension que nous avons jusqu'ici de cet article était que seuls les objets mobiliers attachés à perpétuelle demeure et servant à la production industrielle étaient visés par l'exemption prévue à l'article 65,1° et ne devaient pas, par conséquent, être portés au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que, selon la Cour suprême, l'article 65,1° n'exclut pas la possibilité que des bâtiments au sens du Code civil puissent, en totalité ou en partie, constituer des machines, des appareils ou leurs accessoires et conséquemment être exclus du rôle;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation risque d'entraîner de nombreuses plaintes devant les tribunaux et, par voie de conséquence, de provoquer des effets désastreux sur l'assiette fiscale des municipalités et l'équilibre budgétaire déjà fragile des municipalités;

CONSIDÉRANT que la base fiscale de nombreuses municipalités gravite autour d'une industrie principale sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que tout déplacement fiscal d'importance se répercute nécessairement sur le petit contribuable résidentiel déjà lourdement taxé à tous les niveaux de taxation;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par l'Union des municipalités du Québec, le 27 août 1993, demandant au ministre des Affaires municipales :

- d'amender rétroactivement au 21 décembre 1979, les articles 2 et 65,1° de la Loi sur la fiscalité municipale de façon à préserver l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités;

Le 18 octobre 1993

- d'émettre une déclaration ministérielle précisant que la Loi sur la fiscalité municipale sera amendée d'ici le 20 décembre 1993;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales d'amender, d'ici le 20 décembre 1993, la Loi sur la fiscalité municipale conformément à la position déjà adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec le 27 août 1993.

ADOPTÉE

93-10-373

Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1994, portant sur les projets 555-04-01361, 555-04-02915, 555-04-03206, 555-04-01914, 555-04-03047, 555-04-03302 et présentant les caractéristiques suivantes :

Total des revenus	410 815 \$
Total des dépenses	1 111 118 \$
Déficit	700 303 \$
10 % part de la Ville	70 030 \$

ADOPTÉE

93-10-374

Félicitations, Équipe de soccer féminin midget De Francheville

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 18 octobre 1993

que le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à l'équipe de soccer féminin midget De Francheville pour avoir remporté le championnat canadien.

ADOPTÉE

93-10-375

Adoption de la soumission, Chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 15 octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée	livré 136 765,26 \$
	non livré 143 727,75 \$
Sel Akzo ltée	livré 160 339,50 \$
	non livré 136 505,25 \$
Sifto Canada inc.	livré 160 050,60 \$
	non livré 136 505,25 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Sel Akzo ltée" a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission, option "livré F.A.B. Trois-Rivières-Ouest" de la firme "Mines Seleine, div. de la Société canadienne de sel ltée" au montant de 136 765,26 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est

Le 18 octobre 1993

la plus basse et conforme et que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-10-376

Adoption de la soumission, Sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable tamisé abrasif ont été ouvertes le 15 octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	13 751,64 \$
Sable des Forges inc.	15 912,61 \$
Graviers Mont-Carmel inc.	14 941,90 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jules Bourassa & fils (1988) inc." au montant de 13 751,64 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-10-377

Cinquième addenda, Convention, traitement des eaux usées municipales

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 18 octobre 1993

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le cinquième addenda à la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTÉE

93-10-378

Réaménagement de la sortie Jean XXIII avec la côte Verdun

CONSIDÉRANT qu'il est impérieux d'apporter des modifications à la côte Verdun de façon à augmenter la sécurité des utilisateurs de cette voie;

CONSIDÉRANT l'étude de la firme "Les consultants Falardeau et associés limitée" intitulée: "Accès autoroute 55/boul. Jean XXIII/côte Verdun" ainsi que les recommandations formulées par M. Jean-Robert Falardeau, ing.;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec d'approuver les les aménagements proposés dans l'étude précitée et de mettre en oeuvre tout le processus nécessaire à leur réalisation.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant les nuisances.

CORRESPONDANCE

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation : Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ), Enveloppe budgétaire additionnelle 1993

M. Robert Middlemiss, ministre délégué aux Transports : Demande de transmission d'une étude sur le bruit, Autoroute 55

Le 18 octobre 1993

M. Bernard Lessard, Attaché politique, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie : Accusé réception de notre résolution 93-09-321 portant sur la diminution des contrôles gouvernementaux

M. Jean Laroche, chargé de projet : Avis de soumission, construction de deux bâtiments de douze unités de logement pour personnes seules, Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest

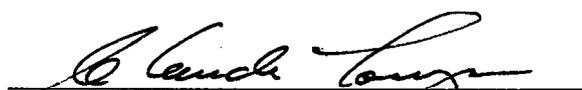
Mme Julie Rodrigue, conseillère politique, Cabinet du ministre de l'Environnement : Accusé réception de notre résolution 93-09-321 portant sur la diminution des contrôles gouvernementaux

Mme Berthe Bellemare, Club de l'Âge d'Or : Demande d'affichage aux entrées de la ville

M. Gilles Noël, ing., ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Demande d'aide relative à la branche # 7 du cours d'eau Ste-Marguerite

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er novembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er novembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-11-379

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 octobre 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 octobre 1993.

ADOPTÉE

93-11-380

Adoption de la liste de comptes C-41-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-41-93 concernant les chèques 43253, 44647, 44919, 45791, 45911 à 45989 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 188 318,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-11-381

Adoption de la liste de comptes C-42-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 1er novembre 1993

que la liste de comptes C-42-93 concernant les chèques 44763, 45200, 45911, 45912, 45990 à 46076 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 863 306,73 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement no 49 de la C.I.T.F., décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus, et décrétant un emprunt bancaire au montant de 560 000 \$ à ces effets.

93-11-382

Entente, boutique du Centre sportif

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville mette fin à l'entente de location de la boutique du Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest dénommée "Marché Mongrain inc." le 30 octobre 1993 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente similaire avec la Cie Leblanc Sport inc., # 2944-8982 Québec inc.

ADOPTÉE

93-11-383

Embauche d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Francis Jodoin soit engagé à titre de pompier volontaire à compter du 2 novembre 1993 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

Le 1er novembre 1993

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant les nuisances.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant les prévisions budgétaires 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

93-11-384

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, rues Blain, Chauveau, Montlieu et Savoie (règlement # 737)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux municipaux sur les rues Blain, Chauveau, Montlieu et Savoie ont été ouvertes le 29 octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	366 369,06 \$
André Bouvet ltée	333 801,62 \$
Cap Excavation inc.	348 201,48 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	419 181,43 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Bouvet limitée" au montant de 333 801,62 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

Le 1er novembre 1993

que le conseil approprié cette somme au budget du règlement # 737 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises.

ADOPTÉE

93-11-385

Modification au projet 93-06 (Éclairage)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de modifier la provenance du financement du projet 93-06 de façon que le montant de 162 800 \$ soit pris à même le fonds de roulement plutôt qu'au fonds d'administration.

ADOPTÉE

93-11-386

Adoption de nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'indice d'améliorations locales ci-après décrit soit adopté tel que présenté, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1994 :

<u>#</u>	<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
733		Querneville, Nolin Borduas	Frontage 632,34	22,99	14 537 \$

ADOPTÉE

93-11-387

Financement, emprunt temporaire, règlement # 735-A

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 1er novembre 1993

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser après le 1er janvier 1994 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
735-A (rues Robitaille Brosseau, Jean XXIII)	322 552 \$	90 %	290 296 \$

ADOPTÉE

93-11-388

Cession du lot P.165

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot P. 165 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (arrière-lot rue Donais) situé en bordure de la rivière Milette appartenant à Dumas, Paris & associés inc.

ADOPTÉE

93-11-389

Cession du lot 2338

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot P. 2338 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières

Le 1er novembre 1993

(arrière-lot rue Donais) situé en bordure de la rivière Milette appartenant à la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

93-11-390

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 1993 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 21 et la création des lots 21-189 à 21-191 (rue Sabourin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse du Pont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38729, minute 4512).

ADOPTÉE

93-11-391

Cession du lot 21-191

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 21-191 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Sabourin) appartenant à Terrasse Du Pont inc.

ADOPTÉE

93-11-392

Proclamation de la "Semaine de la prévention de la toxicomanie"

CONSIDÉRANT que les problèmes qui découlent de la toxicomanie : drogue, alcool, médicaments, (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de la toxicomanie;

Le 1er novembre 1993

CONSIDÉRANT que l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilisation des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la semaine du 14 au 20 novembre 1993 soit proclamée "Semaine de la prévention de la toxicomanie".

ADOPTÉE

93-11-393

Renonciation à l'emprunt du règlement # 734

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville renonce à son pouvoir d'emprunt autorisé pour le règlement # 734 (Édifice des travaux publics) et que les dépenses prévues à ce règlement soient financées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-11-394

Programme "Développement de l'emploi"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à présenter, dans le cadre du programme "Développement de l'emploi" d'Emploi et Immigration Canada, un projet prévoyant l'embauche d'un agent de projet pour le centre de loisirs pour une période de 52 semaines et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le gouvernement du Canada tout document officiel relatif audit projet.

ADOPTÉE

Le 1er novembre 1993

93-11-395

Démission de M. Roger Tremblay, pompier volontaire

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'accepter la démission de M. Roger Tremblay à titre de pompier volontaire à compter du 28 octobre 1993.

ADOPTÉE

93-11-396

Entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT le rapport de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville accepte l'entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux prévoyant pour la Ville une participation de l'ordre de 17,3 % dans le cadre du règlement de la poursuite intentée par la firme J.P. Doyon ltée contre la SQAE et la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce jusqu'à concurrence de 16 000 \$.

ADOPTÉE

93-11-397

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de formulaires pour les cours municipales

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 1er novembre 1993;

Le 1er novembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par M. Roger Champagne, greffier de la cour municipale, en date du 1er novembre 1993;

que la Ville s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3 % du montant de contrat;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

93-11-398

Félicitations à Mme Christiane Ébacher, bénévole de l'année

CONSIDÉRANT le fait que madame Christiane Ébacher a tout récemment reçu le premier prix dans la catégorie "Adeptes d'une discipline" lors de la remise du Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît l'importance du bénévolat principalement dans le domaine des activités de loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 1er novembre 1993

que le conseil municipal offre à madame Christiane Ébacher ses plus sincères félicitations tant pour le prix qu'elle a obtenu que pour le temps et le travail qu'elle a investis dans l'activité de patinage artistique.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jean Pomminville, Union des municipalités du Québec : Activités du 75e anniversaire de l'Union

Mme Hélène Livernois, Ministère des Affaires municipales : Accusé réception de notre résolution 93-09-321 demandant au M.A.M. d'alléger les contrôles gouvernementaux

M. André Duchesne, Association des industries forestières du Québec ltée : Remerciements au conseil municipal pour leur appui à l'égard de la réglementation sur les évaluations environnementales.

M. Georges Reux, Fleur de Mai : Demande d'appui financier pour 1994

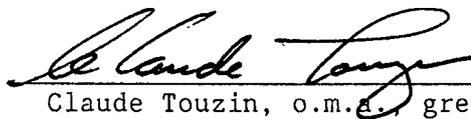
M. Jean-François Grenier, Opération Nez rouge 1993 : Demandé d'appui financier pour 1994

M. Marcel Poitras, Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Demande d'appui financier pour 1994

Mme Lisette Bouchard : Remerciements

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.g., greffier

Le 3 novembre 1993

Règlement # 736-A

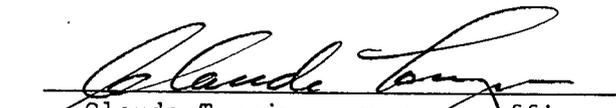
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 736-A intitulé : "Règlement modifiant le règlement # 736 et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 369 058 \$ et un emprunt de 236 547 \$

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 novembre 1993, je déclare que ledit règlement # 736-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Guy Côté.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 15 novembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 novembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Discours du maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1992, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1993-1994-1995.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1993 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1994 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1994-1995-1996

93-11-399

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er novembre 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er novembre 1993.

ADOPTÉE

93-11-400

Adoption de la liste de comptes C-43-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 15 novembre 1993

que la liste de comptes C-43-93 concernant les chèques 45355, 46005, 46077 à 46184 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 246 383,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-11-401

Adoption de la liste de comptes C-44-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-44-93 concernant les chèques 46185 à 46265 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 290 360,15 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-11-402

Adoption du règlement # 841

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement adoptant le règlement no 49 décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus, et décrétant un emprunt bancaire au montant de 560 000 \$ à ces effets" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-11-403

Adoption du règlement # 840

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement adoptant les prévisions budgétaires 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 15 novembre 1993

93-11-404

Adoption de la soumission, Construction d'un local pour patinoire (parc Corbeil)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction d'un local pour la patinoire du parc Corbeil ont été ouvertes le 22 octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Les Constructions Aubry et Boucher inc.	27 586,31 \$
Construction Claude Julien inc.	44 430,90 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Constructions Aubry et Boucher inc." au montant de 27 586,31 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-11-405

Adoption de la soumission, Local Frontenac

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction du local Frontenac ont été ouvertes le 29 octobre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

Le 15 novembre 1993

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Constructions Jean-Guy Rheault inc.	80 225,09 \$
Construction G. Therrien inc.	86 049,00 \$
Construction D. Doyon inc.	85 500,00 \$
Construction A.G.R.A. inc.	104 485,24 \$
Construction Léon Béliveau inc.	108 968,71 \$
Construction Bécancour inc.	84 876,59 \$
Charles-Eugène Roux inc.	93 334,00 \$
Progère Construction inc.	91 405,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Jean-Guy Rheault inc." au montant de 80 225,09 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget du projet 93-07 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-11-406

Annulation du règlement # 729 (rue Corbeil)

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au règlement # 729 (rue Corbeil) ne sont plus requis;

CONSIDÉRANT qu'aucun financement et aucune dépense n'ont été réalisés dans le cadre dudit règlement;

Le 15 novembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'annuler le règlement # 729 et de renoncer au pouvoir d'emprunt du montant de 116 000 \$ y étant prévu.

ADOPTÉE

93-11-407

Fermeture du règlement # 446

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 446 (rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre) sont terminés et qu'ils ont coûté 444 203,80 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 440 970,60 \$ et qu'il reste à emprunter 62 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 3 233,20 \$, de renoncer au solde à emprunter de 62 000 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-11-408

Fermeture du règlement # 486

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 486 (rues Charbonneau et Dalpé) sont terminés et qu'ils ont coûté 623 934,33 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 623 509,48 \$ et qu'il reste à emprunter 2,57 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 15 novembre 1993

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 424,85 \$, de renoncer au solde à emprunter de 2,57 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-11-409

Fermeture du règlement # 732

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 732 (rue Marion, Audet et boul. Des Récollets) sont terminés et qu'ils ont coûté 448 823,83 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 403 878,00 \$ et qu'il reste à emprunter 317 213,00 ;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes de 1993, d'un montant de 44 945,83 \$, de renoncer au solde à emprunter 317 213,00 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-11-410

Fermeture du règlement # 719

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 719 (rues Amyot, Gatineau, Goulet et boul. St-Jean) sont terminés et qu'ils ont coûté 679 144,18 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 664 000,00 \$ et qu'il reste à emprunter 136 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 15 144,18 \$, de renoncer au solde à emprunter de 136 000,00 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 15 novembre 1993

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 838.

93-11-411

Nomination, représentante à l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Mme Estelle Montour soit nommée représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux (2) ans à compter du 15 novembre 1993.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Location de copieurs

Les soumissions suivantes pour la location de copieurs ont été ouvertes le 12 novembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
Pitney Bowes	(3 ans)	77 760,00 \$
	(5 ans)	103 200,00 \$
Buromax inc.	(3 ans)	59 976,00 \$
	(5 ans)	96 000,00 \$
Claude Arbour inc. & Crédit-Bail Arbour inc.	(3 ans)	56 160,00 \$
	(5 ans)	84 000,00 \$
Les Caisses enregistreuses Digitec inc.	(3 ans)	54 576,00 \$
	(5 ans)	74 640,00 \$
Burotec V.S.L. inc.	(3 ans)	57 888,00 \$
	(5 ans)	76 320,00 \$
Bureautique Montcalm inc.	(3 ans)	54 216,00 \$
	(5 ans)	78 648,00 \$

Le 15 novembre 1993

Xerox Canada ltée	(3 ans)	58 947,12 \$
	(5 ans)	77 930,40 \$
Systèmes de bureautique	(3 ans)	51 120,00 \$
S.B.M. inc	(5 ans)	71 520,00 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., pour étude et rapport.

93-11-412

Adoption de la soumission, Véhicules usagés

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'achat de véhicules usagés ont été ouvertes le 12 novembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Pierre St-Louis (Chevrolet G10)	550,00 \$
Gaz Max (Pépine JCB 1700B)	12 565,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et l'opinion de monsieur Claude Touzin, o.m.a. greffier de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de M. Pierre St-Louis au montant de 550,00 \$ (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus avantageuse et conforme et que la pépine ne soit pas vendue.

ADOPTÉE

93-11-413

Adoption de la soumission, Éclairage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'éclairage de diverses rues de la ville ont été ouvertes le 12 novembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de

Le 15 novembre 1993

projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Girard et Girard inc.	126 277,79 \$
Jean Caron et fils inc.	96 835,68 \$
Néolect inc.	106 634,79 \$
Raymond Dubuc inc.	89 848,58 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Raymond Dubuc inc." au montant de 89 848,58 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget des règlements concernés (721, 735, 736, 737) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-11-414

Abolition du poste de concierge-commissionnaire

CONSIDÉRANT que la Ville désire que l'entretien ménager de l'hôtel de ville soit fait dorénavant par une firme externe;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le poste de concierge-commissionnaire soit aboli à compter du 19 novembre 1993 à 16 heures.

ADOPTÉE

Le 15 novembre 1993

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant et approuvant le budget 1994 de la C.I.T.F. au montant de 6 892 306 \$ pour le transport régulier et de 695 708 \$ pour le transport adapté.

93-11-415

Annulation du projet 93-03

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au projet 93-03 (terrains à vendre 1993) seront imputées en diminution des revenus d'amélioration locale;

CONSIDÉRANT que ce projet n'est plus requis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

de retourner au F.A.B. la contribution versée et d'annuler le projet 93-03 (terrains à vendre 1993).

ADOPTÉE

93-11-416

Adoption du projet 93-07 (Local Frontenac)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 86 000 \$ au projet 93-07 pour permettre les travaux suivants :

- démolition de l'ancien bâtiment appelé "local Frontenac"
- construction d'un nouveau bâtiment avec fondations
- éclairage de la patinoire
- feux de circulation, boul. Des Récollets et autoroute de Francheville (40)
- feux de circulation, boul. Jean XXIII et sortie de l'autoroute de Francheville (40)

et que ces montants soient pris à même une subvention ainsi que le fonds d'administration.

ADOPTÉE

Le 15 novembre 1993

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1994, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1994.

93-11-417

Fermeture du règlement # 461

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 461 (rues Corbeil, Fabre et boul. Jean XXIII) sont terminés et qu'ils ont coûté 345 214,48 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 330 241,70 \$ et qu'il reste à emprunter 153 869,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 14 972,78 \$, de renoncer au solde à emprunter de 153 869,00 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

93-11-418

Subvention, bureau touristique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une compensation totalisant le montant de ses taxes municipales et scolaires de l'année 1993 soit accordée au Bureau touristique à titre de subvention.

ADOPTÉE

93-11-419

Bail emphytéotique, Commission scolaire Chavigny

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 15 novembre 1993

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Commission scolaire de Chavigny un bail emphytéotique relatif au local Frontenac.

ADOPTÉE

93-11-420

Adoption de la soumission, Entretien ménager de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville ont été reçues le 15 novembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
2863-7890 Québec inc.	52 384,49 \$
Service ménager Nettoie Tout enr.	34 931,47 \$
Supranet enr.	33 097,90 \$
Atelier des Vieilles Forges inc.	81 400,00 \$
Services d'entretien ménager Léveillée enr.	33 420,60 \$
Service d'entretien Mauricien enr.	30 697,44 \$
Services d'entretien ménager M2r enr.	32 077,95 \$
Entretien René Plourde enr.	60 425,00 \$
Service d'entretien Quigley inc.	41 653,31 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 15 novembre 1993

"Service d'entretien Mauricien enr." au montant de 30 697,44 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de trois (3) ans s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-11-421

Embauche d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Alexandre Perron soit engagé à titre de pompier volontaire à compter du 1er décembre 1993 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

93-11-422

Appui à un projet d'établissement d'une entreprise de réinsertion sociale pour jeunes de 16 à 21 ans

CONSIDÉRANT que la situation de l'emploi dans notre région nécessite grandement une revitalisation de façon à redonner à notre économie un visage plus souriant;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir des organismes ayant pour but le développement de l'emploi, particulièrement chez les jeunes;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises en ce sens par MM. Michel Gadbois et Michel Gaudette et dont on a fait mention dans un article du journal "Le Nouvelliste" du 19 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil permanent de la jeunesse à l'effet de favoriser, d'ici un an, la mise en place d'entreprises d'insertion (Avis sur la pauvreté des jeunes, mai 1993, p. 86);

Le 15 novembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal appuie entièrement le projet d'établissement de l'entreprise de réinsertion sociale pour jeunes de 16 ans à 21 ans présenté par MM. Michel Gadbois et Michel Gaudette pour notre région et qu'il demande aux intervenants du gouvernement et des institutions prêteuses de traiter avec diligence et rapidité ce dossier de sorte que l'entreprise voie le jour dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Suzanne Chamberland, Comité d'école St-Dominique : Demande d'ajout de trottoir

Mme Carole Lesmerises, Groupe Scout Duvernay : Demande d'aide financière pour 1994

Mme Solange Guimond, Comité de liaison Adolescents parents : Demande d'aide financière

Mme Liza Frulla, Ministre de la Culture : Aide financière aux équipements culturels

M. Denis Bélanger, COGECO Câble inc. : Service disponible sur la rue Borduas à compter du 1er décembre 1993

M. Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales : Loi sur la fiscalité municipale

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités du Québec : Remerciements pour appui relativement à la demande d'amendement sur la fiscalité municipale

Mme Margaret F. Delisle, Union des municipalités du Québec : "Tribune des municipalités" lors du congrès 1994 de l'UMQ

Mme Sylvie Fréchette, Comité d'école Marguerite-Bourgeois : Sécurité

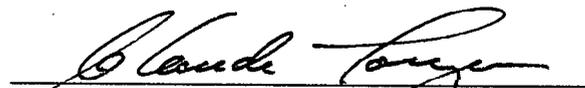
M. Roussel Gérard, Ramonage service de la Mauricie enr. : Demande de permis de ramonage

8471

Le 15 novembre 1993

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 18 novembre 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1993, à 11 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Guy Côté motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1 Retrait de la MRC de la compétence en matière de traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective (compétence numéro 2)
- 2 Lettre à Emco Québec

93-11-423

Retrait à la MRC de la compétence en matière de traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective (compétence numéro 2)

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Francheville a déclaré par sa résolution numéro 91-06-662, adoptée lors de sa réunion du conseil tenue le 5 juin 1991, sa compétence à l'égard des municipalité, cités et villes de son territoire sur, notamment, la partie suivante d'un service municipal d'enlèvement et d'élimination de déchets :

Compétence no 2 :

traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de vente de déchets;

Le 18 novembre 1993

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a initié une demande de soumissions publiques dans le cadre de la compétence déclarée de la MRC et ce, aux fins de desservir les citoyens de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par une cueillette dite de porte à porte;

CONSIDÉRANT que la cueillette sélective que veut voir s'implanter la MRC par le biais de la Régie intermunicipale de gestion des déchets est une cueillette par apport volontaire;

CONSIDÉRANT l'analyse des coûts comparés des deux types de gestion;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest préfère le mode de cueillette de porte à porte sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire récupérer sa compétence quant à ce pouvoir et ne pas contribuer au paiement des dépenses et autres engagements financiers que pourrait souscrire la MRC et/ou la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie en regard avec l'exercice de cette compétence;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de notre municipalité de se prévaloir de son droit de retrait stipulé à l'article 10, alinéa 1 du Code municipal du Québec quant à la compétence pour le traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective telle que définie à la résolution 91-06-662 adoptée par la MRC de Francheville le 5 juin 1991;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exerce son droit de retrait relativement à l'exercice par la Municipalité régionale de comté de Francheville de la compétence portant sur le traitement des matières recyclables, y compris la cueillette sélective (compétence numéro 2) et qu'elle transmette, par courrier recommandé, une copie de cette résolution à la Municipalité régionale de comté, dès son adoption.

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1993

93-11-424

Lettre à Emco Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

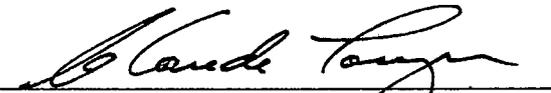
APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, soit autorisé à faire parvenir à Emco Québec une lettre de confirmation à l'égard du contenu du rehaussement du terrain acquis par la dite compagnie.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

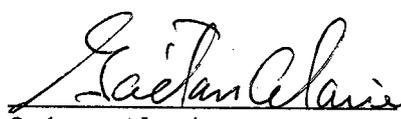

Jean-Charles Charest, maire

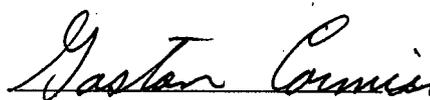

Claude Touzin, o.m.a., greffier

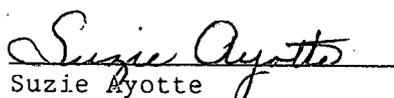
Le 18 novembre 1993

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 18 novembre 1993.


Jean-Charles Charest
Maire

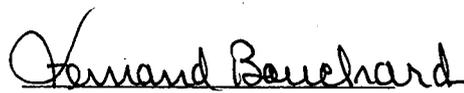

Gaétan Alarie
Conseiller

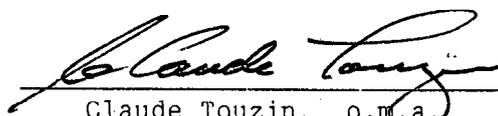

Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 décembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 décembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

93-12-425

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 novembre 1993.

ADOPTÉE

93-12-426

Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 novembre 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1993.

ADOPTÉE

93-12-427

Adoption de la liste de comptes C-45-93

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 6 décembre 1993

que la liste de comptes C-45-93 concernant les chèques 46266 à 46345 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 170 414,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-428

Adoption de la liste de comptes C-46-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-46-93 concernant les chèques 46269, 46346 à 46435 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 203 807,13 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-429

Adoption de la liste de comptes C-47-93

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-47-93 concernant les chèques 46436 à 46531 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 165 947,14 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-430

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 septembre 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations du 1er au 15 septembre 1993, totalisant un montant de 11 180,53 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 décembre 1993

93-12-431

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30
septembre 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 30 septembre 1993, totalisant un montant de 8 180,69 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-432

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15
octobre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 octobre 1993, totalisant un montant de 8 416,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-433

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31
octobre 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations du 16 au 31 octobre 1993, totalisant un montant de -3 412,79 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-434

Adoption du règlement # 843

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 838" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 6 décembre 1993

93-12-435

Adoption du règlement # 842

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement intitulé "Règlement adoptant et approuvant le budget 1994 de la C.I.T.F. au montant de 6 892 306 \$ pour le transport régulier et de 695 708 \$ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-12-436

Adoption du règlement # 577-I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement concernant les développements domiciliaires 1994, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1994" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1994, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 729 (confection de la rue Corbeil).

Le 6 décembre 1993

93-12-437

Adoption de la soumission, Location de copieurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la location de copieurs ont été ouvertes le 12 novembre 1993 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
SBM - Systèmes de Bureautique	(3 ans)	51 120,00 \$
	(5 ans)	71 520,00 \$
Bureautique Montcalm inc.	(3 ans)	54 216,00 \$
	(5 ans)	78 648,00 \$
Buromax inc.	(3 ans)	59 976,00 \$
	(5 ans)	96 000,00 \$
Pitney Bowes	(3 ans)	77 760,00 \$
	(5 ans)	103 200,00 \$
Burotec inc.	(3 ans)	57 888,00 \$
	(5 ans)	76 320,00 \$
Claude Arbour inc.	(3 ans)	56 160,00 \$
	(5 ans)	84 000,00 \$
Xérox Canada ltée	(3 ans)	58 947,12 \$
	(5 ans)	77 930,40 \$
Digitec inc.	(3 ans)	54 576,00 \$
	(5 ans)	74 640,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "SBM - Systèmes de bureautique" au montant de 51 120,00 \$ (taxes ~~ex~~cluses), pour une durée de trois (3) ans, représentant 0,0355 \$/copié, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

Le 6 décembre 1993

que cette dépense soit répartie sur trois ans, que le conseil approprie le montant ainsi obtenu au budget de l'année courante respective et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

93-12-438

Protocole d'entente, Salle de tir

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur Jean Proulx, directeur du Service de la Sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à signer avec M. Claude McManus, représentant du ministre de la Sécurité publique, un protocole d'entente relatif à l'utilisation par la Sûreté municipale d'une salle de tir appartenant à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

93-12-439

Protocole d'entente 1994, S.P.A.M.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE

93-12-440

Adoption du projet 93-08

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 32 000 \$ au projet 93-08 pour permettre l'achat d'un système informatique d'archivage "Norick" complet et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

Le 6 décembre 1993

93-12-441

Renonciation d'emprunt

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par le règlement # 706 (puits # 8, 9, 10 et ligne d'amenée) à été révisé à la baisse par l'ingénieur et le trésorier de la Ville, passant de 1 840 000 \$ à 1 600 000 \$;

CONSIDÉRANT les subventions encaissées pour la réalisation de ces dépenses totalisent 412 190 \$;

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde d'emprunt de 1 140 000 \$ pour financer ces dépenses;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de renoncer à une partie d'emprunt au montant de 652 190 \$ dans le cadre dudit règlement.

ADOPTÉE

93-12-442

Adoption de la soumission, cueillette, transport et récupération des ordures ménagères recyclables aux unités d'habitations résidentielles

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables aux unités d'habitations résidentielles ont été ouvertes le 6 août 1993 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
Services sanitaires RS	(1)	939 956,52 \$
	(2)	1 645 548,60 \$
WMI Mauricie Bois-Francis	(1)	1 197 327,84 \$
	(2)	1 831 394,83 \$
Service sanitaire Jules Milette	(1)	1 177 489,92 \$
	(2)	1 896 729,29 \$
Groupe RCM inc.	(1)	786 809,37 \$
	(2)	-----

Le 6 décembre 1993

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative I de la soumission de la firme "Groupe RCM inc." au montant de 786 809,37 \$ (taxes incluses), pour une durée de cinq (5) ans, ci-après détaillé, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

Contrat de 5 ans :	1993-1994	130 611,05 \$
	1994-1995	134 852,81 \$
	1995-1996	139 223,18 \$
	1996-1997	146 485,92 \$
	1997-1998	155 880,76 \$

que le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

qu'une demande soit faite au ministère des Affaires municipales à l'effet d'accepter ces engagements de crédits de cinq ans.

ADOPTÉE

93-12-443

Service de réponse d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'une rencontre des autorités municipales avec des représentants de la compagnie Bell Canada a permis de constater que la mise en place d'un service de réponse d'urgence 9-1-1 ne nécessiterait que des ajouts minimes à l'installation actuelle du Service de la sécurité publique en matière de communication;

CONSIDÉRANT que l'investissement à prévoir pour l'installation dudit service est évalué à environ 5 000 \$;

Le 6 décembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal accepte que soit réalisée l'implantation d'un service de réponse d'urgence 9-1-1 dans notre municipalité.

ADOPTÉE

93-12-444

Adoption de la soumission, Conduite d'égout sanitaire, rues Bélanger, Arnaud et Hémond

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire, sur les rues Bélanger, Arnaud et Hémond ont été ouvertes le 26 novembre 1993 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	34 321,42 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	26 554,07 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Yvan Boisvert inc." au montant de 26 554,07 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprié cette somme au budget du règlement # 708 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

Le 6 décembre 1993

93-12-445

Adoption du rapport du comité de circulation R-06-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-06-93, tenu le 17 novembre 1993, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente, à l'exception des points suivants :

93-38 reporté au printemps 1994

93-39 remis

93-45 remplacé par feu de circulation avec priorité à gauche vers la rue Chavigny.

ADOPTÉE

93-12-446

Entente, Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une lettre d'entente relative à l'avance d'assurance-salaire.

ADOPTÉE

93-12-447

Adoption du projet 93-09

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 40 000 \$ au projet 93-09 pour permettre l'achat d'un camion pour les travaux publics. La somme sera répartie ainsi : 2 800 \$ seront pris à même le fonds d'administration et 37 200 \$ à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant le

Le 6 décembre 1993

règlement # 736 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I, II, III et IV, abrogeant le règlement # 736-A et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 369 058 \$ et un emprunt de 236 537 \$.

93-12-448

Remerciements au Révérend Père Yvon Veilleux

CONSIDÉRANT que Révérend Père Yvon Veilleux termine sa mission sacerdotale dans la paroisse Ste-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux désirent souligner cet événement;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal exprime sa profonde reconnaissance au Révérend Père Yvon Veilleux pour avoir accompli un travail remarquable auprès de ses paroissiens en démontrant un sens du devoir, un dévouement et un enthousiasme toujours renouvelés pendant ses dix-sept années d'engagement et qu'il le remercie bien sincèrement d'avoir contribué, par son implication, au développement de notre municipalité.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation : Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ) - Réaménagement budgétaire 1993

Mme Sylvie Carignan, Club de patinage artistique de T.R.O. : Demande d'aide financière pour 1994

Le 6 décembre 1993

M. Régis Robin, président du Conseil d'administration, Centre Le Havre de Trois-Rivières inc. :
Demande d'aide financière

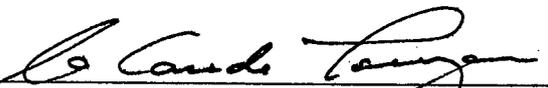
M. Patrice Duquette, Moisson Mauricie : Demande
d'aide financière

M. René Gervais, Consultants René Gervais inc. :
Réhabilitation des infrastructures municipales,
programme de subventions

Mme Solange Guimond, Comité de liaison Adoles-
cents-Parents : Projet d'un Centre de rencontre et
d'activités pour ados

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 décembre 1993

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1993, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-12-449

Indices d'améliorations locales pour l'année 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1994 soient adoptés tels que présentés :

<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 509 952,	,00969	4 941,44
169	GARCEAU	FRONTAGE 1 701,46	,92098	1 567,01
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE 1 289 247,90	,00181	2 333,42
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE 112 500	,00434	488,25
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE 584 104	,03904	22 803,47
255	PRATTE	FRONTAGE 2 676,20	2,810	7 520,14
258-B	JACOB	SUPERFICIE 122 980	,00902	1 109,30
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE 73 548	,02323	1 708,51
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE 122 292	,05042	6 165,96
267	DESHAIES	SUPERFICIE 324 304	,03611	11 710,67
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE 233 916	,08117	18 986,95
269	DESPRÉS	SUPERFICIE 189 190	,03464	6 553,53
272	LIMOGES	SUPERFICIE 66 635	,05572	3 712,90
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.1 025 400	,00548	5 619,28
279	TESSIER	SUPERFICIE 358 093	,04399	15 752,51
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE 588 783	,06477	38 135,55
281	BOUL. MAURICIE	FRONTAGE 3 333	2,519	8 395,90

Le 20 décembre 1993

<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>		<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
283	LACOURSÈRE	FRONTAGE	8 000,30	7,745	61 962,79
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,05980	8 531,71
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,07161	25 980,50
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06347	31 141,27
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	215 167	,06863	14 766,92
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,408	5 232,80
297	DUBÉ	SUPERFICIE	161 917	,01401	2 268,46
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05363	5 121,77
301	LAFLAMME- LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08675	21 388,12
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	172 799	,04815	8 320,26
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE-	SUPERFICIE	241 849	,05705	13 797,56
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48 866,80	,81277	39 717,47
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,07181	12 971,98
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	363,84	3,8094	1 386,01
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	236,21	1,8543	438,05
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 087	1,3451	22 983,74
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	399,81	21,915	8 761,89
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	24 562,50	1,1194	27 495,29
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8 126,10	,52817	4 291,96
351-F	LIÈGE	FRONTAGE	80,17	14,45	1 158,45
351-S	LIÈGE	SUPERFICIE	2 515,17	,4605	1 158,24
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	17,40	2 338,73
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	289,55	30,15	8 729,95
364	QUIRION	FRONTAGE	330,87	30,78	10 184,18
371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8 403,20	,25717	2 161,06
372	LEFORT	FRONTAGE	140,69	18,57	2 612,61
373	BORDEAUX	FRONTAGE	246,19	5,9995	1 477,01
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	283,11	24,41	6 910,72
376	QUIRION	FRONTAGE	330,87	5,21	1 723,84
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	140,69	3,89	547,28
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	505,97	40,17	20 324,84
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	477,15	39,04	18 627,92
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	438,41	39,04	17 115,51
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	518,18	42,74	22 147,01
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	29,34	3 167,26
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	274,34	10,56	2 897,02
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	103,94	10,41	1 082,01
393	CHATELEINE-LE- MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	414,93	42,56	17 659,40
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE CHAMONIX-LOUISBOURG	FRONTAGE	627,98	42,26	26 538,53
395	DE MUSSET-CLERMONT CHAGNON-GILBERT	FRONTAGE	579,95	42,06	24 392,69
396	CHERBOURG-TURENNE LABOSSIÈRE-LELIEVRE	FRONTAGE	1 381,93	42,05	58 110,32
397	TERR. ERABLIÈRE LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE	776,38	42,16	32 732,24

Le 20 décembre 1993

<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>		<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	42,41	13 113,16
400	ROUTE 138	FRONTAGE	569,94	8,41	4 793,20
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	314,02	42,18	13 245,34
402	ROBERGE	FRONTAGE	169,81	12,92	2 193,95
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	948,52	9,86	9 352,42
408	PRÉCOURT-GADBOIS- AUBERT	FRONTAGE	1 236,09	37,59	46 464,63
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	40,74	4 701,00
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,60	0,7731	8 485,23
412	CHATELEINE CHAMOMIX	FRONTAGE	649,10	39,79	25 827,70
413	FONTENELLE MARICOURT	FRONTAGE	721,48	39,78	28 700,45
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	318,06	39,76	12 646,07
418	BELLEFRUILLE	FRONTAGE	313,93	6,51	2 043,68
419	LAUZON	FRONTAGE	329,36	29,50	9 716,15
420	TURENNE	FRONTAGE	545,22	39,86	21 732,50
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	373,52	39,73	14 839,95
422	BELLEFRUILLE	SUPERFICIE	23 606,30	,8348	19 706,48
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	41,79	5 197,42
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	,8288	4 209,98
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	,8212	13 028,59
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	365,54	39,98	14 614,28
427	AUDET-BRUNET- COUTURE	FRONTAGE	666,27	42,32	28 196,54
429	LONGSAULT-LAFLAMME- COTE ROSEMONT-AUBERT	FRONTAGE	1 435,30	43,93	63 052,80
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	455,79	44,16	20 127,69
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	42,27	12 221,53
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	434,60	44,10	19 165,87
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	326,52	30,81	10 160,08
438	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	102,75	11,55	1 186,77
439	CHERBOURG-DE TILLY	FRONTAGE	1 420,42	47,49	67 455,80
441	CHERBOURG	FRONTAGE	455,56	47,57	21 671,01
442	BELLEFRUILLE	FRONTAGE	178,87	3,05	545,56
444	CAMBERT-FRONTENAC	FRONTAGE	355,95	47,45	16 889,84
445	DAGENAIS-BRODEUR- GAGNON-ROLAND- FABRE-CORBEIL	FRONTAGE	1 063,75	42,92	45 656,16
446	DAGENAIS-BRODEUR- CORBEIL-FABRE	SUPERFICIE	38 579,30	1,0345	39 910,29
447	LAUZON-BERNARD- MARION	FRONTAGE	575,04	42,85	24 640,47
448	LAFLAMME-COTE ROSEMONT LOISELLE-MESSIER- CHATELEINE	FRONTAGE	2 285,46	47,468	108 486,19

Le 20 décembre 1993

<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>		<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
450	MONGEAU	FRONTAGE	237,00	45,33	10 743,21
452-1	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	229,92	47,75	10 978,68
452-2	JULIEN-BELLEFEUILLE	FRONTAGE	402,87	91,23	36 753,83
455	ST-GERMAIN	FRONTAGE	322,16	47,67	15 357,37
456	SIDBEC	FRONTAGE	715,97	72,179	51 677,99
458	QUENNEVILLE-MATTON	FRONTAGE	168,12	47,86	8 046,22
459	CHERBOURG-ROUTHIER- DE ROUEN	FRONTAGE	607,31	47,59	28 901,87
460	CORBEIL-FABRE	FRONTAGE	576,04	42,82	24 666,05
461	CORBEIL-FABRE JEAN XXIII	FRONTAGE	530,37	64,47	34 192,96
464	GASCOGNE-CAMBRAI- MONTAUBAN	FRONTAGE	2 131,85	55,97	119 319,62
465	COTE ROSEMONT- CHERBOURG	FRONTAGE	1 463,39	55,97	81 905,92
466	CHERBOURG-DECELLES- ST-GERMAIN	FRONTAGE	1 294,37	55,92	72 381,12
468	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	375,27	6,562	2 462,54
469	LAVALLÉE-CHAMBORD- BERNIÈRES	FRONTAGE	319,16	56,26	17 955,93
470	MARION-TANGUAY DAVIAU	FRONTAGE	1 404,84	56,004	78 676,61
471	DUBERGER	FRONTAGE	381,92	55,91	21 353,14
475	CHARBONNEAU-ST- JEAN-JEAN XXIII	FRONTAGE	1 876,07	11,675	21 903,14
476	IBERVILLE	FRONTAGE	64,31	11,45	736,35
482	QUENNEVILLE- BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	271,47	49,64	13 475,80
483	ROUETTE	FRONTAGE	171,27	3,80	650,81
484	GAGNON-LAVIGNE- FABRE	FRONTAGE	2 241,93	55,85	125 211,83
486	CHARBONNEAU-DALPÉ	SUPERFICIE	748,23	36,98	27 669,55
488	BERNIÈRES-LAVALLÉE- PRÉVILLE-DONAIS- BOULEVARD RIGAUD	FRONTAGE	946,57	49,30	46 665,94
489	QUENNEVILLE- BOULEVARD MAURICIEN	FRONTAGE	380,46	49,74	18 924,09
490	MARION	FRONTAGE	857,74	49,63	42 569,65
491	RUE DE L'INDUSTRIE	FRONTAGE	252,98	68,22	17 258,30
492	GOYER-DECELLES-COTE RICHELIEU-PILON	SUPERFICIE	1 341,13	39,98	53 618,36
493	CHERBOURG	FRONTAGE	428,22	49,51	21 201,11
494	DE SIENNE SUD	FRONTAGE	37,15	9,61	357,02
499	CORBEIL	FRONTAGE	661,05	40,00	26 442,00
703	PRÉVILLE DONAIS	FRONTAGE	583,47	39,93	23 298,00
705	AUDET CARRIER RIVARD	FRONTAGE	503,60	39,88	20 083,58

Le 20 décembre 1993

<u>RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>		<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
707	BELLEFEUILLE HUARD LEDoux TANGUAY	FRONTAGE	2 962,20	39,84	118 014,04
708	BÉLANGER	FRONTAGE	392,24	39,89	15 646,49
712	STE-MARGUERITE JEAN XXIII	FRONTAGE	907,75	11,483	10 423,68
717	GOYER	FRONTAGE	245,24	38,61	9 468,71
720	SABOURIN, LEBEL	FRONTAGE	158,92	38,29	6 085,09
732	MARION, AUDET DES RÉCOLLETS	FRONTAGE	297,75	29,02	8 640,69

ADOPTÉE

93-12-450

Taux d'intérêt - Arrérage de taxes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1994 soit fixé à 16 %.

ADOPTÉE

93-12-451

Adoption du programme triennal d'immobilisations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 7 873 361 \$ pour l'année 1994, au montant de 5 561 300 \$ pour l'année 1995 et au montant de 3 349 350 \$ pour l'année 1996 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

93-12-452

Adoption du règlement # 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

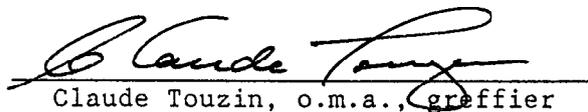
Le 20 décembre 1993

que le règlement # 1994 intitulé "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1994, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures recyclables" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 décembre 1993

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1993, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

93-12-453

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 décembre 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 décembre 1993.

ADOPTÉE

93-12-454

Adoption de la liste de comptes C-48-93

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-48-93 concernant les chèques 46532 à 46632 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 478 552,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-455

Adoption de la liste de comptes C-49-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 20 décembre 1993

que la liste de comptes C-49-93 concernant les chèques 46633 à 46732 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 170 540,69 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-456

Adoption de la liste des mauvaises créances CR-93-03

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mauvaises créances CR-93-03 soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-457

Adoption de la liste des mutations du 1er au 15 novembre 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 novembre 1993, totalisant un montant de 12 617,26 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-458

Adoption de la liste des mutations du 16 au 30 novembre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations du 16 au 30 novembre 1993, totalisant un montant de 36 763,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

93-12-459

Assemblées du mois de janvier 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 20 décembre 1993

que les dates des séances régulières du mois de janvier 1994 soient fixées aux 10 et 24 dudit mois.

ADOPTÉE

93-12-460

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1993 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 160 et la création des lots 160-942 à 160-952 (rue Montlieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 38762, minute 4557).

ADOPTÉE

93-12-461

Cession du lot 160-952

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 160-952 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Montlieu) appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

93-12-462

Adoption du règlement # 729-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 729-A intitulé "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 729 (confection de la rue Corbeil)" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1993

93-12-463

Adoption du règlement # 736-B

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 736-B intitulé "Règlement amendant le règlement # 736 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I, II, III et IV, abrogeant le règlement # 736-A et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 369 058 \$ et un emprunt de 236 537 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

93-12-464

Adoption de la soumission, Fourniture de sable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable classe "A" sol granulaire et de sable classe "B" sol ordinaire ont été ouvertes le 10 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Classe</u>	<u>\$/ton.m.</u>	<u>Montant</u>
Transport Neault et Dupont inc.	"A"	2,44 \$	3 660 \$
	"B"	2,44 \$	2 440 \$
Noé Veillette inc.	"A"	2,45 \$	3 675 \$
	"B"	2,45 \$	2 450 \$
Daniel Marchand enr.	"A"	2,75 \$	4 125 \$
	"B"	2,75 \$	2 750 \$
Jules Bourassa et fils (1988) inc.	"A"	2,47 \$	3 705 \$
	"B"	2,47 \$	2 470 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

Le 20 décembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Neault et Dupont inc." au montant de 7 049,16 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-465

Adoption de la soumission, Fourniture de béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 10 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>\$/m</u>	<u>Montant</u>
Béton Trois-Rivières	137 \$	10 960 \$
Béton Laurentide inc.	115 \$	9 235 \$
Béton Dynamique	140 \$	11 200 \$
Béton du Cap inc.	139 \$	11 120 \$
Béton Central enr.	118 \$	9 440 \$
Béton A.B. inc.	139 \$	11 120 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 20 décembre 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Béton Laurentide inc." au montant de 10 631,52 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-466

Adoption de la soumission, Fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pierre concassée ont été ouvertes le 10 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Transport Neault et Dupont inc.	43 175,52 \$
Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.	50 540,17 \$
Excavation Girard & Simard inc.	49 869,35 \$
Noé Veillette inc.	43 482,34 \$
Jules Bourassa et fils (1988) inc.	43 510,08 \$
Daniel Marchand enr.	43 268,56 \$
Les Constructions et Pavages Continental Div. Gr. Devesco Ltée	52 883,15 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 20 décembre 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Transport Neault et Dupont inc." au montant de 43 175,52 \$ (taxes incluses), aux prix unitaires (taxes non incluses) suivants :

poussière de pierre	7,64 \$
1/4" net	11,94 \$
3/4" net	10,64 \$
1" net	10,64 \$
0-3/4"	7,64 \$
0-8"	7,04 \$

étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-467

Adoption de la soumission, Dénégement des puits, du stationnement et du chemin d'accès

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le déneigement des puits # 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ainsi que du stationnement du réservoir d'eau potable et d'un chemin d'accès pour le bâtiment des communications ont été ouvertes le 10 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Noé Veillette inc.	310 \$/appel
Denis Beaudry Transport	360 \$/appel
Bélanger & Boisvert Excavation inc.	415 \$/appel
Thomas Bellemare Limitée	2 260 \$/appel

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 20 décembre 1993

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 310 \$ par appel (taxes non incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-468

Adoption de la soumission, Puits de recharge d'appoint au traitement d'oxydo-réduction

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour l'ajout de puits de recharge d'appoint au traitement d'oxydo-réduction au puits # 8 ont été ouvertes le 17 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jean Rouette, chef dessinateur et du représentant de la compagnie :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux (Québec) ltée	103 237,12 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Compagnie internationale des eaux (Québec) ltée" au montant de 103 237,12 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 706 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1993

93-12-469

Adoption de la soumission, Fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une fourgonnette tronquée à deux (2) roues motrices jumelées, moteur diesel, caisse fermée de 360 cm de longueur, modèle 1994 d'une masse totale en charge M.T.C. de 4 750 kg (10 500 lbs) ont été ouvertes le 17 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jean Rouette, chef dessinateur et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Louiseville Automobile ltée	39 111,28 \$
Formule Pontiac Buick G.M.C. inc.	40 394,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	39 620,62 \$
Automobiles Rénaud Boisclair Ltée	40 648,23 \$
Mich-O-Tomobile Ltée	38 129,02 \$
Chartrand Ford (Ventes) inc.	39 901,71 \$
Gérard Grenier Auto inc.	44 484,82 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mich-O-Tomobile ltée" au montant de 38 129,02 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 93-09.

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1993

93-12-470

Adoption de la soumission, Cueillette, transport et récupération des matières recyclables aux unités d'habitations multifamiliales

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la cueillette, le transport et la récupération des matières recyclables aux unités d'habitations multifamiliales ont été ouvertes le 17 décembre 1993 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jean Rouette, chef dessinateur et du représentant de la compagnie :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Groupe RCM inc.	103 427,89 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Groupe RCM inc." au montant de 103 427,89 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

Contrat de 5 ans :	1994-1995	17 787,50 \$
	1995-1996	18 145,58 \$
	1996-1997	18 503,65 \$
	1997-1998	18 968,70 \$
	1998-1999	19 538,40 \$

Sous-total :	92 943,83 \$
TPS 7% :	6 506,07 \$
TVQ 4% :	3 977,99 \$

TOTAL 5 ans: 103 427,89 \$

que le conseil approprié ces sommes au budget de l'année courante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant;

qu'une demande soit faite au ministère des Affaires municipales à l'effet d'accepter ces engagements de crédits de cinq ans.

Le 20 décembre 1993

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

93-12-471

Entente avec M. Robert Lamy

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Lamy, enquêteur au service de la sécurité publique, prend sa retraite à compter du 31 décembre 1993;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, une entente à intervenir avec M. Robert Lamy, enquêteur, pour fins d'une allocation de retraite payable sur une période de 4 ans à compter de maintenant et à la date anniversaire dudit paiement au mois de décembre de chaque année jusqu'en 1996, ladite allocation étant convenue au montant de 5 000 \$ annuellement. Toutefois, le trésorier est autorisé à verser dès à présent par versement unique le montant actualisé des 4 versements, soit la somme de 17 909 \$ telle qu'établie par l'actuaire M. Jean-Marc Legendre, suivant la teneur de l'entente à être signée.

ADOPTÉE

93-12-472

Embauche d'une préposée aux télécommunications I

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame Marie-Josée Després soit engagée à titre de préposée aux télécommunications I, à temps partiel régulier (24 h/semaine), à compter du 2 janvier 1994, au salaire de 11,01 \$/h (échelon 3), selon la convention collective en

Le 20 décembre 1993

du 2 janvier 1994, au salaire de 11,01 \$/h (échelon 3), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

93-12-473

Adoption du compte rendu du comité de retraite du 30 novembre 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le compte rendu du comité de retraite du 30 novembre 1993 soit adopté tel que présenté par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

93-12-474

Mandat à la firme Hamel, Roy, Pinard inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme Hamel, Roy, Pinard inc. soit mandatée pour procéder à la conversion des 36 cartes à l'échelle 1/1000 du système de référence NAD 27 au système de référence NAD 83 et autorisant une dépense selon un taux horaire jusqu'à un maximum de 10 000 \$ pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-475

Mandat à la firme Hamel, Roy, Pinard inc.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Hamel, Roy, Pinard inc. soit mandatée pour procéder à la numérisation des photographies aériennes disponibles pour le secteur de la ville en territoire agricole et obtention du résultat sur 15 cartes à l'échelle 1/1000 directement sur le système de référence NAD 83 et autorisant une

Le 20 décembre 1993

dépense selon un taux horaire jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

93-12-476

Fermeture du projet 91-02

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 91-02 (terrains destinés à la revente) sont terminés et qu'ils ont coûté 19 774,99 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 17 780,81 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1993, d'un montant de 1 994,18 \$ et de fermer le projet 91-02.

ADOPTÉE

93-12-477

Entente administrative - échange de documents

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, une entente administrative à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec relativement à l'échange de documents informatisés.

ADOPTÉE

93-12-478

Fermeture du projet 93-02

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-02 (modifications - puits # 6 et # 8) sont terminés et qu'ils ont coûté 17 635,31 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 18 000,00 \$;

Le 20 décembre 1993

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de retourner au F.A.B. le montant de 364,69 \$ et de fermer le projet 93-02.

ADOPTÉE

93-12-479

Adoption de 9 rapports - Comité Ville fleurie

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les rapports des neuf réunions du comité de Ville fleurie soient adoptés tels que présentés par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

93-12-480

Vente de terrain rue Doucet

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est disposée à vendre à Construction C. Michel Robert inc. le lot 29-121 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Doucet), soit une superficie de 450,87 m²;

CONSIDÉRANT que Construction C. Michel Robert inc. accepte ladite offre aux conditions suivantes exigées par la Ville :

- que les frais de notaire soient assumés par Construction C. Michel Robert inc.;
- que Construction C. Michel Robert inc. s'engage à compléter la construction projetée dans un délai d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 20 décembre 1993

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Construction C. Michel Robert inc. un contrat de vente du lot 29-121 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 17,48 \$/m² pour un montant total de 7 882 \$ et ce, aux conditions ci-avant mentionnées.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jacques Brochu, Ministère de la Sécurité publique : Outils de gestion de sinistre

M. Jacques Brochu, Ministère de la Sécurité publique : Planification de la campagne 1994 de la prévention des incendies

M. Jean-Paul Dorion, Pluritec ltée : Programme de réhabilitation des infrastructures municipales

M. Yves Rocheleau, Chambre des communes : Remerciements et souhaits de la saison

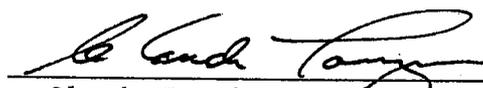
Mme Céline Trépanier, Centraide Mauricie : Demande d'aide financière

M. Wilfrid Blais : Bornes métalliques

M. Gil Rémillard, ministre de la Justice : Nouveau régime de l'enregistrement et la publicité de l'état civil.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 4 janvier 1994

Règlement # 729-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 729-A intitulé : "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 729 (confection de la rue Corbeil)

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 janvier 1994, je déclare que ledit règlement # 729-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Guy Côté.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

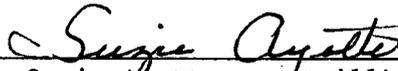
Le 4 janvier 1994

Règlement # 736-B

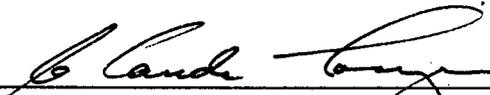
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 736-B intitulé : "Règlement amendement le règlement # 736 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I, II, III et IV, abrogeant le règlement # 736-A et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Sabourin, Nolin et Borduas ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 369 058 \$ et un emprunt de 236 537 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 janvier 1994, je déclare que ledit règlement # 736-B est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Suzie Ayotte.



Suzie Ayotte, conseillère



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 10 janvier 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 janvier 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

94-01-1

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1993.

ADOPTÉE

94-01-2

Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 1993

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1993.

ADOPTÉE

94-01-3

Adoption de la liste de comptes C-50-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 10 janvier 1994

que la liste de comptes C-50-93 concernant les chèques 46733 à 46803 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 300 215,26 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-01-4

Adoption de la liste de comptes C-51-93

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-51-93 concernant les chèques 46804 à 46901 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 996 693,55 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-01-5

Adoption du règlement # 738

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet autorisant une dépense n'excédant pas 65 400 \$ et un emprunt de 37 782 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement pour la conclusion d'une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest au territoire d'autres municipalités de la M.R.C. de Francheville, soit les municipalités de : Sainte-Anne de la Pérade, Saint-Luc de Vincennes, Saint-Stanislas, Saint-Narcisse, Champlain, Saint-Étienne des Grès, Sainte-Geneviève de Batiscan, Pointe-du-Lac.

Le 10 janvier 1994

94-01-6

Ajustement au contrat de service ayant trait à la gestion des dossiers de rénovation domiciliaire

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà signé un contrat de service avec la firme Muniressource Consultants inc. afin d'assurer la livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD;

CONSIDÉRANT que Muniressource Consultants gère depuis six (6) ans l'ensemble des programmes d'habitation de la SHQ pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et le Ministre, suite au retrait du Fédéral dans le soutien à l'habitation, modifient les termes "PARCQ pour RÉPARACTION et PRIL pour PRIL +";

CONSIDÉRANT que la S.H.Q. désire, à chaque modification de dénomination de programme, reconduire explicitement la firme en charge de la gestion des programmes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le contrat de service existant avec la firme Muniressource Consultants inc. soit modifié pour y inclure les nouvelles dénominations "RÉPARACTION et PRIL +" et la mention suivante à l'article 1, alinéa 1.1, "Mandat du consultant" qui devra se lire dorénavant comme suit :

"1.1 accomplir les services d'administration et d'inspection des programmes RÉPARACTION, PRIL +, PAD et tout autre programme ayant la même nature et le même effet et ceci en vertu des ententes conclues avec le client et la S.H.Q.";

et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Le 10 janvier 1994

94-01-7

Actes de vente de lots à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, suite à la vente pour taxes du 6 janvier 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le greffier de la Ville soit et est autorisé à signer et rédiger les actes de vente des lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dont la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 6 janvier 1993, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les cités et villes.

Lots

- la subdivision P151, P152, P153, P154 et P155, un terrain accidenté situé à proximité des rues Quirion et de la Montagne, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie des lots P151, P152, P153, P154 et P155, formant un ravin, borné comme suit : au nord-ouest par le lot 151-9 (rue de la Montagne), au nord par les lots 152-17, 152-1, 153-6, 153-5, 154-7 (terrains rue de la Montagne) ainsi que les lots 154-6, 155-26, 155-27, 155-28 (terrains rue Quirion), au sud-est par les lots P154, P153 (une autre partie de ravin), au sud par les lots 152-5, 152-4, 152-3, 152-2, 151-2, 151-1, 151-18 (terrains rue de la Montagne), le tout ayant une superficie de 3 659,8 mètres carrés et appartenant à Promotions Marco inc. (Les)
- 36-183-20, appartenant à Construction Serge Fournier inc.
- 36-183-9, appartenant à Construction Serge Fournier inc.
- 35-192, appartenant à Laviolette Développement inc.
- la subdivision P34, un terrain ayant front à la rue Notre-Dame, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot P34, borné comme suit : au nord-ouest par les lots 34-43, 34-42, 34-53, 34-54 et P33 (rue Chavigny), au nord-est par le lot P34, au sud-est par le lot

Le 10 janvier 1994

P34 (rue Notre-Dame), au sud-ouest par le lot P34-44, le tout ayant une superficie de 1 229,2 mètres carrés et appartenant à Construction Marcel Dubé inc.

- 34-45, 34-46, appartenant à Construction Marcel Dubé inc.

- la subdivision P36-183, deux lisières de terrain dont la première lisière P36-183 longe la rue Lemay et la seconde lisière P36-183 longe la rue Pilon. La première est bornée comme suit : au nord-ouest par le lot P36-185, au sud-est par le lot 36-183-6 (rue Lemay), au sud-ouest le lot 36-341. La deuxième est bornée comme suit : au nord-ouest par le lot P36-185, au nord-est par le lot 35-247, au sud-ouest par le lot 36-183-30 (rue Pilon), au sud-est par le lot 36-183-19, le tout ayant une superficie de 424,2 mètres carrés et appartenant à Construction Serge Fournier inc. et Laujag inc.

ADOPTÉE

94-01-8

Appui à une demande de dézonage agricole

CONSIDÉRANT qu'un espace supplémentaire de stationnement est nécessaire à la survie du restaurant "La Maison de Zorba" et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'autorise aucun stationnement dans les rues adjacentes au commerce, en raison de leur étroitesse;

CONSIDÉRANT que M. Pericles Vlachoyannis, propriétaire dudit commerce, désire acquérir la portion de terre faisant l'objet de la présente demande dans le but d'en faire un stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour monsieur Vlachoyannis de trouver un autre site de stationnement;

CONSIDÉRANT que la terre située sur le lot P42 en est une à fort potentiel agricole;

CONSIDÉRANT que ladite terre ne sera jamais vendue à un agriculteur pour y construire une ferme étant donné que son propriétaire actuel préfère pour le moment la conserver pour location dans le but de la vendre lors du futur développement domiciliaire de ce secteur;

Le 10 janvier 1994

CONSIDÉRANT que ladite portion n'occupe qu'une infime partie de la terre située en face dudit commerce et qu'elle est située en bordure d'un éventuel développement résidentiel devant être réalisé dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT que l'alternative demandée ne met nullement en péril la location non plus que l'exploitation du reste de la terre par un agriculteur, puisqu'on peut facilement y avoir accès depuis la route 138;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil appuie la demande que M. Pericles Vlachoyannis, propriétaire du restaurant "La Maison de Zorba", adresse à la Commission de protection du territoire agricole à l'effet de morceler et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles et aliénation, une partie du lot P42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ce, conditionnellement au consentement des propriétaires.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 525-J portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

94-01-9

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenue le 8 décembre 1993

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 8 décembre 1993, soit accepté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

Le 10 janvier 1994

94-01-10

Cession des lots 36-185-1 et 36-185-2

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 36-185-1 et 36-185-2 (rue Lemay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Gaston Provencher.

ADOPTÉE

94-01-11

FÉVRIER : MOIS DU COEUR

CONSIDÉRANT que les maladies du coeur sont chaque année responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30 % le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;

CONSIDÉRANT que cet objectif à aussi été exprimé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le mois de février soit proclamé LE MOIS DU COEUR et afin d'inciter nos édiles municipaux ainsi que nos concitoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit celle de sauver des vies.

ADOPTÉE

Le 10 janvier 1994

CORRESPONDANCE

M. Claude Mailhoux, Conférence internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
Recrutement

M. Carl Dessureault, Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie Bois-Francis : Préparation d'un projet pilote

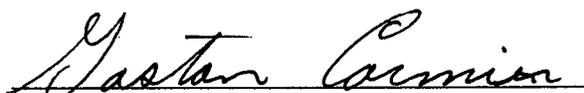
M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement :
Accusé réception de notre résolution sur les contrôles gouvernementaux

M. Mario Côté, Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières : Demande de confirmation de la subvention annuelle

M. Jacques Carle, Hockey mineur T.R.O. : Demande de réception d'équipes françaises à l'hôtel de ville

PÉTITION : Station service Ultramar

Sur ce, l'assemblée est levée.


Gaston Cormier, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 24 janvier 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 janvier 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur la mairesse suppléante madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-01-12

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 janvier 1994.

ADOPTÉE

94-01-13

Adoption de la liste de comptes C-52-93

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-52-93 concernant les chèques 46902 à 47012 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 284 085,42 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-01-14

Adoption de la liste de comptes C-53-93

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 24 janvier 1994

que la liste de comptes C-53-93 concernant les chèques 47013 à 47108 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 163 989,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-01-15

Adoption du règlement # 620 (Cour municipale commune)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 620, intitulé "Règlement pour la conclusion d'une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest au territoire d'autres municipalités de la M.R.C. de Francheville, soit les municipalités de : Sainte-Anne de la Pérade, Saint-Luc de Vincennes, Saint-Stanislas, Saint-Narcisse, Champlain, Saint-Étienne des Grès, Sainte-Geneviève de Batiscan, Batiscan, Pointe-du-Lac", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant les règlements municipaux 1000.19, art. 382.2 ainsi que 1000.21.

94-01-16

Adoption du règlement # 525-K (Régime complémentaire de retraite)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement 525-K, intitulé "Règlement amendant le règlement 525-J portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 24 janvier 1994

94-01-17

Permanence de Mme Colombe Déziel

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Mme Colombe Déziel soit nommée en permanence au poste de préposée aux télécommunications I à compter du 17 janvier 1994, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation.

ADOPTÉE

94-01-18

Parc industriel, Progère Construction inc.

CONSIDÉRANT que la firme Progère Construction inc. a confirmé, dans une lettre datée du 12 janvier 1994, qu'elle retirait son projet d'achat d'un terrain dans le parc industriel de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'abroger la résolution 93-06-245 relative à la vente d'un terrain dans le parc industriel à Progère construction inc.

ADOPTÉE

94-01-19

Achat de terrain pour bassin de rétention dans la rivière Bettez

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat par la Ville d'un espace de terrain situé sur le lot 152-15-2 appartenant à monsieur Louis-Christian Grenon et à madame Suzanne Hamel, pour la somme de 2 500 \$, le but de cette acquisition étant d'aménager un bassin de rétention dans la rivière Bettez.

ADOPTÉE

Le 24 janvier 1994

94-01-20

Entente avec M. René Baril, rue Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'accepter l'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et monsieur René Baril, octroyant une indemnité de 2 000 \$ à ce dernier relativement à l'occupation par la Ville de son terrain situé sur la rue Chavigny.

ADOPTÉE

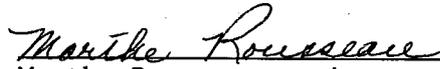
CORRESPONDANCE

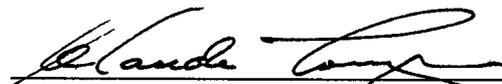
Monsieur Benoit Bouchard, ministère des Transports : Réaménagement de la sortie Jean XXIII avec la côte Verdun

Monsieur Jean Poliquin, Caisse populaire Sainte-Marguerite : Installation de gicleurs pour l'aménagement paysager

Madame Sylvie Fréchette, École Marguerite-Bourgeois : Sécurité près de l'école

Sur ce, l'assemblée est levée.


Marthe Rousseau, mairesse suppléante


Claude Touzin, o.m.à., greffier

Le 26 janvier 1994

Règlement # 738

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 738 intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet autorisant une dépense n'excédant pas 65 400 \$ et un emprunt de 37 782 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 26 janvier 1994, je déclare que ledit règlement # 738 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Marthe Rousseau.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 février 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 février, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Guy Côté.

Était aussi présents à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Messieurs le conseiller Fernand Bouchard et le greffier Claude Touzin motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-02-21

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 janvier 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 janvier 1994.

ADOPTÉE

94-02-22

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 décembre 1993

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations du 1er au 15 décembre 1993, totalisant un montant de 15 021,09 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-02-23

Adoption du règlement # 1000.35

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1000.35 intitulé "Règlement amendant les règlements 1000.19 art. 382.2 ainsi

Le 7 février 1994

que 1000.21" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-02-24

Adoption de la soumissions, prolongement des services sur la rue Audet

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux de prolongement des services sur la rue Audet ont été ouvertes le 28 janvier 1994 en présence de MM. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Jean Rouette, chef dessinateur et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	46 442,80 \$
Cap Excavation inc.	35 629,01 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	37 902,08 \$
Panpierre inc.	28 765,39 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	37 239,05 \$
J.P. Doyon ltée	42 454,76 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que la soumission de Cap Excavation inc. a été jugée non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Panpierre inc." au montant de 28 765,39 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 738.

ADOPTÉE

Le 7 février 1994

94-02-25

Subventions pour l'année 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1994 aux organismes suivants :

Popote volante	100 \$
Croix Rouge	100 \$
Âge d'Or Jean XXIII	600 \$
Âge d'Or Jean XXIII (S.D.L.)	100 \$
Âge d'Or Ste-Catherine	600 \$
Âge d'Or Ste-Catherine (S.D.L.)	100 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Loisirs pour handicapé mental	400 \$
Légion canadienne	125 \$
Aféas Jean XXIII	100 \$
Aféas Ste-Catherine	100 \$
Centraide	100 \$
Sclérose en plaques	100 \$
Cadets de l'air	100 \$
Orchestre Symphonique de Trois-Rivières	500 \$
Artisans de paix	200 \$
Comité des élus municipaux	200 \$
Club Ado Trois-Rivières-Ouest	500 \$
C.L.A.P.	2 000 \$
Club Mère-enfant	250 \$
Groupe Scout et Louveteaux Duvernay	300 \$
Groupe Scout et Louveteaux Ste-Catherine	300 \$
Association de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie inc.	800 \$
Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest	1 000 \$
Le Sagittaire (tir à l'arc)	270 \$
Tri-Excel-Gymnastars	990 \$
Mégophias	7 878 \$
Jeux du Québec - Conseil des Loisirs de la Mauricie	500 \$
Association de baseball mineur	7 000 \$
Club de soccer Albatros	4 000 \$
Comité de mini-basket	1 500 \$
Moisson Mauricie	200 \$

ADOPTÉE

Le 7 février 1994

94-02-26

Adoption du projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil adopte le projet suivant de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme :

Modifications au plan d'urbanisme :

District Mauricien

- Une aire d'affectation résidentielle de basse densité sera créée en bordure du boulevard St-Jean, à même la zone agro-forestière, sur une partie des lots P.-138 et P.-140, partie située au Nord de la rue Amyot (voir croquis # 1).
- Le tracé de la rue Tardif, située à l'Ouest du boulevard Mauricien, entre les rues Labelle et Longpré, sera modifié de façon à déboucher sur le boulevard Mauricien entre les lots 38-175 et 38-188, plutôt que sur la rue Longpré (voir croquis # 2).

District Marion

- Une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité sera créée à même l'aire résidentielle de haute densité située en bordure des rues Grenier et Rivard, à l'Est de la rue Brunet. Ceci comprend les lots 4-233, 4-234, 4-235, 4-236, 4-237 et 4-238 (voir croquis # 3).

Modifications aux règlements d'urbanisme :

Dans toutes les zones résidentielles de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'interdire sur tout terrain résidentiel et pour une période continue excédant neuf (9) mois, le remisage d'autobus ou de campeurs dont la longueur est supérieure à neuf (9) mètres.

Dans toutes les zones commerciales de la ville contiguës à une zone résidentielle, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'obliger les propriétaires de commerces à installer une clôture en bordure des zones

Le 7 février 1994

résidentielles dans un délai n'excédant pas un (1) an après la construction du bâtiment commercial.

Dans toutes les zones commerciales où la vente au détail de véhicules à moteurs et accessoires est autorisée, une modification au règlement de zonage sera apportée afin de permettre, dans ces zones, l'activité de lavage d'auto à la main seulement.

Sur tout le territoire municipal, une modification sera faite au règlement de zonage afin de réglementer l'installation de balises autorisées entre le 1er octobre et le 1er mai de chaque année. Cette modification, apportée pour fins de sécurité du public, aura pour objet de réglementer le nombre de balises par propriété ainsi que leur forme et l'identification y apparaissant.

District Mauricien

- A l'Ouest du boulevard St-Jean, au Nord de la rue Amyot, la zone résidentielle 108 Ra sera créée à même la zone 220 A, afin de permettre la construction de bâtiments unifamiliaux isolés d'un (1) et de deux (2) étages, de part et d'autre de la nouvelle rue. Cette nouvelle zone sera créée sur les lots P.-138 et P.-140 (voir croquis # 1).
- A l'intérieur des zones 292 Ra et 348 Ra, le tracé de la future rue Tardif, située entre la rue Longpré et le boulevard Labelle, à l'Ouest du boulevard Mauricien, sera modifié de façon à déboucher sur le boulevard Mauricien (voir croquis # 2).

District Marion

- En bordure de la rue Grenier, une nouvelle zone 115 Rd, qui comprendra les lots 4-233 à 4-238 inclusivement, sera créée à même la zone 112 Rde⁴, afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliaux isolés de huit (8) logements maximum, dont la marge de recul avant sera de six (6) mètres au lieu de neuf mètres et quatorze dixièmes (9,14), tel qu'il apparaît aux grilles des spécifications (voir croquis # 3).
- En bordure des rues Huard, Ledoux, Valiquette, Brosseau, Robitaille, Massicotte et Bellefeuille, soit dans les zones résidentielles 182 Ra, 183 Ra, 410 Rad, 405 Ra¹, 405 Ra² et 406 Rad, afin de conserver l'uniformité dans la

Le 7 février 1994

réglementation sur les parements extérieurs pour les bâtiments unifamiliaux isolés et jumelés qui y seront construits, une modification sera apportée de façon à imposer, pour ces types de bâtiment, un parement de maçonnerie uniquement sur la façade avant du bâtiment et dans une proportion minimale de 50 % (voir croquis # 4).

- En bordure des rues Huard, Ledoux, Robitaille et Massicotte pour les zones résidentielles 182 Ra, 183 Ra, 405 Ra¹ et 405 Ra², afin de conserver l'uniformité dans la réglementation des marges de recul latérales imposées aux bâtiments résidentiels de type unifamilial jumelé, la marge de recul latérale, pour ces types de bâtiments, sera diminuée à deux (2) mètres minimum et ce, conformément à la réglementation existant dans d'autres zones de même usage (voir croquis # 5).

que le conseil municipal tiende une assemblée publique de consultation le 7 mars 1994 à 19 h 45.

que, suite à l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal adopte les modifications précitées selon les procédures prévues par la loi.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Massicotte et Robitaille et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

94-02-27

Adoption de nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1994 :

Le 7 février 1994

<u>Règl.</u>	<u>Secteur</u>	<u>Base de calcul</u>	<u>Indices</u>	<u>Montant</u>
721	Arnaud	Frontage 344,20	25,42	8 750
724	Lebel, Brosseau Sabourin	Frontage 835,86	25,42	21 248
728	Anctil, Decelles Dozois, Sicard	Frontage 1 014,50	25,42	25 789
733	Quenneville, Nolin, Borduas	Frontage 632,34	42,06	25 596

et que la résolution 93-11-386 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 94-I concernant la salubrité, les déchets et la manière d'en disposer, afin d'en modifier les articles 15 et 18.

94-02-28

Programme "VIRAGE RÉNOVATION"

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'être mandataire et de signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la livraison du programme de stimulation de la rénovation résidentielle (VIRAGE RÉNOVATION);

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, selon l'article 2, paragraphe L) de cette entente, ne doit utiliser que du personnel ou des ressources extérieures autorisés et désignés par une résolution du présent conseil;

CONSIDÉRANT que le personnel ou ressources extérieures qui seront affectés à ce programme ont été désignés par la Ville et que ceux-ci s'engagent à assumer les responsabilités qui leur sont dévolues et décrites à l'article 2 de ladite entente;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 février 1994

de désigner et d'autoriser à titre de représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mesdames Manon Clermont, Johanne Clermont et messieurs Serge Trudel et Denis Perron, de la firme Muniressource Consultants inc., dans le cadre du programme de stimulation de la rénovation résidentielle (VIRAGE RÉNOVATION), et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Société d'habitation du Québec un protocole d'entente relatif à l'administration dudit programme.

ADOPTÉE

94-02-29

Demande d'aide financière pour la cueillette sélective

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une demande d'aide financière soit adressée à la Direction de la récupération et du recyclage du ministère de l'Environnement du Québec et à Collecte sélective Québec, dans le cadre du "Programme municipal".

ADOPTÉE

94-02-30

Convention d'exploitation, résidences (6e et 7e) de l'Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec, en vertu de sa résolution 93-146, en date du 16 décembre 1993, a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation de deux immeubles de 12 logements à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest et l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, aux fins de confier l'administration de ces immeubles à l'Office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation des immeubles réalisés par la Société;

Le 7 février 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à administrer les deux immeubles de 12 logements situés au 775, Carrier ainsi qu'au 5415, Marion et réalisés par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution numéro 93-146 de la Société en date du 16 décembre 1993;

que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'Office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de ces immeubles;

que la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société, en vertu de la présente résolution en date du 7 février 1994;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention dont le texte est approuvé par le conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

94-02-31

Adoption de la soumission, Assurances de dommages

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour les assurances de dommages de la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été ouverte le 3 février 1994 à 11 heures, dans la salle du conseil municipal, en présence de M. Roland Lottinville, ing., directeur général, Mme Denise Isabel, secrétaire-commis et du représentant de ladite compagnie;

Firme

B.F. Lorenzetti & associés & J.B. Lanouette inc.

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

Le 7 février 1994

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "B.F. Lorenzetti & associés & J.B. Lanouette inc." au montant de 128 023 \$, excluant toute taxe, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

94-02-32

Nomination d'un enquêteur

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur André Pronovost soit nommé au poste d'enquêteur à compter du 8 février 1994, aux conditions de la convention collective en vigueur, incluant une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

94-02-33

Promotion de M. André Pelletier au grade de sergent

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur André Pelletier soit promu au grade de sergent à compter du 8 février 1994, aux conditions de la convention collective en vigueur, incluant une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

94-02-34

Nomination d'un policier-pompier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 7 février 1994

que monsieur Jean Ferron soit nommé au poste de policier-pompier régulier à compter du 8 février 1994, aux conditions de la convention collective en vigueur. La date d'ancienneté de M. Ferron est le 21 mai 1991.

ADOPTÉE

94-02-35

Permis de ramonage pour l'année 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les firmes "Ramonage Marc Robert" et "Ramonage Jos Gélinas" soient mandatées pour effectuer les travaux de ramonage dans la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1994 et que la répartition des secteurs soit établie par le Capitaine Michel Parent.

ADOPTÉE

94-02-36

Mandat portant sur des travaux relatifs à la matrice graphique

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil mandate la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres, pour réaliser les travaux suivants :

- intégration complète de la matrice graphique du territoire agricole aux quinze cartes topographiques à l'échelle 1/1000 couvrant le territoire agricole de la ville au coût de 12 500 \$ (taxes en sus)
- intégration partielle à 50 % de la matrice graphique aux trente-six cartes topographiques à l'échelle 1/1000 couvrant le territoire urbain de la ville au coût de 22 500 \$ (taxes en sus).

Les sommes nécessaires sont prévues au budget d'immobilisations de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 7 février 1994

94-02-37

Contrat d'assistance technique des logiciels d'application et contrat de garantie prolongée des logiciels avec la firme Mensys

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique des logiciels d'application et un contrat de garantie prolongée pour assurer le bon fonctionnement de nos logiciels pour l'année 1994. Les sommes nécessaires sont prévues et appropriées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-02-38

Appui au programme de revitalisation commerciale "Rues principales"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil municipal appuie la fondation Héritage Canada qui effectue une démarche auprès du gouvernement du Québec dans le but de sauvegarder l'expertise développée au fil des dix dernières années dans le cadre du programme de revitalisation des artères commerciales des villes du Québec "Rues principales"

ADOPTÉE

94-02-39

Entente avec la Société d'habitation du Québec relative au programme RÉPARACTION

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Société d'habitation du Québec un protocole d'entente relatif à l'administration du programme d'aide à la réparation de maisons (Réparation).

ADOPTÉE

Le 7 février 1994

CORRESPONDANCE

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités au Québec : Appui au programme de revitalisation commerciale "Rues principales"

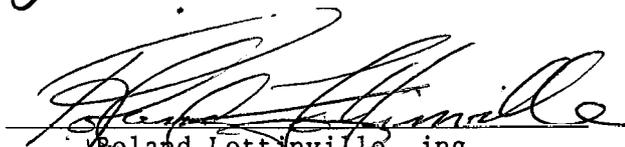
M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 737 (Montlieu, Blain, Chauveau, Savoie)

M. Jacques Raza, Club de patinage artistique de T.R.Q. : Besoins en espaces supplémentaires

PÉTITION : Sécurité aux abords de l'école Marguerite-Bourgeois

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing.,
directeur général

Le 21 février 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 février 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-02-40

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 janvier 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 février 1994.

ADOPTÉE

94-02-41

Adoption de la liste de comptes C-01-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-01-94 concernant les chèques 47109 à 47183 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 781 754,39 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-02-42

Adoption de la liste de comptes C-02-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 février 1994

que la liste de comptes C-02-94 concernant les chèques 47184 à 47240 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 064 620,11 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-02-43

Adoption de la liste de comptes C-03-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-03-94 concernant les chèques 47241 à 47324 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 345 134,08 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-02-44

Adoption de la liste de comptes C-04-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-04-94 concernant les chèques 47325 à 47411 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 242 301,74 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-02-45

Nomination, suppléance à la mairie

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Mme Marthe Rousseau soit nommée mairesse suppléante pour une période de quatre mois à compter du 1er mars 1994.

ADOPTÉE

94-02-46

Entente, École de printemps de patinage artistique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 21 février 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de location du Centre sportif entre l'École de printemps de patinage artistique et le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-02-47

Adoption de la soumission, Arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs ont été ouvertes le 11 février 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>		<u>Montant</u>
Floriculture Gauthier inc.	A	14 816,16 \$
	B	3 370,50 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	A	13 471,52 \$
	B	2 782,00 \$
Terrassements modernes enr.	A	14 697,75 \$
	B	3 338,40 \$
Le Jardiniste inc.	A	19 496,26 \$
	B	2 448,16 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Jardins Gaétan Chassé inc." au montant de 13 471,52 \$ (taxes incluses) pour l'item A et de 2 782,00 \$ (taxes incluses) pour l'item B, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 21 février 1994

94-02-48

Adoption du règlement # 739

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 739, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Massicotte et Robitaille et autorisant une dépense n'excédant pas 477 200 \$ et un emprunt de 303 866 \$", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-02-49

Adoption du règlement # 94-J

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 94-J, intitulé "Règlement amendant le règlement 94-I concernant la salubrité, les déchets et la manière d'en disposer, afin d'en modifier les articles 15 et 18", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

District Mauricien

- Une aire d'affectation résidentielle de basse densité sera créée en bordure du boulevard St-Jean, à même la zone agro-forestière, sur une partie des lots P.-138 et P.-140, partie située au Nord de la rue Amyot (voir croquis # 1).
- Le tracé de la rue Tardif, située à l'Ouest du boulevard Mauricien entre les rues Labelle et Longpré, sera modifié de façon à déboucher sur le boulevard Mauricien entre les lots 38-175 et 38-188, plutôt que sur la rue Longpré (voir croquis # 2).

Le 21 février 1994

District Marion

- Une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité sera créée à même l'aire résidentielle de haute densité située en bordure des rues Grenier et Rivard, à l'Est de la rue Brunet. Ceci comprend les lots 4-233, 4-234, 4-235, 4-236, 4-237 et 4-238 (voir croquis # 3).

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones résidentielles de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'interdire sur tout terrain résidentiel et pour une période continue excédant neuf (9) mois, le remisage d'autobus ou de campeurs dont la longueur est supérieure à neuf (9) mètres.

Dans toutes les zones commerciales de la ville contiguës à une zone résidentielle, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'obliger les propriétaires de commerces à installer une clôture en bordure des zones résidentielles dans un délai n'excédant pas un (1) an après la construction du bâtiment commercial.

Dans toutes les zones commerciales où la vente au détail de véhicules à moteurs et accessoires est autorisée, une modification au règlement de zonage sera apportée afin de permettre, dans ces zones, l'activité de lavage d'auto à la main seulement.

Sur tout le territoire municipal, une modification sera faite au règlement de zonage afin de réglementer l'installation de balises autorisées entre le 1er octobre et le 1er mai de chaque année. Cette modification, apportée pour fins de sécurité du public, aura pour objet de réglementer le nombre de balises par propriété ainsi que leur forme et l'identification y apparaissant.

District Mauricien

- À l'Ouest du boulevard St-Jean, au Nord de la rue Amyot, la zone résidentielle 108 Ra sera créée à même la zone 220 A, afin de permettre la construction de bâtiments unifamiliaux isolés

Le 21 février 1994

d'un (1) étage et de deux (2) étages, de part et d'autre de la nouvelle rue. Cette nouvelle zone sera créée sur les lots P.-138 et P.-140 (voir croquis # 1).

- À l'intérieur des zones 292 Ra et 348 Ra, le tracé de la future rue Tardif, située entre la rue Longpré et le boulevard Labelle, à l'Ouest du boulevard Mauricien, sera modifié de façon à déboucher sur le boulevard Mauricien (voir croquis # 2).

District Marion

- En bordure de la rue Grenier, une nouvelle zone 115 Rd, qui comprendra les lots 4-233 à 4-238 inclusivement, sera créée à même la zone 112 Rde⁴, afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliaux isolés de huit (8) logements maximum, dont la marge de recul avant sera de six (6) mètres au lieu de neuf mètres et quatorze dixièmes (9,14), tel qu'il apparaît aux grilles des spécifications (voir croquis # 3).
- En bordure des rues Huard, Ledoux, Valiquette, Brosseau, Robitaille, Massicotte et Bellefeuille, soit dans les zones résidentielles 182 Ra, 183 Ra, 410 Rad, 405 Ra¹, 405 Ra² et 406 Rad, afin de conserver l'uniformité dans la réglementation sur les parements extérieurs pour les bâtiments unifamiliaux isolés et jumelés qui y seront construits, une modification sera apportée de façon à imposer, pour ces types de bâtiment, un parement de maçonnerie uniquement sur la façade avant du bâtiment et dans une proportion minimale de 50 % (voir croquis # 4).
- En bordure des rues Huard, Ledoux, Robitaille et Massicotte pour les zones résidentielles 182 Ra, 183 Ra, 405 Ra¹ et 405 Ra², afin de conserver l'uniformité dans la réglementation des marges de recul latérales imposées aux bâtiments résidentiels de type unifamilial jumelé, la marge de recul latérale, pour ces types de bâtiments, sera diminuée à deux (2) mètres minimum et ce, conformément à la réglementation existant dans d'autres zones de même usage (voir croquis # 5).

Le 21 février 1994

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement pour la conclusion d'une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest.

94-02-50

Mandat à la firme Hamel, Roy et Pinard, arpenteurs-géomètres

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme Hamel Roy Pinard, arpenteurs-géomètres, soit mandatée pour réaliser des travaux d'arpentage au boulevard Jean XXIII dans le but de préparer et d'évaluer un projet de réaménagement dudit boulevard, au coût stipulé dans l'offre de service de ladite firme, datée du 10 février 1994. Les crédits nécessaires seront affectés à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-02-51

Dépôt des neiges usées

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire un délai supplémentaire pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un site de dépôt de neiges usées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal présente au ministère de l'Environnement du Québec une demande à l'effet de reporter à une date ultérieure l'échéance relative au dépôt des neiges usées et qu'il demande à l'Union des municipalités du Québec d'intercéder auprès du Premier ministre et auprès du ministre de l'Environnement du Québec afin d'obtenir ledit délai supplémentaire;

Le 21 février 1994

que copie de la présente résolution soit envoyée aux intervenants qui y sont nommés ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'honorable M. Yvon Picotte

ADOPTÉE

94-02-52

Adoption du plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 1993 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 21 et 22 et la création des lots 21-201 à 21-216 et 22-320 à 22-343 (rues Robitaille et Massicotte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc. et Société immobilière Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38149, minute 4651).

ADOPTÉE

94-02-53

Cession des lots 21-216, 22-341, 22-342 et 22-343

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 21-216 et 22-342 (rue Robitaille) ainsi que 22-341 et 22-343 (rue Massicotte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc. et Société immobilière Dupont inc.

ADOPTÉE

94-02-54

Adoption de la soumission, Service de contrôle des comptes, coupons et obligations de la Ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le service de contrôle des comptes, coupons et obligations de la Ville, ont été reçues par monsieur Jean-Yves Martin, c.g.a., :

Le 21 février 1994

<u>Firme</u>	<u>Actuel</u>	<u>Annuel</u>	<u>3 ans</u>
J.B. Deschamps	9 250 \$	7 052,50 \$	21 157,50 \$
Trust général du Canada		7 200,00 \$	21 600,00 \$
Génie-Ère 2000 inc.		7 230,00 \$	

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "J.B. Deschamps inc." au montant de 7 052,50 \$ (taxes en sus) par année et de 19,75 \$ le 100 000 \$ ou fraction, à la hausse ou à la baisse, pour les trois prochaines années, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante

ADOPTÉE

94-02-55

Cession des lots 160-940, 161-593, 161-594, 161-595, 162-809 et 162-810

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 160-940 et 161-593 (rue Chauveau), 161-594 (rue Blain), 161-595 et 162-809 (rue Savoie) ainsi que 162-810 (rue Montlieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 8.1.2 à 8.1.5 inclusivement du chapitre 8, portant sur le ramonage, du règlement # 92-PI-01 concernant la prévention et le combat des incendies.

Le 21 février 1994

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Goyer, Montlieu et Sicard et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant une nouvelle procédure pour le financement des travaux municipaux.

CORRESPONDANCE

M. Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales : Programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec"

Famille de madame Mariette Rouette : Remerciements pour condoléances

Mme France P. Guilbert, Fondation québécoise pour l'enfance : Sollicitation pour publicité

Mgr Martin Veillette, Fondation de l'Office diocésain de pastorale : Demande d'appui financier

M. Pierre-Paul Petitpas, Maison Carignan inc. : Demande d'aide financière

M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 736-B

M. Jacques Fournier, Ministère des Affaires municipales : Autorisation des crédits relatifs à la résolution 93-12-442

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 7 mars 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mars 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Consultation

Assemblée de consultation à 19 h 45

Deux citoyens se sont présentés pour prendre de l'information relativement aux règlements d'urbanisme numéros 2027 et 3024.

94-03-56

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 février 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 février 1994.

ADOPTÉE

94-03-57

Adoption de la liste de comptes C-05-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-05-94 concernant les chèques 47412 à 47497 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 183 217,56 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 7 mars 1994

94-03-58

Adoption de la liste de comptes C-06-04

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-06-94 concernant les chèques 47498 à 47629 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 331 812,35 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-59

Adoption du règlement # 846

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 846, intitulé "Règlement établissant la procédure pour le financement des travaux municipaux", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-60

Adoption du règlement # 740

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 740, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Goyer, Montlieu et Sicard et autorisant une dépense n'excédant pas 536 300 \$ et un emprunt de 337 559 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-61

Adoption du règlement # 621

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 mars 1994

que le règlement # 621, intitulé "Règlement pour la conclusion d'une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-62

Adoption du règlement # 94-PI-02

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 94-PI-02, intitulé "Règlement modifiant les articles 8.1.2 à 8.1.5 inclusivement du chapitre 8, portant sur le ramonage, du règlement # 92-PI-01 concernant la prévention et le combat des incendies" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-63

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Chavigny :

11-263	Plan d'ensemble secteur Chavigny	Mai 1994
11-623	Voirie, égouts, aqueduc rue Chavigny, de la rue Notre-Dame à la rue Nolin	Mai 1994

ADOPTÉE

94-03-64

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 mars 1994

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Montlieu :

11-244	Plan d'ensemble Terrasse Duvernay	Mars	1994
11-365	Voirie, égouts, aqueduc, rue Montlieu	Mars	1994

ADOPTÉE

94-03-65

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Frontenac :

11-41	Plan d'ensemble Val-Mauricie	Mars	1994
11-609	Voirie, égout, aqueduc rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Duval	Décembre	1993

ADOPTÉE

94-03-66

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Massicotte et Robitaille :

11-336	Plan d'ensemble, Secteur à l'est du pont Laviolette, de la rue Bellefeuille vers le Nord	Février	1994
--------	---	---------	------

Le 7 mars 1994

11-611	Voirie, égouts, aqueduc rue Robitaille	Février 1994
11-612	Voirie, égouts, aqueduc rue Massicotte	Février 1994

ADOPTÉE

94-03-67

Adoption du compte-rendu de la réunion du C.L.A.P.
tenue le 2 février 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le compte-rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents (C.L.A.P.) de Trois-Rivières-Ouest, tenue le mercredi 2 février 1994, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-03-68

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 3 janvier 1994 et portant sur la subdivision du lot 29-121 et la création des lots 29-121-1 et 29-121-2 (rue Doucet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 38820, minute 4644), et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

94-03-69

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 7 mars 1994

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 1994 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 2590 et la création du lot 2590-3 (rue Colombières) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 53292, minute 4714) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

94-03-70

Programme "Défi 94"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que madame Christiane Comeau, secrétaire administrative au service du Personnel, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre du programme "Défi 94";

que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Canada tout document officiel concernant lesdits projets;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement ayant pour objet la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses dans le cadre des opérations courantes pour les divers services de la Ville et décrétant les procédures d'achat et les formalités de paiement au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 7 mars 1994

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

94-03-71

Proclamation de la semaine du français au travail 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la semaine du 21 au 25 mars 1994 soit proclamée "Semaine du français au travail 1994".

ADOPTÉE

94-03-72

Annulation de coupons et obligations non réclamés

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à annuler les coupons et les obligations relatifs à l'émission du 15 décembre 1980/1990, à en demander le remboursement à la Banque canadienne impériale de commerce et à remettre cette somme au Curateur public du Québec, tel que prévu par la Loi.

Émission de 1 150 000,00 \$
Datée du 15 décembre 1980/1990
Règlement : 137-N-2

<u>Échéance</u>	<u>Numéro</u>	<u>Coupon</u>	<u>Obligation</u>
15-12-85	10	137,50 \$	---
15-12-86	12	<u>70,00 \$</u>	---
	Total	<u>207,50 \$</u>	---

ADOPTÉE

Le 7 mars 1994

94-03-73

Fermeture du projet 90-07

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au projet 90-07, portant sur l'étude de capacité d'une ligne d'amenée, seront imputées aux travaux spéciaux du fonds d'administration budgétaire;

CONSIDÉRANT que ce projet n'est plus requis;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution de 9 827,60 \$ et de fermer le projet 90-07 portant sur l'étude de la capacité de la ligne d'amenée.

ADOPTÉE

94-03-74

Fête nationale du Québec 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à adresser au ministère des Affaires municipales une demande d'assistance financière pour les manifestations de la Fête nationale du Québec 1994.

ADOPTÉE

94-03-75

Nomination d'une représentante des locataires de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que madame Édith Bourget Roy soit nommée représentante des locataires des résidences de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux ans se terminant le 15 février 1996.

ADOPTÉE

Le 7 mars 1994

94-03-76

Mandat à la firme Pluritec Consultants inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme d'experts-conseils en ingénierie "Pluritec Consultants ltée" soit mandatée pour effectuer une étude préliminaire de traitement des eaux souterraines des puits # 4, 9 et 10, au coût de 20 520,03 \$ (taxes incluses), tel que mentionné dans l'offre de service de ladite firme, datée du 17 février 1994.

ADOPTÉE

94-03-77

Adoption de la soumission, Conversion de l'éclairage public

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la conversion de l'éclairage public ont été ouvertes le 2 mars 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du service technique, Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
H-L.S. Lessard Électrique inc	124 374,17 \$
R. Dubuc inc.	130 999,93 \$
Jean Caron & Fils inc.	133 966,66 \$
Les Installations Électriques DG inc.	138 091,44 \$
Perron Électrique M. EL.	141 185,39 \$
Michel Guimont, Entrepreneur électricien ltée	151 768,12 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 mars 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "H-L.S. Lessard Électrique inc" au montant de 124 374,17 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-03-78

Adoption du règlement # 2027

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 2027, intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-79

Servitude de tolérance de bruit sur les lots 464-187-1 et 464-260

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de tolérance de bruit sur les lots 464-187-1 et 464-260 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à madame Claire Deschênes.

ADOPTÉE

94-03-80

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 1994 et portant sur la subdivision d'une partie

Le 7 mars 1994

des lots 33 et 34 et la création des lots 33-7, 33-8 et 34-210 (rue Chavigny) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Ville de Trois-Rivières-Ouest, Harwick Development Corporation limited et la Commission scolaire de Chavigny soit accepté tel que présenté (dossier 38820, minute 4666) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

94-03-81

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 décembre 1993

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 31 décembre 1993, pour un montant total de 17 247,92 \$, soit adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-82

Appui au conseil régional de la Prévention de la criminalité Mauricie - Bois-Francs

CONSIDÉRANT que la criminalité et les problèmes qui en découlent affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques de la criminalité;

CONSIDÉRANT que le conseil régional de la Prévention de la criminalité Mauricie - Bois-Francs peut nous aider à supporter la mise en place des projets-pilotes en matière de prévention de la criminalité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Que le conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique de continuer à reconnaître et à soutenir le conseil régional de la Prévention de la criminalité Mauricie - Bois-Francs.

ADOPTÉE

8558

Le 7 mars 1994

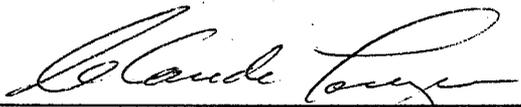
CORRESPONDANCE

M. Jacques Raza, Club de patinage artistique
T.R.O. : Besoins en espace et en heures de glace

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 mars 1994

Règlement # 739

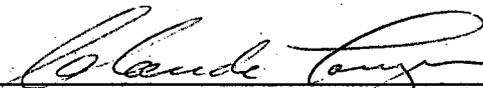
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 739 intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Massicotte et Robitaille et autorisant une dépense n'excédant pas 477 200 \$ et un emprunt de 303 866 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 8 mars 1994, je déclare que ledit règlement # 739 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Suzie Ayotte.



Suzie Ayotte, conseillère



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 mars 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 mars 1994, à 11 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

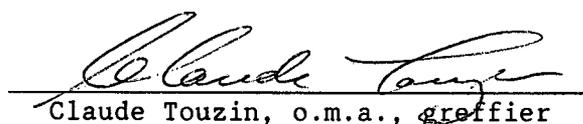
Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt de 1 398 000 \$ pour couvrir la subvention que le ministère de la Culture a octroyée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la réalisation du projet de bibliothèque municipale.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 9 mars 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1994, à 11 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

94-03-83

Adoption du règlement 730-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

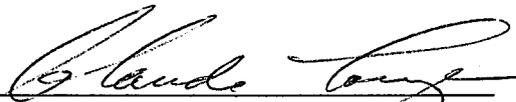
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 730-A, intitulé "Règlement décrétant un emprunt de 1 398 000 \$ pour couvrir la subvention que le ministère de la Culture a octroyée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la réalisation du projet de bibliothèque municipale" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 mars 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1994, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-03-84

Modifications au règlement # 730 (Bibliothèque municipale)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 730 soit modifié de la façon suivante :

1. L'article 1 est modifié afin d'augmenter la dépense à 1 747 500 \$, le tout conformément aux plans et devis suivants :

A1 à A8, préparés par la firme "Beauchamp et Labbé, architectes"

S1, S2, M1 à M3 et E1 à E3, préparés par la firme "Pluritec consultants ltée".

2. L'article 2 est modifié afin d'augmenter la subvention à 1 398 000 \$ selon les termes de la convention avec la ministre de la Culture et des Communications relativement au règlement # 730-A.

3. L'article 3 est modifié afin de diminuer l'emprunt à 218 362 \$.

4. L'article 4-A est ajouté afin d'inclure un montant de 131 138 \$ pour couvrir les honoraires professionnels; le conseil approuve cette somme à même les fonds généraux.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1994

94-03-85

Modification au règlement # 730-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

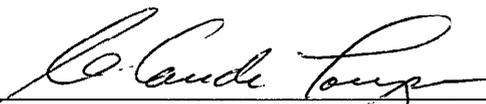
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'article 3 du règlement # 730-A soit modifié afin de préciser le montant de la subvention selon la lettre de madame Lisa Frulla, ministre de la Culture et des Communications, datée du 3 mars 1994 et que soit décrété un emprunt de 1 398 000 \$ qui sera remboursé sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 mars 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mars 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-03-86

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mars 1994.

ADOPTÉE

94-03-87

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 8 mars 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 mars 1994.

ADOPTÉE

94-03-88

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 9 mars 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 mars 1994

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1994.

ADOPTÉE

94-03-89

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1994.

ADOPTÉE

94-03-90

Adoption de la liste de comptes C-07-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-07-94 concernant les chèques 47630 à 47738 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 646 156,58 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-91

Adoption de la liste de comptes C-08-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-08-94 concernant les chèques 47739 à 47824 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 691 434,99 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-92

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 janvier 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 21 mars 1994

que la liste des mutations du 1er au 31 janvier 1994, pour un montant total de 16 378,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-93

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 février 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 février 1994, pour un montant total de 6 012,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-03-94

Adoption du règlement # 844

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 844, intitulé "Règlement ayant pour objet la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses dans le cadre des opérations courantes pour les divers services de la Ville et décrétant les procédures d'achat et les formalités de paiement au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-95

Adoption du règlement # 845

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 845, intitulé "Règlement concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 21 mars 1994

94-03-96

Adoption du rapport de la rencontre du comité de relations de travail du 20 janvier 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la première rencontre du comité de relations de travail de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le mercredi 20 janvier 1994, soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

94-03-97

Adoption du rapport de la rencontre du comité de relations de travail du 10 mars 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport de la deuxième rencontre du comité de relations de travail de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le mercredi 10 mars 1994, soit adopté tel que présenté par M. Guy Côté, président.

ADOPTÉE

94-03-98

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenue le 25 janvier 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 25 janvier 1994, soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

94-03-99

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 mars 1994

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 1993 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 11 et la création des lots 11-124 à 11-127 (rue Audet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de monsieur Alain Déziel et Les Investissements Nivana inc., soit accepté tel que présenté (dossier 53260, minute 4660).

ADOPTÉE

94-03-100

Cession du lot 11-124 (rue Audet)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 11-124 (rue Audet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à monsieur Alain Déziel et à Les Investissements Nivana inc.

ADOPTÉE

94-03-101

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 1994 et portant sur le remplacement de la partie restante des lots 22-212 à 22-214 et d'une partie du lot 23-101, la subdivision d'une partie des lots 22 et 23 et la création des lots 22-344 à 22-360 et 23-112 à 23-114 (rue Massicotte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Dupont inc. et de La Société immobilière Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38149, minute 4652).

ADOPTÉE

Le 21 mars 1994

94-03-102

Cession du lot 22-344 (rue Massicotte)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 22-344 (rue Massicotte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc. et à La Société immobilière Dupont inc.

ADOPTÉE

94-03-103

Convention, bibliothèque municipale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le ministère de la Culture et des Communications une convention relative à la réalisation du projet de bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

94-03-104

Adoption du règlement 3024

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 3024, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-03-105

Nominations des vérificateurs pour l'année 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 mars 1994

que la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" soit mandatée pour effectuer la vérification des livres de la Ville pour l'exercice financier de l'année 1994.

ADOPTÉE

94-03-106

Cession du lot 33-8 (rue Chavigny)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 33-8 (rue Chavigny) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Harwick Development Corporation limited.

ADOPTÉE

94-03-107

Cession du lot 34-215 (rue Chavigny) et P.34-44 (rue Boulay)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession des lots 34-215 (rue Chavigny) et P.34-44 (rue Boulay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Commission scolaire de Chavigny.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement numéro 46-A de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui décrète et autorise des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 850 000 \$ afin de pourvoir au coût d'aménagement d'un terminus rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain et des équipements nécessaires à son opération et qui abroge le règlement numéro 46 (1993).

Le 21 mars 1994

94-03-108

Surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1993

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993 à des fins spécifiques :

Élections municipales	30 000 \$
Réclamations (égout)	50 000 \$
Enlèvement de la neige	45 644 \$
Excédent prévu au budget	40 000 \$
Enfouissement des déchets	90 420 \$
Contribution aux règlements en cours et/ou infrastructures	500 000 \$
Remboursement de la dette à long terme	<u>500 000 \$</u>
	<u>1 256 064 \$</u>

ADOPTÉE

94-03-109

Adoption de la soumission, Rouleau tandem vibrant

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un rouleau tandem vibrant ont été ouvertes le 18 mars 1994 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

Firmes

Équipements Montréal inc.

Accessoires outillage limitée

Les Industries Wajax limitée

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé d'opter pour un contrat de location-achat;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 21 mars 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Équipement Montréal inc." comprenant une période de location de trois (3) mois et une option d'achat, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

94-03-110

Félicitations, Groupes de musique de l'école secondaire Chavigny

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement tous les gagnants des groupes de "Stage Band", "Harmonie", "Combo" ainsi que "l'ensemble de guitare" pour leur grande réussite aux festivals de St-Hubert et de St-Jérôme et qu'il remercie sincèrement tous les jeunes, leurs parents, les professeurs et autres intervenants impliqués qui oeuvrent au développement et à la reconnaissance de nos talents locaux.

ADOPTÉE

94-03-111

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenue le 17 février 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la

Le 21 mars 1994

Mauricie, tenue le 17 février 1994, soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

94-03-112

Adhésion au Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jean Lambert, LPA Groupe-conseil inc. : Offre de services professionnels, Programme d'infrastructures du Canada

M. Yvon Picotte, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Accusé réception de notre résolution portant sur le dépôt des neiges usées

Mme Madeleine Demers, Âge d'Or Jean XXIII : Futur déménagement dans l'actuel local de la bibliothèque

M. Denis Labarre, Cabinet du Premier Ministre : Accusé réception de notre demande d'appui au programme de revitalisation commerciale "Rues principales"

M. Jean Caron, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche : Récupération et disposition d'animaux tués accidentellement sur les chemins publics.

Mme Denise Proulx, Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie - Bois-Francs : Remerciements pour prêt de locaux ainsi que la participation de MM. Guy Côté, conseiller et Gilles Tremblay, inspecteur au service de la Sécurité publique de T.R.O.

Le 21 mars 1994

M. Gaston Bellemare, Festival international de la Poésie : Dévoilement officiel d'un monument rendant hommage aux poètes inconnus

M. André Jolin, École Sainte-Catherine de Sienna : Remerciements pour l'allocation de 200 \$ permettant de récompenser les brigadiers de l'année 1993-1994.

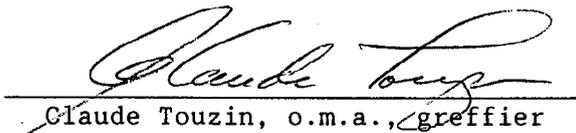
Mme Lisa Frulla, Ministre de la Culture et des Communications : Confirmation de l'octroi d'une subvention pour la réalisation de la bibliothèque municipale

M. Patrick Bourgeois, Domaine 3R : Demande de subvention pour le "Festival familial d'été de T.R.O. 1994"

M. Guy Marcoux, Hôpital vétérinaire de T.R.O. : Opposition au projet de réaménagement du boulevard Jean XXIII

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 23 mars 1994

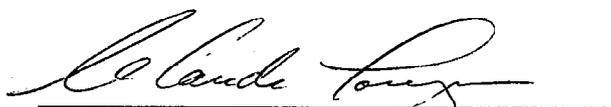
Règlement # 740

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 740 intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Montlieu, Goyer et Sicard et autorisant une dépense n'excédant pas 536 300 \$ et un emprunt de 337 559 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 23 mars 1994, je déclare que ledit règlement # 740 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 5 avril 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

M. Fernand Bouchard, conseiller, motive son absence pour raisons personnelles.

94-04-113

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mars 1994.

ADOPTÉE

94-04-114

Adoption de la liste de comptes C-09-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-09-94 concernant les chèques 47747, 47825 à 47923 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 286 822,49 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-115

Adoption de la liste de comptes C-10-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 5 avril 1994

que la liste de comptes C-10-94 concernant les chèques 47924 à 48002 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 330 032,03 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-116

Adoption du règlement # 847

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 847, intitulé "Règlement adoptant le règlement numéro 46-A de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, qui décrète et autorise des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 850 000 \$ afin de pourvoir au coût d'aménagement d'un terminus rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain et des équipements nécessaires à son opération et qui abroge le règlement numéro 46 (1993)", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-04-117

Adoption du règlement # 741

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 741, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet et du boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 47 350 \$ et un emprunt de 31 979 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-04-118

Proclamation de la "Semaine nationale de la conservation de la faune"

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 5 avril 1994

que la semaine du 10 au 16 avril 1994 soit proclamée "Semaine nationale de la conservation de la faune" à Trois-Rivières-Ouest et que les citoyens soient invités à participer à l'élaboration de projets qui mettront l'accent sur la biodiversité afin d'améliorer l'habitat des espèces sauvages à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-04-119

Adoption des états financiers 1993 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993 soient adoptés tel que présentés par madame Madeleine Gervais, directrice.

ADOPTÉE

94-04-120

Adoption des états financiers 1993 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993 soient adoptés tels que présentés par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-121

Programme PAIE, Service des Loisirs

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, accepte la responsabilité du projet

Le 5 avril 1994

d'embauche de deux commis à la bibliothèque municipale, présenté dans le cadre du programme PAIE, du ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;

que madame Christiane Comeau, secrétaire administrative, soit autorisée, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

94-04-122

Programme PAIE, Service technique, division des Permis

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur René Bourassa, chef de la division des Permis, accepte la responsabilité du projet d'embauche d'un inspecteur-commis, présenté dans le cadre du programme PAIE, du ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;

que madame Christiane Comeau, secrétaire administrative, soit autorisée, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

94-04-123

Adoption de la soumission, Équipements et logiciel d'archivage électronique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'un

Le 5 avril 1994

logiciel d'archivage électronique ont été ouvertes le 30 mars 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Jean-Yves Martin, c.g.a, trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u>
Bell + Howell (Québec) ltée	32 280,53 \$
Mensys	11 319,10 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Mensys ltée" au montant de 11 319,10 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 93-08.

ADOPTÉE

94-04-124

Adoption de la soumission, Réseau de micro-ordinateurs

CONSIDÉRANT que la Ville doit annuler partiellement la demande de soumissions pour la fourniture et l'installation d'un réseau de micro-ordinateurs, reçues le 30 mars 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Jean-Yves Martin, c.g.a, trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses compagnies ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

Le 5 avril 1994

CONSIDÉRANT que deux éléments des soumissions suivantes sont conformes :

Firme

Célibec Alpha-Microsystems

Le Groupe informatique ACGL inc.
(F-1 Communication inc.)

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Célibec ltée" au montant de 12 879,16 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation d'un micro-ordinateur DX2/66 pour le poste d'archivage et la soumission de la firme "Le Groupe informatique ACGL inc." au montant de 2 975,67 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation d'une imprimante HP Laserjet 4 avec carte Postscript, ces deux éléments de soumissions s'avérant les plus bas et conformes pour lesdits équipements. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 93-02.

ADOPTÉE

94-04-125

Entente avec la Croix-Rouge (Secours aux sinistrés)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Jean Proulx, directeur du service de la Sécurité publique, soit autorisé à signer avec la Croix Rouge une entente relative aux secours aux sinistrés.

ADOPTÉE

94-04-126

Prêt du local Frontenac

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 5 avril 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le 17e groupe de Scouts de Ste-Catherine-de-Sienne une entente relative au prêt du local Frontenac.

ADOPTÉE

94-04-127

Confirmation d'engagement au Secrétariat des Affaires régionales

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à réaliser les projets suivants au coût prévu dont la moitié sera subventionnée par le Secrétariat aux Affaires régionales :

Réfection de la piscine municipale	62 361 80 \$
------------------------------------	--------------

Piste de rouli-roulant	21 150,00-\$
------------------------	--------------

ADOPTÉE

94-04-128

Adoption de la liste des mutations du 16 au 28 février 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 28 février 1994, pour un montant total de 2 736,36 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-129

Adoption de la liste des mutations du 1er au 15 mars 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 mars 1994, pour un montant total de 5 866,29 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1994

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 721 aux articles 4, 5, 6, 15 et 16 ainsi que les annexes I, II et III et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Arnaud et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

94-04-130

Félicitations au comité organisateur - Patinage artistique

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement tous les organisateurs du spectacle de fin d'année en patinage artistique dont le travail a résulté en un produit d'une qualité qui contribue à faire la fierté de tous les ouestrifluviens;

que des remerciements soient particulièrement adressés à tous les bénévoles impliqués dans cette belle réussite.

ADOPTÉE

94-04-131

Félicitations à Dominique Lauzier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite sincèrement Dominique Lauzier pour sa remarquable performance lors du spectacle de fin d'année de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-04-132

Félicitations à Julie Valois

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 5 avril 1994

que le conseil municipal félicite sincèrement Julie Valois pour sa remarquable performance lors du spectacle de fin d'année de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Jacques Hamel, Sports-Québec : Ouverture de la période de mise en candidature pour les Finales des Jeux du Québec d'hiver et d'été 1997

M. Jean-Claude Rondeau, Office de la langue française : Remerciements et félicitations pour avoir proclamé officiellement la "Semaine du français au travail"

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 730 (Bibliothèque municipale)

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 730-A (Bibliothèque municipale)

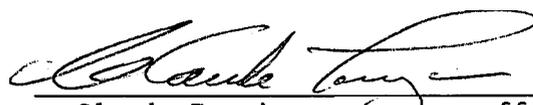
M. André Roy, Fleur de Mai : Remerciements pour subvention.

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement 738 (rue Audet)

M. Bernard Nault, Club de soccer de Francheville : Demande d'aide financière

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 18 avril 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-04-133

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1994.

ADOPTÉE

94-04-134

Adoption de la liste de comptes C-11-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-11-94 concernant les chèques 48003 à 48069 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 262 896,43 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-135

Adoption de la liste de comptes C-12-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 18 avril 1994

que la liste de comptes C-12-94 concernant les chèques 48069 à 48161 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 358 102,48 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-04-136

Adoption du règlement # 721-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 721-A, intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro 721 aux articles 3, 4, 6, 15 et 16 ainsi que les annexes I, II et III et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Arnaud et autorisant une dépense n'excédant pas 318 650 \$ et un emprunt de 230 050 \$", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-04-137

Projet de modification d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'adopter le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme de la façon suivante :

Modifications au plan d'urbanisme :

District Richelieu

- Une aire d'affectation commerciale, permettant des immeubles à bureaux, des services personnels, des services financiers et professionnels ainsi que la vente au détail de pièces neuves pour automobiles, sera créée en bordure de côte Richelieu, côté Est, entre les rues Roland et St-Joseph (voir croquis # 1).

Le 18 avril 1994

- Une aire d'affectation commerciale et résidentielle de haute densité sera créée en bordure Sud de la rue Corbeil et de l'autoroute 755 et à l'Ouest du parc et ce, sur une longueur d'environ 90 mètres et ce, dans le but de permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées dans ce secteur commercial. (voir croquis # 2).

District Terrasse du Fleuve

- L'aire d'affectation commerciale située au Sud de la rue Notre-Dame à l'Est de la rue Matton sera légèrement agrandie de façon à contenir les parties de terrain qui ont fait l'objet d'un échange et d'une vente à l'intérieur de cette zone commerciale. (voir croquis # 3).

District Cherbourg

- Le tracé de la rue Chauveau qui est situé au Nord de la rue Cherbourg sera modifié de façon à créer une intersection entre les rues Montlieu et Blain (voir croquis # 4).
- Le tracé de la rue Auclair qui antérieurement devait rejoindre la rue Savoie, sera modifié de manière à aboutir sur la rue Montlieu.

District Mauricien

- L'amorce de la rue projetée perpendiculairement et à l'Ouest du boul. Mauricien partie au Nord de la rue Quenneville, sera déplacée vers le Nord sur une distance de \pm 140 mètres (voir croquis # 5).

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle haute densité située en bordure des rues Ledoux et St-Aubin, délimitée à l'Ouest par l'autoroute 755, au Nord par le chemin de fer Canadien Pacifique, au Sud par le parc Marion et à l'Est par l'arrière lot de la rue Valiquette, sera modifiée pour une aire résidentielle basse densité afin de permettre la construction de maisons unifamiliales de type jumelé (voir croquis # 6).

Le 18 avril 1994

- Le tracé des rues proposées sera légèrement modifié de façon à éliminer un îlot de verdure; par contre, un parc sera rajouté dans le coin Nord-Ouest du projet.

Modifications aux règlements d'urbanisme :

Dans toutes les zones de la ville où les stations-service sont autorisées, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre l'installation d'une affiche publicitaire d'une dimension maximale de 1,2 m X 1,7 m en provenance du siège social de la compagnie d'essence.

Sur tout le territoire municipal une modification sera faite au règlement de zonage afin de diminuer la norme relative aux marges de recul latérales en présence d'ouverture ou de fenêtre, qui passera de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m), conformément aux dispositions du nouveau Code civil.

Sur le territoire municipal situé en zone de plaines inondables, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'autoriser des travaux d'ordres municipal, industriel et public et ce, conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville.

Dans toutes les zones commerciales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage de façon à interdire spécifiquement l'installation de toute forme d'enseignes temporaires à l'extérieur des commerces.

Sur tout le territoire municipal, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'assouplir les normes relatives à la dimension des allées d'accès ainsi qu'aux cases de stationnement en zone résidentielle et, en contrepartie, afin d'augmenter ces normes en zone commerciale, de façon à mieux répondre aux besoins dans ce domaine.

Sur tout le territoire municipal en zones non-desservies, une modification sera faite au règlement de lotissement concernant la réduction

Le 18 avril 1994

de la largeur des lots qui passera de cinquante mètres (50 m) à quarante mètres (40 m) en l'absence des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, et de vingt-cinq mètres (25 m) à vingt mètres (20 m) en l'absence d'un des deux services et ce, conformément aux nouvelles dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville.

Des modifications seront faites au règlement de lotissement afin de préciser le processus interne obligatoire concernant l'obtention d'un permis de lotir. Ces modifications rendront obligatoires :

- le paiement des coûts reliés au fonds spécial d'aménagement de parcs et terrains de jeux
- le paiement de toutes les taxes sur les lots visés
- le paiement des modifications des services publics reliés au nouveau lotissement

et ce, avant qu'un permis de lotir ne puisse être émis.

Sur tout le territoire municipal, des modifications au règlement de lotissement seront faites de manière à diminuer la largeur minimale des lots exigée pour la construction de bâtiments résidentiels jumelés d'un étage qui passera de onze mètres (11 m) à dix mètres (10 m). De plus, pour tous les types d'usage, la superficie minimum exigée pour les lots d'angle sera légèrement diminuée afin de tenir compte des contraintes imposées par les emprises de rue.

District Richelieu

- Du côté Est de la rue Côte Richelieu entre les rues Roland et St-Joseph, la zone commerciale 419 C sera créée à même la zone résidentielle 91 Ra⁵ afin d'autoriser l'usage commercial pour fins de services, de bureaux et de vente au détail de pièces neuves pour automobiles (voir croquis #1).
- La zone 415 C/Ri sera créée à même la zone commerciale 205 C qui se situe entre l'autoroute de Francheville et la rue Corbeil, à l'ouest de la zone 88 Pb de façon à permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées et d'autoriser l'usage commercial pour fins de services, de bureaux ainsi que l'activité de garderie (voir croquis #2).

Le 18 avril 1994

- En bordure de la rue Duberger, à l'intérieur de la zone 76 Ra, il sera autorisé de la construction de bâtiments unifamiliaux avec logement attenant n'ayant qu'une seule chambre à coucher et dont l'entrée principale commune ne donnera que sur un seul vestibule (voir croquis #3).

District Du Fleuve

- L'étendue de la zone commerciale 351 C qui se situe à l'ouest du pont Laviolette, au Sud de la rue Notre-Dame et à l'Est de la rue Matton, sera légèrement agrandie vers le Sud à même la zone 352 Pc (voir croquis #4).

District Mauricien

- En bordure du boul. Jean-XXIII, soit la partie située entre le boul. Mauricien et l'autoroute 55, la marge de recul avant pour les zones 253 C, 254 C et 355 C passera de neuf mètres et quatorze dixièmes (9,14 m) à vingt-deux mètres (22 m) (voir croquis #5).
- La rue projetée qui était localisée entre la rue Quenneville et la voie ferrée Canadien Pacifique à l'Ouest du boul. Mauricien sera déplacée à \pm cent quarante mètres (140 m) vers le Nord. L'usage de cette zone sera également modifié de façon à permettre du duplex jumelé ou du multifamilial quatre (4) logements de deux (2) étages (voir croquis #6).

District Cherbourg

- Les zones situées en bordure des rues Blain, Chauveau, Montlieu et Savoie seront renumérotées. À l'intérieur des zones 5 Ra², 5 Ra³ et 16 Ra, il sera autorisé de la construction résidentielle unifamiliale isolée. À l'intérieur des zones 186 Ra, 188 Ra et 189 Ra, il sera autorisé de la construction résidentielle unifamiliale jumelée. Le tracé de la rue Chauveau sera légèrement modifié de façon à réunir la rue Blain à la rue Montlieu. De même, le tracé de la rue Auclair sera lui aussi modifié de façon à ramener l'intersection de la rue Savoie à la rue Montlieu (voir croquis #7).

Le 18 avril 1994

- Dans les nouvelles zones 5 Ra², 5 Ra³ et 16 Ra, en bordure de la rue Savoie, une modification sera apportée au règlement de lotissement de façon à ce que la largeur minimum requise des lots pour cette zone passe de 17 m à 15 m. Il en sera de même pour la superficie minimum des lots qui passera de 459 m² à 405 m² (Voir croquis #8)

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone 145 C qui est située entre la rue Bellefeuille et les boulevards Royal et Des Récollets, l'exigence relative au parement extérieur sera augmentée de façon à obliger un fini extérieur de type maçonnerie sur toutes les façades du bâtiment (voir croquis #9).

District Marion

- La zone 107 Rde¹ située en bordure de la rue Malo sera renumérotée et portera le # 116 Rde sans en modifier l'affectation (voir croquis #10).
- Les zones résidentielles multifamiliales 107 Rde², 107 Rde³ et 107 Rde⁴ seront annulées et remplacées par les zones 107 Ra¹, 107 Ra² et 107 Ra³ de façon à permettre la construction de bâtiments résidentielles de type unifamilial jumelé. La zone 105 Pa est déplacée dans le coin Nord-Ouest en bordure de la rue Ledoux annulant le tracé en boucle de la rue Ledoux à cet endroit (voir croquis #10).

ADOPTÉE

94-04-138

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenue le 11 mars 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenue le 11 mars 1994 soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1994

94-04-139

Adoption du compte rendu de la réunion du C.L.A.P.
tenue le 14 mars 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le compte rendu du comité de liaison adolescents-parents, tenu le 14 mars 1994, soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-04-140

Adoption du rapport du comité de circulation tenu
le 13 avril 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-01-94, tenu le 13 avril 1994, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente, à l'exception des points 94-05 et 94-06 qui sont reportés à une date ultérieure.

ADOPTÉE

94-04-141

Service d'appels d'urgence 9-1-1

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Bell Canada, un contrat relatif au service d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

94-04-142

Adoption de la soumission, Travaux municipaux
Robitaille et Massicotte (Règlement # 739)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux de confection des rues Robitaille et Massicotte ont été ouvertes le 15 avril 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing.,

Le 18 avril 1994

ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a.,
greffier de la Ville et des représentants des
diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	208 607,75 \$
Aménagements Pluri-services inc.	216 611,85 \$
J.P. Doyon ltée	218 754,78 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	212 898,83 \$
André Bouvet ltée	220 091,33 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi
que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier,
ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante
de cette résolution, que la Ville de Trois-
Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme
"Gaston Paillé ltée" au montant de 208 607,75 \$
étant donné que cette soumission est la plus
basse et conforme et ce, conditionnellement à
l'obtention des autorisations requises. Le conseil
approprie cette somme au budget du règlement
739.

ADOPTÉE

94-04-143

Crédit supplémentaire, piscine municipale

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil vote des crédits de 75 000 \$ au
budget de l'année courante pour prévoir la
réfection de la piscine municipale et qu'il
approprie la subvention prévue à cette fin.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1994

94-04-144

Adoption de la soumission, Réfection de la piscine municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection de la piscine municipale ont été ouvertes le 8 avril 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u>
Ciment projeté et piscines Orléans inc.	59 534,80 \$
Entretien de piscines Souci inc.	62 798,63 \$
H.P. Ricard inc.	69 772,56 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Ciment projeté et piscines Orléans inc." au montant de 59 534,80 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-04-145

Logiciel pour le recensement - Mensys

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la firme Mensys soit mandatée pour fournir un logiciel Windows pour le recensement et les

Le 18 avril 1994

élections incluant trois logiciels "J'apprends Windows" et une base de données relationnelles S.Q.L. au coût de 29 557,68 \$ (taxes incluses). Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-04-146

Campagne d'économie d'eau potable 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne d'économie d'eau potable 1994 de l'Association québécoise des techniques de l'eau, moyennant un coût de 1 229,64 \$.

ADOPTÉE

94-04-147

Servitude d'égout sanitaire, rue du Fleuve

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot P.32 (rue du Fleuve) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Mme Janet Croteau.

ADOPTÉE

94-04-148

Servitude de stationnement, côte Richelieu

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de stationnement sur le lot 15-341 (arrière-lot, côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Nicole Leblanc, Michel L'Étoile et Danielle Donaldson.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1994

94-04-149

Servitude de stationnement, côte Richelieu

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de stationnement sur le lot 15-341 (arrière-lot, côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la compagnie 119876 Canada inc. ainsi qu'à la Banque Royale du Canada.

ADOPTÉE

94-04-150

Projet - Programme d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le "Programme d'infrastructures Canada-Québec"

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales un projet dans le cadre du programme spécial de revitalisation des centres-villes, qui fait partie du volet I du "Programme d'infrastructures Canada-Québec" portant sur la réfection, l'agrandissement et la construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus.

ADOPTÉE

94-04-151

Financement, emprunt temporaire, Règlements # 736-B, # 737 et # 738

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 18 avril 1994

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1995, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par lesdits règlements :

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
	\$	%	\$
736-B (Sabourin, Nolin, Borduas)	236 537	90	212 883
737 (Montlieu, Chauveau, Savoie)	391 452	90	352 306
738 (Audet)	37 782	90	34 003

ADOPTÉE

94-04-152

Dénomination des voies de communication

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a révisé sa position quant à la résolution qu'il avait adoptée le 23 août 1993 au sujet de la dénomination des voies de communication;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal décrète que le nom de certaines voies de communication de la ville soit modifié tel qu'il appert au rapport de la Commission de toponymie du Québec préparé par M. Alain Vallières en date du 30 août 1985 et révisé par M. Claude Touzin, o.m.a., greffier, en date du 23 mars 1994.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1994

94-04-153

Étude d'ingénierie de Bell Canada

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville accepte de défrayer le coût réel des heures consacrées à l'étude d'ingénierie portant sur le déplacement du réseau téléphonique prévu dans le cadre du réaménagement du boulevard Jean XXIII, le tout tel que facturé par Bell Canada et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 21 120,00 \$. Le conseil approuve cette dépense au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-04-154

Félicitations à l'équipe de basketball cadet de l'école secondaire Chavigny

CONSIDÉRANT que l'équipe de basketball cadette de l'école secondaire Chavigny a été proclamée championne québécoise de sa catégorie au terme du championnat provincial scolaire qui a eu lieu à Sherbrooke;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite sincèrement les nouvelles championnes provinciales du circuit scolaire de basketball cadet qui sont : Alexandra Vallière, Julie Fontaine, Dominique Pothier, Annie Gauthier, Vicky Swick, Isabelle Garceau, Véronique Doyon, Mylène Ellyson, Geneviève Hardy, Annie Thibodeau, Marie-Noëlle Laurin et Marie-Ève Lavoie ainsi que leur entraîneur Jocelyn Dumont.

ADOPTÉE

94-04-155

Félicitations à tous les bénévoles

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner le travail souvent discret des personnes impliquées dans les diverses actions sociales de notre communauté municipale, principalement à une époque qui favorise abondamment le développement individuel;

Le 18 avril 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal non seulement félicite tous les bénévoles participant au développement de notre communauté mais surtout qu'il les remercie profondément pour leur dévouement, leur générosité et leur esprit communautaire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Benoit Bouchard, Ministère des Transports :
Modification du territoire couvert par le centre de services du ministère des Transports

Mme Odette D. Dupont : Remerciements pour condoléances

M. Alain Lalumière, Association québécoise des techniques de l'eau : 17e campagne d'économie d'eau potable.

Mme Solange Côté, A.F.É.A.S Sainte-Catherine de Sienna : Remerciements pour subvention

M. Serge Simard, Nouveau Crédit social : Opinion en matière d'environnement

M. Marcel Poitras, Ligue des cadets de l'air, Escadron 226 : Remerciements pour subvention

Mme Berthe Bellemare, Âge d'Or Ste-Catherine de Sienna : Remerciements pour subvention

M. Pierre Paradis, Ministère de l'Environnement et de la Faune : Gestion des neiges usées

M. Georges Labrosse, Office des services de garde à l'enfance : Programme de soutien aux organismes de loisirs ou camps de jour

Mme Simonne Dion, A.F.É.A.S Jean XXIII : Remerciements pour subvention

Mme Sylvie Fréchette, École Marguerite-Bourgeois : Sécurité des enfants sur côte Verdun

Citoyenneté et Immigration Canada : Mise en candidature pour le certificat du Mérite civique

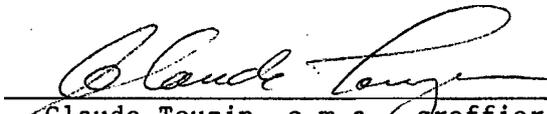
PÉTITION : Fermeture de la rue Dagenais

8600

Le 18 avril 1994

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 avril 1994

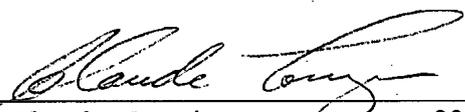
Règlement # 3024

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3024, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 19 avril 1994, je déclare que ledit règlement # 3024 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Suzie Ayotte.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 avril 1994

Règlement # 741

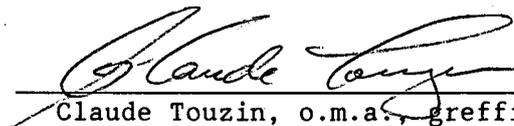
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 741, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Audet et du boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 47 350 \$ et un emprunt de 31 979 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 20 avril 1994, je déclare que ledit règlement # 741 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.



Fernand Bouchard, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 2 mai 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mai 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-05-156

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1994.

ADOPTÉE

94-05-157

Adoption de la liste de comptes C-13-94

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-13-94 concernant les chèques 48162 à 48263 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 279 430,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-05-158

Adoption de la liste de comptes C-14-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 2 mai 1994

que la liste de comptes C-14-94 concernant les chèques 48184, 48264 à 48353 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 462 077,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

District Richelieu

- Une aire d'affectation commerciale, permettant des immeubles à bureaux, des services personnels, des services financiers et professionnels ainsi que la vente au détail de pièces neuves pour automobiles, sera créée en bordure de côte Richelieu, côté Est, entre les rues Roland et Saint-Joseph (voir croquis # 1).
- Une aire d'affectation commerciale et résidentielle de haute densité sera créée en bordure Sud de la rue Corbeil et de l'autoroute 755 et à l'Ouest du parc et ce, sur une longueur d'environ 90 mètres et ce, dans le but de permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées dans ce secteur commercial. (voir croquis # 2).

District Terrasse du Fleuve

- L'aire d'affectation commerciale située au Sud de la rue Notre-Dame à l'Est de la rue Matton sera légèrement agrandie de façon à contenir les parties de terrain qui ont fait l'objet d'un échange et d'une vente à l'intérieur de cette zone commerciale. (voir croquis # 3).

District de Cherbourg

- Le tracé de la rue Chauveau qui est situé au Nord de la rue de Cherbourg sera modifié de façon à créer une intersection entre les rues de Montlieu et Blain (voir croquis # 4).
- Le tracé de la rue Auclair qui antérieurement devait rejoindre la rue Savoie, sera modifié de manière à aboutir sur la rue de Montlieu.

Le 2 mai 1994

- L'aire de service éducationnel située en bordure de la côte Rosemont sera légèrement agrandie vers le Nord, à l'angle des rues Sicotte et côte Rosemont afin de permettre l'implantation d'une garderie (voir croquis # 7).

District Mauricien

- L'amorce de la rue projetée perpendiculairement et à l'Ouest du boul. Mauricien partie au Nord de la rue Quenneville, sera déplacée vers le Nord sur une distance de \pm 140 mètres (voir croquis # 5).

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle haute densité située en bordure des rues Ledoux et Saint-Aubin, délimitée à l'Ouest par l'autoroute 755, au Nord par le chemin de fer Canadien Pacifique, au Sud par le parc Marion et à l'Est par l'arrière lot de la rue Valiquette, sera modifiée pour une aire résidentielle basse densité afin de permettre la construction de maisons unifamiliales de type jumelé (voir croquis # 6).
- Le tracé des rues proposées sera légèrement modifié de façon à éliminer un îlot de verdure; par contre, un parc sera rajouté dans le coin Nord-Ouest du projet.

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville où les stations-service sont autorisées, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre l'installation d'une affiche publicitaire d'une dimension maximale de 1,2 m X 1,7 m en provenance du siège social de la compagnie d'essence.

Sur tout le territoire municipal une modification sera faite au règlement de zonage afin de diminuer la norme relative aux marges de recul latérales en présence d'ouverture ou de fenêtre, qui passera de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m), conformément aux dispositions du nouveau Code civil.

Le 2 mai 1994

Sur le territoire municipal situé en zone de plaines inondables, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'autoriser des travaux d'ordres municipal, industriel et public et ce, conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville.

Dans toutes les zones commerciales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage de façon à interdire spécifiquement l'installation de toute forme d'enseignes temporaires à l'extérieur des commerces.

Sur tout le territoire municipal, une modification sera faite au règlement de zonage afin d'assouplir les normes relatives à la dimension des allées d'accès ainsi qu'aux cases de stationnement en zone résidentielle et, en contrepartie, afin d'augmenter ces normes en zone commerciale, de façon à mieux répondre aux besoins dans ce domaine.

District Richelieu

- Du côté Est de la côte Richelieu entre les rues Roland et Saint-Joseph, la zone commerciale 419 C sera créée à même la zone résidentielle 91 Ra⁵ afin d'autoriser l'usage commercial pour fins de services, de bureaux et de vente au détail de pièces neuves pour automobiles (voir croquis #1).
- La zone 415 C/Ri sera créée à même la zone commerciale 205 C qui se situe entre l'autoroute de Francheville et la rue Corbeil, à l'ouest de la zone 88 Pb de façon à permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées et d'autoriser l'usage commercial pour fins de services, de bureaux ainsi que l'activité de garderie (voir croquis #2).
- En bordure de la rue Duberger, à l'intérieur de la zone 76 Ra, il sera autorisé de la construction de bâtiments unifamiliaux avec logement attenant n'ayant qu'une seule chambre à coucher et dont l'entrée principale commune ne donnera que sur un seul vestibule (voir croquis #3).

District Du Fleuve

- L'étendue de la zone commerciale 351 C qui se situe à l'ouest du pont Laviolette, au Sud de la

Le 2 mai 1994

rue Notre-Dame et à l'Est de la rue Matton, sera légèrement agrandie vers le Sud à même la zone 352 Pc (voir croquis #4).

District Mauricien

- En bordure du boul. Jean-XXIII, soit la partie située entre le boul. Mauricien et l'autoroute 55, la marge de recul avant pour les zones 253 C, 254 C et 355 C passera de neuf mètres et quatorze dixièmes (9,14 m) à vingt-deux mètres (22 m) (voir croquis #5).
- La rue projetée qui était localisée entre la rue Quenneville et la voie ferrée Canadien Pacifique à l'Ouest du boul. Mauricien sera déplacée à \pm cent quarante mètres (140 m) vers le Nord. L'usage de cette zone sera également modifié de façon à permettre du duplex jumelé ou du multifamilial quatre (4) logements de deux (2) étages (voir croquis #6).

District de Cherbourg

- Les zones situées en bordure des rues Blain, Chauveau, de Montlieu et Savoie seront renumérotées. À l'intérieur des zones 5 Ra², 5 Ra³ et 16 Ra, il sera autorisé de la construction résidentielle unifamiliale isolée. À l'intérieur des zones 186 Ra, 188 Ra et 189 Ra, il sera autorisé de la construction résidentielle unifamiliale jumelée. Le tracé de la rue Chauveau sera légèrement modifié de façon à réunir la rue Blain à la rue de Montlieu. De même, le tracé de la rue Auclair sera lui aussi modifié de façon à ramener l'intersection de la rue Savoie à la rue de Montlieu (voir croquis #7).
- Dans les nouvelles zones 5 Ra², 5 Ra³ et 16 Ra, en bordure de la rue Savoie, une modification sera apportée au règlement de lotissement de façon à ce que la largeur minimum requise des lots pour cette zone passe de 17 m à 15 m. Il en sera de même pour la superficie minimum des lots qui passera de 459 m² à 405 m² (Voir croquis #8)
- L'étendue de la zone de service éducationnel 99 Sb sera légèrement agrandie vers le Nord à même la zone 181 Rd qui se situe à l'angle des rues Sicotte et côte Rosemont pour une superficie additionnelle de 1 200 mètres carrés.

Le 2 mai 1994

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone 145 C qui est située entre la rue Bellefeuille et les boulevards Royal et Des Récollets, l'exigence relative au parement extérieur sera augmentée de façon à obliger un fini extérieur de type maçonnerie sur toutes les façades du bâtiment (voir croquis #9).

District Marion

- La zone 107 Rde¹ située en bordure de la rue Malo sera renumérotée et portera le # 116 Rde sans en modifier l'affectation (voir croquis #10).
- Les zones résidentielles multifamiliales 107 Rde², 107 Rde³ et 107 Rde⁴ seront annulées et remplacées par les zones 107 Ra¹, 107 Ra² et 107 Ra³ de façon à permettre la construction de bâtiments résidentielles de type unifamilial jumelé. La zone 105 Pa est déplacée dans le coin Nord-Ouest en bordure de la rue Ledoux annulant le tracé en boucle de la rue Ledoux à cet endroit (voir croquis #10).

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 de la façon suivante :

Sur tout le territoire municipal en zones non-desservies, une modification sera faite au règlement de lotissement concernant la réduction de la largeur des lots qui passera de cinquante mètres (50 m) à quarante mètres (40 m) en l'absence des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, et de vingt-cinq mètres (25 m) à vingt mètres (20 m) en l'absence d'un des deux services et ce, conformément aux nouvelles dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville.

Des modifications seront faites au règlement de lotissement afin de préciser le processus interne obligatoire concernant l'obtention d'un permis de lotir. Ces modifications rendront obligatoires :

Le 2 mai 1994

- le paiement des coûts reliés au fonds spécial d'aménagement de parcs et terrains de jeux
- le paiement de toutes les taxes sur les lots visés
- le paiement des modifications des services publics reliés au nouveau lotissement

et ce, avant qu'un permis de lotir ne puisse être émis.

Sur tout le territoire municipal, des modifications au règlement de lotissement seront faites de manière à diminuer la largeur minimale des lots exigée pour la construction de bâtiments résidentiels jumelés d'un étage qui passera de onze mètres (11 m) à dix mètres (10 m). De plus, pour tous les types d'usage, la superficie minimum exigée pour les lots d'angle sera légèrement diminuée afin de tenir compte des contraintes imposées par les emprises de rue.

94-05-159

Adoption de la soumission, Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la tonte de gazon ont été ouvertes le 22 avril 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Verdure de demain inc.	24 318,19 \$
Groupe Pelletier entretien Division Jeannine Pelletier inc.	43 898,23 \$
Pelouse Plus enr.	16 925,00 \$
L'Expert tondeur inc.	23 290,90 \$
Multi-Services Langevin enr.	55 753,62 \$
La Bel-coupe	NON CONFORME

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

Le 2 mai 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les parties A, B et C de la soumission de la firme "Pelouse Plus enr." au montant de 13 800,00 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-160

Adoption de la soumission, Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la coupe d'entrées charretières a été ouverte le 22 avril 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Construction S.R.B. s.c.c.	26 061,78 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction S.R.B. s.c.c." au montant de 26 061,78 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1994

94-05-161

Adoption de la soumission, Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 22 avril 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Pagé Construction, division de Simard et Beaudry inc.	44 490,60 \$
Construction et pavage Maskimo ltée	44 143,92 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction et pavage Maskimo ltée" au montant de 44 143,92 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-162

Adoption de la soumission, Tableau d'affichage électronique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un tableau d'affichage électronique ont été ouvertes le 29 avril 1994 en présence de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe :

Le 2 mai 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Nevco Scoreboard & Wortman entreprises ltd	8 619,91 \$
Francyne Caron enr.	8 319,49 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Francyne Caron enr." au montant de 8 319,49 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-163

Annulation du contrat, Entretien ménager de l'hôtel de ville

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution numéro 93-11-420 qui adoptait la soumission de la firme "Service d'entretien Mauricien enr." pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et le contrat s'y rapportant soient annulés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

94-05-164

Adoption de la soumission, Entretien ménager de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville ont été ouvertes le 29 avril 1994 en présence de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

Le 2 mai 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Atelier des Vieilles Forges inc.	31 750,00 \$
Les Services d'entretien Michel Nérin enr.	64 264,20 \$
Supranet enr.	31 007,93 \$
Service ménager Nettoie-tout enr.	34 917,70 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Supranet enr." au montant de 31 007,93 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-165

Cession du lot 11-114 (parc Brunet)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 11-114 (parc Brunet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Appartements les Tourelles ltée.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1994

94-05-166

Boîte vocale téléphonique pour les niveaux du fleuve

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Service hydrographique du Canada de maintenir en opération la boîte vocale téléphonique donnant les niveaux géodésiques du fleuve.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 10 du règlement # 845 portant sur la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

94-05-167

Fermeture du règlement # 455

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 455, (rue Saint-Germain) sont terminés et qu'ils ont coûté 180 135,40 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 180 135,40 \$ et qu'il ne reste aucun montant à emprunter;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

de fermer le règlement # 455 (rue Saint-Germain).

ADOPTÉE

94-05-168

Fermeture du règlement # 460

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 460 (rues Corbeil et Fabre) sont terminés et qu'ils ont coûté 283 751,09 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 283 710,88 \$ et qu'il ne reste aucun montant à emprunter;

Le 2 mai 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1994, d'un montant de 40,21 \$ et de fermer le règlement # 460.

ADOPTÉE

94-05-169

Adoption du projet 94-02 (Réseau de micro-ordinateurs)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil vote des crédits de 75 000 \$ au projet 94-02 pour permettre la fourniture, l'installation, l'implantation et le support technique pour un réseau de micro-ordinateurs et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

94-05-170

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 1994 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 162 et 164-1 et la création des lots 162-813 et 164-1-91 (entre rue Montlieu et côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 38843, minute 4685).

ADOPTÉE

94-05-171

Cession pour parc des lots 162-813 et 164-1-91

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 2 mai 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour parc des lots 162-813 et 164-1-91 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chavigny et Boulay et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

94-05-172

Demande de service, COGÉCO Câble

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la compagnie COGECO Câble de procéder à la mise en place du service de câblo-distribution dans le secteur de la rue Arnaud.

ADOPTÉE

94-05-173

Mandat - Logiciel de gestion des réclamations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'octroyer à la compagnie Sobeco Ernst & Young le mandat de fournir, d'installer et d'entretenir un logiciel de gestion des réclamations GÉRÉMI, le tout tel que soumis dans l'offre de service reçue à cet effet. Le conseil approuve cette dépense au budget du projet 93-08.

ADOPTÉE

94-05-174

Annulation du contrat pour la fourniture d'un rouleau tandem vibrant

CONSIDÉRANT que la firme "Équipements Montréal inc." est dans l'impossibilité de fournir le rouleau tandem commandé dans le délai requis;

Le 2 mai 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution numéro 94-03-109, qui adoptait la soumission de la firme "Équipement Montréal inc." pour la fourniture d'un rouleau tandem vibrant et que le contrat s'y rapportant soient annulés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

94-05-175

Adoption de la soumission, fourniture d'un rouleau tandem vibrant

CONSIDÉRANT que la résolution et le contrat relatifs à la soumission de la firme "Équipements Montréal inc." pour la fourniture d'un rouleau tandem vibrant ont été annulés en vertu de la résolution 94-05-174;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-ouest accepte la soumission de la firme "Accessoires Outillage ltée", au montant de 33 453,46 \$, comprenant une période de location de trois (3) mois et une option d'achat, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-176

Adoption de rapports du comité municipal de la famille de T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les rapports suivants du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente :

Le 2 mai 1994

Rapport du 10 mars 1993
Rapport du 10 avril 1993
Rapport du 18 mai 1993
Rapport des 11, 12 et 13 juin 1993
Rapport du 21 août 1993
Rapport du 16 octobre 1993
Rapport du 26 janvier 1994
Rapport du 22 février 1994

ADOPTÉE

94-05-177

Appui à la Fédération des unions de familles

CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir à la population tous les services dont elle pourrait bénéficier avec l'implantation d'une "Maison de la famille", que ce soit de favoriser les échanges entre parents, de créer un réseau d'entraide, de fournir de l'information et de la documentation sur les sujets touchant la famille et bien d'autres avantages répondant aux besoins des familles;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la démarche qui est en cours à l'effet de mettre sur pied à Trois-Rivières-Ouest une "Maison de la famille".

ADOPTÉE

94-05-178

Projet Développement de l'emploi

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Daniel Magny, régisseur aux programmes au service des Loisirs, soit autorisé à signer avec Emploi et Immigration Canada une demande de Projet Développement de l'emploi portant sur un poste de coordonnateur(trice) d'un lieu en loisirs pour ados de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1994

CORRESPONDANCE

Société d'autisme Mauricie Bois-Francis : Demande
d'aide financière

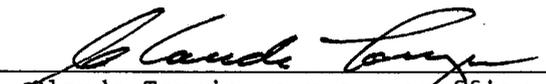
Mme Gisèle Bourassa, Popote volante Sourire :
Remerciements pour subvention

Mme Carole Gagné, Le club mère-enfant de T.R.O. :
Remerciements pour subvention

Familles Touzin et Gauthier : Remerciements pour
condoléances

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

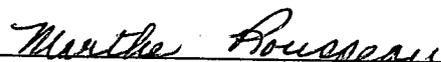
Le 11 mai 1994

Règlement # 721-A

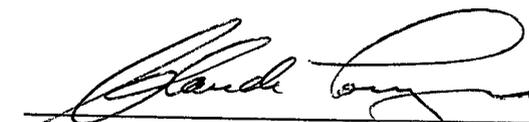
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 721-A intitulé: "Règlement amendant le règlement # 721 de façon à modifier les articles 3, 4, 6, 15 et 16 ainsi que les annexes I, II, et III et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Arnaud et autorisant une dépense n'excédant pas 318 650 \$ et un emprunt de 230 050 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 11 mai 1994, je déclare que ledit règlement # 721-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de Mme Marthe Rousseau, conseillère.



Mme Marthe Rousseau, conseillère



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 16 mai 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mai 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2028, # 3025 et # 4010, tenue ce 16 mai 1994, une modification portant sur l'ajout d'une garderie sur côte Rosemont a été apportée à l'avis de motion des règlements numéros 2028 et 3025.

94-05-179

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mai 1994.

ADOPTÉE

94-05-180

Adoption de la liste de comptes C-15-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-15-94 concernant les chèques 48354 à 48411 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 171 952,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

94-05-181

Adoption de la liste de comptes C-16-94

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-16-94 concernant les chèques 48351, 48352, 48412 à 48498 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 212 615,43 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-05-182

Adoption de la liste des mutations du 16 au 31 mars 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 31 mars 1994, pour un montant total de 8 925,56 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-05-183

Adoption de la liste des mutations du 1er au 15 avril 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 avril 1994, pour un montant total de 11 996,49 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-05-184

Adoption du règlement # 2028

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 2028, intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 8 et 10 du règlement # 845 portant sur la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

94-05-185

Adoption du règlement # 742

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 742 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chavigny et Boulay et autorisant une dépense n'excédant pas 459 200 \$ et un emprunt de 459 200 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-05-186

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, rue Montlieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la confection de la rue Montlieu ont été ouvertes le 6 mai 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	47 627,61 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	51 359,75 \$
J. P. Doyon ltée	56 264,84 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	56 476,23 \$
André Bouvet ltée	52 314,58 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet;

Le 16 mai 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 47 627,61 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 740.

ADOPTÉE

94-05-187

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, rues Goyer, Sicard et Anctil

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la confection des rues Goyer, Sicard et Anctil ont été ouvertes le 6 mai 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	200 621,94 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	231 719,52 \$
J. P. Doyon ltée	239 278,04 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	226 097,45 \$
André Bouvet ltée	235 676,26 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

Le 16 mai 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 200 621,94 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 740.

ADOPTÉE

94-05-188

Adoption de la soumission, Voiture de police

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une voiture de police ont été ouvertes le 6 mai 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Trois-Rivières Chevrolet inc.	24 658,72 \$
Boisclair Ford	23 579,57 \$
Gérard Grenier Auto inc.	24 836,49 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 16 mai 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Boisclair Ford" au montant de 23 579,57 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Soumissions

Soumissions, Équipements pour terrains de jeux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'équipements pour terrain de jeux ont été ouvertes le 22 avril 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Distribution Richard Tessier inc.	46 008,19 \$
Atelier Go-Élan inc.	Non conforme

Suite à l'analyse des soumissions reçues le conseil annule ces soumissions et demande à M. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs de présenter une nouvelle demande de soumissions.

94-05-189

Adoption de la soumission, Informatique, 7 postes de travail

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de 7 postes de travail (micro-ordinateurs) ont été ouvertes le 16 mai 1994 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Célibec	30 044,24 \$
Mensys Business Solution Center ltd	31 611,12 \$

Le 16 mai 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Célibec" au montant de 30 044,24 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-02.

ADOPTÉE

94-05-190

Adoption de la soumission, Informatique, Serveur et équipements périphériques

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un serveur et d'équipements périphériques ont été ouvertes le 16 mai 1994 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Célibec	non participation
Mensys Business Solution Center ltd	35 795,54 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 16 mai 1994

"Mensys Business Solution Center ltd" au montant de 35 795,54 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-02.

ADOPTÉE

94-05-191

Adoption de la soumission, Engrais, herbicides et chaux liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'épandage d'engrais, d'herbicides et de chaux liquide ont été ouvertes le 13 mai 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Environnement Plus enr.	4 156,61 \$
Floriculture Gauthier inc.	4 976,72 \$
B.B. Extermination inc.	4 415,21 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Environnement Plus enr." au montant de 4 156,61 \$ (sans taxe) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

94-05-192

Adoption de la soumission, Aménagements paysagers

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les aménagements paysagers ont été ouvertes le 13 mai 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Floriculture Gauthier inc.	17 693,22 \$
Pépinière Jardins Gaétan Chassé inc.	16 457,89 \$
Terrassements modernes enr.	15 042,06 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Terrassements modernes enr." au montant de 15 042,06 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-05-193

Adoption de la soumission, Arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la plantation d'arbres ont été ouvertes le 13 mai 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

Le 16 mai 1994

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Centre horticole du Cap	60 669,52 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	60 134,05 \$
Pépinière Jardins Gaétan Chassé inc.	30 056,77 \$
Terrassements modernes enr.	25 350,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Terrassements modernes enr." au montant de 25 350,00 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements concernés.

ADOPTÉE

94-05-194

Adoption de la soumission, Prolongement de l'égout pluvial sur la rue Bélanger (Règlement 708)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Bélanger ont été ouvertes le 13 mai 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	3 452,04 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	4 462,82 \$
J. P. Doyon ltée	5 029,75 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	5 156,81 \$

Le 16 mai 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Gaston Paillé ltée" au montant de 3 452,04 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 708.

ADOPTÉE

94-05-195

Adoption de la liste des salaires du personnel surnuméraire non-syndiqué, révisée le 17 mai 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des salaires du personnel surnuméraire non-syndiqué, révisée en date du 16 mai 1994, soit adoptée telle que présentée par le service du Personnel.

ADOPTÉE

94-05-196

Adoption du rapport du comité de circulation R-02-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-02-94, tenu le 11 mai 1994, soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

94-05-197

Adoption du compte-rendu de la réunion du C.L.A.P.
tenue le 13 avril 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le compte-rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenu le 13 avril 1994, soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-05-198

Proclamation de la "Semaine de la municipalité
1994"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 5 au 11 juin 1994 soit proclamée "Semaine de la municipalité 1994".

ADOPTÉE

94-05-199

Subvention 1994, Chambre de commerce du district
de Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'une subvention de 5 000 \$ soit accordée à la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières pour l'année 1994.

ADOPTÉE

94-05-200

Renouvellement de convention, Pavillon-jardin

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve le renouvellement de la convention relative au pavillon-jardin installé sur la propriété de M. Éric Gruninger et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

94-05-201

Servitude d'égout sanitaire, Lot P.32 (rue du Fleuve)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot P.32 (rue du Fleuve) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Boutaleb-Joutei Asmae.

ADOPTÉE

94-05-202

Crédits supplémentaires au projet 94-00 (Immobilisations 1994)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 20 000 \$ au projet 94-00 (Immobilisations 1994) pour permettre les dépenses suivantes : Abri des officiels au petit terrain de baseball Laviolette et augmentation du budget pour l'abri sur pilotis du terrain de soccer Laviolette et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, Local des marqueurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction d'un local des marqueurs au parc Laviolette ont été ouvertes le 13 mai 1994 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Les constructions Aubry et Boucher inc.	14 184,00 \$
Le Réno-Viateur inc.	12 401,09 \$

Le 16 mai 1994

Suite à l'analyse des soumissions reçues le conseil annule ces soumissions et demande à M. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs de présenter une nouvelle demande de soumissions.

94-05-203

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 1994 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 18 et la création du lot 18-133 (arrière-lot, rue Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 38844, minute 4702).

ADOPTÉE

94-05-204

Cession du lot 18-133 (rue Ledoux)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 18-133 (zone tampon en arrière-lot, rue Ledoux) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

94-05-205

Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris"

CONSIDÉRANT que la population de la ville de Trois-Rivirèes-Ouest se chiffre à 20 076;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 16 mai 1994

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1994 dans la catégorie : Villes - pop. 20 000 à moins de 40 000 habitants, que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et qu'elle en informe le ministère.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement 1000.24 et amendant le règlement 1000 à l'article 29 afin de permettre l'usage d'arroseur souterrain automatique et programmable.

94-05-206

Mandat - Étude de feux de circulation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme "Les consultants Falardeau & associés ltée" soit mandatée pour effectuer une étude de feux de circulation à diverses intersections du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE

94-05-207

Nomination du directeur général adjoint pour la période du 17 juillet 1994 au 16 juillet 1995

CONSIDÉRANT l'importance du rôle du directeur général de la Ville et celle d'assurer les fonctions qu'il exerce;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que, pour valoir pendant la période comprise entre le 17 juillet 1994 et le 16 juillet 1995, le conseil municipal désigne M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier de la Ville, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint.

Le 16 mai 1994

Les fonctions de directeur général adjoint ne seront exercées qu'en cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir du directeur général, ou advenant une vacance à ce poste.

Le traitement auquel aura droit M. Jean-Yves Martin, à titre de directeur général adjoint, sera de 4 % supérieur à son traitement actuel, laquelle majoration de 4 % ne vaudra que pour la durée temporaire de sa nomination et ne sera d'aucune façon réputée faire partie de son traitement de base.

La désignation de M. Jean-Yves Martin au poste de directeur général adjoint cessera automatiquement à l'arrivée du terme ou à toute date antérieure si tel était le désir du conseil municipal par révocation de la présente résolution.

ADOPTÉE

94-05-208

Séances des mois de juillet et août 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de fixer les dates des assemblées régulières du conseil au 4 juillet et au 22 août pour ces deux mois 1994.

ADOPTÉE

94-05-209

Mandat à Hamel, Roy Pinard, arpenteurs-géomètres

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme "Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres" soit mandatée pour effectuer les travaux de cadastre relatifs à la rue Chavigny, le tout tel que proposé dans l'offre de service de ladite firme datée du 12 mai 1994.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1994

94-05-210

Mandat à Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres, soit mandatée pour préparer un plan démontrant les terrains à acquérir sur le boulevard Jean-XXIII (face à l'entreprise Mich-o-tomobile) dans le but d'uniformiser la largeur de l'emprise dudit boulevard.

ADOPTÉE

94-05-211

Mandat à Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres soit mandatée pour préparer le plan de cadastre du bassin de la rivière Bettez entre les rues de la Montagne et côte Richelieu, le tout tel que proposé dans l'offre de service de ladite firme datée du 12 mai 1994.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Jean-XXIII et de côte Verdun et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

CORRESPONDANCE

M. Daniel Martin, Atelier GO-ÉLAN inc. : Description de la compagnie.

Famille de Mme Lilianne Boisclair : Remerciements pour condoléances.

M. Serge Labrecque, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Plan d'élimination des BPC dont le ministère de l'Environnement et de la Faune a la garde.

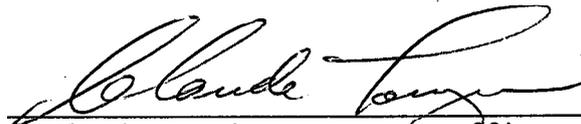
Le 16 mai 1994

Mme Jocelyne Lefort, Ministère des Ressources naturelles : La réforme du cadastre.

M. Yvon Picotte, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Participation à la 16e édition du concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 1er juin 1994

Règlement # 742

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 742 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chavigny et Boulay et autorisant une dépense n'excédant pas 459 200 \$ et un emprunt de 459 200 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 1er juin 1994, je déclare que ledit règlement # 742 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de Mme Marthe Rousseau, conseillère.


Mme Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 6 juin 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 juin 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-06-212

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mai 1994.

ADOPTÉE

94-06-213

Adoption de la liste de comptes C-17-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-17-94 concernant les chèques 48499 à 48573 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 194 842,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-214

Adoption de la liste de comptes C-18-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-18-94 concernant les chèques 47908, 48574 à 48649 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 183 941,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-215

Adoption de la liste de comptes C-19-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-19-94 concernant les chèques 48650 à 48741 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 227 530,03 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-216

Adoption de la liste de mauvaises créances 94-01

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mauvaises créances 94-01, relative à la taxe d'affaires, pour un total de 3 592,33 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-217

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 avril 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 30 avril 1994, pour un montant total de 13 599,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-218

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 mai 1994

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations du 1er au 15 mai 1994, pour un montant total de 17 226,08 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-219

Adoption du règlement # 3025

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 3025, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-220

Adoption du règlement # 4010

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 4010, intitulé "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 5, 7, 8, 9 et 10 du règlement # 845 concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

94-06-221

Adoption du règlement # 743

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 743 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Jean-XXIII et de côte Verdun et autorisant une dépense n'excédant pas 3 390 00 \$ et un emprunt de 3 345 504 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-222

Adoption du règlement 1000.36

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.36 intitulé : "Règlement abrogeant le règlement 1000.24 et amendant le règlement 1000 à l'article 29 afin de permettre l'usage d'arroseur souterrain automatique et programmable" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-223

Adoption de la soumission, Construction d'un local pour les marqueurs au parc Laviolette

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la construction d'un local pour les marqueurs au parc Laviolette a été ouverte le 30 mai 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et de Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville :

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Le Réno-Viateur inc.	12 533,91 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Le Réno-Viateur inc." au montant de 12 533,91 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-00.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-224

Adoption de la soumission, Prolongement du stationnement, pavillon communautaire

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction d'un local pour le prolongement du stationnement du pavillon communautaire ont été ouvertes le 30 mai 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier et des représentants des diverses compagnies :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Pagé Construction, div. du Groupe Simard & Beaudry inc.	24 401,75 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	22 146,60 \$
Construction et pavage Maskimo ltée	21 488,49 \$
Noé Veillette inc.	18 434,16 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 18 434,16 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-01.

ADOPTÉE

94-06-225

Modification de l'annexe "I" du règlement # 724

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prévu prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit

Le 6 juin 1994

payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 724 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 642,19 \$ prévu pour le règlement # 724 (rues Lebel, Brosseau et Sabourin) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7531-85-3266

18-82

13,50 mètres

ADOPTÉE

94-06-226

Modification de l'annexe "I" du règlement # 728

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prévu prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 728 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 6 juin 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 24 232,43 \$ prévu pour le règlement # 728 (rues Anctil, Decelles, Dozois, Goyer et Sicard) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7233-69-1670	150-477	18,03 mètres
7233-71-7759	464-253	19,20 mètres
7234-80-5492	464-248	20,75 mètres

ADOPTÉE

94-06-227

Modification de l'annexe I du règlement # 733

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prévu prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 733 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 447,84 \$ prévu pour le règlement # 733 (rues Quenneville, Nolin et Borduas) et que

Le 6 juin 1994

l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7530-65-7057	32-62, P.32-61	4,88 mètres
7530-65-8941	32-59	4,88 mètres
7530-76-1200	32-35	7,62 mètres

ADOPTÉE

94-06-228

Contrat, maquette du hall de la bibliothèque municipale

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec monsieur Marquis Poulin, sculpteur, un contrat relatif à la production de la maquette démontrant l'oeuvre d'art devant être installée dans le hall de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

94-06-229

Adoption de la liste des salaires du personnel électoral

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des salaires du personnel électoral soit adoptée telle que présentée par le greffier de la Ville, soit :

Recenseurs (35)	: 39,00\$ de base + .336¢ du nom selon la loi
Scrutateurs (66)	: 110,00\$ de base + 25,00\$ vote par anticipation (dépouillement)
Secrétaire bureaux de vote	: 80,00\$ de base + 25,00\$ vote par anticipation (dépouillement) (dépouillement)
Préposé à l'information:	80,00\$
Responsable de salle (Primo)	: 250,00\$
Secrétaire	: 10,43\$/heure selon la convention
Secrétaire surnuméraire:	10,43\$/heure selon la convention

Le 6 juin 1994

Président d'élection : .291 de 1 à 2 500 selon la loi .090 de 2 501 à 22 500 selon la loi

Secrétaire d'élection : 75% du Président selon la loi

Président d'élection : Vote par anticipation - Jour du scrutin
Selon son taux horaire régulier

Secrétaire d'élection : Vote par anticipation - Jour du scrutin
Selon son taux horaire régulier

Secrétaire commis : 13,60\$/heure selon la convention

Millage: : .30¢ du kilomètre selon la convention

ADOPTÉE

94-06-230

Subvention, Matinées symphoniques

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'une subvention de 1 000 \$ soit accordée à l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières à titre de participation au programme "Matinées symphoniques".

ADOPTÉE

94-06-231

Crédits supplémentaires, projet 94-02 (Réseau micro-ordinateurs)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 16 000 \$ au projet 94-02 (Réseau micro-ordinateurs) pour permettre la dépense suivante : Augmentation de la puissance du serveur pour le service de la Sécurité publique et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-232

Adoption du projet 94-03 (Études préliminaires, boulevard Jean-XXIII)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 56 800 \$ au projet 94-03 (Études préliminaires, boulevard Jean-XXIII) pour permettre les dépenses suivantes : études des feux de circulation, des coûts de déplacement du réseau téléphonique du boulevard Jean-XXIII et autres études préliminaires et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-06-233

Adoption du projet 94-04 (Réfection de pavage 1994)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits de 160 000 \$ au projet 94-04 (Réfection de pavage 1994) pour permettre la dépense suivante : repavage de diverses rues, colmatage de fissures, réparation de bordures, pavage de sentiers et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-06-234

Projet de modifications d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

d'adopter le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme de la façon suivante :

Modifications au plan d'urbanisme :

District Carrefour

- Une nouvelle rue sera placée en travers du stationnement actuel du centre commercial Le Carrefour, de façon à réunir en ligne droite, la

Le 6 juin 1994

rue Bellefeuille à Trois-Rivières-Ouest avec celle située à Trois-Rivières. (voir croquis # 1)

District Marion

- Le tracé de la rue Ledoux, partie de rue parallèle à l'autoroute 755, côté Est, sera légèrement modifié de façon à créer un îlot de verdure sur le côté Nord de cette rue. Le parc de voisinage sera enlevé et un sentier de six (6) mètres sera conservé à l'endroit où était prévu le parc initialement. (voir croquis # 2).

District Mauricien

- Le tracé de la rue Maheu, côté Ouest, sera modifié de manière à permettre la mise en place d'une boucle en U et ce, dans le but d'ajouter un terrain supplémentaire au projet de développement de cette rue. (voir croquis # 3).
- L'aire d'occupation commerciale située au Sud de Jean-XXIII et à l'Ouest du Théâtre des Marguerites, sera modifiée afin de permettre à la fois, une activité commerciale et industrielle léger dans le but de rendre possible l'implantation d'une usine de confiseries. (voir croquis # 4).

District Du Fleuve

- L'aire d'occupation commerciale située du côté Sud de la rue Notre-Dame à l'Ouest de la rue Gélinas sera légèrement diminuée de façon à créer à même cette étendue, une aire d'occupation commerciale et industrielle légère dans le but de permettre la fabrication de garages de toile et de toiles sur mesure. (voir croquis # 5).

Modifications aux règlements d'urbanisme :

Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la municipalité (Rd, Re, Rf), une modification est faite afin d'interdire l'installation de cordes à linge.

Le 6 juin 1994

Dans toutes les zones résidentielles (Ra, Rb, Rc, Rg, Rh) une modification est apportée afin de régir la mise en place des cordes à linge de façon à en limiter la hauteur à six (6) mètres au-dessus du sol.

District du Carrefour

- Dans le prolongement de la rue Bellefeuille, une nouvelle rue sera créée dans le stationnement du centre commercial Le Carrefour entre le boulevard des Récollets et la rue Bellefeuille actuelle. (voir croquis # 1).
- La marge de recul avant située en bordure de la rue projetée face à la rue Marion, passera de dix (10) mètres à six (6) mètres sauf pour la partie du bâtiment servant de débarcadère où elle sera de deux (2) mètres. (voir croquis # 1).

District Marion

- Le tracé de la rue Ledoux, partie de rue parallèle à l'autoroute 755, côté Est, sera légèrement modifié de façon à créer un îlot de verdure à même la zone 107 Ra¹. La zone 105 Pa sera annulée et un sentier de six (6) mètres sera conservé à l'endroit où était prévu le parc initialement. (voir croquis # 2).

District Mauricien

- À l'intérieur de la zone 108 Ra, le tracé de la rue Maheu, côté Ouest, sera légèrement modifié par la création d'une boucle en U de façon à permettre la création d'un lot additionnel pour ce projet de développement. (voir croquis #3).
- La zone 264 C/A située du côté Sud du boulevard Jean-XXIII sera renumérotée pour devenir la zone 264 C/I/A afin de permettre la vente et la fabrication de confiseries. (voir croquis #4)
- À l'intérieur des zones commerciales et industrielles 94 I/C, 98 I/C, 355 C, 257 I/C, 259 I/C et 392 I/C, il sera autorisé la vente et la réparation de motoneiges et de sea-doo's. (voir croquis # 5 et 6).

Le 6 juin 1994

District Du Fleuve

- La zone commerciale 285 C située du côté Sud de la rue Notre-Dame, à l'Ouest de la rue Gélinas, sera légèrement diminuée de façon à créer la zone commerciale et industrielle 336 C/I, englobant les lots #47-4 et P 46, permettant ainsi la fabrication de garages de toile et de toiles sur mesure. (croquis #7)

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Amyot et Maheu et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc d'une partie du boulevard Saint-Jean et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Le 6 juin 1994

94-06-235

Projets - Programme d'infrastructures Canada-Québec - Divers projets

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le "Programme d'infrastructures Canada-Québec";

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales divers projets dans le cadre du volet I (Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures - municipalités de 5 000 habitants et plus) et du volet III (Expérimentation de nouvelles technologies) du "Programme d'infrastructures Canada-Québec".

ADOPTÉE

94-06-236

Adoption de la soumission, Appareil radar au laser

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un appareil radar au laser ont été ouvertes le 3 juin 1994 en présence de MM. Jean Proulx, directeur du service de la Sécurité publique et Claude Touzin, o.m.a., greffier :

<u>Firmes</u>	<u>Montant total</u>
Électronique sécurité Thomas ltée	8 261,74 \$
Les distributeurs R. Nicholls inc.	8 311,88 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean Proulx, directeur du service de la Sécurité publique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme

Le 6 juin 1994

"Électronique sécurité Thomas ltée" au montant de 8 261,74 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante (94-00).

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaétan Alarie, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement prohibant les fils conducteurs suspendus le long et/ou à travers le boulevard Jean-XXIII, entre l'autoroute 55 et la limite de Trois-Rivières-Ouest/Trois-Rivières.

94-06-237

Adoption du comité de circulation R-03-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-03-94, tenu le 1er juin 1994, soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente, à l'exception du point 94-17 qui est reporté à une réunion ultérieure.

ADOPTÉE

94-06-238

Mandat, Beaumier Richard, Avocats

CONSIDÉRANT que monsieur Roger Saint-Pierre est propriétaire de l'immeuble sis au 571 rue Lacerte, soit les lots 17-104 et 17-105 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les officiers de la municipalité ont constaté qu'il existe des nuisances à l'arrière de l'immeuble principal et sur les rives du cours d'eau Lacerte et qu'ils ont fait rapport en conséquence au conseil municipal;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 6 juin 1994

que le conseil municipal reconnaît que toutes les constructions de bois, de toile, tôle ou polythène rattachées à l'arrière du bâtiment principal et que les pneus, briques, blocs de remblai, cylindres de métal, blocs de ciment, rebuts et matériaux de construction, vieux poteaux, tuyaux, se trouvant sur les rives et le fond du cours d'eau Lacerte, ainsi que les parties de bâtiments ou construction surplombant le cours d'eau Lacerte (remise et/ou garage vitré et genre de patio ou terrasse avec rampes blanches) constituent des nuisances au sens des articles 71 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q. c.Q-2.;

que le conseil municipal reconnaît que les nuisances énumérées ci-avant nuisent à la qualité de l'environnement urbain et qu'elles constituent également une atteinte au droit à la qualité de l'environnement dévolu à chaque citoyen de la ville;

que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Beaumier Richard pour transmettre à monsieur Saint-Pierre une mise en demeure lui enjoignant de faire disparaître ces nuisances dans les 15 jours de la signification de ladite mise en demeure, à défaut de quoi le conseil municipal autorise ses procureurs à entreprendre tous les recours jugés utiles ou nécessaires pour obtenir l'enlèvement des nuisances et pour y procéder aux frais de monsieur Saint-Pierre au cas de défaut de sa part d'y pourvoir, et à en percevoir le coût comme s'il s'agissait d'une taxe municipale.

ADOPTÉE

94-06-239

Adoption de la soumission, Réparation de bordures de rue en béton à divers endroits dans la ville

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la réparation de bordures de rue en béton à divers endroits dans la ville a été ouverte le 6 juin 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du service technique et Claude Touzin, o.m.a., greffier;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Cimentier Marock inc.	15 042,06 \$

Le 6 juin 1994

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing. directeur du service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Cimentier Marock inc." au montant de 15 042,06 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-06-240

Permis d'intervention - Ministère des transports du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux n'excédant pas 10 000 \$ à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par ce ministère et afin que la Ville s'engage à respecter les clauses dudit permis d'intervention, et ce, pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1994.

ADOPTÉE

94-06-241

Adoption du projet 94-01 (Surplus réservé 1994)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil vote des crédits de 19 000 \$ au projet 94-01 (Surplus réservé 1994) pour permettre la dépense suivante : Agrandissement du stationnement du pavillon communautaire et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

Le 6 juin 1994

94-06-242

Crédits supplémentaires, projet 92-07

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 14 031 \$ au projet 92-07 (Loisirs 1992, développement complémentaire) pour permettre la dépense suivante : piste de rouli-roulant avec obstacles au parc Rosemont, que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire et que la subvention de 10 575 \$ du gouvernement du Québec soit appropriée aux revenus courants.

ADOPTÉE

94-06-243

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que monsieur Steeve Boutin soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 13 juin 1994, au salaire de 11.93 \$/heure selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Patricia Côté (Programme de Chantiers Jeunesse internationale) : Demande d'aide financière

Mme Marie-Ange B. Bourrassa : Mur de soutènement du cours d'eau Bettez

Conseil de gestion du Groupe Scout de Sainte-Catherine de Sienne : Remerciements pour contribution à la soirée-casino.

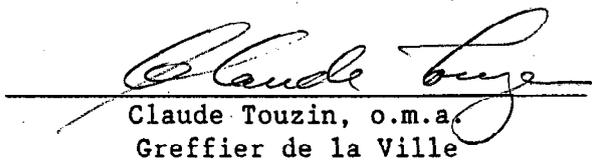
M. Robert Cournoyer, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 741.

8658

Le 6 juin 1994

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 7 juin 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juin 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-06-244

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants, tous préparés en juin 1994, concernant le boulevard Jean-XXIII :

- 11-551-E Boul. Jean-XXIII, de l'autoroute 55 au chaînage 0+205
- 11-552-E Boul. Jean-XXIII, du chaînage 0+205 au chaînage 0+630
- 11-553-E Boul. Jean-XXIII, du chaînage 0+630 au chaînage 1+050
- 11-554-E Boul. Jean-XXIII, du chaînage 1+050 au chaînage 1+375
- 11-549 Plan d'ensemble du boul. Jean-XXIII
- 11-550 Plan d'ensemble du boul. Jean-XXIII
- 11-551-P Voirie, égouts, aqueduc, boul. Jean-XXIII, de l'autoroute 55 à la rue Brodeur
- 11-45-P Voirie, égouts, aqueduc, côte de Verdun, du boul. Jean-XXIII vers le nord
- 11-555-P Intersection boul. Jean-XXIII, Corbeil et sortie de l'autoroute 55
- 11-552-P Voirie, égouts, aqueduc, boul. Jean-XXIII, de la rue Brodeur au chaînage 0+630
- 11-436-P Rivière Bettez, de Saint-Joseph à côte Richelieu

Le 7 juin 1994

- 11-553-P Voirie, égouts, aqueduc, boul. Jean-XXIII, du chaînage 0+630 au chaînage 1+050
- 11-616-P Intersection rue de Carillon et boul. Jean-XXIII
- 11-554-P Voirie, égouts, aqueduc, boul. Jean-XXIII, du chaînage 1+050 au chaînage 1+350
- 11-622-P Intersection côte Rosemont et boul. Jean-XXIII
- 11-588 Fossé arrière-lot à l'est de Sidbec, entre les lots 8 et 9, du boul. Jean-XXIII au chaînage 0+375.

"E" signifie existant

"P" signifie projeté

ADOPTÉE

94-06-245

Adoption du règlement # 746 (rue Laflamme)

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 746, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 544 741 \$ et un emprunt de 329 618 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-246

Adoption du règlement # 745 (rues Amyot et Maheu)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 745, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par

Le 7 juin 1994

canalisations souterraines des rues Amyot et Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 371 935 \$ et un emprunt de 276 137 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-247

Adoption du règlement # 747

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 747 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc d'une partie du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 37 950 \$ et un emprunt de 35 639 \$ " soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-248

Adoption du règlement # 848 (fils électriques)

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 848 intitulé "Règlement prohibant les fils conducteurs suspendus le long et/ou à travers le boulevard Jean-XXIII, entre l'autoroute 55 et la limite de Trois-Rivières-Ouest/Trois-Rivières" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

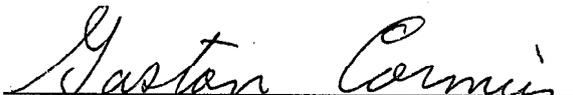
Le 20 juin 1994

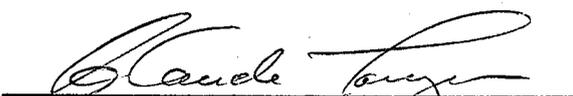
Règlement # 743

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 743 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Jean-XXIII et de côte Verdun et autorisant une dépense n'excédant pas 3 390 000 \$ et un emprunt de 3 345 504 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 20 juin 1994, je déclare que ledit règlement # 743 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.


Monsieur Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 juin 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juin 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur le conseiller Gaétan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-06-249

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 juin 1994.

ADOPTÉE

94-06-250

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 juin 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juin 1994.

ADOPTÉE

94-06-251

Adoption de la liste de comptes C-20-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 20 juin 1994

que la liste de comptes C-20-94 concernant les chèques 47732, 48742 à 48832 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 375 546,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-252

Adoption de la liste de comptes C-21-94

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-21-94 concernant les chèques 48833 à 48917 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 416 740,24 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-06-253

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 mai 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations du 16 au 30 mai 1994, pour un montant total de 22 892,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 5, 7, 8, 9 et 10 du règlement # 845 concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 20 juin 1994

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

District Carrefour

- Une nouvelle rue sera placée en travers du stationnement actuel du centre commercial Le Carrefour, de façon à réunir en ligne droite, la rue Bellefeuille à Trois-Rivières-Ouest avec celle située à Trois-Rivières. (voir croquis # 1)

District Marion

- Le tracé de la rue Ledoux, partie de rue parallèle à l'autoroute 755, côté Est, sera légèrement modifié de façon à créer un îlot de verdure sur le côté Nord de cette rue. Le parc de voisinage sera enlevé et un sentier de six (6) mètres sera conservé à l'endroit où était prévu le parc initialement. (voir croquis # 2).

District Mauricien

- Le tracé de la rue Maheu, côté Ouest, sera modifié de manière à permettre la mise en place d'une boucle en U et ce, dans le but d'ajouter un terrain supplémentaire au projet de développement de cette rue. (voir croquis # 3).
- L'aire d'occupation commerciale située au Sud de Jean-XXIII et à l'Ouest du Théâtre des Marguerites, sera modifiée afin de permettre à la fois, une activité commerciale et industrielle léger dans le but de rendre possible l'implantation d'une usine de confiseries. (voir croquis # 4).

District Du Fleuve

- L'aire d'occupation commerciale située du côté Sud de la rue Notre-Dame à l'Ouest de la rue Gélinas sera légèrement diminuée de façon à créer à même cette étendue, une aire d'occupation commerciale et industrielle légère dans le but de permettre la fabrication de garages de toile et de toiles sur mesure. (voir croquis # 5).

Le 20 juin 1994

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage de la façon suivante :

Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la municipalité (Rd, Re, Rf), une modification est faite afin d'interdire l'installation de cordes à linge.

Dans toutes les zones résidentielles (Ra, Rb, Rc, Rg, Rh) une modification est apportée afin de régir la mise en place des cordes à linge de façon à en limiter la hauteur à six (6) mètres au-dessus du sol.

District du Carrefour

- Dans le prolongement de la rue Bellefeuille, une nouvelle rue sera créée dans le stationnement du centre commercial Le Carrefour entre le boulevard des Récollets et la rue Bellefeuille actuelle. (voir croquis # 1).
- La marge de recul avant située en bordure de la rue projetée face à la rue Marion, passera de dix (10) mètres à six (6) mètres sauf pour la partie du bâtiment servant de débarcadère où elle sera de deux (2) mètres. (voir croquis # 1).

District Marion

- Le tracé de la rue Ledoux, partie de rue parallèle à l'autoroute 755, côté Est, sera légèrement modifié de façon à créer un îlot de verdure à même la zone 107 Ra¹. La zone 105 Pa sera annulée et un sentier de six (6) mètres sera conservé à l'endroit où était prévu le parc initialement. (voir croquis # 2).

District Mauricien

- À l'intérieur de la zone 108 Ra, le tracé de la rue Maheu, côté Ouest, sera légèrement modifié par la création d'une boucle en U de façon à permettre la création d'un lot additionnel pour ce projet de développement. (voir croquis #3).
- La zone 264 C/A située du côté Sud du boulevard Jean-XXIII sera renumérotée pour devenir la zone 264 C/I/A afin de permettre la vente et la fabrication de confiseries. (voir croquis #4)

Le 20 juin 1994

- À l'intérieur des zones commerciales et industrielles 94 I/C, 98 I/C, 355 C, 257 I/C, 259 I/C et 392 I/C, il sera autorisé la vente et la réparation de motoneiges et de sea-doods. (voir croquis # 5 et 6).

District Du Fleuve

- La zone commerciale 285 C située du côté Sud de la rue Notre-Dame, à l'Ouest de la rue Gélinas, sera légèrement diminuée de façon à créer la zone commerciale et industrielle 336 C/I, englobant les lots #47-4 et P 46, permettant ainsi la fabrication de garages de toile et de toiles sur mesure. (croquis #7)

94-06-254

Adoption de la soumission, Système de détection, bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'un système de détection pour la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 10 juin 1994 en présence de mesdames France René, bibliothécaire, Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et monsieur René Laprise, directeur adjoint du service des Loisirs :

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Knogo Corporation	21 044,07 \$
3M Canada inc.	22 937,86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de madame France René, bibliothécaire;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Knogo Corporation est non conforme sur plusieurs aspects;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'aviseur légal de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "3M Canada inc." au montant de 22 937,86 \$ étant

Le 20 juin 1994

donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement #730.

ADOPTÉE

94-06-255

Financement, emprunt temporaire, règlements # 739, # 740 et # 741

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1995, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par lesdits règlements :

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
	\$	%	\$
739 (Massicotte, Robitaille)	303 866	90	273 479
740 (Montlieu, Goyer, Sicard)	337 559	90	303 803
741 (Audet Marion)	31 979	90	28 781

ADOPTÉE

94-06-256

Adoption de la soumission, Bordures et trottoirs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction de bordures et trottoirs ont été ouvertes le 17 juin 1994 en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et messieurs Vincent Fortier, ing. M. Ing, ingénieur de projet et Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique ainsi que des représentants des diverses compagnies;

Le 20 juin 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Constructions R.C.R. inc.	87 699,57 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	91 946,02 \$
Laval Construction enr. Div. de Union des Carrières et Pavages limitée	92 509,06 \$
Construction T.C.L. (1990) inc.	82 037,72 \$
Injection EDM inc.	105 627,57 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction T.C.L. (1990) inc." au montant de 82 037,72 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 707, # 735, # 736 et # 737 et du projet 93-04.

ADOPTÉE

94-06-257

Adoption de la soumission. Réfection de la rue
Chavigny (Règlement # 742)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection de la rue Chavigny ont été ouvertes le 17 juin 1994 en présence de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe et messieurs Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet et Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique ainsi que des représentants des diverses compagnies;

Le 20 juin 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Aménagements Pluri-Services inc.	444 298,78 \$
J.P. Doyon ltée	427 605,67 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	424 258,26 \$
André Bouvet ltée	417 941,53 \$
Les construction et pavages Continental, div. du Groupe Devesco ltée	506 643,91 \$
Construction et pavage Maskimo ltée	595 328,61 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Bouvet ltée" au montant de 417 941,53 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'obtention des approbations requises et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 742.

ADOPTÉE

94-06-258

Adoption de la soumission, Cueillette de déchets domestiques dangereux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la cueillette de déchets domestiques dangereux ont été ouvertes le 20 juin 1994 en présence de

Le 20 juin 1994

messieurs Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et Benoit Plante, technicien ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Chemcycle enr.	7 680,57 \$
Services environnementaux Lailaw ltée	12 238,77 \$
Philipp Environnement inc.	6 985,44 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Philipp Environnement inc." au montant de 6 985,44 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante;

que la journée de cueillette de déchets domestiques dangereux soit fixée au 22 octobre 1994.

ADOPTÉE

94-06-259

Nomination du maire suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1er juillet 1994.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1994

94-06-260

Adoption de compte rendu, Comité de retraite

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de retraite tenue le 10 mai 1994 soit adopté tel que présenté par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

94-06-261

Modification de la résolution 505-92

CONSIDÉRANT que le règlement # 721 a été modifié par le règlement # 721-A;

CONSIDÉRANT que la résolution 505-92, passée et adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 21 décembre 1992 fait mention d'un renoncement à une partie d'emprunt pour le règlement # 721 et que cela n'a pas lieu d'être;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

de modifier la résolution 505-92 en y enlevant le règlement # 721, rue Arnaud ainsi que les autres renseignements qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

94-06-262

Servitude par destination du propriétaire sur les lots 151-8-2 Ptie, 151-8-1 et 150-123-2

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire, par destination du propriétaire, sur une partie du lot 151-8-2 ayant une superficie de 257,1 m.c. ainsi que sur les lots 151-8-1 et 150-123-2, tous du

Le 20 juin 1994

cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-06-263

Échange des lots 151-8-2 Ptie, 151-8-1 et 150-123-2

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'échange avec Daniel Levasseur en vertu duquel la Ville cède à Daniel Levasseur une partie du lot 151-8-2 ayant une superficie de 257,1 m.c. ainsi que les lots 151-8-1 et 150-123-2, tous du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. En contre échange, la Ville acquiert de Daniel Levasseur une partie du lot 151-8-2 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, ayant une superficie de 449,6 m.c.. Cet échange est consenti à titre gratuit.

ADOPTÉE

94-06-264

Participation financière au transport, Ile Saint-Quentin

CONSIDÉRANT que la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin, dans le cadre de l'année de la famille, met en place un service de transport en commun, le dimanche, afin de favoriser l'accès de l'île aux familles des villes avoisinantes, leur permettant ainsi de bénéficier d'un espace vert appréciable;

CONSIDÉRANT que la Corporation a demandé à la Ville une aide financière afin de défrayer une portion du coût dudit service de transport;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 20 juin 1994

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie à la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin une subvention de 500 \$ à titre de contribution aux frais de transport mis en place pour l'été 1994.

ADOPTÉE

94-06-265

Crédits supplémentaires au projet 94-00

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 14 000 \$ au projet 94-00 (Immobilisations 1994) pour permettre les dépenses suivantes : Aménagement paysager de l'hôtel de ville, clignotant, étude - système de neutralisation de l'eau (Pluritec Consultants ltée) et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-06-266

Mandat, LPA Groupe-Conseil inc.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme LPA Groupe-Conseil inc. soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux du boulevard Jean-XXIII, le tout tel que mentionné dans l'offre de service adressée à la Ville à cet effet le 3 juin 1994.

ADOPTÉE

94-06-267

Mandat, Pluritec Consultants ltée

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Pluritec Consultants ltée soit mandatée pour effectuer une étude relative à la neutralisation du PH de l'eau potable, le tout tel que mentionné dans l'offre de service adressée à la Ville à cet effet le 6 juin 1994.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1994

94-06-268

Démission de madame Manon Cantin

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de madame Manon Cantin, policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 9 juin 1994 et que le conseil municipal lui offre ses sincères remerciements pour l'excellent travail effectué au service de la Ville.

ADOPTÉE

94-06-269

Engagement de deux policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que messieurs Jean-François Corbeil et François Beaulieu soient engagés à titre de policiers-pompiers suppléants à compter du 4 juillet 1994, au salaire de 11.93 \$/heure selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'ils répondent aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville et conditionnellement à ce qu'ils complètent avec succès le programme de formation policière de base à l'Institut de police de Nicolet.

ADOPTÉE

94-06-270

Subvention, Parents-Secours

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne une subvention à l'organisme Parents-Secours au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1994

94-06-271

Mur anti-bruit

CONSIDÉRANT que les citoyens de Trois-Rivières-Ouest demandent depuis plusieurs années la construction d'un mur anti-bruit;

CONSIDÉRANT que le pont Laviolette a été construit au cours des années 1965-1967 et que le dédoublement de l'autoroute transquébécoise ainsi que l'autoroute 755 ont été faits dans les années 1972-1973;

CONSIDÉRANT qu'avant la construction de ces autoroutes, des citoyens demeuraient sur le boulevard Saint-Jean depuis au-delà de trente ans;

CONSIDÉRANT que ceux-ci disposaient, à cette époque, d'un environnement plus tranquille qu'actuellement;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir du ministère des Transports du Québec de construire et de réaliser à ses frais un mur anti-bruit, étant donné l'existence de riverains au moment de la construction desdites autoroutes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller;

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exige du ministère des Transports la construction, aux frais dudit ministère, d'un mur anti-bruit et ce, au cours de l'année 1994.

que demande soit faite à M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales ainsi qu'à M. Yvon Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Maskinongé, afin qu'ils intercèdent auprès du ministère des Transports pour appuyer notre demande, de façon que les citoyens de Trois-Rivières-Ouest aient une meilleure qualité de vie;

que copie de cette résolution soit envoyée à M. Daniel Johnson, Premier ministre.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1994

CORRESPONDANCE

M. Robert Cournoyer, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 739 (rues Massicotte et Robitaille)

M. Pierre Duhamel, Chambre des communes : Confirmation de la recommandation de l'octroi d'une aide financière pour un projet dans le cadre du programme "Développement de l'emploi".

MM. Paul et Maurice Nassif : Demande d'ouverture dans le terre-plein du boulevard des Récollets

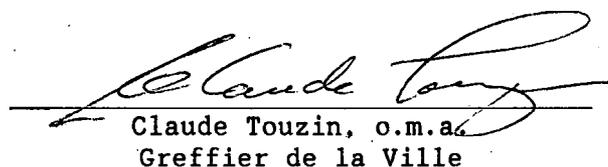
M. Jean-Louis Dubé, SITQ Immobilier : Bureau en gros, Carrefour T.R.O.

Mme Sylvie Jacques, Parents-Secours : Demande d'aide financière

Citoyens du boulevard Saint-Jean : Circulation sur le boulevard Saint-Jean

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 23 juin 1994

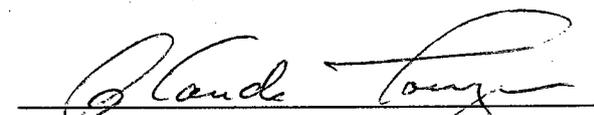
Règlement # 745

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 745 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Amyot et Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 371 935 \$ et un emprunt de 276 137 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 23 juin 1994, je déclare que ledit règlement # 745 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Monsieur Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

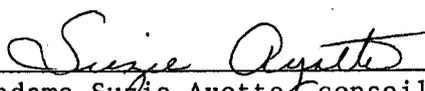
Le 23 juin 1994

Règlement # 746

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 746 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 544 741 \$ et un emprunt de 329 618 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 23 juin 1994, je déclare que ledit règlement # 746 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.


Madame Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier

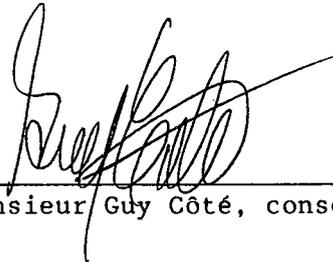
Le 23 juin 1994

Règlement # 747

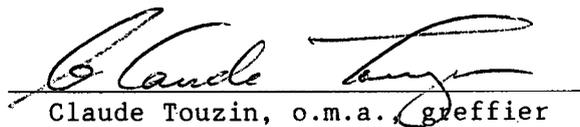
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 747 intitulé: "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc d'une partie du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 37 950 \$ et un emprunt de 35 639 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 23 juin 1994, je déclare que ledit règlement # 747 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Monsieur Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 4 juillet 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juillet 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-07-272

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juin 1994.

ADOPTÉE

94-07-273

Adoption de la liste de comptes C-22-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-22-94 concernant les chèques 48918 à 48988 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 168 076,75 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-07-274

Adoption de la liste de comptes C-23-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 4 juillet 1994

que la liste de comptes C-23-94 concernant les chèques 48990 à 49082 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 308 918,31 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-07-275

Adoption de la soumission, Informatique, bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture d'un système informatique pour la bibliothèque municipale a été ouverte le 27 juin 1994 en présence de mesdames France René, bibliothécaire, Denise Isabel, secrétaire-greffe et de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et René Laprise, directeur adjoint du service des Loisirs :

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Sobeco Ernst & Young inc.	100 374,19 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de madame France René, bibliothécaire.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie de la soumission de la firme "Sobeco Ernst & Young inc." concernant la fourniture d'un système informatique, au montant de 97 734,19 \$, incluant les options suivantes de la soumission, soit:

- Annexe D, Section 2., Équipements - Option 2
- Annexe D, Section 6. Options A, B et C

étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement #730.

ADOPTÉE

Le 4 juillet 1994

94-07-276

Adoption de compte rendu, Comité de retraite

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de retraite tenue le 21 juin 1994 soit adopté tel que présenté par monsieur Guy Côté, président.

ADOPTÉE

94-07-277

Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

CONSIDÉRANT que la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Victoriaville-Arthabaska soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, pour l'année 1995.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Le 4 juillet 1994

94-07-278

Adoption du règlement # 845-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 845-A, intitulé "Règlement modifiant les articles 5, 7, 8, 9 et 10 du règlement # 845 concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-07-279

Cotisation, Réseau québécois de villes et villages en santé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé et qu'elle accepte de défrayer la cotisation de membre associé au montant de 50 \$ (20 001 - 50 000 h.).

ADOPTÉE

94-07-280

Mandat à la firme MuniRessource Consultants inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la firme MuniRessource Consultants inc. soit mandatée pour préparer un plan sectoriel d'urbanisme, secteur de la deuxième terrasse (secteur Charbonneau), tel que mentionné dans l'offre de service de ladite firme, datée du 16 juin 1994.

ADOPTÉE

94-07-281

Adoption de la soumission, Pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le pavage de diverses rues dans la ville ont été ouvertes le 4 juillet 1994 en présence de

Le 4 juillet 1994

messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Pagé Construction, Div. de Simard-Beaudry inc.	339 973,36 \$
Les Constructions et pavages Continental, Div. du Groupe Devesco	367 461,56 \$
Construction et pavage Maskimo ltée	331 236,23 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction et pavage Maskimo ltée" au montant de 331 236,23 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 707, # 735, # 736 et # 737 et du projet 94-04.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout sanitaire d'une partie du boulevard Jean-XXIII à l'ouest de la rue Charbonneau et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Le 4 juillet 1994

Avis de motion

Mme Suzie Ayotte, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Rigaud et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

94-07-282

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant le boulevard Rigaud :

11-389	Plan d'ensemble, secteur Les Jardins d'Éden	Mai 1988
11-386	Voirie, égout, aqueduc Boul. Rigaud, de côte Rosemont vers l'Est	Mai 1988
11-395	Voirie, égout, aqueduc Boucle, boul. Rigaud	Juin 1988

ADOPTÉE

94-07-283

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Amyot et Maheu :

11-412	Plan d'ensemble, boul. St-Jean Sept. et partie Nord-Ouest	1994
11-544	Voirie, égouts, aqueduc, rue Amyot, du boul. St-Jean vers l'Ouest	Sept. 1994
11-542	Voirie, égouts, aqueduc, rue Maheu, de Amyot vers le Nord	Sept. 1994
11-630	Voirie, égouts, aqueduc, Boucle rue Maheu	Sept. 1994

ADOPTÉE

Le 4 juillet 1994

94-07-284

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la rue Laflamme :

11-244	Plan d'ensemble, Terrasse Duvernay	Juil. 1986
11-366	Voirie, égout, aqueduc, rue Laflamme, ch. 0+857 à rue Montauban	Mars 1988
11-477	Voirie, égout, aqueduc, rue Laflamme, ch. 0+478 au ch. 0+857	Nov. 1991

ADOPTÉE

94-07-285

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant le boulevard Saint-Jean :

11-411	Plan d'ensemble, Boul. St-Jean et partie Nord-Ouest	Sept. 1994
11-412	Plan d'ensemble, Boul. St-Jean et partie Nord-Ouest	Sept. 1994
11-404	Voirie, égouts, aqueduc, Boul. St-Jean, ch. 0+750 au ch.. 1+125	Sept. 1994

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la confection de travaux d'aqueduc se rapportant à la ligne d'aménée du boulevard Saint-Jean et sur des modifications au système de pompage du réservoir municipal et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Le 4 juillet 1994

94-07-286

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant la ligne d'aménée du boulevard Saint-Jean et les modifications au système de pompage du réservoir municipal :

11-513-C	Plan d'ensemble, Emplacement des puits et de la conduite d'aqueduc sur le boulevard St-Jean	Sept. 1990
11-634	Ligne d'aménée boul. St-Jean	Juil. 1994
11-635	Ligne d'aménée boul. St-Jean	Juil. 1994
11-636	Ligne d'aménée boul. St-Jean	Juil. 1994
11-637	Ligne d'aménée boul. St-Jean	Juil. 1994

ADOPTÉE

94-07-287

Adoption de la soumission, Colmatage de fissures dans le pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le colmatage de fissures dans le pavage ont été ouvertes le 30 juin 1994 en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Scelbec inc.	15 133,22 \$
Solfixe inc.	17 868,14 \$
Pavage Rolland Fortier inc.	15 497,88 \$
Scellement provincial inc.	24 413,72 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	15 397,60 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

Le 4 juillet 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Scelbec inc." au montant de 15 133,22 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 94-04.

ADOPTÉE

94-07-288

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, rue Audet et boulevard Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de mise en forme de la rue Audet et du boulevard Marion ont été ouvertes le 30 juin 1994 en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	39 511,60 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	38 733,99 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	31 518,59 \$
André Bouvet ltée	41 584,11 \$
Panpierre inc.	34 394,56 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 4 juillet 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction Yvan Boisvert inc." au montant de 31 518,59 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 741.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Bassin de rétention, cours d'eau Bettez

La soumission suivante pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur le cours d'eau Bettez a été ouverte le 30 juin 1994 en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Lionel Deshaies inc.	199 352,88 \$

Suite à l'ouverture de la soumission, le greffier adjoint de la Ville remet celle-ci au directeur du Service technique pour étude et rapport.

94-07-289

Adoption de la soumission, Abri octogonal, parc Laviolette

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la construction d'un abri octogonal au parc Laviolette a été ouverte le 30 juin 1994 en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet :

<u>Firme</u>		<u>Montant total</u>
Distribution Richard Tessier inc.	OPTION "A"	25 982,88 \$
	OPTION "B"	28 413,54 \$
	OPTION "C"	32 912,48 \$

Le 4 juillet 1994

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "C" de la soumission de la firme "Distribution Richard Tessier inc." au montant de 32 912,48 \$ étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-07-290

Mandat, Falardeau & Associés ltée (Feux de circulation)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la firme Falardeau & Associés ltée soit mandatée pour effectuer une étude de feux de circulation portant sur l'intersection du prolongement de la rue Bellefeuille et du boulevard des Récollets, le tout tel que mentionné dans l'offre de service de ladite firme, datée du 8 juin et révisée le 4 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-07-291

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour la cueillette de déchets domestiques dangereux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 4 juillet 1994

qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, le greffier de la Ville adresse au ministère de l'Environnement une demande de certificat autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à tenir une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux devant avoir lieu le 22 octobre 1994.

ADOPTÉE

94-07-292

Mandat, Falardeau & Associés ltée, Implantation d'un site commercial

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a manifesté son intention de procéder au développement immobilier des terrains situés immédiatement à l'Est du boulevard des Récollets et situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières désire, à ces fins, procéder à une étude de faisabilité pour la réalisation future d'une ouverture de la bande centrale du boulevard des Récollets, laquelle est entièrement située sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville procède à l'engagement de la firme Falardeau & Associés ltée pour les fins de l'élaboration d'une étude de faisabilité pour l'ouverture de la bande centrale du boulevard des Récollets située sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que mentionné dans l'offre de service de ladite firme datée du 4 juillet 1994 et ce, conditionnellement à ce que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reçoive de la Ville de Trois-Rivières un engagement à l'effet que la Ville de Trois-Rivières paiera la totalité de l'étude de faisabilité et qu'elle fournisse tel engagement à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-07-293

Adoption du règlement # 2029

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 4 juillet 1994

que le règlement # 2029, intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-07-294

Aide financière, L'Accueil féminin inc.

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie à L'Accueil féminin inc. une aide financière au montant de 100 \$ afin d'appuyer cette association dans la poursuite de ses activités socio-culturelles.

ADOPTÉE

94-07-295

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant une partie du boulevard Jean-XXIII:

11-344	Plan d'ensemble, secteur industriel (#2 Charbonneau)	Oct. 1987
11-633	Plan profil Boul. Jean-XXIII du ch. 0+325 au ch. 0+625	Juil. 1994

ADOPTÉE

94-07-296

Programme d'infrastructures Canada-Québec - Projet de mur anti-bruit

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements provincial et fédéral dans le "Programme d'infrastructures Canada-Québec";

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 4 juillet 1994

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales un projet de mur anti-bruit, dans le cadre du volet I (Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures - municipalités de 5 000 habitants et plus) du Programme d'infrastructures Canada-Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 740 (rues Montlieu, Goyer et Sicard)

M. Serge Grenier, Escadron 226 : Demande d'aide financière

MM. Michel Montembeault et Yves Trépanier, Association des Pompiers à temps partiel de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'un octroi

Mme Suzanne L. Pépin, L'Accueil Féminin inc. : Demande d'aide financière

M. André Martel, Collecte sélective Québec : Réception d'un chèque au montant de 76 761 \$

M. Charles Côté, Ministère de la Sécurité publique : Offre d'inscription au concours en vue de la reconnaissance d'activités de prévention lors du lancement de la semaine de prévention de la criminalité par l'octroi de médailles de mérite

PÉTITION - Résidents du chemin Ste-Marguerite : Construction d'une bâtisse de trois (3) logements dans une zone de duplex.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing.
Greffier adjoint de la Ville

Le 18 juillet 1994

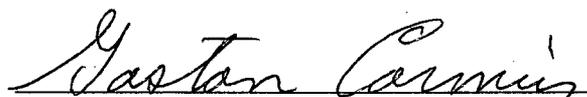
Règlement # 3025

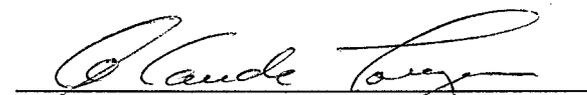
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3025, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" et portant sur :

- le district Marion, zones 107 Ra¹, 107 Ra², 107 Ra³ et 105 Pa
- le district du Fleuve, zone 351 C
- le district Richelieu, zones 415 C/Ri et 419 C

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 18 juillet 1994, je déclare que ledit règlement # 3025, pour les zones des districts ci-avant énumérées, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 juillet 1994

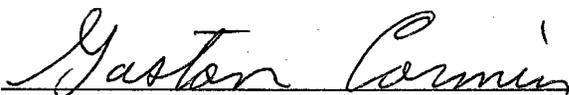
Règlement # 3025

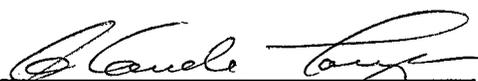
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3025, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" et portant sur :

- le district Cherbourg, zones 186 Ra, 189 Ra, 188 Ra, 16 Ra, 5 Ra¹, 5 Ra² et 5 Ra³
- le district Mauricien, Zones 358 Rb et 271 A

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 19 juillet 1994, je déclare que ledit règlement # 3025, pour les zones des districts ci-avant énumérées, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 25 juillet 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 juillet 1994, à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et Jean-Yves Martin, c.g.a., directeur général adjoint.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-07-297

Adoption du règlement # 748

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 748, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc d'une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 26 950 \$ et un emprunt de 24 500 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-07-298

Adoption du règlement # 750

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 750, intitulé "Règlement sur la confection de travaux d'aqueduc se rapportant à une ligne d'aménée du boulevard Saint-Jean et sur des modifications au système de pompage du réservoir municipal et autorisant une dépense n'excédant pas 715 000 \$ et un emprunt de 715 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 25 juillet 1994

94-07-299

Entente de location, Patinage artistique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente de location pour le patinage artistique entre le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest, bailleur et le Centre régional de développement de la Mauricie ainsi que l'École d'été de la Mauricie, tous deux locateurs, pour l'année 1994.

ADOPTÉE

94-07-300

Adoption de rapports de réunions du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les rapports ci-après énumérés des réunions du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente :

Rapport du 9 mars	1994
Rapport du 30 mars	1994
Rapport du 19 avril	1994
Rapport du 17 mai	1994
Rapport du 22 juin	1994
Rapport du 13 juillet	1994

ADOPTÉE

94-07-301

Adoption de rapports de réunions du comité Villes et villages fleuris

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les rapports ci-après énumérés des réunions du comité de Villes et villages fleuris soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente :

Le 25 juillet 1994

Rapport du 22 février 1994

Rapport du 29 mars 1994

Rapport du 26 avril 1994

ADOPTÉE

94-07-302

Vente de terrain à M. Gaston Provencher

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec M. Gaston Provencher un contrat de vente de deux parties du lot P.36-183 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, totalisant une superficie de 534,3 mètres carrés, au montant de 2 739,87 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

94-07-303

Adoption de la soumission, Aménagement de la cour d'école Saint-Dominique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'aménagement de la cour d'école Saint-Dominique ont été ouvertes le 25 juillet 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Benoit Plante, technicien ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Lionel Deshaies inc.	36 865,41 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	35 344,50 \$
Noé Veillette inc.	27 062,67 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 25 juillet 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Noé Veillette inc." au montant de 27 062,67 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget L-7070-00-080.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Travaux municipaux, boulevard Jean-XXIII (Règlement # 743)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux municipaux au boulevard Jean-XXIII dans le cadre du règlement # 743 ont été ouvertes le 25 juillet 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Benoit Plante, technicien, Jean Lambert, ing., de la firme LPA Groupe-Conseil inc. ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
André Cyrenne inc.	4 569 695,52 \$
Pagé Construction Div. de Simard-Beaudry inc.	4 129 608,42 \$
André Bouvet ltée et Construction Yvan Boisvert inc. Entreprise conjointe	3 544 186,65 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci au directeur du Service technique pour étude et rapport.

94-07-304

Adoption de la soumission, Bassin de rétention, cours d'eau Bettez

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur le cours d'eau Bettez a été ouverte le 30 juin 1994 en présence de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet :

Le 25 juillet 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Lionel Deshaies inc.	199 352,88 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Lionel Deshaies inc." au montant de 199 352,88 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 717, 728 et 740.

ADOPTÉE

94-07-305

Adoption du projet 94-05 (Circulation, boul. des Récollets)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil vote des crédits de 33 000 \$ au projet 94-05 (Circulation - Boul. des Récollets) pour permettre la dépense suivante : feux de circulation Bellefeuille et ouverture de terre-plein) et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire. Le conseil approprie à cette fin le montant payable par la Ville de Trois-Rivières en vertu d'une entente inter-municipale.

ADOPTÉE

Le 25 juillet 1994

94-07-306

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 1994 et portant sur la subdivision des lots 9-28, 11-114, 11-115 et une partie des lots 4 et 9 ainsi que sur la création des lots 4-333, 4-334, 9-38 à 9-41, 9-28-1 à 9-28-4, 11-114-1 à 11-114-3, 11-115-1 et 11-115-2 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Centre d'achat de Trois-Rivières inc. et Les Appartements des Tourelles inc., soit accepté tel que présenté (dossier 38912, minute 4831).

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement numéro 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F., pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant le mode de calcul d'imposition de la taxe sur tous les biens-fonds de la Ville en regard des règlements d'emprunt.

94-07-307

Adoption du projet 94-06 (Urbanisme 2e terrasse)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 42 000 \$ au projet 94-06 (Urbanisme 2e terrasse) pour permettre la dépense suivante : préparation d'un plan sectoriel d'urbanisme, secteur de la deuxième terrasse et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 25 juillet 1994

94-07-308

Modifications des règlements numéros 743, 745, 746
et 747

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les règlements numéros 743, 745, 746 et 747 soient modifiés de façon qu'ils soient conformes aux exigences du ministère des Affaires municipales. Les modifications à apporter sont les suivantes :

- L'article 7 des règlements # 743 et 747 est modifié par le remplacement du mot "greffier" par le mot "trésorier".
- L'article 9 des règlements # 745 et 746 est modifié par le remplacement du mot "greffier" par le mot "trésorier".
- Le texte de l'article 14 du règlement # 743 est changé par le texte suivant : Pour le solde de l'emprunt, soit 2 901 310 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Le texte de l'article 15 du règlement # 745 est changé par le texte suivant : Pour le solde de l'emprunt, soit 129 660 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Le texte de l'article 15 du règlement # 746 est changé par le texte suivant : Pour le solde de l'emprunt, soit 52 736 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le 25 juillet 1994

- Le texte de l'article 13 du règlement # 747 est changé par le texte suivant : Pour le solde de l'emprunt, soit 12 509 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- L'annexe III du règlement # 743 est modifié de façon à ajouter les frais de services publics à déplacer.

ADOPTÉE

94-07-309

Crédits supplémentaires au projet 94-04 (Réfection de pavage 1994)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 100 000 \$ au projet 94-04 (Réfection de pavage 1994) pour permettre les dépenses suivantes : réfection de bordures et pavage rue Avignon et réfection de pavage rues Lemay et Dollard et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-07-310

Vente de terrain à Mme Carole Jalbert

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Mme Carole Jalbert un contrat de vente du lot P.38-277 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 569,78 \$ (taxes incluses) pour une superficie approximative de 122,63 mètres carrés.

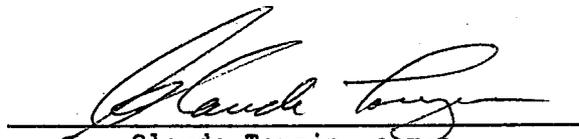
ADOPTÉE

8705

Le 25 juillet 1994

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 1er août 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er août 1994, à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et Jean-Yves Martin, c.g.a., directeur général adjoint.

Madame la conseillère Suzie Ayotte et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-08-311

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, boulevard Jean-XXIII (Règlement # 743)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux municipaux au boulevard Jean-XXIII dans le cadre du règlement # 743 ont été ouvertes le 25 juillet 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Benoit Plante, technicien, Jean Lambert, ing., de la firme LPA Groupe-Conseil inc. ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
André Cyrenne inc.	4 569 695,52 \$
Pagé Construction Div. de Simard-Beaudry inc.	4 129 608,42 \$
André Bouvet ltée et Construction Yvan Boisvert inc. Entreprise conjointe	3 544 186,65 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique;

CONSIDÉRANT que le montant de la plus basse soumission conforme a été révisé et corrigé et qu'il s'élève à 3 549 011,86 \$;

Le 1er août 1994

CONSIDÉRANT que les 2 308 mètres de bordure de granit avec trottoir latéral seront changés pour 2 308 mètres de trottoir monolithique, de façon à diminuer le coût des travaux d'un montant de 156 535,49 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Bouvet ltée et Construction Yvan Boisvert inc., entreprise conjointe" au montant de 3 392 476,37 \$ (taxes incluses), incluant les modifications ci-avant mentionnées, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 743.

ADOPTÉE

94-08-312

Adoption du projet 94-07 (Infrastructures Jean-XXIII)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil vote des crédits de 130 000 \$ au projet 94-07 (Infrastructures Jean-XXIII) pour permettre les dépenses suivantes : aqueduc côte de Verdun, trottoir nord de côte de Verdun, trottoir côte Richelieu, pavage côte Rosemont et côte Richelieu, éclairage côte de Verdun et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

94-08-313

Adoption du projet 94-08 (Surveillance - Travaux d'infrastructures Jean-XXIII)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 1er août 1994

que le conseil vote des crédits de 200 000 \$ au projet 94-08 (Surveillance - Travaux d'infrastructures Jean-XXIII) pour permettre la dépense suivante : honoraires professionnels et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

94-08-314

Mandat à la firme "Les laboratoires Shermont inc."

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme "Les laboratoires Shermont inc." soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des infrastructures, du pavage et des matériaux granulaires dans le cadre des travaux effectués sur le boulevard Jean-XXIII se rapportant au règlement # 743, le tout tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme datée du 25 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-08-315

Mandat à la firme "Laboratoire de services spécialisés MBF Ltée"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme "Laboratoire de services spécialisés MBF ltée" soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif du béton de ciment dans le cadre des travaux effectués sur le boulevard Jean-XXIII se rapportant au règlement # 743, le tout tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme datée du 19 juillet 1994.

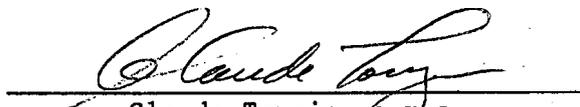
ADOPTÉE

8709

Le 1er août 1994

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, C.M.A.
Greffier de la Ville

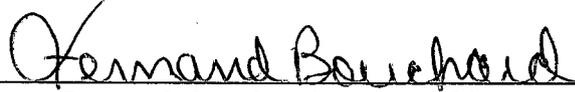
Le 8 août 1994

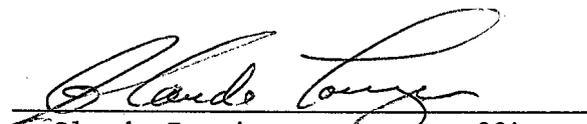
Règlement # 748

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 748, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire et de l'aqueduc d'une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 26 950 \$ et un emprunt de 24 500 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 8 août 1994, je déclare que ledit règlement # 748 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 8 août 1994

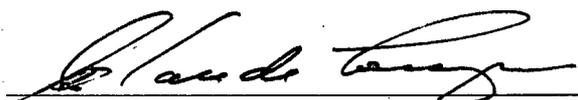
Règlement # 750

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 750, intitulé "Règlement sur la confection de travaux d'aqueduc se rapportant à une ligne d'amenée du boulevard Saint-Jean et sur des modifications au système de pompage du réservoir municipal et autorisant une dépense n'excédant pas 715 000 \$ et un emprunt de 715 000 \$"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 8 août 1994, je déclare que ledit règlement # 750 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 22 août 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 août 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

94-08-316

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-08-317

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 juillet 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-08-318

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1er août 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 22 août 1994

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er août 1994.

ADOPTÉE

94-08-319

Adoption de la liste de comptes C-24-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-24-94 concernant les chèques 48989, 49083 à 49178 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 208 326,73 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-320

Adoption de la liste de comptes C-25-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-25-94 concernant les chèques 47072, 49179 à 49269 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 787 649,97 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-321

Adoption de la liste de comptes C-26-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-26-94 concernant les chèques 49270 à 49382 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 606 367,80 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-322

Adoption de la liste de comptes C-27-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 22 août 1994

que la liste de comptes C-27-94 concernant les chèques 49383 à 49476 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 536 389,16 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-323

Adoption de la liste de comptes C-28-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-28-94 concernant les chèques 49477 à 49582 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 395 866,92 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-324

Adoption de la liste de comptes C-29-94

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-29-94 concernant les chèques 49583 à 49695 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 510 301,42 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-325

Adoption de la liste de comptes C-30-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-30-94 concernant les chèques 49491, 49696 à 49786 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 359 638,79 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 22 août 1994

94-08-326

Adoption de la liste de comptes C-31-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-31-94 concernant les chèques 49787 à 49832 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 84 068,89 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-327

Adoption de la liste des mutations du 1er au 15 juin 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 juin 1994, pour un montant total de 27 236,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Rigaud et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Avis de motion

M. Gaston Cormier, conseiller, réitère l'avis de motion réitéré à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

Le 22 août 1994

94-08-328

Adoption du règlement # 849

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 849 intitulé "Règlement adoptant le règlement numéro 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F., pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-08-329

Adoption du règlement # 850

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 850 intitulé "Règlement concernant le mode de calcul d'imposition de la taxe sur tous les biens-fonds de la Ville en regard des règlements d'emprunt" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-08-330

Adoption du règlement # 3026

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 3026 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-08-331

Adoption des comptes rendus du C.L.A.P. du 8 juin et du 5 juillet 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 22 août 1994

que les comptes rendus des réunions du comité de liaison adolescents-parents tenues le 8 juin 1994 et le 5 juillet 1994 soient adoptés tels que présentés par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-08-332

Financement, emprunt temporaire, règlement # 742

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement;

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
742 (Chavigny/Boulay)	459 200 \$	90 %	413 280 \$

ADOPTÉE

94-08-333

Financement, emprunt temporaire, règlement # 743

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1995, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement;

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
743 (boul. Jean-XXIII/ côte de Verdun)	3 345 504 \$	90 %	3 010 953 \$

ADOPTÉE

Le 22 août 1994

94-08-334

Crédits supplémentaires, projet 93-07

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 5 000 \$ au projet 93-07 (local Frontenac & feux de circulation) pour permettre la dépense suivante : aménagement paysager et terrassement au local Frontenac et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-08-335

Demande de fonds supplémentaires, Programmes PRIL + et RÉPARATION

CONSIDÉRANT que les enveloppes budgétaires prévues pour les programmes PRIL + et RÉPARATION de Trois-Rivières-Ouest s'avèrent insuffisantes, compte tenu des demandes en attente et des prévisions les plus récentes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville adresse à monsieur Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, une demande à l'effet d'augmenter de 40 000 \$ l'enveloppe budgétaire du programme PRIL + et de 40 000 \$ aussi l'enveloppe budgétaire du programme RÉPARATION, de sorte que les dossiers en attente puissent être traités à la satisfaction des citoyens concernés.

ADOPTÉE

94-08-336

Nomination d'un inspecteur régional en bâtiments

CONSIDÉRANT que le conseil de la M.R.C. de Francheville a adopté, le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire (# 94-05-90) et que son entrée en vigueur est prévue au cours du mois de septembre 1994;

Le 22 août 1994

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au R.C.I. que ledit conseil nomme comme inspecteur régional sur le territoire d'une municipalité, le ou les inspecteur(s) de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil de la M.R.C. peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un fonctionnaire de celle-ci;

CONSIDÉRANT que pour que la désignation soit valide, le même article précise que le conseil de la M.R.C. doit obtenir le consentement du conseil municipal de la municipalité;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur René Bourassa, chef de la division des Permis soit nommé inspecteur régional en bâtiment pour le territoire de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-08-337

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de gaz naturel

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer du gaz naturel;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 22 août 1994

que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la municipalité consent, en considération de leurs services rendus, à verser des frais administratifs à l'union des municipalités du Québec et à ECNG, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant 0,07 \$/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec

ADOPTÉE

94-08-338

Protocole d'entente, C.L.A.P.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le comité de liaison adolescents-parents un protocole d'entente portant sur les deux points suivants :

- la participation de la Ville au coût du loyer du local au Carrefour de Trois-Rivières-Ouest servant au CLAP;

Le 22 août 1994

- la prise en charge, au-delà de la durée du programme fédéral "Développement de l'emploi" (6 mois), du salaire de l'animateur(trice) à être embauché(e) à ce centre, afin de compléter la période d'un an.

ADOPTÉE

94-08-339

Entretien des terrains du ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la Ville a établi une réglementation exigeant que la hauteur de l'herbe n'excède jamais huit (8) pouces, de façon à conserver une harmonie dans l'esthétique de l'ensemble de la ville;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que les terrains situés en bordure des autoroutes 40 et 55 ainsi que d'autres terrains appartenant au ministère des Transports ne sont pas entretenus adéquatement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier de la Ville adresse au ministère des Transports une demande l'enjoignant de se conformer à la réglementation municipale quant à l'entretien des terrains situés en bordure des portions des autoroutes 40 et 55 comprises dans le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest ainsi que de tous les terrains qu'il possède sur ledit territoire.

ADOPTÉE

94-08-340

Cession du lot 3-54 (rue Bellefeuille)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot 3-54 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Société immobilière Trans-Québec.

ADOPTÉE

Le 22 août 1994

94-08-341

Échange de terrains avec Centre d'achat de Trois-Rivières inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'échange par lequel le Centre d'achat de Trois-Rivières inc. cède à la Ville le lot P.9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en contrepartie de quoi la Ville lui cède les lots 9-28-1, 9-28-2, 9-28-3, 11-114-1 et 11-114-2 du même cadastre.

ADOPTÉE

94-08-342

Servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le lot P.29-66

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le lot P.29-66 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Sylvie Cusson, ladite servitude étant consentie moyennant une compensation de 1 500 \$.

ADOPTÉE

94-08-343

Abandon de restriction d'usage d'une parcelle du lot Ptie 27

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'abandon de restriction d'usage par sa Majesté du chef du Québec en faveur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sur une partie du lot 27, ayant une superficie de 426,5 mètres carrés;

que cet abandon de restriction d'usage soit consenti par sa Majesté du chef du Québec (Ministère des Transports) pour la somme de 4 393,60 \$, taxes incluses.

Le 22 août 1994

Le conseil approprié cette somme au budget du projet 94-10.

ADOPTÉE

94-08-344

Vente du lot P.27 à Jean Fréchette ltée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Jean Fréchette ltée un contrat de vente au prix de 5 052,64 \$ du lot P.27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

94-08-345

Adoption de la soumission, Réfection de la rue d'Avignon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection de la rue d'Avignon ont été ouvertes le 19 août 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Construction et pavage Maskimo ltée	79 979,50 \$
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	90 163,34 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Construction et pavage Maskimo ltée" au montant

Le 22 août 1994

de 79 979,50 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-04.

ADOPTÉE

94-08-346

Adoption de la liste des mutations du 16 au 30 juin 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations du 16 au 30 juin 1994, pour un montant total de 44 186,91 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-08-347

Servitudes et cessions sur le boulevard Jean-XXIII, les rues Carillon, Roland, Gagnon, côte Richelieu et côte de Verdun

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec les parties concernées et ci-après énumérées les contrats suivants, sur les parties des lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières :

- 1 Servitude d'égout pluvial sur le lot P.25 (côte de Verdun) appartenant à Locations Vieilles Forges ltée
- 2 Cession pour rue sur le lot 22-1 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Centre de rénovation Senneville ltée
- 3 Servitude de câblodistribution sur le lot 20-8 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à 3102 7360 Québec inc.
- 4 Servitude d'égout sanitaire sur le lot P.25-1 (côte de Verdun) appartenant à Commission scolaire Chavigny

Le 22 août 1994

- 5 Cession pour rue sur le lot P.16-40 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Banque Nationale
- 6 Cession pour rue et servitudes d'égout pluvial et d'éclairage sur les lots P.16-24 et P.16-25 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Ultramar Canada
- 7 Servitude d'égout pluvial sur le lot 15-317 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Gestions CMP Cormier inc.
- 8 Cession pour rue, servitude d'égout pluvial et servitude aérienne d'Hydro-Québec sur les lots P.9 et 9-2 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Les Immeubles Melisa inc.
- 9 Cession pour rue sur le lot 9-3 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Thomas Bellemare ltée
- 10 Cession pour rue sur le lot 10-5 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Robert Laforme
- 11 Cession pour rue sur les lots 10-3-1 et 10-3-2 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Mauricie Honda inc.
- 12 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 10-9-2 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Autobus 2001 inc.
- 13 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-303 (rue Carillon) appartenant à Johanne Bergeron et Claude Matte
- 14 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-304 (rue Carillon) appartenant à Claire Savard et Raymond Côté
- 15 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-305 (rue Carillon) appartenant à Lucille Jacob et Lucien Paquette
- 16 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-306 (rue Carillon) appartenant à Claude Isabelle
- 17 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-307 (rue Roland) appartenant à Roger Gervais
- 18 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur le lot 15-350 (rue Roland) appartenant à Michel Bellerive

Le 22 août 1994

- 19 Servitude souterraine d'Hydro-Québec sur les lots 15-366-1 et 15-340 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Centre médical et dentaire de Trois-Rivières-Ouest enr.
- 20 Servitude d'égout pluvial et servitude souterraine de Bell sur le lot 15-341 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Ville de Trois-Rivières-Ouest
- 21 Servitude d'égout pluvial sur les lots 16-26-2 et 16-27-2 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à 119876 Canada inc.
- 22 Servitude d'égout pluvial sur les lots 16-28 et 16-29 (côte Richelieu) appartenant à Guy Hains
- 23 Servitude d'égout pluvial sur le lot 16-30 (côte Richelieu) appartenant à Danielle Donaldson
- 24 Servitude d'égout pluvial sur le lot 16-31 (rue Roland) appartenant à Céline Fortin et André Vézina
- 25 Servitude souterraine d'éclairage sur le lot P.16-39 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Pierre Diamond
- 26 Servitude d'égout pluvial et servitude souterraine de Bell sur les lots 20-18 et P.20 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Pétrolière impériale ltée
- 27 Servitude d'égout pluvial et servitude souterraine de Bell sur le lot P.20 (rue Roland) appartenant à Roger Aubry
- 28 Servitude souterraine de Bell sur le lot 20-76 (rue Gagnon) appartenant à François Dufresne
- 29 Servitude souterraine de câblodistribution, de Bell et d'Hydro-Québec sur le lot 20-20 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à René Bacon
- 30 Servitude souterraine de câblodistribution, de Bell et d'Hydro-Québec sur le lot 21-6 (boulevard Jean-XXIII) appartenant à Centre professionnel Jean-XXIII

ADOPTÉE

Le 22 août 1994

94-08-348

Adoption de la soumission, Divers travaux, hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour divers travaux à l'hôtel de ville ont été ouvertes le 22 août 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Floriculture Gauthier inc.	10 279,26 \$
Jardins Gaétan Chassé inc.	9 986,27 \$
Terrassement Modernes enr.	16 111,29 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing. urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Jardins Gaétan Chassé inc." au montant de 9 986,27 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-08-349

Travaux au fossé Sunny Lane

CONSIDÉRANT que le fossé Sunny Lane est encombré et qu'il est nécessaire de procéder au dégagement dudit fossé de façon à permettre l'écoulement des eaux pour éviter tout refoulement ou débordement;

CONSIDÉRANT que le Code municipal prévoit que l'inspecteur agraire peut procéder au type de travaux ci-avant mentionnés dans l'éventualité où les personnes obligées se soustraient à leur obligation, ce qui est le cas pour le fossé Sunny Lane;

Le 22 août 1994

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'en vertu des articles 229, 839, 840, 841, 842, 843 et 844 du Code municipal, le conseil autorise monsieur Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet et inspecteur agraire, à faire nettoyer le fossé Sunny Lane, à faire reprofiler le fond du fossé au besoin et à faire enlever tous les ponceaux qui y ont été construits.

ADOPTÉE

94-08-350

Vente de terrain dans le parc industriel à Jean Fréchette

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Jean Fréchette domicilié et résidant au 7201-A, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest les lots 12-171 et 15-415 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1991, minute 3394 (37922), d'une superficie de 2 243,9 mètres carrés au prix global de 34 286.79 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Patricia Charette et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

94-08-351

Vente d'un terrain du parc industriel à MM. Pierre Mottet et Pierre Carrier

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Pierre Mottet et Pierre Carrier domiciliés et

Le 22 août 1994

résidant respectivement au 3745, rue Montpellier à Trois-Rivières-Ouest et au 5300, rue Aubert à Trois-Rivières-Ouest le lot P.10 N-S du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, d'une superficie de 1 381,76 mètres carrés, au prix global de 21 113.29 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Marie-Christine Fréchette et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

94-08-352

Entente de location, Patinage artistique, 1995 à 1998 inclusivement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente de location pour le patinage artistique entre le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest, bailleur et le Centre régional de développement de la Mauricie ainsi que l'École d'été de la Mauricie, tous deux locateurs, pour les années 1995, 1996, 1997 et 1998.

ADOPTÉE

94-08-353

Crédits supplémentaires, projet 94-00

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 5 000 \$ au projet 94-00 (Immobilisations 1994) pour permettre la dépense suivante : Aménagement paysager/hôtel de ville, réfection des bordures du stationnement et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 22 août 1994

CORRESPONDANCE

M. Benoit Bouchard, Ministère des Transports :
Politique de circulation des véhicules lourds sur
le réseau municipal

F. Mayindou-Ma-Malela, SAMPI, Brazzaville, Congo :
Invitation à un jumelage dans le cadre de la
Semaine de l'Action Municipale et du Partenariat
International

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires
municipales : Approbation du règlement 721-A

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires
municipales : Approbation du règlement 742

M. Réjean Carrier, Ministère des Affaires
municipales : Approbation du règlement 743

M. Jeannot Rioux, Cabinet du ministre délégué aux
Transports : Construction d'un mur anti-bruit

M. Claude Ryan, ministre des Affaires
municipales : Construction d'un mur anti-bruit

M. Denis LaBarre, Cabinet du Premier ministre :
Construction d'un mur anti-bruit

Mme Sophie Bourque, Association québécoise des
techniques de l'eau : Remerciements pour avoir
participé à la campagne d'économie d'eau potable
de 1994

M. Normand Bolduc, Ministère des Affaires
municipales : Élections générales du 12 septembre
1994

M. Guy Boisclair, Régie régionale de la santé et
des services sociaux : Recherche en santé dentaire
auprès des personnes de 35-44 ans, rue Pontoise

M. Jean Simard, maire de la municipalité de
Pointe-du-Lac : Résolution sur l'implantation de
projets industriels d'importance

M. Gaston Lafleur, Conseil québécois du commerce
de détail : Demande d'aide financière - Campagne
"Piquer, c'est voler"

M. Réal Brouillette, Les laboratoires Shermont
inc. : Réfection du boulevard Jean-XXIII

M. Robert Lemyre, Laboratoire de services
spécialisés MBF ltée : Contrôle qualitatif du
béton de ciment, boulevard Jean-XXIII

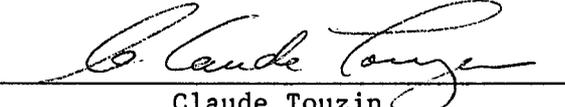
8731

Le 22 août 1994

PÉTITIONS : - Demande d'une roulotte
- Parc Calais

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin

Le 6 septembre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 septembre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

94-09-354

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 août 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 août 1994.

ADOPTÉE

94-09-355

Adoption de la liste de comptes C-32-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-32-94 concernant les chèques 49833 à 49846 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 72 428,67 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-09-356

Adoption de la liste de comptes C-33-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 6 septembre 1994

que la liste de comptes C-33-94 concernant les chèques 49847 à 49942 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 338 655,30 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Rigaud et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

94-09-357

Adoption du règlement # 744

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 744 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 715 000 \$ et un emprunt de 476 531 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-09-358

Adoption des comptes rendus du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 2 juin 1994 et du 16 août 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les comptes rendus des réunions du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie tenues le 2 juin 1994 et le 16 août 1994 soient adoptés tels que présentés par Mme Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-359

Modification de l'annexe "A" du règlement # 295

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 295 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 5 672,53 \$ prévu pour le règlement # 295 (rues Poitiers, Dompierre et Dumouchel) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7334-52-9858	161-399	6 331 pi. car.
7334-53-6536	161-403, 161-429	6 330 pi. car.
7334-53-9662	161-436, 162-590	6 684 pi. car.
7334-62-6678	161-446	6 136 pi. car.

ADOPTÉE

94-09-360

Modification de l'annexe "A" du règlement # 297

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 297 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque

Le 6 septembre 1994

propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 2 121,55 \$ prévu pour le règlement # 297 (secteur Dubé) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7530-42-2166	34-66, P.34	6 252 pi. car.
7530-52-3471	34-42	11 052 pi. car.
7530-53-1718	P.34-50	6 610 pi. car.
7530-53-2493	34-58	13 798 pi. car.
7530-53-3233	34-51, P.34-50	8 090 pi. car.

ADOPTÉE

94-09-361

Modification de l'annexe "A" du règlement # 306

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 306 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 209,39 \$ prévu pour le règlement # 306 (rues Forest et Roland) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 6 septembre 1994

7432-75-9767	19-51	7 260 pi. car.
7432-76-9141	19-37	7 080 pi. car.
7432-77-1324	19-31	5 721 pi. car.
7432-85-5980	19-42	7 080 pi. car.

ADOPTÉE

94-09-362

Modification de l'annexe "A" du règlement # 307

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 307 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 7 194,91 \$ prévu pour le règlement # 307 (rues Maricourt, Florence et Vimont) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7234-91-7960	158-19, 159-171	6 657 pi. car.
7334-01-7119	159-181	6 757 pi. car.
7334-11-0162	160-661, 159-177	6 155 pi. car.
7334-11-8621	160-671	6 759 pi. car.
7334-21-7219	160-626	6 300 pi. car.
7334-21-7241	160-625	6 300 pi. car.

ADOPTÉE

94-09-363

Modification de l'annexe "A" du règlement # 439

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement

Le 6 septembre 1994

de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 439 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 30 244,90 \$ prévu pour le règlement # 439 (rues Cherbourg et de Tilly) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7234-82-5069	158-169, 159-243	18,26 mètres
7234-83-5030	159-245	20,45 mètres
7234-83-5572	159-247, 160-822	20,73 mètres
7234-91-0888	158-175-1	20,98 mètres

ADOPTÉE

94-09-364

Modification de l'annexe "A" du règlement # 441

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 441 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 6 septembre 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 15 443,85 \$ prévu pour le règlement # 441 (rue Cherbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7334-05-6065	160-848-1, 160-849-2	21,80 mètres
7334-16-8083	161-544	19,20 mètres

ADOPTÉE

94-09-365

Modification de l'annexe "A" du règlement # 444

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 444 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 28 177,12 \$ prévu pour le règlement # 444 (rues Cambert et Frontenac) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7530-12-5921	36-183-3	18,29 mètres
7530-12-7234	36-183-2	18,29 mètres
7530-12-8548	36-183-1	19,81 mètres
7530-21-8254	36-312	18,57 mètres

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-366

Modification de l'annexe "A" du règlement # 445

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 445 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 12 125,41 \$ prévu pour le règlement # 445 (rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Fabre et Corbeil) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7432-83-9263	19-123	15,18 mètres
7432-93-8746	19-103	20,52 mètres

ADOPTÉE

94-09-367

Modification de l'annexe "A" du règlement # 447

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 447 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation

Le 6 septembre 1994

pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 8 001,64 \$ prévu pour le règlement # 447 (rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7531-58-8747	17-396	16,23 mètres
7531-78-1743	17-391	7,33 mètres

ADOPTÉE

94-09-368

Modification de l'annexe "A" du règlement # 448

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 448 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 57 017,41 \$ prévu pour le règlement # 448 (rues Loiselle, Messier, Chateleine et Laflamme) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 6 septembre 1994

7334-36-2062	161-533, 162-680	18,10 mètres
7334-37-5639	162-748	18,00 mètres
7334-45-0872	161-540, 162-673	18,10 mètres
7334-45-2357	161-541, 162-672	22,46 mètres
7334-46-4586	162-717	18,50 mètres
7334-46-4939	162-726	18,50 mètres
7334-47-7818	162-759	18,50 mètres
7334-55-3765	162-736	19,47 mètres

ADOPTÉE

94-09-369

Modification de l'annexe "A" du règlement # 459

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 459 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 50 746,88 \$ prévu pour le règlement # 459 (rues Cherbourg, Routhier et de Rouen) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-25-1708	150-361, 151-26	20,12 mètres
7333-35-1803	P.464-30, 464-31	40,62 mètres
7333-35-7017	464-22	25,36 mètres
7333-44-7806	464-14	25,30 mètres
7333-45-3054	155-299	23,24 mètres

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-370

Modification de l'annexe "A" du règlement # 468

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 468 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 837,96 \$ prévu pour le règlement # 468 (Partie de la côte Richelieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7432-88-1049 16-30

18,29 mètres

ADOPTÉE

94-09-371

Adoption du procès-verbal du C.L.A.P. du 13 mai 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de la réunion du comité de liaison adolescents-parents tenue le 13 mai 1994 soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-09-372

Démission de M. Yves Landry, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 6 septembre 1994

que le conseil accepte la démission de M. Yves Landry à titre de pompier volontaire à compter du 20 août 1994 et qu'il le remercie pour l'excellence de son travail au sein de l'équipe des pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-09-373

Engagement d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Ian L'Archevêque soit engagé à titre de pompier volontaire à compter du 7 septembre 1994.

ADOPTÉE

94-09-374

Entente, Les ateliers d'éducation préscolaire Martine Langis enr.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une entente avec Les ateliers d'éducation préscolaire Martine Langis enr. relativement au prêt d'un local par le service des Loisirs.

ADOPTÉE

94-09-375

Adoption du projet 94-09

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits de 297 000 \$ au projet 94-09 (reconstruction rue Bellefeuille) pour permettre la dépense suivante : reconstruction de la rue Bellefeuille existante, de la rue Brunet au boulevard des Récollets et que, de ce montant, 264 000 \$ soit pris à même le fonds d'administration et 33 000 \$ soit payé comptant par les promoteurs avant le début des travaux.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-376

Adoption de la soumission, Divers travaux, rue Bellefeuille

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection de la rue Bellefeuille ont été ouvertes le 2 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	208 298,36 \$
La compagnie de construction Dollard ltée	199 398,46 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "La compagnie de construction Dollard ltée" au montant de 199 398,46 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-09.

ADOPTÉE

94-09-377

Adoption de la soumission, Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'agrandissement et la transformation de la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 29 août 1994 en présence de mesdames France René, bibliothécaire, Suzanne Chassé, secrétaire-greffe, de messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Michel Lemieux, directeur du service des

Le 6 septembre 1994

Loisirs, Richard Beauchamp, architecte, Jean Lamothe, représentant du ministère de la Culture ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Construction Bugère inc.	1 787 266,00 \$
Progère inc.	1 720 000,00 \$
Construction D. Doyon inc.	1 675 000,00 \$
Construction Héroux, Allard et Goyette inc.	1 752 000,00 \$
Constructions Gagné et fils inc.	1 778 000,00 \$
Charles-Eugène Roux inc.	1 911 153,00 \$
Le groupe Drumco construction inc.	1 760 800,00 \$
Les constructions Pépin et Fortin inc.	1 578 000,00 \$
Construction Jean-Guy Rheault inc.	1 794 900,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Richard Beauchamp, architecte ;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les construction Pépin et Fortin inc." au montant de 1 578 000,00 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 730.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-378

Adoption du projet 94-10

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil vote des crédits de 55 000 \$ au projet 94-10 (arrière-lot Matton) pour permettre la dépense suivante : Raccordements services, arrière-lot Matton et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration et du revenu provenant de la vente du terrain.

ADOPTÉE

94-09-379

Adoption du projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'adopter le projet de modification au plan et aux règlements d'urbanisme suivant :

Modifications au plan d'urbanisme :

District Rosemont

Le tracé de la rue projetée, formant une boucle en "U" au Nord-Est du boulevard Rigaud et à l'Est de la rue Donais, sera annulé dans le but de permettre l'implantation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales. (voir croquis # 1)

District Mauricien

L'aire d'affectation commerciale située à l'angle de la rue Quenneville et du boulevard Mauricien, côté Nord-Est, sera annulée pour être remplacée par une aire d'affectation résidentielle moyenne densité qui permettra la construction de bâtiments multifamiliaux et triplex. (voir croquis # 2)

Modifications au règlement d'urbanisme :

Dans toutes les zones de la ville où les stations-service sont autorisées, une modification sera faite au règlement de zonage relativement à l'espace réservé pour l'affichage de l'enseigne publicitaire autorisée. Celle-ci pourra être

Le 6 septembre 1994

installée à plat sur l'un des murs du bâtiment ou encore attachée à l'une des colonnes supportant la marquise ou, en l'absence de marquise, à l'un des luminaires placés dans l'ilot des pompes.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une modification sera apportée à notre règlement de zonage afin d'exiger une enceinte clôturée pour toute piscine hors terre dont la hauteur des parois varie entre 0,75 m et 1,2 m.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une correction sera apportée à notre règlement de zonage afin d'uniformiser l'implantation des thermo-pompes à un minimum de 0,75 m des limites latérales.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une modification sera faite pour augmenter la longueur maximale autorisée pour toutes roulottes et tous bateaux pouvant être stationnés dans les cours latérales et arrière d'une propriété, laquelle passera de neuf mètres (9 m) à neuf mètres et cinq dixièmes (9,5 m).

District Rosemont

À l'intérieur de la zone 6 Rd, le tracé de la rue projetée, formant une boucle en "U" en bordure Nord-Est du boulevard Rigaud, sera annulé afin de permettre l'implantation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales. (voir croquis # 1)

District Terrasse du Fleuve

À l'intérieur des zones résidentielles 315 Ra⁶, 316 Ra⁵, 316 Ra⁶, la marge de recul avant en bordure de la rue Demontigny sera modifiée pour passer de 6 m à 4,5 m, de façon à se réajuster à la marge de recul avant réelle de ce secteur. (voir croquis # 6)

District Mauricien

La zone commerciale 254 C située à l'Ouest du boulevard St-Jean et de part et d'autre du boulevard Jean-XXIII, sera diminuée pour permettre la création de la nouvelle zone commerciale 421 C, laquelle englobera les lots P.31-2 et 31-3 situés

Le 6 septembre 1994

à l'angle des boulevards Jean-XXIII et St-Jean, où il sera autorisé la vente d'autos usagées ainsi que la location d'autos et camions. (voir croquis # 2)

La zone résidentielle 358 Rbd située du côté Ouest du boulevard Mauricien au Sud de la voie ferrée est renommée pour devenir la zone 258 Rbcd qui autorisera la construction de bâtiments résidentiels trifamiliaux de deux étages. (voir croquis # 3)

La zone commerciale 389 C située à l'angle de la rue Quenneville et du boulevard Mauricien sera annulée par l'agrandissement de la zone 359 Rcd² permettant la construction de bâtiments de type multifamilial et triplex. (voir croquis # 7)

District Richelieu

La zone commerciale 172 C située en bordure Ouest de la rue Corbeil est légèrement agrandie de ± cinquante-cinq (55) mètres à même la zone commerciale 205 C afin de permettre la construction d'un autre édifice commercial. (voir croquis # 4)

La zone commerciale 205 C qui se situe du côté Sud de la rue Corbeil à l'intersection des autoroutes 40 et 55, sera modifiée afin de permettre l'usage d'activité récréative extérieure, tel un mini-golf. (voir croquis # 4)

Dans la zone 205 C, les normes relatives à l'entreposage extérieur seront modifiées de façon à permettre l'entreposage uniquement dans les cours latérales. (voir croquis # 4)

La zone 171 Rd¹ située dans le quadrilatère des rues Brodeur, Dagenais, Gagnon et Corbeil sera renommée pour devenir la zone 171 Rbcd de manière à permettre la construction de bâtiments multifamiliaux de quatre logements maximum. (voir croquis # 5)

ADOPTÉE

94-09-380

Départ à la retraite de monsieur Rosaire Corriveau

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 6 septembre 1994

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le départ à la retraite de M. Rosaire Corriveau à compter du 14 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-09-381

Adoption du rapport R-04-94 du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-04-94 du 31 août 1994 soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente, à l'exception des points 94-20 et 94-23 qui sont reportés à une date ultérieure.

ADOPTÉE

94-09-382

Adoption des rapports du comité municipal de la famille de T.R.O. du 15 et du 23 août 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les rapports des réunions du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest tenues le 15 août et le 23 août 1994 soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

94-09-383

Adoption de la soumission, Arrière-lot, rue Matton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le raccordement des services à un arrière-lot rue Matton ont été ouvertes le 2 septembre 1994 en présence de messieurs Claude Touzin, o.m.a., greffier, Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Lionel Deshaies inc.	54 806,65 \$
Gaston Paillé ltée	52 894,48 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	47 878,06 \$

Le 6 septembre 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Aménagements Pluri-Services inc." au montant de 47 878,06 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-10

ADOPTÉE

94-09-384

Adoption de 3 rapports - Comité Ville fleurie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les rapports des réunions du comité d'embellissement "Ville fleurie Trois-Rivières-Ouest" tenues le 30 mai, le 21 juin et le 19 juillet 1994 soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

94-09-385

Cession pour rue du lot 22-394

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue du lot 22-394 (rue Sabourin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Dupont inc.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-386

Présentation de plans au ministère de l'Environnement du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans suivants concernant les rues Ledoux et Saint-Aubin :

- | | | |
|--------|--|------------|
| 11-336 | Plan d'ensemble, secteur à l'est du pont Laviolette, de la rue Bellefeuille vers le nord | Sept. 1994 |
| 11-427 | Voirie, égout, aqueduc, rue Ledoux, du ch. 0+250 au ch. 0+616,5 | Sept. 1994 |
| 11-505 | Voirie, égout, aqueduc, rue Ledoux | Sept. 1994 |
| 11-527 | Voirie, égout, aqueduc, rue Ledoux, du ch. 0+616.5 au ch. 0+750 | Sept. 1994 |
| 11-528 | Voirie, égout, aqueduc, rue Saint-Aubin | Sept. 1994 |

ADOPTÉE

94-09-387

Renouvellement contrat, Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu une offre de renouvellement des services bancaires de la Banque Nationale du Canada en date du 4 août 1994;

CONSIDÉRANT l'étude de cette offre de services bancaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne l'offre de services bancaires de la Banque Nationale du Canada;

Le 6 septembre 1994

que la Banque Nationale du Canada, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la Ville;

que le maire ou le maire suppléant, le trésorier, l'assistant-trésorier ou le greffier, soient autorisés par la présente:

- a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la Ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites, ou lettres de change au nom de la Ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la Ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;
- b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la Ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession de transfert ou autre, y compris sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autres loi;
- c) à signer la formule du contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la Ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la Ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

Le 6 septembre 1994

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le trésorier, l'assistant-trésorier ou le greffier soient, par les présentes, autorisés de temps à autre, pour et au nom de la Ville, à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la Ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou autre portant le nom de la Ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la Ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la Ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la Ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la Ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de noms des administrateurs, des cadres et des employés de la Ville autorisés par la présente résolution à agir pour la Ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la Ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Banque et la Ville pour la durée de trois (3) ans se terminant le 30 septembre 1997.

ADOPTÉE

94-09-388

Modification de la résolution 94-06-229 - Salaires du personnel électoral

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au conseil d'une municipalité d'établir un tarif des rémunérations payables au personnel électoral requis pour voir au déroulement d'une élection;

Le 6 septembre 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse aux personnes dont le greffier requerra les services la rémunération et l'allocation de formation suivantes :

- Recenseur : 45 \$ plus 0,52 \$ par personne recensée
- Présence d'un recenseur à une séance de formation tenue par le greffier : 25 \$

Qu'elle verse également au personnel électoral qui oeuvrera lors de la préparation et du déroulement de cette élection les rémunérations et allocations suivantes :

- Président d'élection : Tarif horaire (calculé comme suit : salaire hebdomadaire divisé par 32,5 heures) jusqu'à concurrence de 3 800 \$
- Secrétaire d'élection : Tarif horaire (calculé comme suit : salaire hebdomadaire divisé par 32,5 heures) jusqu'à concurrence de 2 600 \$
- Préposé à un bureau de dépôt : 10,43 \$ de l'heure
- Membre de la commission de révision de la liste électorale, à l'exclusion du secrétaire : 200 \$ pour la révision
- Scrutateur : - 110 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes
 - 100 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation et 25 \$ pour celles exercées lors du dépouillement des votes
- Secrétaire d'un bureau de vote :
 - 80 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes

Le 6 septembre 1994

- 75 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation et 25 \$ pour celles exercées lors du dépouillement
- Préposé à l'information :
 - 80 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin
 - 75 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation
- Préposé au maintien de l'ordre :
 - 125 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin
 - 100 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation
- Responsable de la salle (Primo) : 250 \$
- Secrétaire : 10,43 \$ l'heure selon la convention
- Secrétaire commis : 13,60 \$ l'heure selon la convention
- Millage : 0,30 \$ du kilomètre selon la convention
- Trésorier (ou son substitut) : Tarif horaire calculé comme suit : salaire hebdomadaire de la personne concernée divisé par 32,5 heures
- Présence d'un préposé à un bureau de dépôt, d'un scrutateur, d'un responsable de salle (primo), d'un secrétaire d'un bureau de vote, d'un préposé à l'information ou d'un préposé au maintien de l'ordre à une séance de formation tenue par le président d'élection : 25 \$

Que la rémunération du président d'élections, du secrétaire d'élection et du trésorier (ou de son substitut) ne leur soit versée que pour les heures de travail effectuées en dehors des heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1994

94-09-389

Mandat à LPA Groupe conseil - Travaux au réservoir

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme LPA Groupe-Conseil inc. soit mandatée pour effectuer les relevés de l'existant, les plans et devis définitifs, la surveillance bureau et chantier ainsi que la préparation d'un manuel d'exploitation de la station de surpression et les plans tels que construits dans le cadre de la modification de la station de surpression St-Jean, le tout tel que décrit dans l'offre de services de ladite firme datée du 22 juillet 1994.

ADOPTÉE

94-09-390

Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art, hall de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que monsieur Marquis Poulin a présenté au conseil la maquette de l'oeuvre d'art à intégrer au projet de construction de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que ladite maquette a été approuvée par le conseil;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec monsieur Marquis Poulin, un contrat d'exécution de l'oeuvre d'art à intégrer au projet de construction de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

94-09-391

Levée de servitude, Lot 15-P-104

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 6 septembre 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une contrat de levée de servitude sur le lot 15-P-104 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Rosario Boileau.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Yvon Bergeron, Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière

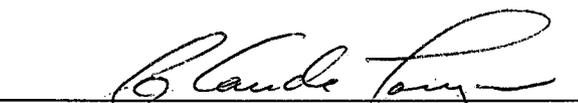
M. Ray Sharits, Association des services en horticulture ornementale du Québec : Bulletin de l'Association

M. André Ménard, candidat, Action démocratique du Québec : Présentation

PÉTITIONS : Boulevard Jean-XXIII (2)

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 septembre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 septembre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-09-392

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 1994

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 septembre 1994.

ADOPTÉE

94-09-393

Adoption de la liste de comptes C-34-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-34-94 concernant les chèques 49471, 49943 à 50047 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 551 758,30 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-09-394

Adoption de la liste de comptes C-35-94

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-35-94 concernant les chèques 50048 à 50139 inclusivement, pour un

Le 19 septembre 1994

montant total de déboursés de 402 768,14 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-09-395

Adoption du règlement # 749

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 749 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 113 763 \$ et un emprunt de 74 487 \$" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 525-K portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion afin de présenter à une prochaine séance un règlement portant sur la confection d'un égout sanitaire sur une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense.

94-09-396

Liste des salaires - Personnel surnuméraire non-syndiqué

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des salaires pour le personnel surnuméraire non-syndiqué pour la période du 1er octobre 1994 au 30 septembre 1995 soit adoptée telle que présentée par le Service du personnel.

ADOPTÉE

Le 19 septembre 1994

94-09-397

Démission de M. Mario Biron, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil accepte la démission de M. Mario Biron à titre de pompier volontaire à compter du 8 septembre 1994 et qu'il le remercie pour l'excellence de son travail au sein de l'équipe des pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

94-09-398

Engagement d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Serge Fleurent soit engagé à titre de pompier volontaire à compter du 1er octobre 1994 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

94-09-399

Adoption de la soumission, Glissière de sécurité

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection de glissière de sécurité au viaduc côte Richelieu ont été ouvertes le 16 septembre 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au Service des travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Clôtures Cambrek inc.	39 754,38 \$
Les Entreprises Ployard ltée	27 835,79 \$
Les Constructions et Pavages Continental, div. du Groupe Devesco ltée	51 279,75 \$
Glissières Trans-Québec inc.	36 739,09 \$

Le 19 septembre 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Entreprises Ployard ltée" au montant de 27 835,79 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-09-400

Adoption de la soumission, Essence

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'essence régulière sans plomb, super sans plomb et diesel ont été ouvertes le 16 septembre 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaitre au Service des travaux publics ainsi que représentants des diverses compagnies;

	PRIX À LA POMPE (\$)	ESCOMPTE (%)	PRIX À PAYER AU LITRE (\$/l)	MONTANT(S) (\$)
Garage Rochette (CREVIER)				
- essence régu. sans plomb	0,619	5	0,5880	37 044,00 \$
- super sans plomb	0,709	8	0,6523	3 652,88 \$
- diesel	0,569	5	0,5405	<u>36 213,50 \$</u>
			TOTAL :	76 910,38 \$

Le 19 septembre 1994

	PRIX À LA POMPE (\$)	ESCOMPTE (%)	PRIX À PAYER AU LITRE (\$/l)	MONTANT(S) (\$)
Station Service Martial Paquin Inc. (OLCO)				
- essence régu. sans plomb	0,619	6	0,5820	36 666,00 \$
- super sans plomb	0,719	6	0,6706	3 785,60 \$
- diésel	0,559	10	0,503	<u>33 701,00 \$</u>
			TOTAL :	74 152,60 \$
Garage Sonic Jean XXIII enr. (SONIC)				
- essence régu. sans plomb	0,614	7	0,5710	_____ \$
- super sans plomb	0,714	7	0,6640	_____ \$
- diésel	0,559	7	0,5199	_____ \$
			TOTAL :	_____ \$
Dépanneur Jean XXIII enr. (IRVING)				
- essence régu. sans plomb	0,614	6,5	0,574	36 162,00 \$
- super sans plomb	0,664	6,0	0,624	3 494,40 \$
- diésel	0,559	10,7	0,499	<u>33 433,00 \$</u>
			TOTAL :	73 089,40 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Dépanneur Jean XXIII enr. (Irving), aux montants soumissionnés après escomptes de 0,574 \$/litre pour l'essence sans plomb, 0,624 \$/litre pour l'essence super sans plomb et 0,499 \$/litre pour

Le 19 septembre 1994

le diésel étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant ou le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'une durée de trois (3) ans, commençant le 8 octobre 1994 et se terminant le 7 octobre 1997. Le Conseil approuve cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-09-401

Adoption de la soumission, Prolongement de l'égout sanitaire, boulevard Jean-XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement de l'égout sanitaire, boulevard Jean-XXIII, ont été ouvertes le 16 septembre 1994 en présence de messieurs Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au Service des travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Gaston Paillé ltée	59 730,87 \$
André Bouvet ltée	67 668,07 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	58 830,63 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	48 759,29 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Aménagements Pluri-Services inc." au montant de 48 759,29 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et ce, conditionnellement à l'obtention des approbations requises et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient

Le 19 septembre 1994

autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve un montant de 29 098,41 \$ au règlement # 748 et un montant de 19 660,88 \$ à même un règlement de budget.

ADOPTÉE

94-09-402

Acceptation du rôle d'évaluation 1995

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1995 au montant de 725 700 700 \$ (valeur imposable de 684 005 100 \$ et valeur non imposable de 41 695 600 \$) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

94-09-403

Adoption du rôle locatif 1995

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1995 au montant de 15 381 300 \$ (valeur imposable de 15 240 300 \$ et valeur non imposable de 141 000 \$) soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

94-09-404

Cession pour rue des lots 140-38, 140-40 et 140-39

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue des lots 140-38 et 140-40 (rue Maheu) et 140-39 (rue Amyot) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les constructions Gilles Gagnon inc.

ADOPTÉE

Le 19 septembre 1994

94-09-405

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1994 et portant sur la subdivision du lot 38-278 et d'une partie du lot 38-277 et la création des lots 38-277-1 (rue Quenneville), 38-278-1 et 38-278-2 (boul. Mauricien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Carole Jalbert et de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 39097, minute 5021) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

94-09-406

Nomination d'une représentante des locataires de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que madame Christiane Mailhot soit nommée représentante des locataires des résidences pour familles de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

94-09-407

Appui à la Corporation récréo-touristique de St-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le projet de train touristique à vapeur suscite l'engouement parmi la population en général;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil de promotion touristique innovateur dans la région;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 19 septembre 1994

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de "train touristique à vapeur" préparé par la Corporation récréo-touristique de St-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE

94-09-408

Proclamation de la "Semaine de la santé et de la sécurité du travail"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 17 au 23 octobre 1994 "Semaine de la santé et de la sécurité du travail" et qu'il convie toutes les travailleuses, tous les travailleurs ainsi que tous les employeurs à s'engager face aux enjeux de la Semaine.

ADOPTÉE

94-09-409

Adoption de la soumission, Benne-épandeur

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'une benne-épandeur ont été ouvertes le 19 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au Service des travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>		<u>Montant total</u>
Michel Gohier ltée	Option "B"	3 646,56 \$
	Option "A"	26 910,47 \$
Phil Larochelle Équipement inc.	Option "B"	5 316,00 \$
	Option "A"	30 267,59 \$
Machineries Tenco ltée	Option "B"	2 375,96 \$
	Option "A"	24 181,26 \$

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par la firme "Machineries Tenco ltée" est non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

Le 19 septembre 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Michel Gohier ltée" au montant de 26 910,47 \$ (taxes incluses) pour l'équipement de base (option "A") et au montant de 2 677,94 \$ (taxes incluses) pour les équipements complémentaires 1 et 2 (option "B") étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-09-410

Émission d'obligations, amendement des règlements

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant de 4 863 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
295	42 227 \$
297	5 378 \$
306	22 591 \$
307	37 505 \$
351	12 500 \$
439	503 955 \$
441	156 156 \$
444	105 623 \$
445	349 175 \$
446	315 900 \$
447	187 298 \$
448	802 383 \$
452	378 100 \$
455	121 500 \$
458	63 400 \$
459	178 153 \$
460	195 600 \$
461	270 800 \$
468	25 756 \$
721(721-A)	152 771 \$
724	343 697 \$
728	399 772 \$
733	192 760 \$

Le 19 septembre 1994

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 863 000 \$;

- 1.- Les obligations seront datées du 18 octobre 1994;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 18 avril et le 18 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 19 septembre 1994.

94-09-411

Émission d'obligations, terme plus court

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 4 863 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 295, 297, 306, 307, 351, 439, 441, 444, 445, 446, 447, 448, 452, 455, 458, 459, 460, 461, 468, 721(721-A), 724, 728 et 733 la Ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 1994); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements numéros 295, 297, 306 et 307, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

94-09-412

Émission d'obligations, terme additionnel

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 5 septembre 1994, un montant de 3 996 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 517 800 \$ pour des périodes de 4, 8, et 15 ans, en vertu des règlements numéros 295, 297, 306, 307, 351, 439, 441, 444, 445, 446, 447, 448, 452, 455, 458, 459, 460, 461 et 468;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 222 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 774 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1994;

Le 19 septembre 1994

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 3 774 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 13 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

94-09-413

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 863 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu la soumission ci-dessous détaillée:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Levesque Beaubien Geoffrion inc.	97,625	163 000	6,25	1995	8,8321
		180 000	7,25	1996	
		197 000	7,75	1997	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.		215 000	8,0	1998	
		4 108 000	8,25	1999	

Scotia McLeod inc.
Tassé et Associés inc.
Richardson Greenshields
du Canada inc.

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Levesque Beaubien Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée, Richardson Greenshields du Canada inc., est la seule offre présentée;

Le 19 septembre 1994

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseillère

que l'émission d'obligations au montant de 4 863 000 \$, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Levesque Beaubien Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée, Richardson Greenshields du Canada inc.

ADOPTÉE

94-09-414

Adoption de la soumission, Impression d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.B Deschamps inc.	12 169,25 \$
Yvon Boulanger	12 386,91 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.B. Deschamps inc. pour l'impression de son émission d'obligations au montant de 12 169,25 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

94-09-415

Contrat de maintenance, Bell Canada

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 19 septembre 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Bell le contrat pièces et main d'oeuvre (option # 2) tel que proposé.

ADOPTÉE

94-09-416

Permis d'intervention, ministère des Transports

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux dans le cadre du réaménagement du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE

94-09-417

Sifflement des trains

CONSIDÉRANT que le sifflement des trains incommode particulièrement la nuit, les citoyens résidant à proximité de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer à ses contribuables tout le mieux-être possible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la compagnie Canadien Pacifique de bien vouloir interdire le sifflement des trains la nuit sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

94-09-418

Nomination au poste de maintenance-journalier

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 19 septembre 1994

que M. Louis Benoit soit nommé au poste de maintenance-journalier au Service des loisirs à compter du 2 octobre 1994 avec une période de d'adaptation d'un (1) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

94-09-419

Proclamation de la "Semaine nationale de la famille"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la semaine du 3 au 10 octobre 1994 soit proclamée "Semaine nationale de la famille".

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Guy Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

District Rosemont

Le tracé de la rue projetée, formant une boucle en "U" au Nord-Est du boulevard Rigaud et à l'Est de la rue Donais, sera annulé dans le but de permettre l'implantation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales. (voir croquis # 1)

District Mauricien

L'aire d'affectation commerciale située à l'angle de la rue Quenneville et du boulevard Mauricien, côté Nord-Est, sera annulée pour être remplacée par une aire d'affectation résidentielle moyenne densité qui permettra la construction de bâtiments multifamiliaux et triplex. (voir croquis # 2)

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage de la façon suivante :

Le 19 septembre 1994

Dans toutes les zones de la ville où les stations-service sont autorisées, une modification sera faite au règlement de zonage relativement à l'espace réservé pour l'affichage de l'enseigne publicitaire autorisée. Celle-ci pourra être installée à plat sur l'un des murs du bâtiment ou, encore attachée à l'une des colonnes supportant la marquise ou en l'absence de marquise, à l'un des luminaires placés dans l'îlot des pompes.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une modification sera apportée à notre règlement de zonage afin d'exiger une enceinte clôturée pour toute piscine hors terre dont la hauteur des parois varie entre 0,75 m et 1,2 m.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une correction sera apportée à notre règlement de zonage afin d'uniformiser l'implantation des thermo-pompes à un minimum de 0,75 m des limites latérales.

Dans toutes les zones résidentielles de la ville une modification sera faite pour augmenter la longueur maximale autorisée pour toutes roulottes et tous bateaux pouvant être stationnés dans les cours latérales et arrières d'une propriété, laquelle passera de neuf mètres (9 m) à neuf mètres et cinq dixièmes (9,5 m).

District Rosemont

À l'intérieur de la zone 6 Rd, le tracé de la rue projetée, formant une boucle en "U" en bordure Nord-Est du boulevard Rigaud, sera annulé afin de permettre l'implantation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales. (voir croquis # 1)

District Terrasse du Fleuve

À l'intérieur des zones résidentielles 315 Ra⁶, 316 Ra⁵, 316 Ra⁶, la marge de recul avant en bordure de la rue Demontigny sera modifiée pour passer de 6 m à 4,5 m, de façon à se réajuster à la marge de recul avant réelle de ce secteur. (voir croquis # 6)

District Mauricien

- La zone commerciale 254 C située à l'Ouest du boulevard St-Jean et de part et d'autre du boulevard Jean-XXIII, sera diminuée pour permettre la création de la nouvelle zone

Le 19 septembre 1994

commerciale 421 C, laquelle englobera les lots P.31-2 et 31-3 situés à l'angle des boulevards Jean-XXIII et St-Jean, où il sera autorisé la vente d'autos usagées ainsi que la location d'autos et camions. (voir croquis # 2)

- La zone résidentielle 358 Rbd située du côté Ouest du boulevard Mauricien au Sud de la voie ferrée est renommée pour devenir la zone 258 Rbcd qui autorisera la construction de bâtiments résidentiels trifamiliaux de deux étages. (voir croquis # 3)
- La zone commerciale 389 C située à l'angle de la rue Quenneville et du boulevard Mauricien sera annulée par l'agrandissement de la zone 359 Rcd² permettant la construction de bâtiments de type multifamilial et triplex. (voir croquis # 7)

District Richelieu

- La zone commerciale 172 C située en bordure Ouest de la rue Corbeil est légèrement agrandie de \pm cinquante-cinq (55) mètres à même la zone commerciale 205 C afin de permettre la construction d'un autre édifice commercial. (voir croquis # 4)
- La zone commerciale 205 C qui se situe du côté Sud de la rue Corbeil à l'intersection des autoroutes 40 et 55, sera modifiée afin de permettre l'usage d'activité récréative extérieure, tel un mini-golf. (voir croquis # 4)
- Dans la zone 205 C, les normes relatives à l'entreposage extérieur seront modifiées de façon à permettre l'entreposage uniquement dans les cours latérales. (voir croquis # 4)
- La zone 171 Rd¹ située dans le quadrilatère des rues Brodeur, Dagenais, Gagnon et Corbeil sera renommée pour devenir la zone 171 Rbcd de manière à permettre la construction de bâtiments multifamiliaux de quatre logements maximum. (voir croquis # 5)

CORRESPONDANCE

Mme Marie-Ange Bourassa : Cours d'eau Betty

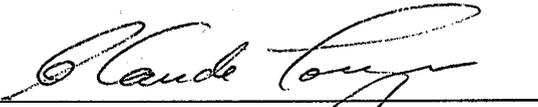
M. Richard Trépanier : Organisation du hockey mineur

8776

Le 19 septembre 1994

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, C.M.A.
Greffier de la Ville

8777

Le 26 septembre 1994

Règlement # 3026

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3026, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" et portant sur :

les districts Mauricien et Richelieu, zones 98 I/C, 94 I/C, 259 I/C, 355 C, 392 I/C, 257 I/C.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 26 septembre 1994, je déclare que ledit règlement # 3026, pour les zones des districts ci-avant énumérées, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Guy Côté.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 3 octobre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 octobre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-10-420

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 septembre 1994.

ADOPTÉE

94-10-421

Adoption de la liste de comptes C-36-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-36-94 concernant les chèques 50071, 50140 à 50245 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 473 180,95 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-10-422

Adoption de la liste de comptes C-37-94

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 3 octobre 1994

que la liste de comptes C-37-94 concernant les chèques 50246 à 50375 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 560 124,64 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-10-423

Adoption de la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1994

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations du 1er au 31 juillet 1994, pour un montant total de 48 885,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-10-424

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 août 1994

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations du 1er au 15 août 1994, pour un montant total de 14 319,23 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-10-425

Adoption du règlement # 525-L

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 525-L intitulé "Règlement amendant le règlement # 525-K portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1994

94-10-426

Adoption du règlement # 2030

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 2030 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

94-10-427

Contrat de servitude sur le lot 162-813

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude en faveur de Bell Canada sur une partie du lot 162-813 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

94-10-428

Contrat de cession pour rue du lot 160-1

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue d'une partie du lot 160-1 (rue Sainte-Marguerite Est) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Claude Bourque.

ADOPTÉE

94-10-429

Contrat de cession pour rue d'une partie du lot 16-4 (Côte Richelieu)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 3 octobre 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue d'une partie du lot 16-4 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Michel Gélinas.

ADOPTÉE

94-10-430

Contrat de cession pour rue d'une partie du lot 16-14 (rue Roy)

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue d'une partie du lot 16-14 (rue Roy) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Normande Dupont.

ADOPTÉE

94-10-431

Contrat de cession pour rue d'une partie du lot 17-43 (boulevard Jean-XXIII)

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue d'une partie du lot 16-43 (boulevard Jean-XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

94-10-432

Adoption de la soumission, Feux de circulation, Des Récollets et Bellefeuille

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation de feux de circulation au carrefour Boul. des Récollets Est et Ouest/rue Bellefeuille Sud ont été ouvertes le 30 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet, Claude

Le 3 octobre 1994

Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Néolect inc.	139 677,30 \$
R. Dubuc inc.	92 987,28 \$
Jean Caron et fils inc.	102 357,12 \$
Les Technologies Tassimco Canada inc.	114 940,99 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "R. Dubuc inc." au montant de 92 987,28 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme à même le budget du projet 94-09.

ADOPTÉE

94-10-433

Adoption de la soumission, Rue Laflamme

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement des services sur la rue Laflamme ont été ouvertes le 30 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

Le 3 octobre 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Construction Yvan Boisvert inc.	338 584,99 \$
J.P. Doyon ltée	317 628,72 \$
André Cyrenne inc.	284 773,54 \$
Les Constructions et Pavages Continental, Division du Groupe Devesco ltée	394 284,29 \$
Gaston Paillé ltée	287 603,13 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "André Cyrenne inc." au montant de 284 773,54 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme à même le budget du règlement # 746.

ADOPTÉE

94-10-434

Adoption de la soumission, Arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'arbres ont été ouvertes le 30 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

Le 3 octobre 1994

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Floriculture Gauthier inc.	7 958,62 \$
Terrassement Moderne enr.	9 059,42 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	10 741,40 \$
Pépinière 55 inc.	13 127,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Floriculture Gauthier inc." au montant de 7 958,62 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme à même le budget des règlements # 705, 737 et du projet 93-07.

ADOPTÉE

94-10-435

Adoption de la soumission, Aménagements paysagers et muret au local Frontenac

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les aménagements paysagers et le muret au local Frontenac ont été ouvertes le 30 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>	<u>Montant total</u>
Floriculture Gauthier inc.	3 832,19 \$
Terrassement Moderne enr.	6 154,89 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	3 512,97 \$

Le 3 octobre 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics;

IL EST

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Jardins Gaétan Chassé inc." au montant de 3 512,97 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme à même le budget du projet 93-07.

ADOPTÉE

94-10-436

Adoption du projet 94-11

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le conseil vote des crédits de 194 500 \$ au projet # 94-11 (Équipements - Bibliothèque) pour permettre l'achat d'équipements pour la bibliothèque municipale et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

94-10-437

Crédits supplémentaires au projet 94-04

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 7 000 \$ au projet 94-04 (Réfection de pavage, rue d'Avignon) pour permettre la dépense suivante : mise en place de drains de fondation dans la réfection de bordures - rue d'Avignon et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1994

94-10-438

Adoption de la soumission, bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 94-09-377, la Ville de Trois-Rivières-Ouest a accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions Pépin et Fortin inc., le contrat pour la transformation de la bibliothèque municipale et ce, pour la somme de 1 578 000,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 septembre 1994, le greffier de la Ville a écrit à cet entrepreneur pour lui demander de signer un contrat;

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 septembre 1994, le greffier de la Ville a reçu une lettre par télécopieur, émanant des procureurs de Les Constructions Pépin et Fortin inc., l'informant que cette compagnie refusait de signer le contrat transmis et d'exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la Ville ont fait signifier une mise en demeure à l'entrepreneur l'enjoignant de signer le contrat transmis et d'exécuter ses obligations contractuelles avant le 28 septembre 1994 à 16 heures;

CONSIDÉRANT que les Constructions Pépin et Fortin inc. a refusé d'exécuter ses obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire que les travaux soient exécutés et que le cautionnement de soumission du premier adjudicataire soit exécuté;

Il EST

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde le contrat pour la transformation de la bibliothèque municipale au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, vu le défaut du premier, soit à Construction D. Doyon inc., pour la somme de 1 675 000,00 \$, et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 730.

Le 3 octobre 1994

La Ville mandate ses procureurs, Beaumier, Richard, pour entreprendre tous les recours nécessaires pour récupérer de Les Constructions Pépin et Fortin inc. et de sa caution toutes sommes dues, vu le défaut de cet entrepreneur.

ADOPTÉE

94-10-439

Adoption du comité de circulation R-05-94

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-05-94, tenu le 28 septembre 1994, soit adopté tel que présenté par madame Suzie Ayotte, présidente, à condition d'ajouter au point 94-32 : "à l'exception du boulevard Saint-Jean".

ADOPTÉE

94-10-440

Local pour le CLAP

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de modifier la résolution 94-08-338 de façon que le paragraphe portant sur le local se lise comme suit :

- la participation de la Ville au coût du loyer du local situé au 5640, boulevard Jean-XXIII à Trois-Rivières-Ouest et servant au CLAP;

ADOPTÉE

94-10-441

Contrat de servitude sur le lot P.10-19

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'Hydro-Québec et de cablôdistribution sur le lot P.10-19 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Trois-Rivières Toyota ltée.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1994

94-10-442

Contrat de cession des lots 464-289 et 464-272

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 464-289 (rue Goyer) et 464-272 (rue Sicard) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Terrasses boisées inc.

ADOPTÉE

94-10-443

Contrat de cession du lot 2337-11

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 2337-11 (boulevard de Rigaud) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Dumas, Paris et associés inc.

ADOPTÉE

94-10-444

Proclamation des gagnants du concours "Ville fleurie 1994"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Ville fleurie 1994" :

- Catégorie "Aménagement général" :
Mme Denise Lafortune
- Catégorie "Aménagement artisanal" :
Mme Pierrette Dion et M. Réal Dion
- Catégorie "Jeunes plantations" :
Mme Martine Désilets et M. Pierre Jutras
- Catégorie "Maison fleurie" :
Mme Louise Laquerre et M. Marcel Hélie

Le 3 octobre 1994

- Catégorie "Commerce" :
Motel Le Deauville
- Catégorie "Appartements" :
Les Résidences Jean-XXIII
- Catégorie "Balcon fleuri" :
Mme Pauline Rousseau
- Catégorie "Le plus bel arbre"
M. Claude Gauthier

que le conseil félicite chaleureusement tous les artisans de la réussite du concours pour leur excellent travail et qu'il les remercie de s'impliquer activement dans le but de contribuer à l'embellissement de la ville.

ADOPTÉE

94-10-445

Achat du mât appartenant à l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

d'accepter la proposition de l'Office municipal d'Habitation relativement à la vente du mât au coût symbolique d'un dollar (1 \$).

ADOPTÉE

94-10-446

Adoption de rapports du comité d'embellissement "Ville fleurie Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les rapports des réunions du comité d'embellissement "Ville fleurie Trois-Rivières-Ouest" tenues le 1er août, le 29 août, le 21 septembre et que le rapport de la réunion du sous-comité de Ville et villages en santé tenue le 1er octobre 1994 soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1994

94-10-447

Adoption de rapports du comité municipal de la famille

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les rapports des réunions du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest tenues le 27 août et le 28 septembre 1994 soient adoptés tels que présentés par madame Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

94-10-448

Adoption de la soumission, Mini-tracteur

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un mini-tracteur ont été ouvertes le 30 septembre 1994 en présence de messieurs Vincent Fortier, ing., M. Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics ainsi que des représentants des diverses compagnies;

<u>Firme</u>		<u>Montant total</u>
J. F. Wilson inc. (Toro)	Item "A"	14 345,00 \$
	Item "B"	<u>550,00 \$</u>
	Total	15 720,00 \$
Le Groupe Lafrenière Tracteurs	Item "A"	15 700,00 \$
	Item "B"	<u>1 200,00 \$</u>
	Total	16 690,94 \$
Les Équipements Réal Leblanc inc.	Item "A"	13 500,00 \$
	Item "B"	<u>600,00 \$</u>
	Total	15 383,93 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 3 octobre 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Le Groupe Lafrenière Tracteurs" au montant de 16 690,94 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la seule conforme. Le conseil approuve cette somme à même le budget de l'année courante

ADOPTÉE

94-10-449

Consentement à la vente du lot P.10 (parc industriel) et retrait du droit de préemption

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne dans l'acte de vente du lot P.10 à la compagnie 9009-6512 Québec inc. par Pierre Carrier et Pierre Mottet afin d'y consentir et afin de renoncer expressément à son droit de préemption créé aux termes de l'acte de vente du même immeuble par la Ville en faveur de Pierre Carrier et Pierre Mottet.

ADOPTÉE

94-10-450

Félicitations à madame Suzie Ayotte, conseillère

CONSIDÉRANT que madame Suzie Ayotte siège au sein du conseil de ville ouestri-fluvien depuis maintenant huit ans;

CONSIDÉRANT que le 6 septembre dernier, elle annonçait publiquement son retrait de la politique municipale;

CONSIDÉRANT qu'unaniment, il y a lieu de lui exprimer toute notre appréciation devant le magnifique travail qu'elle a su accomplir à titre de conseillère municipale, travail toujours empreint d'un professionnalisme peu commun, que ce soit à l'intérieur de comités et/ou dossiers intermunicipaux, représentations diverses ou autres;

CONSIDÉRANT que sa présence à la table du conseil fut des plus enrichissantes pour tous;

Le 3 octobre 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité

que les autorités municipales de Trois-Rivières-Ouest s'associent à la population de chez nous afin de remercier sincèrement madame Suzie Ayotte pour ses huit années de loyaux services consacrées à la défense des intérêts de ses concitoyen(ne)s et pour sa précieuse contribution au développement et à la vitalité socio-économique et communautaire de "la ville que l'on choisit";

que, de plus, elles lui offrent leurs meilleurs voeux de santé et bonheur dans cette nouvelle étape de sa vie qui s'amorce pour elle et un plein succès dans la réalisation de ses activités présentes et futures.

ADOPTÉE

94-10-451

Félicitations à monsieur Gaston Cormier, conseiller

CONSIDÉRANT que monsieur Gaston Cormier siège au sein du conseil de ville ouestri-fluvien depuis 1964;

CONSIDÉRANT qu'au printemps dernier, il annonçait publiquement son retrait de la politique municipale;

CONSIDÉRANT qu'unaniment, il y a lieu de lui exprimer toute notre appréciation devant le magnifique travail qu'il a réalisé au long de ses fructueux mandats, notamment à titre de conseiller municipal et premier magistrat, travail toujours empreint d'un souci et d'un professionnalisme peu communs, que ce soit à l'intérieur de comités et/ou dossiers intermunicipaux, représentations diverses ou autres;

CONSIDÉRANT que sa présence à la table du conseil fut des plus enrichissantes pour tous;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité

Le 3 octobre 1994

que les autorités municipales de Trois-Rivières-Ouest s'associent à la population de chez nous afin de remercier sincèrement monsieur Gaston Cormier pour ses trente années de loyaux services consacrées à la défense des intérêts de ses concitoyen(ne)s et pour sa précieuse contribution au développement et à la vitalité socio-économique et communautaire de "la ville que l'on choisit;

que, de plus, elles lui offrent leurs meilleurs voeux de santé, bonheur et sérénité dans cette nouvelle étape de vie qui s'offre à lui et un plein succès dans la réalisation de ses activités présentes et futures.

ADOPTÉE

94-10-452

Appui à la Ville de Trois-Rivières - Route de camions

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le parcours de camions tel que proposé par la Ville de Trois-Rivières dans sa correspondance datée du 16 septembre 1994, en incluant la modification suivante :

- Les camions dirigés vers le boulevard Saint-Jean devront emprunter la voie de service vers l'autoroute 55 afin de circuler du nord au sud. Aucun camion ne pourra passer par le boulevard Saint-Jean entre Trois-Rivières et la sortie Jean-XXIII.

ADOPTÉE

94-10-453

Transfert de crédits au projet 94-02

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le conseil transfère des crédits de 23 000 \$ au projet 94-02 pour permettre la dépense suivante : Informatique - Divers départements et que ce montant soit pris à même le projet 94-00.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1994

94-10-454

Mandat à Beaumier Richard, conseillers juridiques,
Dossier bibliothèque municipale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la Ville mandate ses procureurs, Beaumier, Richard, pour entreprendre tous les recours nécessaires pour récupérer de Les Constructions Pépin et Fortin inc. et de sa caution toutes sommes dues, vu le défaut de cet entrepreneur.

ADOPTÉE

94-10-455

Entente - Agent de liaison

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec l'Association des policiers pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une entente relative à la fonction d'un agent de liaison au service de la Sécurité publique et que l'ouverture de ladite fonction d'agent de liaison soit autorisée.

ADOPTÉE

94-10-456

Mandat à Service de consultation Correng inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme "Service de consultation Correng inc." soit mandatée pour effectuer une étude de protection cathodique en vue de protéger une conduite d'eau existante en fonte grise ainsi qu'une conduite projetée suivant le même parcours (conduite d'amenée jusqu'au puits # 1).

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Gilles Milot, Ministère des Transports :
Disposition d'immeuble excédentaire (lot P.27)

M. Léger Lavoie, Ministère de l'Environnement :
Installations septiques

Le 3 octobre 1994

M. Daniel Gélinas, Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière

M. Tim Humphreys, Réseau CP Rail : Activités en Amérique du Nord

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.g.
Greffier de la Ville

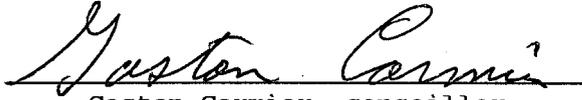
Le 5 octobre 1994

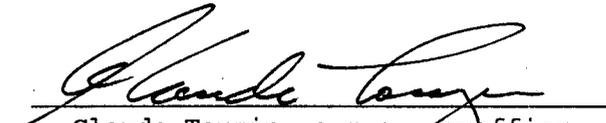
Règlement # 744

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 744, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 715 500 \$ et un emprunt de 476 531 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 5 octobre 1994, je déclare que ledit règlement # 744 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier

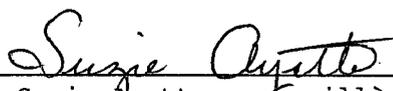
Le 6 octobre 1994

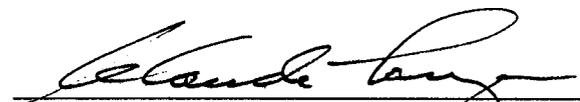
Règlement # 749

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 749, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 113 763 \$ et un emprunt de 74 487 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 6 octobre 1994, je déclare que ledit règlement # 749 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil, en présence de madame Suzie Ayotte.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 novembre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 novembre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Discours du maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1993, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1994-1995-1996.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1994 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1995 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1995-1996-1997.

94-11-457

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 octobre 1994.

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1994

94-11-458

Adoption de la liste de comptes C-38-94

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-38-94 concernant les chèques 50376 à 50468 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 219 615,52 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-459

Adoption de la liste de comptes C-39-94

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-39-94 concernant les chèques 50469 à 50602 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 280 478,34 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-460

Adoption de la liste de comptes C-40-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de comptes C-40-94 concernant les chèques 50603 à 50693 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 789 041,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-461

Adoption de la liste de comptes C-41-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 21 novembre 1994

que la liste de comptes C-41-94 concernant les chèques 50679, 50694 à 50795 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 205 175,46 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-462

Adoption de la liste de comptes C-42-94

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-42-94 concernant les chèques 50796 à 50896 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 235 453,32 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-463

Adoption de la liste de comptes C-43-94

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-43-94 concernant les chèques 50897 à 50986 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 633 447,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-464

Adoption de la liste de comptes C-44-94

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-44-94 concernant les chèques 50920, 50987 à 51089 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 290 634,01 \$ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1994

94-11-465

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 août 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 31 août 1994, pour un montant total de 13 532 55 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-466

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 septembre 1994

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 septembre 1994, pour un montant total de 3 858,93 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-467

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1994, pour un montant total de 12 364 20 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-468

Adoption de la liste de mutations du 1^{er} au 15 octobre 1994

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 21 novembre 1994

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 octobre 1994, pour un montant total de 5 967,97 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-11-469

Adoption du règlement # 3027

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3027 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000» soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

94-11-470

Modification aux règlements # 747 et 749

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que l'article 1 du règlement # 747 soit modifié de façon à ajouter le plan numéro 11-404 révisé en septembre 1994 et que l'article 2 du règlement # 749 soit modifié de façon à retirer le plan numéro 11-395 des plans qui y sont énumérés.

ADOPTÉE

94-11-471

Adoption de la soumission, Chlorure de sodium (sel gemme)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 14 octobre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses companies :

Le 21 novembre 1994

Firme		Montant
Mines Seleine, division de la	Livré	111 539.15 \$
Société canadienne de sel	Non livré	116 234.10 \$
Itée		
Sel Akzo Nobel Itée	Livré	126 125.30 \$
	Non livré	109 966,58 \$
Sifto Canada inc.	Livré	130 136,61 \$
	Non livré	109 966,58 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Sel Akzo Nobel Itée a été jugée non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission, option «livré F.A.B. Trois-Rivières-Ouest», de la firme «Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel Itée» au montant de 111 539,15 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-11-472

Adoption de la soumission. Sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable tamisé abrasif ont été ouvertes le 14 octobre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses companies :

Le 21 novembre 1994

Firme		Montant
Transport Jules Bourassa (1988) inc.	Sable + sel	25 500,00 \$
	Sable	1 070,00 \$
		30 277,84 \$
Sable des Forges inc.	Sable + sel	24 300,00 \$
	Sable	1 270,00 \$
		29 138,29 \$
Graviers Mont-Carmel inc.	Sable + sel	26 000,00 \$
	Sable	1 150,00 \$
		30, 938,78 \$
Les graviers M.D.M. enr.	Sable + sel	21 480,00 \$
	Sable	1 228,00 \$
		25 876,90 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les graviers M.D.M. enr.» au montant de 25 876,90 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

Le sable tamisé abrasif avec 5 % d'un mélange spécial de fondant devra avoir une performance supérieure ou égale au sable tamisé abrasif avec 10 % de sel, sinon ce dernier devra être le produit fourni tel que prévu en soumission, sur simple avis de la Ville.

ADOPTÉE

94-11-473

Adoption de la soumission, Stationnement du parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'aménagement du stationnement du parc Laviolette ont été ouvertes le 4 novembre 1994 en présence de MM. Vincent

Le 21 novembre 1994

Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses companies :

Firme	Montant
Pagé construction, division de Simard Beaudry inc.	196 653,75 \$
Construction J. G. inc.	220 322,41 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	169 520,82 \$
J. P. Doyon ltée	139 407,07 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	162 282,44 \$
André Cyrenne inc.	183 296,95 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J. P. Doyon ltée» pour un montant partiel de 82 483,57\$ (taxes incluses), tel que convenu avec ledit soumissionnaire, étant donné que sa soumission est la plus basse et conforme;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant et que le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-13;

ADOPTÉE

94-11-474

Adoption de la soumission, Déneigement - Puits, réservoir et chemin d'accès

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le déneigement des puits, du réservoir et du chemin d'accès ont été ouvertes le 11 novembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et des représentants des diverses companies :

Le 21 novembre 1994

Firme	Montant
D.B.C. Construction inc.	321,95 \$
Noé Veillette inc.	310,00 \$
Denis Beaudry Transport	360,00 \$
Machinerie et déneigement Marc Lyonnais enr.	300,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Machinerie et déneigement Marc Lyonnais enr.» au montant de 300,00 \$ (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-11-475

Vente - Parc industriel (Emco Québec)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la résolution 93-09-317, portant sur la vente d'un terrain dans le parc industriel à Emco Québec, soit modifiée de façon à ce que le nom de l'acheteur soit changé pour Services techniques BIC inc.

ADOPTÉE

94-11-476

Financement du règlement # 743

CONSIDÉRANT que la réserve pour contribution aux règlements en cours (programme des infrastructures) s'élevait à 500 000 \$ au 1^{er} janvier 1994;

Le 21 novembre 1994

CONSIDÉRANT qu'un montant de 330 000 \$ a été utilisé pour les projets 94-07 et 94-08 approuvés antérieurement;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller que le conseil autorise le trésorier à financer une partie du règlement # 743 à même le solde du surplus réservé au montant de 170 000 \$ et à renoncer à une partie de l'emprunt prévu pour l'ensemble de ce même montant.

ADOPTÉE

94-11-477

Servitude d'Hydro-Québec sur le lot 16-4

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot 16-4 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Michel Gélinas.

ADOPTÉE

94-11-478

Servitude d'Hydro-Québec sur le lot 16-6

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot 16-6 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Léo Dufresne.

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1994

94-11-479

Servitude d'Hydro-Québec sur le lot 16-7

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot 16-7 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Jean-Claude Côté.

ADOPTÉE

94-11-480

Servitude d'Hydro-Québec sur les lots 16-8 et 16-14

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur les lots 16-8 et 16-14 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Normande Dupont.

ADOPTÉE

94-11-481

Annulation - Cession sur le lot 16-4

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'annuler la résolution 94-10-429 portant sur la cession du lot 16-4 (côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Michel Gélinas.

ADOPTÉE

94-11-482

Budget supplémentaire - O.M.H.T.R.O

CONSIDÉRANT l'urgence des travaux à exécuter sur les regards pluviaux des résidences Ste-Catherine, Beauséjour et Audet de l'O.M.H.T.R.O.;

Le 21 novembre 1994

CONSIDÉRANT la non-disponibilité budgétaire des sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux à l'O.M.H.T.R.O.;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville accepte de déboursier un montant supplémentaire de 2 100 \$, pour couvrir l'exécution et la surveillance des travaux à exécuter sur les regards pluviaux des résidences Ste-Catherine, Beauséjour et Audet de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE

94-11-483

Financement, emprunt temporaire, règlement # 748

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1995, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
# 748 (Égout sanitaire et aqueduc d'une partie du boulevard Jean-XXIII)	24 500 \$	90 %	22 050 \$

ADOPTÉE

94-11-484

Nomination d'un représentant des locataires - Catégorie personnes retraitées - O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 21 novembre 1994

que monsieur Roland Lafrance soit nommé représentant des locataires des résidences pour personnes retraitées de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

94-11-485

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 1994 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 10 et la création du lot 10-54 (rue de l'Industrie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 39140, minute 5078) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

94-11-486

Adoption de comptes rendus de six réunions du C.L.A.P.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les comptes rendus des réunions du comité de liaison adolescents-parents ci-après énumérées soient adoptés tels que présentés par monsieur Fernand Bouchard, président :

- Réunion du 7 septembre 1994
- Réunion du 12 septembre 1994
- Réunion du 21 septembre 1994
- Réunion du 23 septembre 1994
- Réunion du 17 octobre 1994
- Réunion du 2 novembre 1994

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1994

94-11-487

Nomination du maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la durée de la période de suppléance à la mairie soit fixée à trois (3) mois et que M. Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour ladite période, à compter du 1^{er} novembre 1994.

ADOPTÉE

94-11-488

Nomination des représentants des divers comités.

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les représentants des comités soient nommés, tel que ci-après décrit (1- indique le président ou la présidente), pour une période d'un an à compter du 21 novembre 1994 :

M.R.C. de Francheville	Mme Louise Gélinas
C.I.T.F.	M. Fernand Bouchard
Comité de concertation scolaire (Ville de T.R.O. & Commission scolaire Chavigny)	1. M. Yves Lévesque 2. Mme Marthe Rousseau 3. M. Roland Lottinville 4. M. Michel Lemieux
Comité d'assainissement des eaux	1. Mme Marthe Rousseau 2. M. Roland Lottinville
Comité des loisirs (Conseil des loisirs de la Mauricie, Société St-Jean-Baptiste, Association générale des bénévoles, Loisirs locaux)	1. M. Fernand Bouchard
Comité de circulation	1. M. Yves Lévesque
Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie	1. Mme Marthe Rousseau

Le 21 novembre 1994

Comité culturel (Bibliothèque, Conseil régional de la culture, Activités de mise en valeur des talents locaux)	1. Mme Nicole Laroche
C.L.A.P. (Comité de liaison - adolescents-parents)	1. M. André Carle
Comité de la famille (Comité de la famille de l'Ouest)	1. Mme Marthe Rousseau
Activités communautaires (Association touristique du Coeur du Québec)	1. Mme Louise Gélinas
Comité environnemental (déchets domestiques dangereux, herbe à poux, compostage, eau)	1. Mme Marthe Rousseau
Comité de retraite	1. Mme Louise Gélinas 2. M. Roland Lottinville 3. M. Claude Touzin
Comité de relations de travail (Employés cadres)	1. M. Jacques Carle
Comité de relations de travail (Employés municipaux)	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»	1. Mme Nicole Laroche
O.M.H.T.R.O.	1. M. Fernand Bouchard 2. M. Jacques Carle 3. Mme Nicole Laroche
Comité du bruit - Autoroute 55	1. M. Yves Lévesque 2. Mme Louise Gélinas 3. M. Fernand Bouchard
Comité de la sécurité publique et des incendies	1. M. André Carle
Comité de la nouvelle glace	1. M. André Carle
Comité des travaux publics	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité «Ville en santé»	1. M. Jean-Noël Groleau

Le 21 novembre 1994

C.E.D.I.C.

M. J.-Charles Charest

ADOPTÉE

94-11-489

Adoption du projet 94-12

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil vote des crédits de 16 497,66 \$ au projet 94-12 (Acquisitions - Vente pour taxes 1992) pour permettre la dépense suivante : compléter l'acquisition des lots en vente pour taxes en 1992 et que, de ce montant, 3 532,12 \$ soit pris à même le fonds d'administration et 12 965,54 \$ à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

94-11-490

Démission de M. Serge Fleurent, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la démission de monsieur Serge Fleurent, à titre de pompier volontaire, soit acceptée à compter du 14 novembre 1994.

ADOPTÉE

SOUMISSIONS

Ouverture de la soumission, Travaux municipaux, rues Amyot et Maheu et boulevard Saint-Jean (règlements # 745 et # 747)

Les soumissions suivantes pour les travaux municipaux sur les rues Amyot et Maheu et sur le boulevard Saint-Jean (règlements #745 et 747) ont été reçues le 18 novembre 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies;

Le 21 novembre 1994

Firme	Montant
André Bouvet Itée	475 345,67 \$
André Cyrenne inc.	427 331,25 \$
J. P. Doyon Itée	353 658,75 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	422 856,52 \$
Gaston Paillé Itée	524 288,70 \$
La Cie de construction Dollard Itée	491 105,25 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	319 801,62

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Vincent Fortier pour étude et rapport.

94-11-491

Appui au C.P.A.T.R.O. - Jeux de la participation, Hiver 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest à l'égard de sa candidature à la finale provinciale des Jeux de la participation pour l'hiver 1996.

ADOPTÉE

94-11-492

Adoption du projet 94-13

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 90 000 \$ au projet 94-13 (Stationnement - Parc Laviolette) pour permettre la dépense suivante : aménagement de la mise en forme du stationnement et que ce montant soit pris à même le fonds de parc.

ADOPTÉE

94-11-493

Appui à l'O.M.H.T.R.O. - Modification des règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique

CONSIDÉRANT que l'Association des offices municipaux d'habitation publiait une étude en 1992 démontrant que les

Le 21 novembre 1994

règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique devraient être modifiés pour rétablir l'équité entre les ménages dont les revenus proviennent du travail et les autres ménages;

CONSIDÉRANT qu'il est impérieux que l'on donne suite à cette étude dans les meilleurs délais;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest donne son appui à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et à l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec concernant la modification des règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique dans le but de rétablir l'équité entre les ménages dont les revenus proviennent du travail et les autres.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Alain Déziel : Sifflement des trains la nuit

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 748

Mme Lorraine Racine, CPATRO : Demande d'aide financière pour l'année 1995 (patinage artistique)

M. Luc Labrecque, Association des arénas : 18^e congrès

Mme Lucille Francoeur, Le Noël du pauvre - Coeur du Québec :
Prêt de la glace du centre sportif de Trois-Rivières-Ouest pour la 36^e campagne de levée de fonds

M. Georges Reux, Fleur de Mai : Demande d'aide financière pour l'année 1995

Mme Marie Goudreault, Duoson inc.: Amélioration du programme de collecte sélective

Le 21 novembre 1994

Mme Madeleine Gervais, O.M.H.T.R.O.: Demande d'appui aux offices municipaux d'habitation quant à la modification des règlements de location et d'attribution des logements

M. Maurice Thellend, greffier, Ville de Cap-de-la-Madeleine : Félicitations aux nouveaux élus

M. Jean-Guy Dubois, maire, Ville de Bécancour : Félicitations aux nouveaux élus

M. Gérald Bastarache, maire, Ville de Grand-Mère : Félicitations aux nouveaux élus

M. Wilfrid Champagne, maire, Ville de Saint-Louis-de France : Félicitations aux nouveaux élus.

M. Gaston Fortin, maire, Ville de La Tuque : Félicitations aux nouveaux élus

M. Yves Rocheleau, Député fédéral de Trois-Rivières : Félicitations aux nouveaux élus

M. Claude Pinard, Député provincial de St-Maurice : Félicitations aux nouveaux élus

M. Clément Dubois, maire, Ville de Nicolet : Félicitations aux nouveaux élus

M. Martial Beaudry, secrétaire-trésorier, Municipalité de Pointe-du-Lac : Félicitations aux nouveaux élus

M. Roland Desaulniers, maire, Ville de Shawinigan : Félicitations aux nouveaux élus

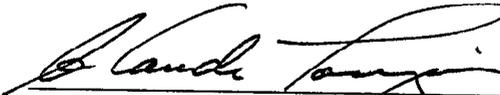
M. Marcel Vézina, maire, Ville de Shawinigan-Sud : Félicitations aux nouveaux élus

Me Guy Leblanc, maire, Ville de Trois-Rivières : Félicitations aux nouveaux élus

Le 21 novembre 1994

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 5 décembre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 décembre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

94-12-494

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 novembre 1994.

ADOPTÉE

94-12-495

Adoption de la liste de comptes C-45-94

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-45-94 concernant les chèques 51090 à 51190 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 865 342,49 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-496

Adoption de la liste de comptes C-46-94

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 5 décembre 1994

que la liste de comptes C-46-94 concernant les chèques 51191 à 51313 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 925 757,11 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-497

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 octobre 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

· APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 octobre 1994, pour un montant total de 12 918 39 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-498

Adoption du règlement # 851

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 851 intitulé «Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain» soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 736 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Sabourin ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 115 385 \$ et un emprunt de 67 636 \$

94-12-499

Crédits supplémentaires au projet 93-08

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 5 décembre 1994

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 10 000,00 \$ au projet 93-08 (Informatisation - Archivage) pour permettre la dépense suivante : logiciel d'archivage, de gestion du plan de classification et du calendrier de conservation et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-12-500

Offre de service de Mensys - Archivage

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'accepter l'offre de service de la firme Mensys, datée du 29 novembre 1994 et portant sur la fourniture du logiciel d'archivage, de gestion du plan de classification et du calendrier de conservation.

ADOPTÉE

94-12-501

Adoption du projet 94-14

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 14 450 \$ au projet 94-14 (Projet C.L.A.P. - Ameublement et équipement) pour permettre la dépense suivante : Achat d'ameublement et d'équipements informatique, audio-visuel et d'entretien destinés au local du C.L.A.P. et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

94-12-502

Adoption de la soumission. Travaux municipaux, rues Amyot et Maheu et boulevard Saint-Jean (règlements # 745 et # 747)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement des services sur les rues Amyot et Maheu ainsi que sur le boulevard Saint-Jean ont été ouvertes le 18 novembre 1994 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur du Service technique et Vincent Fortier, ing., M. Ing.,

Le 5 décembre 1994

ingénieur de projet, de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses companies :

Firme	Montant
André Bouvet ltée	475 345,67 \$
André Cyrenne inc.	427 331,25 \$
J. P. Doyon ltée	353 658,75 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	422 856,52 \$
Gaston Paillé ltée	524 288,70 \$
La Cie de construction Dollard ltée	491 105,25 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	319 801,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Yvan Boisvert inc.» pour un montant partiel de 271 931,38 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 745 et # 747.

ADOPTÉE

94-12-503

Adoption de la soumission. Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'éclairage de diverses rues dans la ville ont été ouvertes le 2 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses companies :

Firme	Montant
Chagnon (1975) ltée	55 797,05 \$
R. Dubuc inc.	44 221,37 \$
Jean Caron et fils inc.	47 349,91 \$

Le 5 décembre 1994

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «R. Dubuc inc.» au montant de 44 221,37 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 738, # 739, # 740 et # 741.

ADOPTÉE

94-12-504

Adoption de la soumission. Panneaux protecteurs pour patinoires extérieures

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de panneaux protecteurs pour patinoires extérieures ont été ouvertes le 2 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses companies :

Firme	Montant
Clôtures Mauriciennes enr.	18 115,43 \$
Clôtures Cambrek inc.	16 460,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 5 décembre 1994

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Clôtures Cambrek inc.» au montant de 16 460,80 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet 94-00.

ADOPTÉE

94-12-505

Servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot P.20

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot P.20 (boul. Jean-XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Pétrolière Impériale Ltée.

ADOPTÉE

94-12-506

Servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot P.20

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude aérienne d'Hydro-Québec sur le lot P.20 (boul. Jean-XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Roger Aubry.

ADOPTÉE

94-12-507

Adoption du compte-rendu de la réunion du C.L.A.P. tenue le 14 novembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 5 décembre 1994

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents tenue le 14 novembre 1994 soit adopté tel que présenté par monsieur Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

94-12-508

Promotion de M. Michel Corneau au poste de chauffeur-journalier

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Michel Corneau, journalier, soit promu au poste de chauffeur-journalier à compter du 12 décembre 1994, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

94-12-509

Séances régulières de janvier 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de fixer les dates des premières séances régulières de l'année 1995 au 9 et au 23 janvier.

ADOPTÉE

94-12-510

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de formulaires pour les cours municipales

CONSIDÉRANT que la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 28 novembre 1994;

Le 5 décembre 1994

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bond de commande préparé par M. Roger Champagne, greffier de la cour municipale, en date 28 novembre 1994;

que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

94-12-511

Adoption du rapport du président d'élections

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport des élections de 1994, annexé au présent procès-verbal, soit adopté tel que présenté par M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et président d'élections.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1994

ÉLECTIONS 1994

TENUES LE 6 NOVEMBRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Liste électorale (recensement)

Le recensement s'est effectué du 2 au 10 septembre 1994. Vingt-neuf recenseurs ont été embauchés afin de recueillir auprès des résidents de la ville de Trois-Rivières-Ouest les informations nécessaires à la confection de la liste électorale. Par la suite, ces données ont été informatisées et une liste préliminaire a été émise.

Avis

Le 2 septembre 1994, un avis public a été donné afin d'informer la population de la tenue d'un recensement électoral ainsi que des conditions requises afin d'être inscrit sur la liste électorale.

Présentation des candidats

Le 6 septembre 1994, un avis a été donné à l'effet que les postes de Maire et de Conseiller(e)s pour les districts numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 étaient ouverts et que les déclarations de candidatures devaient être produites au bureau du président d'élection du 9 septembre 1994 au 14 octobre 1994. Ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 30 octobre 1994 pour le vote par anticipation de 12 h à 20 h ainsi que le 6 novembre 1994 jour du scrutin de 9 h à 19 h et que M. René Gauthier avait été nommé secrétaire d'élection.

Avis

Le 14 septembre 1994, un avis public a été donné afin d'informer les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'une place d'affaires des conditions requises afin d'être inscrit sur la liste électorale.

Avis

Les 17 et 19 septembre 1994, un avis a été donné afin d'informer les personnes qui n'avaient pas été recensées de la façon de procéder pour être inscrit sur la liste électorale.

Avis aux électeurs

Nous avons fait parvenir à tous les électeurs une carte «avis aux électeurs». Cette carte mentionnait leurs nom, prénom et adresse tels qu'ils seraient inscrits sur la liste électorale.

Le 5 décembre 1994

**Révision
liste électorale**

Le 8 octobre 1994, un avis public a été donné afin d'aviser la population de la révision de la liste électorale.

Lors du dépôt de la liste électorale avant révision, 14 399 personnes étaient inscrites sur la liste électorale. Nous avons ajouté 34 inscriptions. Il y a eu 80 radiations et 41 corrections ont été apportées. Compte tenu de ces modifications, le Président d'élection a déposé une liste électorale de 14 353 électeurs pour approbation par la Commission de révision.

La Commission de révision a entériné ces modifications et a accepté la liste électorale telle que présentée le 21 octobre 1994.

**Admission des
bulletins**

Ci-dessous, vous trouverez, district par district, les bulletins que j'ai admis pour l'élection municipale du 6 novembre 1994 ainsi que la date de leur admission.

À la mairie:

M. Gaétan Alarie	Le 12 septembre 1994
M. Jean-Charles Charest	Le 21 septembre 1994

District 1 Du Carrefour

M. Guy Côté	Le 30 septembre 1994
Mme Nicole Laroche	Le 20 septembre 1994

District 2 Marion

M. Jacques Carle	Le 4 octobre 1994
Mme Denise Morin	Le 26 septembre 1994
M. Jean-Guy Paillé	Le 9 septembre 1994
M. Denis Verret	Le 16 septembre 1994

Le 5 décembre 1994

Avis

De plus, j'ai donné un avis public à l'effet qu'un scrutin était nécessaire et serait ouvert le 30 octobre 1994 pour le vote par anticipation et le 6 novembre 1994 pour le scrutin et que les candidat(e)s à cette élection seraient:

À la mairie

M. Gaétan Alarie 7813, rue Notre-Dame,
M. Jean-Charles Charest 3305, rue de Chambois

District 1 Du Carrefour

M. Guy Côté 215, rue Rouette
Mme Nicole Laroche 175, rue de Sienne

District 2 Marion

M. Jacques Carle 710, rue Parent
Mme Denise Morin 630, rue Brunet
M. Jean-Guy Paillé 660, rue des Dominicains
M. Denis Verret 755, rue des Dominicains

District 3 Terrasse du Fleuve

M. Michel Pinard 18, rue Mauriac
Mme Marthe Rousseau 106, rue Bellevue

District 4 Mauricien

M. Jean-Claude Dubois 545, rue Lemay
Mme Louise Gélinas 7878, rue Notre-Dame
M. Robert Leblanc 2230, rue Gagnon, app. 3
M. Stéphane Leclerc 7832, rue Notre-Dame
M. Marcel Rouleau 315, boul. Mauricien

District 5 Richelieu

M. André Carle 8685, rue du Fleuve
M. Luc Drouin 3020, rue Boischatel
M. Réal Drouin 2725, rue Gagnon

Le 5 décembre 1994

District 6 De la Montagne

M. Fernand Bouchard	3092, rue de Toulouse
M. René Bussièrès	6405, rue de la Montagne

District 7 Cherbourg

M. Michel Lampron	5180, rue de Chamonix
M. Yves Lévesque	6090, rue Laflamme

District 8 Rosemont

M. Daniel Chatelois	3290, côte d'Azur
M. Jean-Noël Groleau	5325, rue de Poitiers
M. Pierre Laforte	5405, rue de Dijon
Mme Nicole Lemoine	5305, rue de Nice

De plus, l'avis public mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidat(e)s élu(e)s se feront le soir même de l'élection.

**Responsable
de salle**

Le 11 octobre 1994 de 18 h 30 à 20 h 30, j'ai tenu une assemblée de tous les responsables de salle, soit MM. Michel Lemieux, René Laprise, Daniel Magny, André Aubin, Pascal Morissette, Pierre Chaîné, Marcel Pitt et Guy Desjardins pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire au sujet de la Loi électorale. Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

**Scrutateurs et
secrétaires du
de vote**

Le 12 octobre 1994 de 19 h à 21 h, j'ai tenu une assemblée de tous les scrutateurs et secrétaires de bureau de vote pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale. Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

**Préposés à
l'information et au
maintien de l'ordre**

Le 13 octobre 1994 de 18 h 30 à 19 h 30, j'ai tenu une assemblée de tous les préposés à l'information et au maintien de l'ordre pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale. Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Candidat(e)s

Le 19 octobre 1994, de 19 h à 21 h, j'ai tenu une assemblée de tous les candidat(e)s ainsi que leurs représentant(e)s à l'hôtel de ville afin de les informer sur les principaux articles de la Loi électorale afin que tous et chacun s'entendent à savoir de quelle façon se déroulera le scrutin du 6 novembre 1994 et du 30 octobre 1994.

Le 5 décembre 1994

**Carte aux
électeurs**

Chaque électeur a reçu une carte qui indiquait les candidats qui se présentaient à la Mairie, les candidat(e)s qui se présentaient au poste de conseiller(e) pour leur district, l'endroit où il devra voter, son district électoral et le bureau de vote.

Bulletins de vote

Le 28 octobre 1994, M. Gaston Rousseau de l'Imprimerie Dupont enr. m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection. Ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins s'élevant exactement à 35 400 bulletins pour les districts 1 à 8. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

**Vote par
anticipation**

Les bureaux de vote ont été ouverts de 12 h à 20 h. Tout le personnel électoral du 6 novembre 1994 a été invité à voter au vote par anticipation. En tout, ce sont 816 personnes qui se sont prévaluées de leur droit de vote.

**Comptage
des bulletins**

Le 5 novembre 1994, tous les scrutateurs se sont présentés à l'hôtel de ville afin de compter les bulletins de vote.

**Ouverture des
bureaux de scrutin**

À 9 heures, le 6 novembre 1994, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Les officiers ont été invités à enregistrer leur vote dès l'ouverture des bureaux si cela n'avait pas été fait lors du vote par anticipation du 30 octobre 1994. Tout s'est bien déroulé tout au long de la journée, même si l'affluence a été plus marquée, en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques occasions. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Décompte

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 19 heures, les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Le résultat officiel a été donné à l'hôtel de ville à partir de 19 h 30 et le décompte final a été donné à 21 h. Voici ce rapport en détail:

Le 5 décembre 1994

RÉSULTATS OFFICIELS**RÉSULTAT DU RECENSEMENT DU VOTE****6 NOVEMBRE 1994**

Je, président d'élection, annonce le résultat du recensement des votes:

AU POSTE DE MAIRE

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTE
Gaétan Alarie	Indépendant	3 043
Jean-Charles Charest	Indépendant	5 186

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 14 353
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 8 229
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 111
 E) Avec une majorité en faveur de: **Jean-Charles Charest** de **2 143**

M. Gaétan Alarie: 36,5 %
 M. Jean-Charles Charest: 62,2 %
 Rejetés: 1,3 %
 100 %

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT DU CARREFOUR - 1

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Guy Côté	Indépendant	310
Nicole Laroche	Indépendant	492

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 615
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 802
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 21
 E) Avec une majorité en faveur de: **Nicole Laroche** de **182**

M. Guy Côté: 37,7 %
 Mme Nicole Laroche: 59,8 %
 Rejetés: 2,5 %
 100 %

Le 5 décembre 1994

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT MARION - 2

A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Jacques Carle	Indépendant	357
Denise Morin	Indépendant	107
Jean-Guy Paillé	Indépendant	222
Denis Verret	Indépendant	256

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 709
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 942
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 13
 E) Avec une majorité en faveur de: **Jacques Carle** de **101**

M. Jacques Carle: 37,4 %
 Mme Denise Morin: 11,2 %
 M. Jean-Guy Paillé: 23,2 %
 M. Denis Verret: 26,8 %
 Rejetés: 1,4 %
 100 %

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT TERRASSE DU FLEUVE - 3

A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Michel Pinard	Indépendant	332
Marthe Rousseau	Indépendant	762

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 779
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 1 094
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 11
 E) Avec une majorité en faveur de: **Marthe Rousseau** de **430**

M. Michel Pinard: 30,1 %
 Mme Marthe Rousseau: 69,0 %
 Rejetés: 0,9 %
 100 %

Le 5 décembre 1994

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT MAURICIEN - 4

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Jean-Claude Dubois	Indépendant	62
Louise Gélinas	Indépendant	419
Robert Leblanc	Indépendant	155
Stéphane Leclerc	Indépendant	80
Marcel Rouleau	Indépendant	387

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 609
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 1 103
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 13
 E) Avec une majorité en faveur de: **Louise Gélinas** de **32**

M. Jean-Claude Dubois:	5,6 %
Mme Louise Gélinas:	37,5 %
M. Robert Leblanc:	13,9 %
M. Stéphane Leclerc:	7,2 %
M. Marcel Rouleau:	34,7 %
Rejetés:	<u>1,1 %</u>
	100 %

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT RICHELIEU - 5

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
André Carle	Indépendant	360
Luc Drouin	Indépendant	197
Réal Drouin	Indépendant	205

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 586
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 762
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 2
 E) Avec une majorité en faveur de: **André Carle** de **155**

M. André Carle:	47,1 %
M. Luc Drouin:	25,8 %
M. Réal Drouin:	26,8 %
Rejetés:	<u>0,3 %</u>
	100 %

Le 5 décembre 1994

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT DE LA MONTAGNE - 6

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Fernand Bouchard	Indépendant	821
René Bussières	Indépendant	491

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 2 093
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 1 312
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 17
 E) Avec une majorité en faveur de: **Fernand Bouchard** de **330**

M. Fernand Bouchard: 61,8 %
 M. René Bussières: 36,9 %
 Rejetés: 1,3 %
 100 %

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT CHERBOURG - 7

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Michel Lampron	Indépendant	496
Yves Lévesque	Indépendant	642

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 2 010
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 1 138
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 9
 E) Avec une majorité en faveur de: **Yves Lévesque** de **146**

M. Michel Lampron: 43,2 %
 M. Yves Lévesque: 56,0 %
 Rejetés: 0,8 %
 100 %

Le 5 décembre 1994

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT ROSEMONT - 8

- A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTES
Daniel Chatelois	Indépendant	383
Jean-Noël Groleau	Indépendant	466
Pierre Laforte	Indépendant	125
Nicole Lemoine	Indépendant	118

- B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 952
 C) Le nombre de bulletins valides est de: 1 092
 D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 11
 E) Avec une majorité en faveur de: **Jean-Noël Groleau** de **83**

M. Daniel Chatelois: 34,7 %
 M. Jean-Noël Groleau: 42,3 %
 M. Pierre Laforte: 11,3 %
 Mme Nicole Lemoine: 10,7 %
 Rejetés: 1,0 %
 100 %

POURCENTAGE DU VOTE: 58,1 %

Avis

Le 11 novembre 1994 un avis public a été donné afin d'aviser la population du résultat du recensement du vote ainsi que du résultat de l'élection.

Recommandation

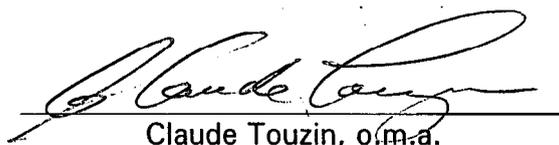
Je suggère aux membres du Conseil que le recensement municipal soit tenu au mois d'août, lors de la troisième année de leur mandat. En procédant de cette façon, nous pourrions éviter que des personnes ne soient pas inscrites sur la liste électorale dû à une mauvaise interprétation de la date d'arrivée de ces citoyens. Nous pourrions ainsi éliminer ce problème.

Le 5 décembre 1994

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est à remarquer avant tout que le recensement, les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulés. Je tiens à remercier tous les officiers d'élection et principalement la secrétaire qui m'a secondé et supporté de façon remarquable ainsi que le personnel du service du greffe.

Je tiens également à remercier tous les candidat(e)s et leurs représentant(e)s qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.



Claude Touzin, o.m.a.
Président d'élection

Le 5 décembre 1994

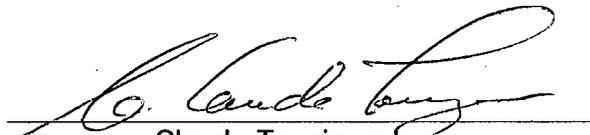
SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Jean-Charles Charest, domicilié au 3305, rue de Chambois à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé:



ASSERMENTÉ OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 NOVEMBRE 1994



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Nicole Laroche, domiciliée au 175, rue de Sienné à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Nicole Laroche

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 NOVEMBRE 1994

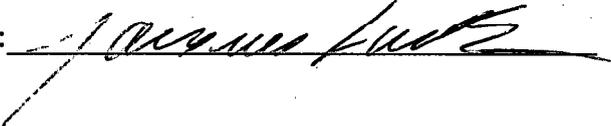
Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

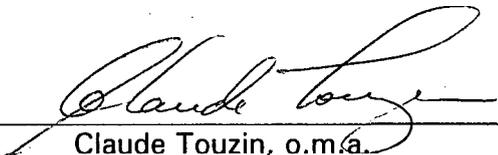
Le 5 décembre 1994

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Jacques Carle, domicilié au 710, rue Parent à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: 

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI,
LE 14 NOVEMBRE 1994


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

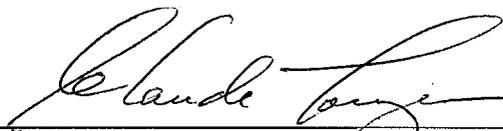
Le 5 décembre 1994

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Marthe Rousseau, domiciliée au 106, rue Bellevue à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Marthe Rousseau

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI,
LE 14 NOVEMBRE 1994



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

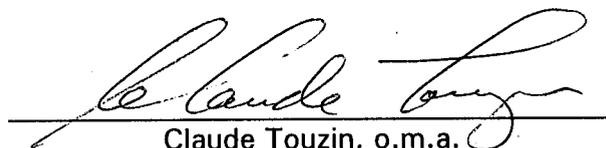
SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Louise Gélinas, domiciliée au 7878, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé:



ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI,
LE 14 NOVEMBRE 1994



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

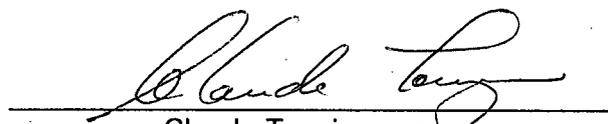
SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, André Carle, domicilié au 8685, rue du Fleuve à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: _____



ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 NOVEMBRE 1994



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

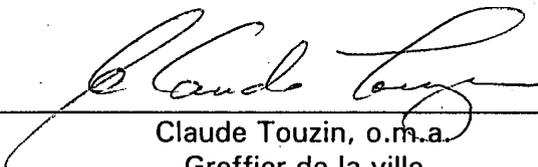
Le 5 décembre 1994

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Fernand Bouchard, domicilié au 3092, rue de Toulouse à Trois-Rivières-Ouest, jure
(ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la
loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des
habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: Fernand Bouchard

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 NOVEMBRE 1994



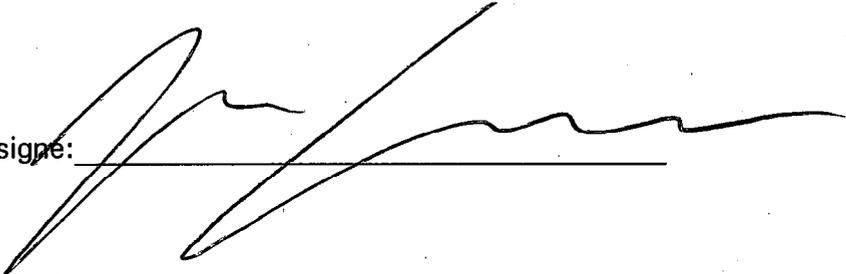
Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

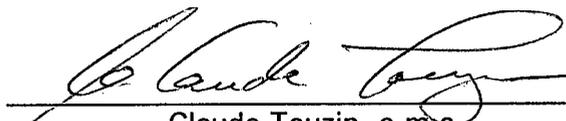
SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Yves Lévesque, domicilié au 6090, rue Laflamme à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé: _____



ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 SEPTEMBRE 1994



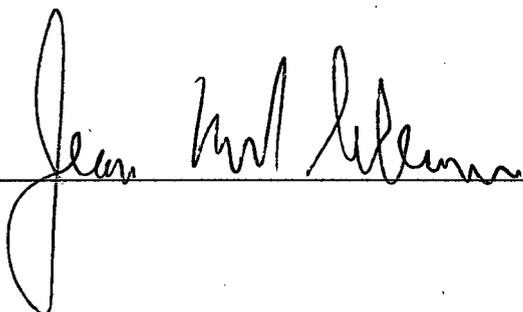
Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

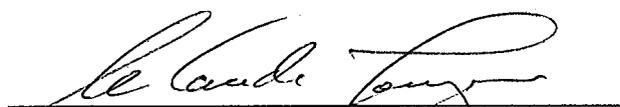
SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Jean-Noël Groleau, domicilié au 5325, rue de Poitiers à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé:



ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE
14 NOVEMBRE 1994



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1994

94-12-512

Modification de l'annexe «A» du règlement # 361

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 361 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 3 266,27 \$ prévu pour le règlement # 361 (rues Maricourt et Liège) et que l'annexe «A» de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-09-9332 P 155-60, P.155 17.98 mètres

ADOPTÉE

94-12-513

Modification de l'annexe «A» du règlement # 364

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 5 décembre 1994

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 364 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 269,04 \$ prévu pour le règlement # 364 (rue Quirion) et que l'annexe «A» de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-92-2904 155-56, 157-46 23.08 mètres

ADOPTÉE

94-12-514

Modification de l'annexe «A» du règlement # 372

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 372 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 2 003,13 \$ prévu pour le règlement # 372 (rue Lefort Ouest) et

Le 5 décembre 1994

que l'annexe «A» de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-73-9115 155-68 18.30 mètres

ADOPTÉE

94-12-515

Modification de l'annexe «A» du règlement # 376

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 376 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 704,53 \$ prévu pour le règlement # 376 (rue Quirion) et que l'annexe «A» de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-92-2904 155-56, 157-46 23.08 mètres

ADOPTÉE

94-12-516

Modification de l'annexe «A» du règlement # 377

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 5 décembre 1994

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 377 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 403,23 \$ prévu pour le règlement # 377 (rue Lefort Ouest) et que l'annexe «A» de ce règlement soit modifiée en conséquence :

7333-73-9115 155-68 18.30 mètres

ADOPTÉE

94-12-517

Fermeture du règlement # 708 (rue Bélanger)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 708 (Rue Bélanger) sont terminés et qu'ils ont coûté 363 199,55 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 360 286,37 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1994, d'un montant de 2 913,18 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1994

94-12-518

Fermeture du règlement # 710 (Achat du réseau d'éclairage - Hydro-Québec)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 710 (Achat - Réseau - Réseau d'éclairage Hydro-Québec) sont terminés et qu'ils ont coûté 220 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 220 000 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de fermer ledit règlement # 710.

ADOPTÉE

94-12-519

Fermeture du règlement # 721 (Rue Arnaud)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 721 (rue Arnaud) sont terminés et qu'ils ont coûté 249 466,14 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 237 507,39 \$ et qu'il reste à emprunter 77 279,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1994, d'un montant de 11 958,75 \$, de renoncer au solde à emprunter de 77 279,00 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

94-12-520

Fermeture du règlement # 733 (rues Quenneville, Nolin et Borduas)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 733 (rues Quenneville, Nolin et Borduas) sont terminés et qu'ils ont coûté 407 447,75 \$;

Le 5 décembre 1994

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 363 622,65 \$ et qu'il reste à emprunter 139 872,16 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de contribuer, à même les recettes 1994, d'un montant de 43 825,10 \$, de renoncer au solde à emprunter de 139 872,16 \$ et de fermer ce règlement.

ADOPTÉE

94-12-521

Fermeture du projet 91-08 (Peinture - Lampadaires)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-08 (Peinture de lampadaires) sont terminés et qu'ils ont coûté 10 174,86 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 16 000,00 \$ et qu'un montant de 5 825,14 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 5 825,14 \$ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

94-12-522

Fermeture du projet 91-11 (Ingénieurs-conseil - Garage municipal)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 91-11 (Ingénieurs-conseils - Garage municipal) sont terminés et qu'ils ont coûté 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 100 000,00 \$;

IL EST

Le 5 décembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer ce projet.

ADOPTÉE

94-12-523

Fermeture du projet 91-17 (Équipement - Informatique)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 91-17 (Équipement informatique) sont terminés et qu'ils ont coûté 59 408,49 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 71 075,00 \$ et qu'un montant de 11 666,51 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 11 666,51 \$ et de fermer le projet 91-17.

ADOPTÉE

94-12-524

Fermeture du projet 92-05 (Égout, branchement, pompe)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-05 (Égout, branchement, pompe) sont terminés et qu'ils ont coûté 33 288,78 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 38 000,00 \$ et qu'un monant de 4 711,22 \$ demeure disponible.

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 4 711,22 \$ et de fermer le projet 92-05.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1994

94-12-525

Fermeture du projet 92-07 (Loisirs 1992 - Développements complémentaires)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-07 (Loisirs 1992, Développements complémentaires) sont terminés et qu'ils ont coûté 48 929,31 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 51 131,00 \$ et qu'un montant de 2 201,69 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de retourner au fonds d'administration budgétaire la contribution excédentaire de 2 201,69 \$ et de fermer le projet 92-07.

ADOPTÉE

94-12-526

Fermeture du projet 92-09 (Clôture - Puits # 3 et 5 - Bornes)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-09 (Clôture - Puits # 3 et 5 - Bornes) sont terminés et qu'ils ont coûté 8 526,34 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 18 500,00 \$ et qu'un montant de 9 973,66 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 9 973,66 \$ et de fermer le projet 92-09.

ADOPTÉE

94-12-527

Fermeture du projet 92-15 (Diverses immobilisations techniques)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 92-15 (Diverses immobilisations techniques) sont terminés et qu'ils ont coûté 103 011,20 \$;

Le 5 décembre 1994

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 125 000,00 \$ et qu'un montant de 21 988,80 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 21 988,80 \$ et de fermer le projet 92-15.

ADOPTÉE

94-12-528

Fermeture du projet 93-00 (Immobilisations 1993)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 93-00 (Immobilisations 1993) sont terminés et qu'ils ont coûté 348 864,47 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 368 900,00 \$ et qu'un montant de 20 035,53 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 20 035,53 \$ et de fermer le projet 93-00.

ADOPTÉE

94-12-529

Fermeture du projet 93-07 (Local Frontenac - Feux de circulation)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 93-07 (Local Frontenac - Feux de circulation) sont terminés et qu'ils ont coûté 91 190,71 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 91 025,00 \$;

IL EST

Le 5 décembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de contribuer, à même les recettes 1994, d'un montant de 165,71 \$ et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

94-12-530

Fermeture du projet 93-09 (Camion - Travaux publics)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 93-09 (Camion - Travaux publics) sont terminés et qu'ils ont coûté 35 761,89 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 40 000,00 \$ et qu'un montant de 4 238,11 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 800,00 \$, de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 1 438,11 \$ et de fermer le projet 93-09.

ADOPTÉE

94-12-531

Fermeture du projet 94-01 (Surplus réservé 1994)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet 94-01 (Surplus réservé 1994) sont terminés et qu'ils ont coûté 17 781,30 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 19 000,00 \$ et qu'un montant de 1 218,70 \$ demeure disponible;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 5 décembre 1994

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 218,70 \$ et de fermer le projet 94-01.

ADOPTÉE

94-12-532

Financement, emprunt temporaire

CONSIDÉRANT que la Ville doit refinancer un emprunt de 1 622,000 \$ échéant le 19 décembre 1994, dont 512 746 \$ ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT que le paiement comptant a été offert aux contribuables et qu'ils avaient jusqu'au 18 novembre 1994 pour s'en prévaloir;

CONSIDÉRANT que les frais de refinancement seront prévus au budget 1995 et qu'il est plus opportun d'émettre des obligations après le 1er juillet 1995;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le trésorier soit autorisé à emprunter, sur billet à demande, un montant n'excédant pas 1 109 254 \$ pour financer temporairement ce renouvellement jusqu'à l'émission d'obligations.

ADOPTÉE

94-12-533

Adoption du rapport du comité municipal de la famille du 2 octobre 1994

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de la réunion du comité municipal de la famille de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 octobre 1994, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1994

94-12-534

Adoption du rapport du comité de Villes villages fleuris du 5 octobre 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le rapport de la réunion du comité Villes et villages fleuris de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 octobre 1994, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

94-12-535

Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'accepter, telles que présentées, les prévisions budgétaires 1995 pour les six (6) ensembles immobiliers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, soit le 01914, le 01361, le 02915, le 03047, le 03206 et le 03302, accusant un déficit de 761 975 \$ à répartir respectivement dans les proportions suivantes : 76 197 \$ à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et 685 778 \$ à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

94-12-536

Fossé Sunny Lane

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a procédé au nettoyage du fossé Sunny Lane;

CONSIDÉRANT que les résidents concernés dans ce dossier ont reçu de la Ville une estimation des coûts de nettoyage dudit fossé au montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de nettoyage s'est avéré supérieur au montant estimé;

IL EST

Le 5 décembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest assume le montant excédant l'estimation de 2 000 \$ pour les travaux de nettoyage du fossé Sunny Lane.

ADOPTÉE

94-12-537

Mandat à la firme Sobeco Ernst & Young

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme Sobeco, Ernst & Young soit mandatée pour effectuer les analyses nécessaires au renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages de la Ville, le tout moyennant un coût de 5 500 \$ (taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme, datée du 29 novembre 1994.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1995, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures recyclables.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-J et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

CORRESPONDANCE

Mme Suzanne L. Pépin, L'Accueil féminin inc. : Félicitations aux nouveaux élus

Le 5 décembre 1994

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 744 (rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin)

Hon. Daniel Johnson, Assemblée nationale : Félicitations aux nouveaux élus

Hon. Pierre H. Vincent, Centraide Mauricie : Campagne de financement 1994

M. Paul Desaulniers, secr.-trésorier, Municipalité d'Yamachiche :
Félicitations aux nouveaux élus

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 747 (Ptie, boulevard Saint-Jean)

Mme Francine Boulanger, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie : Félicitations et remerciements pour implication au concours «Le français à l'affiche»

M. Benoit Bouchard, ministère des Transports : Entretien des terrains appartenant audit ministère

M. Michel H. Dupont, Moisson Mauricie : Demande d'aide financière pour l'année 1995

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 745 (rues Amyot et Maheu)

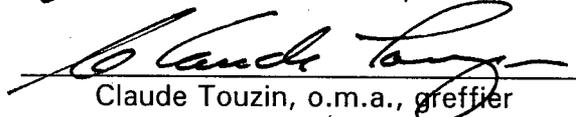
M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 746 (rue Laflamme)

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales :
Approbation du règlement # 749 (boulevard de Rigaud)

Conseil municipal: Dépôt des formules d'intérêts financiers

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 19 décembre 1994

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 décembre 1994, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-12-538

Indices d'améliorations locales pour l'année 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1995 soient adoptés tels que présentés :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
137-N-2	Terrasse Duvernay 2	Superficie 509 952	,00949	4 839,39
169	Garceau	Frontage 1 701,46	,90511	1 540,00
247	Côte Rosemont Courcellette	Superficie 1 289 247,90	,00172	2 217,43
250	Chavigny	Superficie 112 500	,00395	444,38
251	Marseille - Grenoble	Superficie 584 104	,03915	22 867,65
255	Pratte	Frontage 2 676,20	2,821	7 549,58
258-B	Jacob	Superficie 122 980	,00903	1 110,53
259	Côte d'Azur	Superficie 73 548	,02113	1 554,06
266	Courcellette - Nice	Superficie 122 292	,05083	6 216,09
267	Deshais	Superficie 324 304	,03628	11 765,79
268	Landerneau - Clermont	Superficie 233 916	,08162	19 092,23
269	Després	Superficie 189 190	,03579	6 771,15
272	Limoges	Superficie 66 635	,05719	3 810,87
278	Tessier	Éval. Terr. 923 200	,00610	5 631,52
279	Tessier	Superficie 358 093	,04460	15 970,94
280	Hamelin - St-Arnaud	Superficie 588 783	,06435	37 888,15
281	Boul. Mauricien	Frontage 3 333	2,463	8 209,30
283	Lacoursière	Frontage 8 125,30	7,5201	61 103,45
284	Tessier	Superficie 142 671	,05975	8 524,61
286	Laflamme - Poitiers	Superficie 362 806	,07276	26 397,73
287	Marion - Riopel	Superficie 490 644	,06400	31 401,21

Le 19 décembre 1994

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
295	Poitiers - Dompierre	Superficie 189 686	,07038	13 350,12
296	Dubé	Frontage 2 173,09	2,2535	4 897,05
297	Dubé	Superficie 116 115	,01477	1 715,02
299	Bernard	Superficie 95 502	,05106	4 876,35
301	Laflamme - Larochelle	Superficie 246 549	,08162	20 123,37
306	Beaumier	Superficie 145 658	,04909	7 150,36
307	Terrasse Duvernay Maricourt - Florence	Superficie 202 921	,05843	11 856,67
308	Rosemont	Superficie 48 866,80	,78254	38 240,23
309	Terrasse Duvernay	Superficie 180 643	,07032	12 702,81
320	Sirois - Garceau	Frontage 363,84	3,3064	1 203,00
321	Roland - Forest	Frontage 236,21	1,5961	377,00
327	Bellefeuille	Superficie 17 087	1,3128	22 431,81
339	De la Montagne	Frontage 399,81	21,843	8 733,06
342	Codère - Le Royer	Superficie 24 562,50	1,1221	27 561,58
347	Ste-Marguerite Est	Superficie 8 126,10	,52608	4 274,98
351-F	Liège	Frontage 80,17	15,07	1 208,16
351-S	Liège	Superficie 2 515,17	,4803	1 208,02
360	Lausanne	Frontage 134,41	15,93	2 141,15
361	Maricourt - Liège	Frontage 271,57	27,41	7 443,71
364	Quirion	Frontage 307,79	27,83	8 565,78
371	Côte Richelieu	Superficie 8 403,20	,26217	2 203,07
372	Lefort	Frontage 122,39	16,25	1 988,85
373	Bordeaux	Frontage 246,19	5,25	1 292,50
375	Picardie - Bordeaux	Frontage 283,11	22,06	6 245,40
376	Quirion	Frontage 307,79	4,56	1 403,53
377	Lefort (Ouest)	Frontage 122,39	3,41	417,33
378	Lefort (Est)	Frontage 505,97	40,40	20 441,22
379	De Musset - De Rouen	Frontage 477,15	39,19	18 699,49
383	Aubert - Orléans	Frontage 438,41	39,33	17 242,74
384	Brunet - Grenier	Frontage 518,18	42,84	22 198,81
386	Côte Richelieu	Frontage 107,95	29,25	3 157,54
389	Des Dominicains	Frontage 274,34	10,64	2 918,98
391	Ste-Marguerite	Frontage 103,94	10,13	1 052,92
393	Chateleine - Le Mans Le Havre	Frontage 414,93	42,61	17 680,19
394-A	Laflamme - Le Havre Chamonix - Louisbourg	Frontage 627,98	42,43	26 645,16
395	De Musset - Clermont Chagnon - Gilbert	Frontage 579,95	42,16	24 450,70
396	Cherbourg - Turenne - Labossière - Lelièvre - Terr. Érablière	Frontage 1 381,93	42,25	58 386,74
397	Lisieux - Rosemont	Frontage 776,38	42,21	32 771,04

Le 19 décembre 1994

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
398	Brunet - Carrier	Frontage 309,20	42,57	13 162,66
400	Route 188	Frontage 569,94	8,37	4 770,40
401	Quirion - De la Montagne	Frontage 314,02	42,34	13 295,62
402	Roberge	Frontage 169,81	13,16	2 234,70
403	Des Dominicains	Frontage 948,52	9,86	9 352,42
408	Précourt - Gadbois - Aubert	Frontage 1 236,09	37,91	46 860,07
409	Côte Richelieu	Frontage 115,39	40,50	4 673,31
411	Place Richer	Superficie 10 975,60	,7857	8 623,52
412	Chateleine - Chamonix	Frontage 649,10	40,10	26 028,91
413	Fontenelle - Maricourt	Frontage 721,48	40,12	28 945,71
417	Place des Pins	Frontage 318,06	40,25	12 801,93
418	Bellefeuille	Frontage 313,93	6,38	2 002,87
419	Lauzon	Frontage 329,36	29,84	9 828,08
420	Turenne	Frontage 545,22	40,19	21 912,40
421	Poitiers - Dumouchel	Frontage 373,52	40,31	15 056,64
422	Bellefeuille	Superficie 23 606,30	,8441	19 926,24
423	Jean-XXIII - Brodeur	Frontage 124,37	35,84	4 457,42
424	Côte Richelieu	Superficie 5 079,60	,8324	4 228,25
425	Meunier	Superficie 15 865,30	,8307	13 179,31
426	De L'Établière	Frontage 365,54	40,30	14 731,28
427	Audet - Brunet - Couture	Frontage 666,27	42,71	28 456,38
429	Longsault - Laflamme Côte Rosemont - Aubert	Frontage 1 435,30	37,87	54 354,75
431	Bayonne - Routhier	Frontage 455,79	37,91	17 278,99
432	Côte Richelieu	Frontage 289,13	42,49	12 285,13
435	Forest - Gagnon	Frontage 434,60	37,90	16 471,33
437	St-Germain	Frontage 326,52	26,45	8 636,47
438	Ste-Marguerite	Frontage 102,75	9,74	1 000,79
439	Cherbourg - De Tilly	Frontage 1 340,00	53,18	71 261,21
441	Cherbourg	Frontage 414,56	53,13	22 025,66
442	Bellefeuille	Frontage 178,87	2,59	463,28
444	Cambert	Frontage 280,99	52,91	14 867,18
445	Dagenais-Brodeur-Gagnon- Roland-Fabre-Corbeil	Frontage 1 028,05	48,02	49 367,00
446	Dagenais - Brodeur - Corbeil - Fabre	Superficie 38 579,30	1,1191	43 174,09
447	Lauzon - Bernard - Marion	Frontage 551,48	48,07	26 509,68
448	Laflamme-Côte Rosemont- Loiselle-Messier-Chateleine	Frontage 2 133,83	53,159	113 432,28
450	Mongeau	Frontage 237,00	38,86	9 209,80
452-1	Julien - Bellefeuille	Frontage 229,92	51,43	11 824,78
452-2	Julien - Bellefeuille	Frontage 402,87	98,89	39 839,81
455	St-Germain	Frontage 322,16	51,43	16 568,68
456	Sidbec	Frontage 715,97	72,179	51 677,99

Le 19 décembre 1994

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
458	Quenneville - Matton	Frontage 168,12	51,28	8 621,20
459	Cherbourg - Routhier - De Rouen	Frontage 472,67	53,28	25 183,87
460	Corbeil - Fabre	Frontage 576,04	46,42	26 739,78
461	Corbeil-Fabre-Jean-XXIII	Frontage 530,37	69,81	37 025,12
464	Gascogne - Cambrai - Montauban	Frontage 2 131,85	55,97	119 319,62
465	Côte Rosemont-Cherbourg	Frontage 1 463,39	56,01	81 964,48
466	Cherbourg - Decellés - St-Germain	Frontage 1 294,37	55,95	72 420,05
468	Côte Richelieu	Frontage 356,98	6,562	2 342,52
469	Lavallée - Chambord - Bernières	Frontage 319,16	56,47	18 022,99
470	Marion-Tanguay-Daviau	Frontage 1 404,84	55,95	78 600,77
471	Duberges	Frontage 381,92	55,98	21 379,92
475	Charbonneau - St-Jean - Jean-XXIII	Frontage 1 876,07	11,742	22 028,82
476	Iberville	Frontage 64,31	11,26	724,13
482	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage 271,47	49,60	13 464,86
483	Rouette	Frontage 171,27	3,74	640,54
484	Gagnon-Lavigne-Fabre	Frontage 2 241,93	55,86	125 234,08
486	Charbonneau- Dalpé	Superficie 748,23	37,33	27 931,43
488	Bernières-Lavallée-Préville Donais-Boulevard Rigaud	Frontage 946,57	49,37	46 732,14
489	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage 380,46	49,74	18 924,09
490	Marion	Frontage 857,74	49,66	42 595,29
491	Rue de l'Industrie	Frontage 252,98	68,32	17 283,59
492	Goyer - Decelles - Pilon - Côte Richelieu	Superficie 1 341,13	40,31	54 060,92
493	Cherbourg	Frontage 428,22	49,67	21 269,73
494	De Sienna Sud	Frontage 37,15	9,35	347,35
499	Corbeil	Frontage 661,05	40,26	26 613,87
703	Préville - Donais	Frontage 583,47	40,31	23 519,71
705	Audet - Carrier - Rivard	Frontage 503,60	40,19	20 239,69
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux - Tanguay	Frontage 2 962,20	40,17	118 991,59
708	Bélanger	Frontage 392,24	40,17	15 756,29
712	Ste-Marguerite-Jean XXIII	Frontage 907,75	11,483	10 423,68
717	Goyer	Frontage 245,24	38,53	9 449,09
720	Sabourin - Lebel	Frontage 158,92	38,44	6 108,85
721	Arnaud	Frontage 365,53	42,28	15 454,61
724	Lebel - Brosseau - Sabourin	Frontage 822,36	42,30	34 785,84

Le 19 décembre 1994

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
728	Anctil - Decelles - Dozois Goyer - Laflamme - Sicard	Frontage 956,52	42,28	40 441,69
732	Marion (Est) - Audet	Frontage 297,75	28,98	8 628,81
733	Quenneville- Nolin - Borduas	Frontage 614,96	31,73	19 512,57

ADOPTÉE**94-12-539****Adoption du règlement # 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau

que le règlement # 1995, intitulé «Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1995, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables» soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE**94-12-540****Adoption du règlement # 539-K**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche

que le règlement # 539-K intitulé «Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 539-J et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement 539 relativement au taux de la valeur locative» soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 19 décembre 1994

94-12-541

Taux d'intérêt - Arrérages de taxes

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1995 soit fixé à 16 %.

ADOPTÉE

94-12-542

Adoption du programme triennal d'immobilisations

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 7 610 748 \$ pour l'année 1995, au montant de 6 147 891 \$ pour l'année 1996 et au montant de 4 048 200 \$ pour l'année 1997, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a. greffier

Le 19 décembre 1994

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 décembre 1994, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

94-12-543

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 1994

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 décembre 1994.

ADOPTÉE

94-12-544

Adoption de la liste de comptes C-47-94

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-47-94 concernant les chèques 51314 à 51421 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 317 753,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-545

Adoption de la liste de comptes C-48-94

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 19 décembre 1994

que la liste de comptes C-48-94 concernant les chèques 51422 à 51530 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 239 337,58 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-546

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 novembre 1994

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1^{er} au 15 novembre 1994, pour un montant total de 17 239,18 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

94-12-547

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 novembre 1994

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 novembre 1994, pour un montant total de 10 322,52 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame Louise Gélinas, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant et approuvant le budget 1995 de la C.I.T.F. au montant de 6 402 377 \$ pour le transport régulier et de 712 015 \$ pour le transport adapté.

Avis de motion

Madame Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1995, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1995.

Le 19 décembre 1994

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 736-B de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Sabourin ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 115 385 \$ et un emprunt de 67 636 \$

Soumissions**Ouverture de la soumission, Travaux municipaux, rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin (Règlement # 744)**

Les soumissions suivantes pour des travaux municipaux sur les rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin (Règlement # 744) ont été ouvertes le 16 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les constructions et pavage Continental Division du Groupe Devesco ltée	533 546,96 \$
André Cyrenne inc.	443 817,22 \$
J. P. Doyon ltée	468 095,11 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	498 410,00 \$
Gaston Paillé ltée	519 784,04 \$
La Cie de construction Dollard ltée	591 760,13 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	468 787,31 \$
A. Plamondon et fils inc.	457 351,17 \$
André Bouvet ltée	488 404,11 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à M. Vincent Fortier pour étude et rapport.

94-12-548

Adoption de la soumission, Travaux municipaux, boulevard de Rigaud (Règlement # 749)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux municipaux sur le boulevard de Rigaud (Règlement # 749) ont été ouvertes le 16 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 19 décembre 1994

Firme	Montant
André Bouvet ltée	77 977,79 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	99 164,25 \$
Gaston Paillé ltée	88 436,69 \$
Desbiens Techni-Services inc.	110 417,95 \$
La Cie de construction Dollard ltée	92 599,94 \$
Construction Yvan Boisvert	94 095,95 \$
A. Plamondon et fils inc.	87 101,84 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «André Bouvet ltée» au montant de 77 977,79 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 749.

ADOPTÉE

94-12-549

Adoption de la soumission. Sable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable ont été ouvertes le 19 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Prix unitaire \$/tonne métrique	Montant total
Transport Neault et Dupont	A 2,59 \$	2 590,00 \$
	B 2,59 \$	6 475,00 \$
		10 330,02 \$

Le 19 décembre 1994

Noé Veillette inc.	A 2,45 \$	2 450,00 \$
	B 2,43 \$	6 075,00 \$
		9 714,66 \$
Jules Bourassa et fils inc.	A 2,44 \$	2 440,00 \$
	B 2,44 \$	6 100,00 \$
		9 731,76 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Noé Veillette inc.» au montant de 9 714,66 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-12-550

Adoption de la soumission. Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pierre concassée ont été ouvertes le 19 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Matériaux	Prix la tonne métrique \$	Montant total \$
Transport	Poussière de pierre	7,84	1 176,00
Neault et	¼ pouce net	12,14	4 856,00
Dupont	1 pouce net	10,84	8 130,00
	0 - ¾ pouce	7,84	27 440,00
	0 - 8 pouces	7,24	724,00
			<u>48 232,59</u>

Le 19 décembre 1994

Pagé Construction, Division de Simard- Beaudry inc.	Poussière de pierre	9,20	1 380,00
	¼ pouce net	13,40	5 360,00
	1 pouce net	11,65	8 737,50
	0 - ¾ pouce	9,10	31 850,00
	0 - 8 pouces	8,60	860,00
			54 912,07
Excavation Girard et Simard	Poussière de pierre	8,60	1 290,00
	¼ pouce net	12,70	5 080,00
	1 pouce net	11,05	8 287,50
	0 - ¾ pouce	8,50	29 750,00
	0 - 8 pouces	7,60	760,00
			51 470,63
Noé Veillette inc.	Poussière de pierre	8,10	1 215,00
	¼ pouce net	12,20	4 880,00
	1 pouce net	10,55	7 912,50
	0 - ¾ pouce	8,00	28 000,00
	0 - 8 pouces	7,10	710,00
			48 678,73
Jules Bourassa et fils inc.	Poussière de pierre	7,75	1 162,50
	¼ pouce net	11,85	4 740,00
	1 pouce net	10,20	7 650,00
	0 - ¾ pouce	7,65	26 775,00
	0 - 8 pouces	6,40	640,00
			46 684,52

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jules Bourassa inc.» au montant de 46 684,52 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 19 décembre 1994

94-12-551

Adoption de la soumission, Voiture de police neuve, Modèle 1995, Catégorie 1

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une voiture de police neuve, Modèle 1995, Catégorie 1, ont été ouvertes le 19 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Automobiles Réналd Boisclair Itée	24 161,88 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	27 547,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Automobiles Réналd Boisclair Itée» au montant de 24 161,88 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-12-552

Cession de rue du lot 33-9 (rue Nolin)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession de rue sur le lot 33-9 (rue Nolin) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à La Société de développement Harwick inc.

ADOPTÉE

Le 19 décembre 1994

94-12-553

Entente de location pour espace publicitaire avec le service des Loisirs

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une entente relative à la location d'espace publicitaire entre le Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest et Les caisses populaires Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine de Sienna.

ADOPTÉE

94-12-554

Financement, emprunt temporaire, règlement # 747

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1995, les comptes de taxes appropriées, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire</u>
# 747 (Égout sanitaire et aqueduc d'une partie du boulevard Saint-Jean)	35 639 \$	90 %	32 075 \$

ADOPTÉE

94-12-555

Contrat d'assistance technique des logiciels d'application et contrat de garantie prolongée des logiciels avec la firme Mensys

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 19 décembre 1994

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique des logiciels d'application et un contrat de garantie prolongée pour assurer le bon fonctionnement de nos logiciels pour l'année 1995. Les sommes nécessaires sont prévues et appropriées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

94-12-556

Adoption de nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1995 :

Règlement	Secteur	Base de calcul	Indice	Montant
735-A	Brosseau, Robitaille	Frontage 461,5	34,30	15 831 \$
736-C	Sabourin, Nolin, Borduas	Frontage 175,93	33,73	5 935 \$
737	Montlieu, Blain, Chauveau, Savoie	Frontage 583,70	28,72	16 765 \$
743 (1)	Boulevard Jean-XXIII	Frontage 1 924,62	22,55	43 400 \$
743 (2)	Côte de Verdun	Frontage 132,21	7,73	1 022 \$

ADOPTÉE

94-12-557

Prolongement de contrat, firme SBM

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

d'ajouter, sans frais, au photocopieur Sharp SF-7855 installé au service des Travaux publics un alimenteur d'originaux SF-A12 (50 feuilles) et une trieuse automatique SF-S12 (10 cases, 30 feuilles par case) et que le contrat de la firme SBM relatif à ce photocopieur soit prolongé jusqu'au 31 mars 1997, avec un engagement mensuel de 40 000 copies par mois, tel que décrit dans l'offre de service produite par ladite firme en date du 21 octobre 1994 et dont l'option «D» est retenue.

ADOPTÉE

Le 19 décembre 1994

94-12-558

Modification de la résolution 508-92

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la résolution 508-92 soit modifiée en y ajoutant le texte suivant (en caractère gras) :

- que la firme Pluritec Ltée soit mandatée pour la réalisation des plans et devis préliminaires **ainsi que pour la surveillance des travaux** de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest aux conditions stipulées dans l'offre de service de ladite firme.

ADOPTÉE

94-12-559

Engagement de deux internes en récréologie

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Roland Lottinville, ing., directeur général, soit autorisé à signer le contrat d'engagement de deux internes en récréologie pour une période de 32 semaines à compter du 9 janvier 1995.

ADOPTÉE

94-12-560

Remboursement de coupons à M. Raymond Pépin

ATTENDU que Raymond Pépin de la Province de Québec s'était porté acquéreur d'un (1) coupon de 60,00 \$ et d'un (1) coupon de 300,00 \$ de la ville de Trois-Rivières-Ouest sous les numéros M 378 et V 270 lesquels portent intérêt à un taux de 12,00 % l'an et échoient le 31 janvier 1992;

ATTENDU que les coupons précités font partie d'une émission d'obligations au montant total de 6 000 000,00 \$, émise par la susdite Ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 31 juillet 1990;

ATTENDU que ces coupons ont été volés dans le coffre-fort;

ATTENDU que depuis cette date ces coupons d'intérêt du 31 janvier 1992 n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

Le 19 décembre 1994

ATTENDU que Raymond Pépin a remis à la Ville de Trois-Rivières-Ouest des affidavits pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, Raymond Pépin demande le paiement des intérêts;

ATTENDU qu'en vertu de ces affidavits, émis le 9 et le 16 novembre 1994, Raymond Pépin s'engage conjointement et solidairement à rembourser la ville de Trois-Rivières-Ouest toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard des coupons perdus et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 360,00 \$. Ce montant représente les coupons d'intérêt du 31 janvier 1992;

VU qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de Raymond Pépin;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long réité;

que la somme totale de 360,00 \$ soit et est remise à Raymond Pépin en paiement complet et final desdits coupons, lesquels sont échus depuis le 31 janvier 1992. Ce montant de 360,00 \$ représente la valeur nominale; b) les coupons d'intérêt (2) du 31 janvier 1992 au montant de 1 X 60,00 \$ et 1 X 300,00 \$, soit une somme totale de 360,00 \$ d'intérêt.

ADOPTÉ:

Avis de motion

Monsieur Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement ajoutant l'article 9.3, portant sur le combat d'un incendie de véhicule, au chapitre 9 du règlement 92-PI-01 concernant la prévention et le combat des incendies

94-12-561

Fin d'emploi de madame Ghislaine Bourassa

CONSIDÉRANT le règlement # 571;

IL EST

Le 19 décembre 1994

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche

que l'emploi de madame Ghislaine Bourassa, commis aux taxes, prenne fin à compter du 10 février 1995 selon le rapport du directeur général en date du 19 décembre 1994.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Roger Landry, Régie de la sécurité dans les sports du Québec : Sécurité concernant les piscines résidentielles

M. René Gervais, René Gervais Groupe-conseil : Souhais à l'occasion des Fêtes

Mme Johanne Bellemare, Carrefour Trois-Rivières-Ouest : Félicitations aux nouveaux élus

M. Steeve Gauthier : Demande d'aide financière

Motel Coconut, Motel Deauville, Motel Bélaïr et Motel Chavigny : Affichage

Mme Sylvie Comeau, Groupe Scout Duvernay : Demande d'aide financière

Mme Gisèle Lefebvre, Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Maurice : Félicitations aux nouveaux élus

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 21 décembre 1994

Règlement # 3027

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3027 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 et portant sur :

- le district Richelieu, Zone 171 Rd¹
- le district Mauricien, Zone 358 Rbd
- le district Richelieu, Zone 205 C
- le district Mauricien, Zone 254 C
- le district Terrasse du fleuve, Zones 316 Ra⁶, 316 Ra⁵ et 315 Ra⁶

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 décembre 1994, je déclare que ledit règlement # 3027, pour les zones des districts ci-avant énumérées, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville